00036238

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016

HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

Par M. GAILLARD, de l'Académie Françoise, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

TOME PREMIER.

36238

A PARIS,

Chez SAILLANT & NYON, rue Saint Jean de Beauvais.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

L'on prie les Relieurs de placer l'*Avertissement* entre la *Préface* & l'*Introduction*.

00036238

PRÉFACE.

C'EST un François qui entreprend d'écrire *l'Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre*, mais ce François tâchera de ne point oublier que le devoir de l'Hiſtorien eſt d'être impartial, & que celui de tous les hommes eſt d'être juſtes. Il aime trop la France, il eſtime trop l'Angleterre, &, s'il eſt permis de le dire, il ſe reſpecte trop lui-même, pour flatter ou pour médire, quand il doit examiner & juger.

Tous les hommes ſont freres, quelque intervalle qui les ſépare, quelque intérêt qui les trompe. Le François, l'Anglois, l'Eſpagnol, &c. ſont eſſentiellement

amis; celui qui aime la guerre, eſt ſeul ennemi du Genre humain.

Vieille vérité, toujours bien nouvelle. Ne nous laſſons point de la répéter, puiſqu'on ne ſe laſſe point de la fouler aux pieds. Peut-être la raiſon humaine n'eſt-elle encore qu'au berceau. L'Europe eſt polie, l'Europe ſe croit éclairée, & l'Europe fait la guerre! Nous nous ſommes trop preſſés d'applaudir à nos lumieres, l'Europe eſt encore barbare.

En comparant les ſiecles, on croit appercevoir que les idées ſur la gloire commencent à ſe réformer, que l'humanité a gagné quelque choſe dans la théorie; mais le paſſage de la théorie à la pratique ne ſe franchit pas en un jour. Pour que les

vérités rentrent dans tous leurs droits & paſſent en uſage, il faut qu'elles ſoient devenues très-familieres; c'eſt pourquoi on ne peut trop les répéter & les faire répéter, juſqu'à ce qu'enfin les hommes ſoient parvenus à rougir d'une contradiction trop choquante entre leurs idées & leur conduite.

Eſt-on raiſonnable pour voir ſeulement la vérité? Celui qui ne la voit pas, n'eſt qu'aveugle. Celui qui la voit & qui s'y refuſe, eſt injuſte ou inſenſé.

Juſqu'à préſent on a bien vu que les ambitieux & les conquérans ſont injuſtes, mais on n'a pas aſſez dit combien ils ſont inſenſés. On a vu tout ce que la guerre a d'horrible, on n'a pas oſé voir tout ce qu'elle a d'ab-

ſurde, je dirois même de ridicule, ſi la matiere étoit moins grave.

J'appelle ridicule un moyen qui manque néceſſairement ſon objet. La guerre étant un moyen affreux, il faudroit, pour qu'on pût l'employer légitimement, que ce fût le ſeul moyen de remplir l'objet politique; mais ſans qxiger que ce moyen ſoit unieue, demandons ſeulement s'il eſt efficace, & l'expérience de tous les ſiecles nous répondra qu'il ne le fut jamais.

La politique eſt juſte, ou elle eſt injuſte. Injuſte, elle veut conquérir; juſte, elle veut conſerver. S'il ne s'agiſſoit que de conquérir ou de conſerver pour le moment, il faudroit bien que la guerre remplît l'un ou l'autre

objet; mais on veut avec raiſon s'aſſurer une poſſeſſion paiſible, & voilà l'objet que la guerre ne remplit jamais. Si la guerre laiſſe deux Puiſſances Rivales au même point relatif, il eſt évident qu'elles n'ont fait que s'affoiblir & ſe ruiner en pure perte. Si l'une des deux Puiſſances a un avantage marqué, l'autre fait ce qu'on appelle *une paix honteuſe*, c'eſt-à-dire une trève perfide pour ſe préparer à une guerre plus heureuſe, ou pour attendre des conjonctures plus favorables. Si enfin l'une des deux Puiſſances détruit l'autre entierement, elle ne tardera pas à être détruite ou conſidérablement affoiblie à ſon tour; ſoit par la jalouſie de ſes voiſins, ſoit par les vices intérieurs qui

minent ſourdement les Etats trop vaſtes.

Egyptiens, Phéniciens, Babyloniens, Aſſyriens, Medes, Perſes, Grecs, Carthaginois, Romains, Germains, tous ſe ſont arraché tour à-tour le ſceptre du Monde; des tyrans féroces ont abattu des tyrans efféminés, des peuples groſſiers ont accablé des peuples corrompus. Rome ſur-tout a péri pour avoir trop conquis; le droit du glaive, qui lui avoit ſoumis les Nations, la ſoumit à ſon tour aux Barbares, & ſa ruine commence à la ruine de Carthage.

Tel fut toujours l'effet des grandes révolutions & des grands renverſemens. L'Etat vaincu accroiſſoit à l'Etat vainqueur: c'étoit un déſert ajouté à

un désert. Pertes de toutes parts. Il est clair que les Etats subjugués ont tout perdu, & que la guerre n'a pas été pour eux une sauvegarde suffisante ; mais l'Etat vainqueur, qu'a-t-il gagné, s'il doit périr plus infailliblement & plus promptement en proportion de ses accroissemens mêmes ? Or c'est la révolution que l'histoire ramene à chaque pas, & la philosophie en voit aisément les causes dans l'origine violente de cette Puissance, dans la haine qu'excite la violence, & dans l'envie qu'excitent les succès, dans la discordance des parties qui composent, malgré elle, un grand Etat, dans l'impossibilité de porter le sang & la vie jusqu'aux extrémités d'un corps trop vaste ; dans l'indiffé-

rence pour une patrie, qui, commune à tous, n'eſt propre à perſonne; dans l'amour de la nouveauté, ſuite de cette indifférence; dans l'amour de la liberté, ſentiment inné que la tyrannie n'étouffe jamais; dans les vices, enfans du luxe, qui infectent toujours plus un grand Etat qu'un petit; dans la contagion de l'exemple qui multiplie les Conquérans & les arme les uns contre les autres.

Mais les idées d'Empire du Monde, de Monarchie univerſelle, ſont abandonnées, l'abus des *Grands Empires* ne ſubſiſte plus. En Europe ſur-tout, les Etats plus égaux, plus bornés, comprimés par une gravitation réciproque, ne s'élancent plus guères au-delà de leurs limites; ils

ſe balancent, ils s'agitent ſans ſe détruire entierement. On n'y fait point de vaſtes conquêtes, parce que l'Europe n'eſt qu'une grande famille, mal unie à la vérité, comme tant de familles, mais aſſez liée pour que les diviſions particulieres deviennent d'abord l'affaire générale. Si un brouillon veut ſe battre, ſi un Miniſtre croit gagner quelque choſe à prononcer l'arrêt de mort d'un million d'hommes, voilà le ſignal donné, tout s'arrange en conſéquence, les Etats divers font leur partie d'après les petites vues politiques du moment; ils ſe mettent deux contre deux, quatre contre quatre, tantôt par ordre alternatif, tantôt les extrêmes contre les moyens, le tout ſans autre objet certain que

de répandre beaucoup de ſang & de dépenſer beaucoup d'argent ; la diſcorde tire de leurs nœüds mêmes & des droits compliqués qui en réſultent, des ſemences de haine & des principes de guerre. On s'arrache une ville, un bailliage ; deux grandes Puiſſances prennent, perdent, reprennent une petite province, & toutes deux avec le ſecours des mêmes alliés, qui, ſous prétexte d'empêcher l'aggrandiſſement du plus fort, ou de s'aguerrir parce que leurs voiſins s'aguerriſſoient, ſont venus prendre part à la querelle. Ils ont mille fois paſſé de l'un des partis à l'autre ; les intérêts ont tellement varié, qu'on ne les reconnoît plus, la guerre a changé de forme & d'objet, mais elle ſe

fait toujours ; les bras tombent enfin de fatigue & d'épuisement; on fait des traités, on les rompt, on épie un moment de sommeil ou de langueur dans son ennemi, on le surprend, on est surpris, parce qu'on dort ou qu'on languit à son tour, ou parce que des ligues nouvelles prévalent sur les anciennes. Mais, sans parler du sang inappréciable des hommes, qui calculeroit ce qu'ont coûté ces guerres pour ne rien décider, verroit avec effroi les plus vastes Etats abimés dans cette petite province, dont rien n'assure encore la propriété à son possesseur.

Voilà donc, en un mot, nos guerres d'Europe; si un Etat en détruisoit un autre, il seroit lui-même détruit par tous les autres;

on ne détruit donc gueres, on ſe contente de faire bien du mal ſans aucun profit réel ou du moins ſolide, & l'on fait la paix qu'il eût été plus ſimple de ne pas rompre. Les grandes Puiſſances ſont bien reſpectables, & les grands intérêts bien impoſans, mais toutes les querelles ſe reſſemblent; on ſait quelle eſt la fin ou tragique ou ridicule de celles du peuple; changez les noms, tout eſt égal, & entre deux champions groſſiers, qui finiſſent par boire enſemble, au lieu de commencer par-là, & deux héros polis qui ſe donnent des fêtes après avoir tenté de s'égorger, la Philoſophie ne voit qu'une différence, c'eſt que les querelles des derniers ont été plus funeſtes.

Après une longue ſuite de ſiecles, on a découvert un nouveau Monde ; on ne ſait pas trop bien encore ſi cette découverte eſt un bonheur ou un malheur. Mais on en a fait une nouvelle ſource de guerres, & le partage de ce nouveau monde trouble plus que jamais l'ancien. La fureur des grands Empires, plutôt réprimée qu'étouffée en Europe, ne demande qu'à renaître en Amérique. La Monarchie univerſelle cherche à ſe reproduire ſous les noms d'Empire de la mer, de Commerce excluſif. Grace à ce nouvel ordre de choſes, on combat à la fois dans toutes les parties du monde & ſur toutes les portions de l'Element qui les ſépare. Voilà comment la guerre remplit l'objet politique, voilà

comment elle rend les poſſeſſions ſûres & paiſibles.

Mais tandis qu'on s'égorge par toute la terre, parce que, dit-on, cela a toujours été & que cela ſera toujours, tandis que des Politiques ſuperficiels trouvent des raiſons pour approuver cet état de guerre, tandis que les hommes ont grand ſoin de mettre au premier rang parmi eux les Conquérans & les Deſtructeurs, il exiſte dans un coin de cette même Amérique, un petit Etat, unique aſile qui ſoit reſté à la Paix & à l'Humanité. Là, tous les hommes ſont freres, & tous les étrangers ſont citoyens. La Capitale de cet Etat s'appelle *Amitié Fraternelle* (1),

(1) Philadelphie.

& sa législation n'a point d'autre esprit. « M. Pen, dit Montesquieu, est un véritable Lycurgue, qui a eu la paix pour objet, comme l'autre a eu la guerre ». Cet Etat, ce sont des Anglois qui l'ont fondé. De tous les avantages que les François & les Anglois se sont disputés, c'est peut-être le seul que la France doive envier à sa Rivale. Si la population est une marque & un principe de prospérité, il faut que l'état de paix vaille bien l'état de guerre, puisque dans un pays couvert de forêts, infesté de serpens & de bêtes féroces, & où toute culture étoit inconnue, cinq cens hommes se sont multipliés, en très-peu de tems, jusqu'à trois cens mille. La liberté, la sûreté, un travail dont le

fruit eſt pour le travailleur, ont produit ce miracle. Mais admirons à la fois la grandeur & la foibleſſe de l'eſprit humain, les fondateurs de cette République furent les hommes les plus reſpectables du monde, & les plus ridicules de l'Angleterre. Sans leur tutoîment, ſans leur refus d'honorer les Puiſſances, de ſaluer leurs égaux, & de prêter ſerment dans les Tribunaux, ſans toutes les manieres biſarres qui les donnoient en ſpectacle, peut-être leur ame ne ſe fût-elle jamais enflammée de cet amour du Genre humain, principe du véritable héroïſme; peut-être n'euſſent-ils jamais été dignes de former une ſi ſainte Inſtitution. La raiſon eſt-elle donc ſi étrangere aux hommes, qu'elle ait

toujours besoin de s'appuyer chèz eux sur un fondement de folie? Heureux encore ceux qui payent leur tribut à l'humanité en folies douces, en ridicules sans conséquence, & qui achetent à ce prix l'honneur d'être vertueux! L'excès est par-tout, respectons ceux qui le placent dans la vertu. Les hommes, dans leur état de guerre, avoient épuisé tous les excès de la barbarie, les Pensylvains pousserent jusqu'à l'excès l'amour de la Paix; ils s'interdisoient même la guerre défensive, ils refusoient de construire des forteresses, & de donner des barrieres à leur pays; la méchanceté des hommes les y força.

Rentrons dans la nature. Si les aggresseurs sont des bêtes fa-

rouches, les défenseurs de la Patrie sont des hommes chèrs à l'humanité ; qu'ils prodiguent leur sang pour une si belle cause, mais que l'Etat en soit avare ; plus ce sang est précieux, plus l'auteur d'une guerre injuste est coupable ; & toute guerre qui n'est pas absolument inévitable, toute guerre qui n'est pas purement de défense, est injuste. Nous avons vu d'ailleurs que ce moyen avoit l'inconvénient ridicule de manquer toujours son objet.

J'insiste sur ce dernier article ; car si je me contentois d'alléguer l'intérêt général de l'humanité, l'intérêt personnel répondroit : *Que m'importe, pourvu que je me satisfasse ?* C'est donc à l'intérêt personnel qu'il faut dire & re-

dire, prouver & démontrer par l'expérience de tous les ſiecles, par la nature des choſes, par la marche invariable du cœur humain, que l'ambition même & l'injuſtice ne peuvent trouver leur compte dans la guerre, que le mal ne produit que du mal, que les ſuccès des armes ſont détruits par les armes, que tout vaincu ne fait que céder au tems, & attendre la vengeance, ou la préparer, que la crainte paſſe avec les cauſes qui l'ont fait naître, & laiſſe, tôt ou tard, éclater le reſſentiment; que l'empire de la force eſt toujours incertain, toujours agité; qu'il ſeroit tems enfin de vivre ſous l'empire de la Sageſſe.

A ces raiſons éternelles & générales ſe joignent encore des

raiſons particulieres, tirées de circonſtances nouvelles & de changemens apportés par le tems dans l'art militaire. On ne peut ſe diſſimuler que la découverte de la poudre & les progrès de l'artillerie n'aient entiérement changé l'idée de la valeur. La valeur étoit autrefois la juſte confiance qu'inſpiroient à un guerrier la force & l'adreſſe, qualités toujours très-exercées chez les Héros de l'Antiquité. Aujourd'hui c'eſt l'intrépidité inébranlable avec laquelle ce guerrier attend dans ſon poſte une mort ſouvent démontrée inévitable; la valeur, en un mot, étoit de l'audace; aujourd'hui c'eſt de la fermeté. Or les procédés des arts étant ainſi ſubſtitués aux qualités perſonnelles,

& les balles, dont le sifflement formoit une musique si agréable aux oreilles de Charles XII. pouvant enlever un héros en partant de la main d'un poltron, il est évident que la guerre est devenue beaucoup plus absurde pour nous, qu'elle ne l'étoit dans son origine sauvage & barbare, où la supériorité étoit du moins décidée par les qualités personnelles.

Les anciennes émigrations des peuples barbares étoient aussi, non pas plus justes (ne profanons point ce beau mot de *justes*), mais plus excusables que nos guerres modernes, & elles avoient du moins l'avantage de remplir une partie de leur objet. Des peuples féroces quittoient une terre mal cultivée qui ne

pouvoit les nourrir, & alloient dans des contrées plus heureuſes écraſer ou aſſervir dés peuples amollis, dont ils apprenoient à jouir & à s'amollir à leur tour. Mais aujourd'hui lorſqu'un Prince entreprend de ſoumettre à ſon Empire une province étrangere, éloignée, qui ne veut point de lui pour maître, que d'ailleurs il n'a jamais vue, qu'il ne verra peut-être jamais, & dont la conquête ajouteroit aux embarras du Trône, ſans rien ajouter à ſon bonheur perſonnel, ne ſeroit-il pas (encore un coup, je ne dis point plus juſte, traitons avec l'intérêt des hommes ſur lequel nous pouvons compter, non avec leur juſtice dont nous pouvons nous défier), mais ne ſeroit-il pas plus avanta-

geux pour lui-même, de commencer, par tirer de ses propres Etats tout le parti possible, d'examiner si la culture des terres, si la pratique des arts utiles n'ont plus chez lui aucun progrès à faire; si par-tout, les montagnes sont couvertes de bois, les côteaux de vignes, les plaines d'épics, les prairies de troupeaux; si le commerce intérieur a toute la liberté, toute la facilité, toute la rapidité dont il a besoin; si toutes ses rivieres unies par des canaux, si toutes ses provinces traversées par des routes commodes, font rouler d'un bout de son empire à l'autre les productions diverses, le superflu respectif & l'abondance universelle; si les mers libres amenent dans ses ports des richesses étran-

geres, payées d'un utile ſuperflu; ſi des cités floriſſantes, de nombreux villages, d'heureux hameaux ſont remplis d'habitans induſtrieux, appliqués, contens, & ſupportant gaiement les charges de l'Etat; ſi ces charges ſont meſurées ſur les vrais beſoins; ſi la juſtice eſt ſans prévarications, & l'adminiſtration ſans rapine; ſi la population reçoit tous les encouragemens & tous les accroiſſemens dont elle eſt ſuſceptible? Quand cétte population ſera devenue exceſſive, quand cette terre ne pourra plus contenir ſes habitans, il ſera tems d'avoir recours aux émigrations, & d'examiner ſi même alors il ne reſte d'autre reſſource que la voie violente & dangereuſe des conquêtes.

La

La paix eſt ſi néceſſaire aux hommes, & ils l'ont ſi bien ſenti, que même dans l'état de guerre où il leur a plu de vivre juſqu'à préſent, ils ont imaginé un droit des gens, trop imparfait ſans doute, mais dont l'eſprit général eſt de faire dans la guerre le moins de mal poſſible. Comment s'eſt-on arrêté dans cette route? Comment n'a-t-on pas compris que le droit des gens ne peut abſolument admettre l'état de guerre?

Une erreur en entraîne une autre. Par une ſuite de cet état de guerre, nous cherchons à nuire, même dans la paix; la Politique qui remplit les intervalles de la guerre, & qui en prépare, accélere, ou retarde les opérations, ſelon les intérêts

présens & le besoin du moment, est devenue malfaisante par système ; les négociations sont une guerre de cabinet, les alliances ne sont souvent que des pieges, les traités que des parjures, les ambassadeurs que des espions qui avertissent du moment de nuire ; un politique se croit bien habile, lorsqu'il a fondé pour deux jours ce qu'il appelle la sûreté de l'état qu'il gouverne ; sur les troubles qu'il a semés dans les Etats voisins, lorsqu'il a payé cherement des traîtres (qui peut-être le trahissent lui-même), tandis que l'intérêt de tous les Etats seroit de se livrer réciproquement tous les traîtres comme tous les criminels. Tromper, mentir, est sur-tout une chose qui a paru sublime à bien des

politiques, comme si toutes ces petites scélératesses imbécilles ne pouvoient pas se rendre, & ne se rendoient pas tous les jours au centuple.

Machiavel a vu que des Souverains de son tems excelloient à tromper, & il a dit : *il faut tromper*, & sur cela, au lieu de mépriser le systême de Machiavel & la conduite de ces Princes, nous nous sommes mis à révérer les vues profondes & les perfidies savantes des Louis XI, des Ferdinand, des Charles-Quint, comme nous avons admiré les Conquérans & les Rois guerriers.

Ferdinand le Catholique, ce tyran dévot, qui demandoit l'Amérique au Pape Alexandre VI. Ferdinand étoit un bien

grand homme ; car il diſoit de Louis XII : *Il ſe plaint que je l'ai trompé trois fois, il en a bien menti l'yvrogne ! Je l'ai trompé plus de dix* (1). Propos auſſi ingénieux que décent, & remarquons qu'il exagéroit pour ſe faire valoir. Mais veut-on voir un mot bien différent, d'un homme d'Etat qui vivoit dans un ſiecle plus éclairé ? Dom Louis de Haro diſoit du Cardinal Mazarin : *il a un grand défaut en politique, il veut toujours tromper.*

Je ſoupçonnerois que l'origine de notre biſarre eſtime pour ce vil métier de tromper, remonte juſqu'à Tacite. Cet homme éloquent, ce profond ſcru-

(1) Jamais homme vraiment fin ne s'eſt vanté de l'être. C'eſt le ridicule d'un ſot qui veut faire l'habile.

tateur des cœurs, attache quelquefois tant d'importance au crime, qu'il apperçoit & qu'il montre par tout; en faisant détester l'ame de Tibere, il donne une si grande idée de son génie & des détours par lesquels ce Prince affreux conduisoit sa sombre politique, qu'une sorte de respect se joint à l'horreur qu'il inspire. L'esprit humain rend un hommage involontaire à tout ce qui l'étonne, & cet étonnement même est un hommage. Toute supériorité nous éblouit; l'insolence du crime entraîne quelquefois par un faux air de grandeur, & l'artifice peut séduire par un air d'esprit. Mais quel esprit ou quelle grandeur y a-t-il à tout promettre pour ne rien tenir, politique ordinaire de Louis

XI, de Ferdinand, de Charles-Quint, de Mazarin? Et supposons même dans la méchanceté tout l'esprit & toute la grandeur possibles, comme on n'est méchant que par intérêt, il sera toujours absurde de l'être, puisqu'il est démontré qu'on ne peut long-tems l'être impunément.

C'est du même Tacite que nous viennent ce *jus dominationis*, ces *arcana imperii*, ces grands secrets d'Etat dont les politiques Machiavellistes font une espece de mystere religieux, & dont Corneille, nourri de Tacite, étale quelquefois dans ses tragédies la sublime obscurité. De-là encore cette maxime de tyrans: *Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner*. On sait aujourd'hui qu'il y a peu de secrets, que

Tibere & Néron devoient cacher leurs crimes, ce qui prouve toujours l'intérêt de n'en point commettre, mais que quand on gouverne bien, on dit aux Nations : *Voyez & jugez.* La vraie politique se réduit à la justice & à la bienfaisance. *Qui ne sait pas être juste & bon, ne sait pas régner.* Voilà la grande maxime qu'il s'agit de bien entendre & de bien pratiquer. Rendez vos peuples heureux, & donnez votre secret à tous les Rois. Que vos voisins vous observent, ils verront un pere qui fait du bien & une famille immense qui le bénit. Que ce spectacle leur serve de supplice, s'ils ne savent que l'envier ; qu'il leur serve d'exemple, s'ils sont dignes de l'imiter. Mais entretenez la paix avec eux ;

faites-leur du bien ; car si vous leur faites du mal, ils vous le rendront indubitablement ; si vous leur faites du bien, ils pourront ne vous le pas rendre, mais ils vous ménageront ; si vous ne leur faites ni bien ni mal, ils pourront encore vous faire du mal.

Le préjugé est grand inventeur de systêmes ; car il veut avoir raison, & pour se justifier, il accumule les erreurs. Toutes les fureurs de la guerre tournées en habitude, érigées même en loix, la Politique devenue l'art de tromper & de nuire, ont fait penser que les idées du juste & de l'injuste, du vice & de la vertu étoient relatifs aux particuliers, & non aux sociétés ; que ce qui étoit devoir dans l'ordre

naturel & moral, cessoit de l'être dans l'ordre politique ; que, si d'homme à homme on se devoit des égards & des secours mutuels, de nation à nation on se devoit des outrages & des procédés ennemis ; qu'il étoit beau de profiter du malheur de ses voisins pour les dépouiller, & de leur foiblesse pour les accabler ; qu'on devoit, par des intrigues, troubler la paix chez eux pour l'affermir chez soi. Ne prenons toujours ici pour arbitre que l'intérêt, & nous verrons combien ces distinctions sont frivoles. Pourquoi les hommes se doivent-ils des secours mutuels, sinon parce-qu'ils ont tous besoin les uns des autres, parce qu'il est de leur intérêt de s'entr'aider ? le même besoin, le

même intérêt existe d'Etat à Etat. L'intérêt éternel de chaque Etat est de vivre en paix, & c'est un avantage dont on ne peut jouir sans la bienveillance de ses voisins. Quel est d'ailleurs l'Etat qui n'ait absolument besoin de rien, & dont les Etats voisins ne puissent au moins étendre les jouissances & augmenter le bonheur par la communication de leurs richesses & de leurs lumieres? D'où vient donc que chaque homme se porte naturellement à obliger son semblable, & que les nations se portent si facilement à désobliger & à nuire? C'est qu'indépendamment des préjugés reçus, tout individu, tout être isolé a un sentiment de sa foiblesse qui l'éclaire & qui le porte à la bienfaisance, au lieu

que les êtres raſſemblés ont un faux ſentiment de force qui les trompe & les enhardit au mal. Ce faux ſentiment de force, joint aux illuſions de l'intérêt du moment, eſt ce qui entretient parmi nous l'état de guerre. Si l'on vouloit comprendre qu'en Europe, la liaiſon des intérêts & les combinaiſons politiques donnent à tous les Etats une force à-peu-près égale, & ſi l'on vouloit s'élever juſqu'aux grands & vrais intérêts de tous les tems & de tous les lieux, on verroit qu'on n'en a point d'autre que de vivre en paix.

C'eſt dans cet eſprit, c'eſt pour montrer à deux Nations éclairées l'intérêt qu'elles ont d'être amies, que je vais leur retracer l'hiſtoire de leurs hai-

nes, & des erreurs de leurs Peres; elles verront que leurs longues querelles ont servi à les rendre presque également malheureuses; elles verront l'ouvrage d'une politique malfaisante, elles verront les fruits de la guerre.

Mais comme il seroit peut être injuste de juger les Rois, les Ministres, les Généraux, dans des siecles de guerre, sur des principes de paix qu'ils n'ont point connus, j'oserai relever leurs fautes & juger leur conduite; en partant même de leurs principes de guerre & de *malfaisance.* Je ferai voir aux Anglois qu'ils ont dû leurs succès passagers en France à nos divisions & à nos fautes. Je ferai voir aux François qu'ils ont dû leurs succès définitifs à des vertus trop passageres

chez eux, & qu'il faudroit savoir les fixer.

Au reste, qu'on ne redoute point la nature du sujet, que ceux à qui une juste aversion pour la guerre inspire un dégoût assez naturel pour les détails militaires, ne craignent point de trouver ici trop de relations de batailles, trop de descriptions de sieges. On tâchera d'exposer avec soin tous les objets de Rivalité entre les deux Nations. Cette Rivalité porte sur tout, sur le bien comme sur le mal, sur la Philosophie & les Arts, sur toutes les parties de l'administration comme sur la funeste gloire des armes. Rien de ce qui intéresse une Nation, ne peut plus être indifférent pour sa Rivale. Mœurs nationales, caracteres

des Princes & des Miniſtres, troubles civils, accroiſſem[ens] de puiſſance ou de lumieres, tout devient objet de Rivalité ou matiere à parallele. Le Lecteur ne ſera donc pas ſurpris de trouver quelquefois des récits & des réflexions dont les rapports avec le fond du ſujet, mal apperçus d'abord, ne deviendront ſenſibles qu'après coup, par l'influence que les divers évenemens auront eue les uns ſur les autres. A meſure que la Politique s'étendra, elle combinera les intérêts de maniere à donner à cette hiſtoire plus d'étendue, & même une ſorte de généralité. Quant aux guerres, on s'attachera plutôt à en dévoiler les cauſes qu'à en détailler les opérations; on choiſira les opérations qu'il fau-

dra décrire, & l'on ne s'arrêtera qu'à celles qui auront des droits particuliers à l'attention du Lecteur. Il paroît reçu aujourd'hui que les détails militaires ennuient, lorsqu'ils ne sont pas nécessaires. Or ils ne paroissent nécessaires que dans certains cas. Par exemple, lorsqu'ils font tableau, comme certaines batailles, lorsqu'ils annoncent quelque progrès ou quelque révolution dans l'art de la guerre, art malheureusement nécessaire quelquefois; lorsqu'ils sortent de l'ordre commun, & qu'ils montrent ou des talens marqués dans le Général, ou une valeur extraordinaire dans le soldat; ou qu'ils exposent les fautes & les ressources, ou qu'ils font sentir la liaison de certaines opérations

avec certains évenemens ; ils sont précieux enfin toutes les fois qu'ils peuvent étonner, attacher ou instruire. Hors de-là ils déplaisent. Une histoire ne doit pas plus être un cours de Tactique qu'un cours de Jurisprudence ou de Navigation, & toutes les demi-connoissances qu'étale un Historien sur ces parties incidentes de son ouvrage, ne valent jamais un résultat bien saisi & bien présenté.

Le sujet que nous traitons, nous fournira pourtant quelquefois un motif nouveau pour exposer certains détails militaires, lorsqu'ils nous paroîtront particulierement propres à inspirer de l'horreur pour la guerre ; ou à en faire sentir l'absurdité. En un mot, on ne parlera de guerre

que pour faire mieux ſentir les avantages de la Paix.

En parlant toujours de Paix, je ne redoute point la guerre pour ma Patrie, je n'offre point par pitié la Paix à ſa Rivale; mes principes à cet égard ne me permettent ni crainte ni bravade. Sans caractere public & ſans miſſion, traitant ce ſujet uniquement par choix & par goût, j'en ſerai plus libre d'être impartial. Je dis aux deux Nations, je dis à toutes les Nations, qu'elles ont toujours un intérêt égal à la Paix; je parle de paix aux hommes, parce qu'ils ſont hommes, & que la guerre appartient en propre aux lions & aux tigres.

AVERTISSEMENT.

La Préface qu'on vient de voir, préliminaire indispensable de l'Ouvrage, en expose l'objet & le plan.

L'objet est d'éteindre les haines nationales, & d'inspirer l'esprit de paix, en montrant l'absurdité & l'inutilité de la guerre.

Le plan est de remplir cet objet par l'histoire comparée des deux nations, dont la Rivalité est la plus ancienne, la plus célebre & la plus persévérante.

Avant de montrer ces deux nations dans leur Rivalité, j'ai voulu faire connoître ce qu'elles étoient chacune chez elle; c'est l'objet de l'Introduction qu'on va voir.

Elle contient quatre chapitres.

Dans le premier, j'examine les premiers tems de ces deux nations. Je remarque de loin les premiers pas qu'elles font l'une & l'autre vers leur constitution. Dans le second, je retrace les ra-

vages des Danois en Angleter[illegible] & des Normands en France, & l'ef[illegible] ces ravages sur l'une & l'autre nation; je suis les progrès respectifs des mœurs & des connoissances, j'en observe les révolutions; je démêle entre les Saxons & les Francs, déja modifiés par diverses conjonctures, des nuances à peine différentes sur un même fond de barbarie.

Comme les Anglois, rivaux de la France, sont beaucoup moins les Saxons que ces mêmes Normands, déja établis dans une province Françoise dès le commencement du dixième siecle; j'examine dans le troisieme chapitre quelle fut l'influence des ducs de Normandie sur la France.

Et dans le quatrieme & dernier chapitre quelle fut leur influence sur l'Angleterre. J'y expose les évenemens qui préparerent la conquête que fit de ce royaume Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.

C'est à cette conquête que commence l'Histoire de la Rivalité des deux nations.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER.

Premiers Tems de la France & de l'Angleterre.

SI l'on ne ſavoit pas qu'à la longue tout eſt à-peu-près égal entre deux grandes nations, & ſi l'on ne vouloit que relever ici la ſupériorité de

la France, on pourroit remarquer d'abord qu'elle a ſur l'Angleterre quelques avantages par rapport à l'étendue, à la ſituation, à la douceur du climat, à la fertilité du ſol; mais quelques-uns de ces avantages ſemblent lui en avoir fait négliger d'autres; par exemple, la fertilité de ſon ſol & ſes richeſſes naturelles lui firent oublier long-tems qu'embraſſant à la fois par ſes mers le Nord & le Midi, ayant ou pouvant avoir de bons ports ſur l'Océan & ſur la Méditerranée, elle étoit, de toutes les nations de l'Europe, la plus avantageuſement ſituée pour le commerce. Les Anglois au contraire, bornés au ſeul Océan, ont ſenti ce qui manquoit à leur ſituation, & dès qu'ils l'ont pu, ils ont voulu dominer ſur le détroit qui joint les deux mers, & ſe procurer quelques iſles dans la Méditerranée.

On pourroit remarquer encore que l'Angleterre a été conquiſe ſucceſſivement par les Romains, par

les Saxons, par les Danois, par les Normans; au lieu que les François, depuis qu'ils ont reçu la Gaule des mains des Gaulois, ou qu'ils l'ont arrachée aux Romains, ont sçû la conserver, & chasser même de son sein ces Normans qui avoient conquis l'Angleterre; bonheur qui semble supposer quelques avantages ou dans la nature du gouvernement, ou dans le caractere des habitans.

César ayant subjugué les Gaulois, voulut encore soumettre les Bretons ou Britons, premiers habitans connus du pays qui fut depuis nommé Angleterre, & qui se nommoit alors Bretagne (1). C'étoit poursuivre le même peuple dans une contrée nouvelle; car les Auteurs conviennent, d'après toutes les conformités possibles de langue, de mœurs, de figure, de religion, de gouvernement,

(1) On sait que cette île fut aussi nommée Albion, à cause de la couleur blanche de ses rochers qu'on apperçoit du continent.

que les premiers habitans de la Bretagne, sur-tout ceux des côtes étoient des Celtes ou Gaulois, qui, du rivage opposé, étoient venus peupler cette Isle. Ainsi, à ne considérer que cette premiere époque, plusieurs familles Françoises & Angloises peuvent avoir une origine commune. Dans cette liaison des deux peuples, la France ou la Gaule a l'avantage d'avoir été la métropole, & d'avoir eu la Bretagne pour colonie.

César, auquel il fut donné de tout vaincre, vainquit les Bretons; quoiqu'un zele outré de patriotisme Britannique, ou la vanité nationale, ait voulu persuader qu'il fut vaincu par eux, & quoique, selon Lucain, la frayeur lui eût fait tourner le dos aux Bretons (1); mais bientôt la conquête du monde vint s'offrir à son ambition, & lui fit abandonner

Luc. Pharf. Lib. 2.

(1) *Territa quæsitis ostendit terga Britannis.*

cette île, où il se contenta d'imposer aux Bretons un tribut, qui vrai-semblablement fut mal payé après son départ, puisqu'il ne laissa point de garnison, & ne bâtit point de forts dans la Bretagne.

Auguste & Tibere la laisserent en paix. *Tacit. Agricol.*

Caligula publia qu'il alloit la conquérir; il arma deux cens mille combattans, parut sur la rive opposée (1), fit ramasser des coquilles, & revint triompher à Rome des Bretons qu'il n'avoit pas vus.

---

(1) Il fit construire sur cette rive, d'où il appercevoit les côtes de la Bretagne, une tour ou phare pour éclairer les vaisseaux; on la nomma *turris ardens*, dont le peuple a fait par corruption *tour ordans*, puis *tour d'ordre*. C'est la fameuse *tour d'ordre* près de Boulogne. Des Auteurs disent qu'elle fut bâtie par Jules-César. Elle fut réparée par Charlemagne. D'autres dérivent ce nom du mot *odrans*, qu'on trouve dans des Auteurs anciens, mais dont on ignore la signification. *V.* l'Hist. de l'Ac. des Inf. & B. L. *t. 18. p. 270.*

Claude les vit, & prit le ſurnom de *Britannique*, ſeul héritage de malheureux fils.

Sous l'Empire de Néron, Suetonius Paulinus réduiſit l'île de Mona ou d'Angleſey; le ſpectacle ſingulier des femmes de l'île, échevelées, vêtues en Furies, ſecouant des torches enflammées, répétant avec fureur les chants ſuperſtitieux qu'entonnoient leurs Druydes, & les cris de guerre que pouſſoient leurs ſoldats; ce ſpectacle l'étonna ſans l'arrêter, il brûla les Druydes dans le feu qu'ils avoient préparé pour d'autres victimes humaines.

Sous Veſpaſien & ſes fils, Agricola ſoumit preſqu'entierement la (1) Bretagne; il en fit le tour avec ſa flotte, & s'aſſura que c'étoit une île; car juſqu'alors les Romains l'avoient crue attachée au continent; il

(1) Du moins la partie méridionale, c'eſt-à-dire tout ce qui eſt préſentement connu ſous le nom d'Angleterre.

reconnut

reconnut les Hébrides & les Orcades, il y fit des descentes. Dans la Bretagne, les provinces du Nord, toujours Bretonnes & sauvages, furent séparées des conquêtes Romaines par un rempart ou une chaîne de forteresses; mais il paroît qu'il étoit plus aisé alors aux Romains de vaincre les Bretons que de connoître la Bretagne; car Tacite, gendre d'Agricola, & qui a décrit cette expédition, vraisemblablement sur les mémoires de son beau-pere, dit des choses bien étranges de ce pays; il prétend que le soleil ne s'y leve & ne s'y couche point comme dans les autres contrées; qu'il traverse la terre, & qu'il l'éclaire même pendant la nuit; enfin ses idées géographiques & astronomiques sont d'une bisarrerie capable de décréditer son récit jusques sur les affaires politiques & militaires. Juvénal supposoit les nuits plus courtes dans la Grande-Bretagne que

Tacit. in vit. Agricol.

Juvenal. Sat. 2.

dans le reste du monde (1).

Adrien réprima en personne les courses que les Bretons septentrionaux faisoient souvent sur les terres Romaines ; il les resserra par un nouveau rempart plus fort que celui d'Agricola, qui fut depuis réparé sous Antonin-Pie ; celui d'Adrien le fut par l'empereur Sévere. Il s'étendoit depuis Carlille jusqu'à Neucastle.

La discipline Romaine triomphoit toujours de la valeur effrénée des Bretons, qui, partagés en différentes tribus, & marchant sous des chefs indépendans & divisés, agissoient sans concert, & combattoient en désordre. L'amour de la liberté étoit toute leur politique & le seul

(1) *Minimâ contentos nocte Britannos.* Juven. Sat. 2. C'est aussi ce que dit Tacite : *Dierum spatia ultrà nostri orbis mensuram.* L'explication de M. l'Abbé de la Bletterie répond en partie à ces difficultés.

principe de leur courage. Les noms de quelques-uns de leurs chefs sont restés célebres par la résistance qu'ils opposerent aux Romains. Cassivellaune défendit bravement son pays contre César, Caractacus contre Claude, Boadicea ou Bonduïca, reine des *Iceni*, contre les Lieutenans de Néron, Galgacus contre Agricola. Depuis les conquêtes d'Agricola, la Bretagne fut toujours regardée comme une province Romaine; ce fut de-là que partit Albin pour disputer l'empire à Sévere. Ce dernier empereur mourut dans la ville d'Yorck. Ce fut aussi en Bretagne que Carausius prit la pourpre sous les empereurs Dioclétien & Maximien, qui l'y laisserent régner paisiblement pendant sept ans, comme Allectus son assassin pendant trois ans; Constance Chlore eut cette province dans son partage, & mourut dans Yorck, ainsi que Sévere; la célebre Hélene, femme de Constance-Chlore, & mere de Constantin,

étoit Bretonne ; & Conſtantin partit de la Bretagne pour écraſer tous ſes concurrens.

L'empire, dans ſes diviſions & dans ſa décadence, conſerva la Bretagne juſqu'au tems d'Honorius, ſous lequel il l'abandonna plutôt qu'elle ne lui fut enlevée. Les Calédoniens, autrement nommés Pictes, parce qu'ils ſe peignoient (1) le corps de diverſes couleurs, & les Scots, depuis nommés Ecoſſois, qui habitoient la partie ſeptentrionale de

(1) Uſage d'abord commun à tous les Bretons, mais dont les Bretons méridionaux furent corrigés par les Romains, & qui étant reſté propre aux Calédoniens, leur fit donner ce nom de *Pictes*. Les hiſtoriens d'Ecoſſe diſent que ces Calédoniens ou Pictes étoient venus de la Thrace ou de la Scythie. Il y plus d'apparence que c'étoit une tribu de Bretons pouſſée verd le Nord par Agricola. Pour les Scots, ils étoient venus de l'Irlande, nommée tantôt Hybernie ou pays du Couchant, tantôt Scotie ou pays des Scots.

la Bretagne au-delà des boulevards d'Antonin & de Sévere, avoient renversé cette barriere, & s'étoient rendus le fléau des Bretons méridionaux ou Romains; ceux-ci eurent recours à leurs maîtres, qui, trop occupés chez eux par d'autres barbares, ne purent donner aux Bretons que de foibles secours; Aëtius, attiré par leurs cris (1), combattit & vainquit pour eux; mais les troubles de l'empire augmentant toujours, les Romains, vers l'an 448, dirent un dernier adieu à la Bretagne, après avoir relevé les boulevards d'Antonin & de Sévere; & avoir donné aux Bretons des conseils qui auroient sauvé la Bretagne, s'ils avoient été suivis; c'étoit d'abandonner aux Pictes &

Gildas. Bede, L. 1, chap. 12.

(1) Ils lui écrivirent en ces termes: « A Aëtius, trois fois consul, les gémissemens des Bretons.....Les barbares nous » poussent vers la mer, la mer nous repousse » vers les barbares, & nous n'avons que la » cruelle alternative de périr par le fer ou » par les eaux ».

aux Scots tout ce qui étoit au-delà des boulevards, de vivre unis, & sur-tout de ne confier qu'à eux-mêmes le soin de leur défense. Les Bretons parurent d'abord vouloir suivre ces conseils, & se réunir sous un roi : ils élurent un Vortigerne, auquel ils donnerent bien-tôt pour concurrent un Vortimer, son propre fils, puis un Ambroise.

Vortigerne toujours pressé par les Scots & les Pictes, crut devoir demander aux Germains les secours qu'il ne pouvoit plus attendre des Romains, il appella des côtes du Jutland, de l'Angelen & du Holstein, les Saxons & les Angles ou Anglois; mais les Bretons ne tarderent pas à s'appercevoir que les conseils des Romains quittant la Bretagne, valoient mieux que les secours des Saxons appellés dans ce pays. Ces derniers y vinrent d'abord sous la conduite d'Hengist & d'Horsa, deux chefs descendus de leur célebre Woden, ou Odin, adoré alors dans la

Vers 449. ou 450.

Germanie comme le dieu de la Guerre, ils repousserent les Scots & les Pictes, mais ils asservirent les Bretons. Bien-tôt initiés à tous les mysteres d'une politique malfaisante, & instruits de toutes les finesses de l'art de nuire, art familier aux barbares, ils trouverent le moyen de rendre le roi Vortigerne méprisable à ses peuples & de lui rendre ses peuples odieux : pour mieux fomenter cette division, ils parvinrent à rendre Vortigerne amoureux de Rowena, fille d'Hengist; & pour l'exécution de ce projet, ils avoient employé des artifices dont nos Machiavellistes modernes s'applaudiroient. Les Bretons ne virent plus dans leur roi que le gendre d'un barbare, ennemi de la Bretagne, & Hengist ne vit dans son gendre qu'un instrument servile de ses succès.

Bede, L. I. c. 15. Guill. de Malmesb. p. 11.

A ces petites fourberies, qui sont assez de tous les tems & de tous les lieux, Hengist joignit, dit-on, des manieres qui étoient un peu plus de

son pays & de son siecle; sous prétexte de faire un accommodement, il invita la principale noblesse de Bretagne à une assemblée générale; &, dans un festin qu'il donna, les Saxons, à un signal convenu, tirerent des poignards qu'ils tenoient cachés, & assassinerent tous les Bretons au nombre de plus de trois cens (1).

Les Anglo-Saxons étoient dans le cas de tous les peuples barbares, qui ne sachant pas cultiver leur pays, le trouvent toujours stérile, en comparaison des terres que des peuples plus polis fertilisent & embellissent. Pauvres & gênés dans une patrie

(1) Observons que Wittikind, historien Saxon, rapporte un évenement tout pareil, arrivé en Germanie entre les Saxons & les Thuringiens, quelque tems avant celui-ci. Ce crime s'est-il réellement répété, ou les historiens se sont-ils seulement copiés? Ces attributions d'un fait unique à plusieurs nations, sont très-communes dans l'histoire, soit ancienne, soit moderne.

dont ils ne ſavent pas tirer leur ſubſiſtance, toute multiplication leur eſt importune, & leur rend l'émigration néceſſaire. Les Romains avoient donné quelques notions de leurs arts aux Bretons méridionaux, les Saxons plus féroces encore que les Scots & les Pictes, ne manquerent pas de trouver le climat de la Bretagne méridionale plus doux & plus heureux que le leur; les ſuccès de leurs premiers chefs attirerent d'autres bandes de ces Barbares, qui bientôt y coururent en foule, & devinrent à la fois redoutables aux Scots, aux Pictes, aux Bretons & à eux-mêmes; ils remplirent l'île de carnage, ils en démembrerent la ſouveraineté, qui n'avoit jamais été bien réunie, & formerent cette Heptarchie, c'eſt-à-dire cette eſpece d'aſſociation de ſept royaumes indépendans, aſſociation foible, comme celle de tout ce qui eſt indépendant, & dans laquelle chacun de ces royau-

Bede, L. 1 c. 15.

mes eut tour-à-tour une force prépondérante, suivant les conjonctures, suivant le mérite, l'audace ou le bonheur des divers Princes qui les gouvernerent.

Ces mêmes Saxons qui avoient si facilement conquis la Bretagne, furent presque toujours battus, ou en France, ou dans leur propre pays, par nos rois de la premiere & de la seconde race, & enfin ils furent subjugués par Charlemagne, qui les transplanta en diverses contrées; mais la Bretagne leur resta.

Les violences qu'avoient entraînées leurs conquêtes dans cette île, jointes aux ravages des Pictes & des Scots, qui continuoient plus que jamais à-travers ces désordres, découragerent les malheureux Bretons, dont un grand nombre, abandonnant leur patrie, chercherent un asyle sur les côtes de la Gaule, & s'établirent dans cette province, qui, de leur nom se nomme aujourd'hui

Bretagne (1), tandis que la Grande-Bretagne prenoit le nom d'Angleterre du nom des Anglo-Saxons. Les Bretons, par cette émigration pacifique, ne firent que rentrer dans le sein de leur premiere patrie (2), qui les reçut avec tendresse, & de-là naissent de nouveaux nœuds de fraternité entre la France & l'Angleterre. D'autres Bretons se retirerent dans les rochers du pays de Galles, où, comme l'observe le P. d'Orléans, ils devinrent invincibles, quand ils n'eurent plus rien à perdre. Ils s'y

Révolut. d'Anglet. L. 1.

(1) On la nommoit alors *Armorique*, & ce nom d'Armorique ou de Marmorique, qui signifioit *Maritime*, étoit commun à toute cette côte que baigne l'Océan.

(2) Cette province appartenoit encore aux Romains, ainsi que la plus grande partie de la Gaule. Mais les familles descendues des anciens Gaulois, des Romains, des Bretons, & des Germains ou Francs, n'ont plus formé par succession de tems qu'un même peuple, dont descendent les François d'aujourd'hui.

maintinrent en corps de nation indépendant, traités de ſauvages par les Anglois qu'ils battoient ſouvent, qu'ils inquiétoient toujours, & qui ne les ſoumirent que ſous Edouard I. à la fin du treizieme ſiecle.

Gildas. Guill. de Malmesb. Bede.

Ceux des Bretons, qui, dans leur pays, ſe défendoient encore contre les Saxons, trouverent le moyen de diviſer les Scots & les Pictes; ils firent alliance avec les premiers, tandis que les Pictes s'uniſſoient avec les Saxons. Cette partie de deux peuples contre deux eut le ſort de beaucoup de batailles, où dans la même armée une aîle eſt défaite, tandis que l'autre eſt victorieuſe; les Bretons furent accablés par les Saxons, au lieu que les Scots eurent tant d'aſcendant ſur les Pictes, que ce nom de Calédoniens ou de Pictes a entierement diſparu, ſoit qu'ils aient été détruits ou chaſſés, ou incorporés, ou que tout cela ait eu lieu; les Bretons furent de même ou chaſſés ou exterminés en grande partie. Ce funeſte

avantage de détruire une nation rivale eſt propre aux barbares ; depuis que l'Europe a un droit des gens & une politique extérieure, on n'y détruit plus gueres.

Les Scots avoient fondé ce royaume d'Ecoſſe qui a duré juſqu'au tems de Jacques VI. lequel fut Jacques I. en Angleterre ; leurs hiſtoires en montrent l'origine vers le commencement du cinquieme ſiecle, & leurs fables peut-être la font remonter juſqu'à plus de trois ſiecles avant l'ere Chrétienne. Les Ecoſſois diſent que ce premier royaume avoit été détruit par le Tyran Maxime vers l'an 378, dans un tems où les Romains poſſédoient encore la Grande-Bretagne, & que Fergus ne fit que le rétablir en 422. Quoi qu'il en ſoit, les Ecoſſois & les Gallois étoient, par leur origine & leur ſituation, les ennemis naturels des Anglo-Saxons, & auroient pu être à leur égard ce que les Scots & les Pictes avoient été à l'égard des Bretons.

Pendant que la Grande-Bretagne (nous la nommerons desormais l'Angleterre) passoit ainsi de la douce tyrannie des Romains sous la tyrannie cruelle des Saxons, les Francs, tantôt sous la conduite de Clodion, passoient, repassoient plusieurs fois le Rhin, & s'approchoient des bords de la Somme pour enlever aux Romains une partie de la Gaule, tantôt unis aux Romains sous Mérovée, & combattant avec ce célebre Aëtius, qui avoit défendu les Bretons contre les Pictes, ils battoient dans les campagnes de Châlons (1) ou dans les déserts de la Sologne,

---

(1) On ignore dans quelle province de la Gaule se livra cette bataille. Le mot qu'on trouve dans les Auteurs, & qui forme l'incertitude, est : *in campis Catalaunicis*; on a conjecturé qu'il falloit peut-être lire : *in campis Secalaunicis*. Ce qui pourroit faire penser qu'il s'agit en effet de la Sologne, c'est qu'Attila faisoit le siege d'Orléans. Il y a encore d'autres opinions sur le lieu de cette bataille.

ce terrible Attila, *le fléau de Dieu*; tantôt plus affermis & plus entreprenans sous Clovis, ils achevoient de chasser les Romains de la Gaule, moitié par la voie des conquêtes, moitié par celle des négociations. Le partage du royaume sous les enfans de Clovis, & le chaos de guerres & de crimes qui forme l'histoire de nos deux premieres races, ressemblent assez aux désordres de l'heptarchie ou de l'anarchie Saxonne. La condition des Bretons qui étoient restés dans leur pays sous le joug des Saxons, sembloit devoir être à-peu-près la même que celle des Gaulois sous les Francs; mais les Gaulois avoient bien plus volontairement subi le joug des Francs, que les Bretons celui des Anglois; ce qui prouve sur-tout avec quelle secrette horreur les Bretons obéissoient à ces Saxons qui les avoient asservis sous prétexte de les défendre, c'est le merveilleux que leurs romans & leurs histoires ont répandu sur les

Grég. de Tours.

exploits du fameux Arthur ou Artus, leur dernier roi. Ces douze grandes batailles où il défit les Saxons, étoient de petits chocs dont le ſuccès avoit à peine la moindre influence ſur l'état des affaires, puiſque les Saxons ne perdirent preſque pas un pouce de terrein, & que le théatre de la guerre ne ceſſa point d'être renfermé dans un eſpace très-borné; mais enfin cet Arthur fut le dernier Breton qui eut du courage, & les reſtes de la liberté Bretonne périrent avec lui.

C'eſt peut-être par une cauſe ſemblable à celle qui a tant illuſtré Arthur, que l'enchanteur Merlin, qui vivoit peu de tems auparavant, a auſſi été tant célébré. Cet homme que Buchanan repréſente comme un impoſteur qui trompoit les peuples pour leur plaire, annonçoit peut-être aux Bretons la fin de leurs miſeres pour les animer à ſe défendre. Mais ce n'eſt-là qu'une conjecture; car, ſelon d'autres Auteurs, quel-

Gildas. Guill. de Malmesb.

ques connoiſſances des Mathématiques, connoiſſances trop étrangeres à ſon ſiecle, lui valurent cette réputation de prophete que lui donnerent les poëtes, & celle de ſorcier que lui donnerent les moines. Les uns & les autres aſſurent aſſez communément qu'il étoit né d'un Incube. Les romans ont auſſi fait naître Arthur comme la Fable a fait naître Hercule ; le roi Uther, devenu amoureux de la mere d'Arthur, la trompa, en prenant par les enchantemens de Merlin la figure de ſon mari. Nous ne relevons ces folies, que parce que nous en trouvons la cauſe morale dans l'admiration & la reconnoiſſance des Bretons pour les derniers défenſeurs de leur liberté. C'eſt ainſi que l'eſtime des Francs pour ce brave Mérovée, qui les avoit préſervés du joug d'Attila, & qui avoit conquis une partie de la Gaule, ſe ſignala par des fables ridicules. On attribua ſa naiſſance à un

dieu, qui, ſous la forme d'un taureau marin, étoit apparu à ſa mere, un jour qu'elle ſe baignoit au bord de l'Océan, fable uniquement fondée ſur une analogie de nom qu'on a voulu ennoblir. Mérovée, Mérovec, ou *Mer-veich* ſignifie *Veau marin* en langue Germanique. C'eſt encore ainſi que la gloire de Clovis a fait imaginer la ſainte Ampoule apportée du Ciel par une colombe, l'écu ſemé de fleurs de lys & l'étendart de l'Oriflamme dépoſés par un Ange entre les mains de l'hermite de Joyenval, le don de guérir les écrouelles, &c. Tout ce qui exalte l'imagination du peuple, produit des fables.

Les ſept royaumes de l'Heptarchie Angloiſe ou Saxonne ſont: le royaume de Kent, dont Kenterbury ou Cantorbery eſt la capitale, & qui comprend ce qui eſt entre la mer & la Tamiſe.

Le royaume d'Eſſex ou des Sa-

xons orientaux, comprenant Londres & ce qui eſt immédiatement au-deſſus de la Tamiſe.

Le royaume de Suſſex ou des Saxons méridionaux, comprenant les provinces de Suſſex & de Surrey.

Le royaume de Weſſex ou des Saxons occidentaux, comprenant tout ce qui eſt ſitué entre le canal de la Manche & le canal de Briſtol, c'eſt-à-dire les provinces de Cornouailles, de Devon, de Dorſet, de Sommerſet, de Southampton.

Le royaume de Northumberland ou des Anglois ſeptentrionaux, comprenant tout ce qui eſt au nord de la riviere d'Humbre, c'eſt-à-dire les provinces de Lancaſtre, d'Yorck, de Durham, de Weſtmerland, de Cumberland.

Le royaume d'Eſt-Anglie ou des Anglois orientaux, formé des provinces de Nortfolck & de Cambridge.

Enfin le royaume de Mercie, ou

des Anglois ſitués au milieu des terres, qui s'étendoit depuis Gloceſter & la Severne juſqu'à la riviere d'Humbre.

Egbert, roi de Weſſex, contemporain de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, réunit en 827 tous ces royaumes, & fit ceſſer l'Heptarchie qui avoit duré trois ſiecles & demi.

Le changement qu'avoit éprouvé l'Angleterre en paſſant de la domination des Romains à celle des Saxons, fut cauſe qu'il fallut convertir deux fois au Chriſtianiſme les habitans de ce pays. On a cru que la foi avoit été prêchée aux Bretons par S. Paul ou par quelques-uns de ſes diſciples. D'autres légendes ont donné pour apôtre à la Bretagne Joſeph d'Arimathie, qui, expoſé par les Juifs dans un vaiſſeau ſans voiles avec Maximin, Lazare, Marthe & Marie, aborda, diſoit-on, en Provence, & de-là paſſa dans la

Grande-Bretagne, où le roi Arviragus (1) lui donna les terres occupées depuis par le monastere de Glassemburi; tandis qu'en France Maximin fondoit l'évêché d'Aix & Lazare celui de Marseille, que Marthe tuoit le dragon la *Tarasque*, dont le nom est resté à Tarascon, & que Madeleine illustroit la *sainte Baulme* par sa pénitence. Toutes fables pieuses, aujourd'hui abandonnées.

Les siecles suivans voient l'Eglise particuliere de Bretagne figurer dans l'Eglise générale. La Bretagne ou l'Angleterre avoit eu part à la persécution de Dioclétien, & ce fut alors que S. Alban souffrit le martyre. Bede. Trois évêques Bretons souscrivirent aux actes du concile d'Arles. Les évêques de cette île furent invités au concile de Nicée, ils assisterent

(1) Juvénal parle du roi Arviragus (Satyre 4.)

De temone Britanna

Excidet Arviragus.

Bede, L. I, c. 17. Gildas.

aux conciles de Sardique & de Rimini; on ſait que Pélage étoit né dans la Grande-Bretagne; ce fut à Vérolam ou Vérulam que ſe tint cette aſſemblée, où S. Germain & S. Loup diſputerent contre les Pélagiens.

Tel étoit l'état de l'Egliſe Bretonne, lorſque les Anglo-Saxons ramenerent le paganiſme dans la grande Bretagne. Cette différence de religion ne contribuoit pas peu à nourrir la haine du peuple opprimé. Dans la défenſe déſeſpérée des Bretons, il entroit bien autant de zèle de religion, que d'amour de la patrie; lors même qu'ils étoient forcés de ſe rendre, leurs prêtres ne vouloient pas le leur permettre, & les précipitoient au-devant des traits de l'ennemi, ſous prétexte de les envoyer au martyre. La haine alla ſi loin, que quand les Saxons témoignerent quelque deſir d'embraſſer la religion Chrétienne, il paroît qu'ils furent rejettés par l'Egliſe Bre-

tonne (1), qui craignoit d'admettre de tels barbares dans son sein.

Ce fut la France qui eut l'honneur de rendre l'Angleterre Chrétienne une seconde fois ; cette conversion fut en Angleterre, comme elle l'avoit été en France, l'ouvrage d'une femme. Berthe, fille de Caribert ou Cherebert, roi de Paris, l'aîné des fils de Clotaire I, avoit épousé le roi de Kent Ethelbert, & avoit pris sur lui l'ascendant qu'une vertu douce donne quelquefois à ce sexe sur le nôtre. Suivant ses conventions matrimoniales, Berthe avoit un libre exercice de sa religion ; ses prêtres cherchoient à faire des prosélytes ; elle engagea Ethelbert à recevoir les missionnaires qu'elle engagea le pape S. Grégoire à lui envoyer. Ils avoient à leur tête

(1) Voir une lettre du Pape S. Grégoire à Théodebert & à Théodebalde, Rois des Francs. Gildas & Bede disent aussi la même chose.

le moine S. Augustin, apôtre auquel les histoires modernes d'Angleterre (1) ne sont pas aussi favorables que les anciennes chroniques des moines. La reine Brunehaud, sur les terres de laquelle ces missionnaires passoient, leur donna des guides, des interprêtes (2), & favorisa de tout son pouvoir cette mission, pour expier les crimes qu'elle commettoit alors, & ceux qu'elle vouloit commettre encore. Ethelbert se convertit; Ethelburge sa fille épousa Edwin, roi de Northumberland, qu'elle convertit comme Berthe avoit converti Ethelbert. Une autre femme en fit autant dans le royaume de Mercie. La religion passa ainsi de royaume en royaume, & l'Heptarchie entiere étoit Chré-

Greg. Pap. Epist L. 9. Epist. 56.

(1) Il est vrai que ces histoires sont écrites par des Protestans.

(2) Les Francs qui avoient à-peu-près la même origine que les Saxons, parloient encore la même langue.

tienne

tienne avant sa dissolution ; elle n'en fut pas beaucoup moins barbare, & Milton a raison de dire que les combats des oiseaux de proie & des coqs, méritent autant d'être rapportés, que les guerres & les opérations politiques de l'heptarchie Saxonne. Ethelbert eut pourtant l'honneur de donner des loix à sa nation, comme Clovis en donna aux Francs.

Si la France porta la Foi dans la Grande-Bretagne, ce fut la Grande-Bretagne qui porta les sciences en France, ou plutôt ce fut l'Italie qui instruisit l'une & l'autre en formant Alcuin. L'Ecosse & le Northumberland se disputent l'honneur d'avoir donné la naissance à ce sage Alcuin, qui sut plaire à Charlemagne, en le degoûtant des conquêtes, & en lui découvrant une nouvelle source de grandeur, plus chere à l'humanité. Instruit par un tel maître, Charlemagne sentit le prix des belles connoissances ; il mit sa gloire à les pro-

téger, à perfectionner l'administration, à étendre en tout genre l'empire de la raison, & voilà ce qui l'immortalise aux yeux des juges éclairés. Ce fut de Charlemagne qu'Egbert apprit à réunir des états. Douze ans qu'il passa dans la cour de ce grand prince, pour éviter des persécutions qu'il éprouvoit dans son pays, formerent ses talens, étendirent ses vues, le mirent en état de concevoir & d'exécuter le projet de l'extinction de l'heptarchie. Charlemagne l'avoit formé au gouvernement & à la guerre; il l'avoit fait assister avec lui au concile de Francfort; il l'avoit mené à Rome, où Egbert lui vit donner la couronne impériale. Ils se quitterent à regret. Charlemagne fit présent à Egbert de son épée. « *Elle a vaincu mes ennemis*, lui dit-il, *elle vaincra les vôtres* ». Egbert s'en servit comme eût fait Charlemagne, & vérifia la prédiction; il regna comme il avoit combattu; il adoucit la férocité des

Guill. de Malmesb. L. 1. L. 2. Brompton, p. 749, 750, 800.

En 794.

mœurs Saxonnes, par le mêlange des mœurs Françoises; il porta dans sa patrie ces vrais trésors de la France, nation, dit l'Anglois Malmesbury, la plus célebre de toutes les nations occidentales, par sa valeur & son urbanité.

Mais l'Angleterre posséda peut-être plus que Charlemagne dans la personne d'Alfred, petit-fils de cet Egbert. Alfred, ainsi que Charlemagne, forma la constitution de son pays, augmenta & perfectionna la legislation, l'art militaire, la marine; porta dans toutes les parties de l'administration, l'ordre, la lumiere & la vie; protégea & cultiva les sciences; il est reconnu pour le Fondateur de l'Université d'Oxford, peut-être à plus juste titre que Charlemagne n'est réputé l'être des Universités de Paris & de Pavie. Il fut l'homme le plus éloquent, le plus sage & le plus savant de son royaume; il en fut le meilleur poëte, & il faut lui tenir compte de ce mérite, (Asser, in vit. Alfredi.)

Guill. de Malmesb. L. 2.

puiſqu'il n'en fut pas moins un grand roi. Il fut même inventeur de quelques arts plus néceſſaires. Ce fut lui qui apprit à ſes concitoyens l'art de bâtir en brique ; avant lui on ne bâtiſſoit qu'en bois, ce qui rendoit les incendies fréquens & déſaſtreux. Une ſeule invention utile devroit illuſtrer plus que cent batailles. Alfred d'ailleurs eſt plus intéreſſant que Charlemagne, en ce qu'il connut le malheur, & qu'il en profita ; qu'ennemi des conquêtes & de la manie des grands empires, il conſacra tous ſes talens au bonheur de ſes ſujets, & que, preſque toujours armé, il ne le fut jamais que pour leur défenſe. Si, à l'exemple de Charlemagne, il convertit ſes ennemis, ce fut ſans les baptiſer comme lui dans le ſang ; ſon gouvernement eut quelque choſe de moins faſtueux & de plus paternel que celui du monarque François. Alfred fut tel enfin que l'Hiſtoire, qui juge les rois, n'a trouvé aucun reproche à lui faire.

C'eſt lui qui, par les embelliſſemens qu'il fit à Londres, rendit cette ville la capitale de l'Angleterre. Dès l'empire de Néron, Londres étoit une colonie floriſſante des Romains.

Les ennemis qu'Alfred fut obligé de combattre ſans ceſſe, malgré ſon amour conſtant pour la paix, étoient ces mêmes Danois ou Normands qui fatiguerent auſſi la France pendant tout le neuvieme ſiecle; il eut le malheur d'être obligé de leur livrer en perſonne, tant ſur terre que ſur mer, juſqu'à cinquante combats; mais comme les ravages de ces nouveaux barbares, & les événemens qui en furent la ſuite, ſont une des ſources les plus fécondes de la Rivalité de la France & de l'Angleterre; avant de traiter cet article, arrêtons-nous un moment à réſumer les faits qui viennent d'être rapportés; & pour rendre plus ſenſible le parallele des deux nations, faiſons

marcher de front les principales époques de leur ancienne histoire.

Le tems de la domination Romaine, à compter de Jules César, est à-peu-près le même pour la Gaule & pour la Grande-Bretagne; car les Romains n'abandonnerent la Grande-Bretagne, au commencement du cinquieme siecle, que parce qu'ils perdoient la Gaule.

Alors les Anglo-Saxons envahissent la Grande-Bretagne, nommée depuis de leur nom *Angleterre*, comme les Francs envahissent la Gaule, nommée de leur nom *France*. Le tems de l'heptarchie répond assez bien au tems de notre premiere race; & cette division de l'Angleterre en sept royaumes, est représentée par nos partages des deux premieres races. Les Anglo-Saxons & les Francs, peuples Germaniques l'un & l'autre, avoient à-peu-près la même origine, les mêmes usages, les mêmes mœurs; les mœurs de la barbarie. Toujours

des guerres & des crimes. On égorge, on empoisonne, on hérite de ceux qu'on assassine ; la valeur n'est que férocité, la piété que superstition ; les rois regnent par la force, & trop de moines par la fourberie. Presque tous les princes, dont le cloître n'est pas le dernier asyle, périssent d'une mort violente (1). Tout est égal entre les deux peuples. Si Clotaire poignarde ses neveux pour envahir leurs états, & brûle ses enfans dans une grange, pour régner plus paisiblement ; Offa, roi de Mercie, assassine dans un festin le roi d'Est-Anglie son gendre, prend son royaume, & pour expiation, soumet ses états *au denier de Saint Pierre* (2), en conservant

(1) L'histoire des royaumes Barbares se réduit à-peu-près à ces deux vers de Juvénal, Sat. 10.

Ad generum Cereris sine cæde & vulnere pauci
Descendunt Reges, & siccâ morte tyranni.

(2) Le *romescot* ou *denier de S. Pierre* ;

ce qu'il a pris. Si l'infâme Edburge sa fille, qui empoisonna son mari, après l'avoir engagé dans une longue suite de crimes; si Elfride, qui assassina le roi Edouard II, son beau-fils, & fit bâtir deux monasteres (1), ont un peu moins prodigué les attentats que nos Frédégondes & nos Brunehauds, qui bâtirent aussi des monasteres, elles eurent moins d'éclat & d'énergie.

Fredegaire, c. 76 & suiv. Gesta Dagoberti.

La magnificence de Dagobert, & les ouvrages d'orfévrerie de S. Eloi, annoncent des richesses & un progrès dans les arts presque incroyables chez les François de la pre-

---

n'étoit d'abord qu'une somme destinée à l'entretien d'un college Anglois fondé à Rome par Offa; cette imposition se leva ensuite sur toute l'Angleterre. C'étoit un don d'un seul roi de l'heptarchie, ce fut un tribut de la nation entiere.

(1) Ce dernier trait, fort postérieur au premier, n'appartient plus à l'histoire de l'heptarchie, mais seulement à l'histoire d'Angleterre en général.

miere race. On explique ce phénomène par le commerce du Levant, & par les dépouilles de l'Italie. Quant à l'état où étoient vers ce tems chez les Anglois les arts, même nécessaires, on peut en juger par l'extrême desir que témoignerent deux rois de l'heptarchie, de manger du pain blanc qu'un évêque distribuoit à la communion, & dont l'usage leur étoit inconnu. Ces deux rois étoient encore payens; l'évêque exigea qu'ils reçussent le baptême; ils rejetterent cette condition, & n'eurent point de pain blanc. Indignés de ce refus, ils chasserent l'évêque de leurs états.

Dans les tems qui nous restent à parcourir, la suite des rois qui occupent le trône de l'Angleterre réunie, répond, à quelques différences près, à notre seconde race. La législation marche d'un pas presque égal dans l'un & l'autre empire. D'un côté les Capitulaires de nos rois, de l'autre les loix Saxonnes,

Mais la France, toujours un peu plus avancée du côté des arts & de la politesse, comme plus voisine de l'Italie, paroît souvent servir de modele à l'Angleterre. Si Charlemagne donne de beaux jours à la France, Egbert & son petit-fils Alfred en donnent de moins brillants, mais d'aussi heureux à l'Angleterre; leurs successeurs dégénerent comme ceux de Charlemagne, & les deux pays sont également en proie aux ravages des Danois & des Normands, qui en changent la face, & font naître de nouveaux intérêts, dont il faut rendre compte.

CHAPITRE II.

Ravages des Normands en France & des Danois en Angleterre.

CHARLEMAGNE avoit répandu des larmes, en voyant d'une ville maritime de la Gaule Narbonnoise, des Pirates Normands infester la Méditerranée, & menacer les côtes de la France. Cependant il ne prévoyoit sans doute qu'une légere partie des maux dont la foiblesse de ses successeurs alloit être accablée par les Normands. Tout ce que l'imagination peut se représenter de désolation & de carnage, fut épuisé en France, pendant un siecle, par ces brigands féroces; la valeur Françoise sut long-tems les arrêter; on les vainquit souvent; on ne put les exterminer; ils étoient innombrables. Le Nord les reproduisoit à

Monach. S. Galli. Duchesne, T. 2. p. 130.

Mém. de Littérat. T. 15. p. 642.

tout moment. Ce pays, toujours ſurchargé d'habitans, & deſtitué de culture, ne connoiſſant que la guerre, envoyoit par-tout ſes enfans vivre de ce métier, aux dépens de ceux qui ſavoient cultiver. Depuis que la culture s'eſt étendue, ces émigrations ont ceſſé ; chaque pays peut nourrir tout ce qu'il fait naître, & les habitans ont plutôt manqué à la terre, que la terre n'a manqué aux habitans.

Sous les fils de Clovis, un capitaine Danois ou Normand, nommé Cochiliac, fit une deſcente ſur les terres du royaume de Thierry, vers l'embouchure du Rhin; Théodebert, fils de Thierry, lui arracha ſon butin avec la vie, & ces barbares n'oſerent reparoître en France, qu'environ trois cens ans après.

Charlemagne, qui, le premier de nos rois de la ſeconde race, vit cet orage fondre de nouveau ſur la France, avoit pris, pour le détourner, des meſures dignes de ſa gran-

deur & de sa sagesse. Une marine puissante protégeoit ses côtes. L'embouchure de toutes ses rivieres étoit défendue par un grand nombre de vaisseaux, que Louis le Débonnaire augmenta encore, mais que ses fils négligerent dans le cours de leurs divisions. Cette digue rompue, le torrent des barbares inonda la France; nulle côte, nulle province ne fut à l'abri de leurs incursions; la Somme, la Seine, la Loire, la Garonne furent plus d'une fois rougies de leur sang. Leur siege de Paris est resté à jamais mémorable. Eudes, gouverneur; & Gosselin, évêque de cette capitale, acquirent par leur belle défense une gloire éclatante. L'évêque de Chartres, Gosseaume, s'illustra aussi en chassant les Normands de devant sa ville. Mais le vieil & vénérable Hincmar, archevêque de Reims, chassé de son siege par la terreur que répandoient ces barbares, termina dans les douleurs son honorable carriere,

Annales Fuld. Annales Bertin. Regino in Chron.

A peine les rois Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, Louis le Begue, Louis III & Carloman, Charles le Gras, Robert & Eudes, & Charles le Simple trouvoient-ils le moment de reſpirer. Il falloit qu'ils fuſſent ſans ceſſe en mouvement d'une extrémité du royaume à l'autre, pour éteindre le feu qui s'allumoit par-tout ; & ſouvent, avant qu'ils euſſent raſſemblé leurs troupes, les Normands étoient déjà rembarqués avec leur butin. Nous ne détaillerons point les expéditions de ces peuples ; il ſera plus utile d'obſerver les cauſes de leurs ſuccès.

Outre la décadence de la marine, qui leur ouvrit tous les fleuves & toutes les côtes, les diviſions des princes Carlovingiens furent encore très-favorables aux Normands, par les occaſions qu'elles leur fourniſſoient de pénétrer dans l'intérieur du royaume, où ils étoient appellés tour-à-tour par les divers partis.

Les ſeigneurs, qui, à la faveur des mêmes troubles, ſecouoient le joug ou ſe diſpoſoient à le ſecouer, reclamoient auſſi leur appui; & ſi ces ſeigneurs étoient forcés de les combattre, il les combattoient en les ménageant & en prévoyant le beſoin qu'ils pourroient en avoir un jour. De plus, lorſque la réputation des Normands & de leurs ravages fut bien établie dans le royaume, tous les mécontens qui vouloient brouiller, tous les voleurs qui vouloient piller, s'uniſſoient aux Normands, ou s'ils exerçoient leurs brigandages ſans ce ſecours, ils paſſoient pour des Normands eux-mêmes; on voyoit les Normands par-tout; on s'exagéroit leur multitude, qu'on attribuoit à des principes miraculeux & d'autant plus décourageans.

Annales Bertin. ad ann. 853. 873, &c.

Annales F u 5- ann. 8 0, &c.

Juſques-là une différence eſſentielle avoit diſtingué les Normands de tous ces barbares Germaniques qui renverſerent l'empire Romain. Ceux-ci vouloient faire des établiſ-

ſemens ; ils marchoient en corps de nation, menant avec eux leurs femmes & leurs enfans, qu'ils n'auroient pas revus de long-tems, s'ils les euſſent laiſſés dans leur pays, parce que leurs expéditions ſe faiſoient par terre. Mécontens de leurs habitations, ils partoient avec le projet fixe de s'en procurer de nouvelles. Les Normands au contraire n'étoient que des pirates ; ils ne vouloient que piller, & retournoient dans leur pays partager le butin avec leurs femmes & leurs enfans, auprès deſquels la rapidité d'une courſe maritime les ramenoit promptement. De-là encore une idée exagérée de leur multiplication. C'étoient les mêmes hordes qu'on voyoit reparoître tantôt au Nord, tantôt au Midi, & qui, chaſſées d'une province, ſe jettoient ſur une autre. C'étoient les mêmes qui revenoient d'année en année, & toujours avec plus de ſuccès, dans des pays qu'ils apprenoient toujours à connoître de

plus en plus. La rapidité avec laquelle des mers ſans défenſe, & des rivieres mal gardées les portoient d'un pays dans un autre, ajoutoit encore au preſtige chez une nation, où toute idée de marine avoit péri avec Charlemagne & Louis le Débonnaire. Les Normands au contraire, qu'il faut concevoir comme un amas de peuples qui habitoient le Jutland, le Dannemarck, la Norvege & la Suede, ne cultivoient que cet art, auquel ils étoient invités par l'abondance des bois & des autres matieres propres à la conſtruction. On prétend que ces Normands étoient pour la plupart des Saxons, qui, chaſſés de leur pays par Charlemagne, s'étoient réfugiés dans le Nord, & qui joignoient au deſir de piller, celui de ſe venger & de venger leurs dieux.

Des pirates ſe bornent aux profits de la piraterie, tant qu'ils ne peuvent porter plus loin leurs eſpérances; mais les idées s'étendent avec

les ſuccès. Les Normands, en parcourant tant de fois les provinces Françoiſes, apprirent à diſtinguer les plus fertiles & les plus cultivées; c'étoient celles qui leur fourniſſoient le plus de butin, & où leur intérêt les rappelloit le plus ſouvent; ce furent auſſi celles où leurs efforts redoublés leur procurerent les ſuccès les plus ſoutenus. Bientôt les projets de conquête & d'établiſſement ſuccéderent à ces projets bornés de dévaſtation & de rapine. Ils commencerent à ſe fixer dans les terres fertiles de la Neuſtrie. Raoul ou Rollon, leur chef, né pour être un grand prince, plutôt qu'un capitaine de voleurs, travailloit à fonder dans ces contrées un empire qu'il étoit digne de gouverner. Franco, archevêque de Rouen, partagé entre Charles le Simple & Rollon, jaloux de ſoulager le premier, & de convertir le ſecond, ménageoit ſouvent des trêves entre ces deux princes; car il faut s'accoutumer à

nommer ainsi Rollon, & à le distinguer des Hastings, des Gerlon, des Héric, des Harec, des Godefroy, des Sigefroy, de tous ces *ravageurs* qui ne furent que *ravageurs*. D'un autre côté les cris des peuples opprimés montoient de toutes parts jusqu'au trône de Charles ; l'effroi général l'avoit saisi lui-même ; on regardoit les Normands comme une nation, sinon invincible, du moins indomptable ; on crut qu'il falloit s'en faire un appui contre elle-même, & que pour arracher la France aux fureurs des Normands, il falloit leur en abandonner une partie, dont aussi-bien ils étoient déjà presque entiérement en possession. De-là ce fameux Traité de S. Clair sur Epte (en 912), par lequel Charles le Simple abandonne à Rollon, à titre de duché, la partie de la Neustrie, comprise entre la Mer, la Picardie & la Bretagne, jusqu'aux rivieres d'Epte & d'Eure, & lui donne en mariage Giselle sa fille, à condition

Chron. Tur. hist. Norm. apud Duchesne.

qu'il se fera Chrétien, & qu'il rendra hommage de son duché au roi. Rollon se fit donc instruire; il se fit du moins baptiser. Cette condition ne l'embarrassa point; celle de l'hommage le révolta. Donner des marques de soumission étoit une chose bien nouvelle pour ce fier guerrier. On eut beau négocier, on eut beau lui dire que puisqu'il devoit & qu'il promettoit une éternelle fidélité au roi, son bienfaiteur & son beau-pere, le reste n'étoit qu'un cérémonial sans conséquence; il trouva le cérémonial trop humiliant; il consentit enfin à rendre cet hommage par procureur. Un des guerriers de sa suite fut chargé de la commission; & la trouvant aussi trop humiliante pour lui-même, il se vengea, par un outrage, du respect qu'on exigeoit de lui. Incliné devant le roi, & lui prenant le pied comme pour le porter à sa bouche, il le leva si brutalement, qu'il fit tomber le roi à la renverse; on fei-

Chron. breve apud Duchesne, T. 3.

gnit de ne le croire que mal-droit.

Pendant que les Normands s'établissoient ainsi dans le pays, qui de leur nom fut appellé *Normandie*, & qu'on leur abandonnoit encore l'hommage de la Bretagne, pour les empêcher de la piller, les mêmes peuples du Nord, sous le nom de Danois, faisoient des conquêtes bien plus considérables en Angleterre. Dès le tems de l'heptarchie, ils avoient tenté avec fruit quelques descentes dans ce pays : en effet, les divisions de l'heptarchie devoient faciliter leurs progrès, comme celles de la Maison Carlovingienne les avoient favorisés en France. Mais les divisions ne firent qu'augmenter en France, tandis que l'heptarchie expirante faisoit place à l'autorité d'un seul. Les conjonctures sembloient donc être plus heureuses pour l'Angleterre que pour la France ; cependant l'Angleterre fut la plus opprimée ; différence qui ne peut gueres s'expliquer que par

Chron. Sax.

quelque avantage, ou naturel, ou politique de la France ſur l'Angleterre; mais il faut convenir que, malgré l'extinction générale de l'heptarchie, il reſtoit dans le ſein de l'Angleterre des germes de diviſion, qui ſouvent n'attendoient, pour éclore, que les incurſions de ces étrangers. La même cauſe qui avoit ouvert la France aux Normands, ouvrit auſſi l'Angleterre aux Danois : je veux dire le défaut de marine; & ces barbares trouvant peut-être moins d'obſtacles dans la réſiſtance des Anglois, que dans celle des François, tournerent leurs vues en Angleterre beaucoup plutôt qu'en France, vers un établiſſement ſolide. Leurs premieres incurſions dans l'un & l'autre pays, ont à-peu-près la même époque; cependant dès le milieu du neuvieme ſiecle on les voit déjà établis dans quelques provinces d'Angleterre, où ils cultivent des campagnes, & paroiſſent déterminés à ſe fixer. Après les viciſſitu-

des ordinaires de la guerre, ſous Egbert, ſous Etelwolph & ſes fils, l'Angleterre, au commencement du regne d'Alfred, ſe trouvoit preſque également partagée entre les Anglois & les Danois, la balance penchoit même du côté des Danois, & bientôt elle fut emportée. Une irruption ſoudaine de ce peuple renverſa du trône Alfred, & l'obligea d'errer de contrée en contrée, ſous divers déguiſemens, raſſemblant en ſecret les cœurs qui lui reſtoient fideles, les inſtruiſant, les encourageant, ſachant ſouffrir & attendre, comme la Suede a vu depuis, ſon Guſtave Vaſa, caché dans les forêts de la Dalécarlie, méditant, au fond des mines où il travailloit avec des eſclaves, le grand projet de l'affranchiſſement de ſon pays. On raconte qu'Alfred, retiré à la campagne, chez un fermier ſeul inſtruit de ce qu'il étoit, ſe chargeoit de toute ſorte d'emplois, pour mieux ſeconder ſon déguiſement, en ſe rendant

Aſſer; vie d'Alfred.

utile à cet homme, qui l'avoit pris à titre de valet. La femme de ce fermier n'étant pas dans le secret, chargea un jour Alfred de faire cuire des gâteaux; Alfred les laissa brûler, & fut grondé; la fermiere lui dit avec humeur qu'il auroit plus d'empressement à les manger qu'il n'avoit eu d'attention à les faire cuire, & le menaça de le renvoyer, s'il ne devenoit plus soigneux. C'est du fond de cette abjection qu'Alfred conduisant de l'œil ses grands desseins, & guidant ses guerriers déguisés comme lui, sut tout-à-coup s'élever avec eux au comble de la puissance & de la gloire. Après avoir passé trois jours dans le camp des Danois, déguisé en joueur de harpe, observant tout ce qui s'y passoit, témoin de leur négligence & de leur sécurité, il donne aux siens le signal d'agir, & tous les Danois sont massacrés ou soumis. Bientôt une puissante marine qu'il sut créer en fort peu de tems, ferma l'entrée de son

pays

pays aux autres bandes de ces peuples que le Nord eût pu y envoyer, & les Danois, devenus chrétiens, parurent s'accoutumer au joug avec moins de peine. S'ils continuerent de troubler le royaume sous les regnes suivans, c'étoient les mouvemens de sujets factieux & révoltés, non les incursions d'un ennemi étranger. Différence essentielle entre la politique d'Alfred & celle de Charles le Simple; elle est toute à l'avantage du premier. Charles démembra la France en faveur des Normands, Alfred avoit su incorporer les Danois à la nation.

Tel fut l'état de ceux-ci sous les rois Edouard, dit *l'ancien*, Adelstan (ou Athelstan), Edmond I. Edred, Edwy, Edgar le Pacifique, Edouard le Martyr, Ethelred II. sous lequel la décadence entiere de la marine ouvrit de nouveau l'Angleterre aux pirateries des Danois & des Normands.

Dans les commencemens du regne

Asser. in vit. Alfred.

d'Alfred, & avant qu'il eût donné à son pays cette marine que la négligence de ses successeurs laissa périr, ce même Rollon, qui parvint ensuite à s'établir si avantageusement en France, étoit descendu en Angleterre, mais soit qu'il craignît de troubler les établissemens naissans de ses compatriotes, soit qu'il trouvât les Anglois trop bien préparés à la défense sous un roi aussi vigilant qu'Alfred, il se rembarqua promptement & alla tourner ses armes contre les François. Sous Ethelred II, les pirateries des habitans du Nord, depuis long-tems cessées en France, renaissent en Angleterre avec plus de fureur & de succès qu'avant le regne d'Alfred. Bien-tôt ce ne furent plus de simples chefs de pirates ou de simples aventuriers qui vinrent y chercher fortune, ce furent les rois mêmes de Dannemarck & de Norvege, qui, instruits par la renommée du progrès des armes de leurs sujets dans cette île, vinrent recueillir le

Chron. Sax. p. 128 & suiv. Guill. de Malmesb. p. 63 & suiv. Hunting-don, p. 358 & suiv. Hoveden, p. 428 & suiv.

fruit de tant de travaux, & tenter la conquête de l'île entiere.

Les conjonctures leur étoient favorables ; ils avoient des sujets dans l'île & des alliés au-dehors ; les Danois fixés en Angleterre, & les Normands établis en France, se souvenoient encore de leur commune origine. Les premiers s'apprêtoient à seconder leurs compatriotes qu'ils avoient peut-être appellés ; les seconds avoient souvent serré les nœuds patriotiques par les secours qu'ils avoient fournis aux Danois contre les Anglois, & par ceux qu'ils en avoient reçus contre les François, toujours leurs ennemis malgré le traité de S. Clair. Les ducs de Normandie favorisoient les Danois dans les expéditions que ceux-ci faisoient en Angleterre ; les ports de Normandie, si avantageux par leur situation à l'égard des côtes Britanniques, étoient toujours prêts à recevoir les vaisseaux Danois & à receler leur butin ; ces pirates n'avoient que le

canal à traverser. Essuyoient-ils quelque échec; la retraite étoit voisine & sûre. Les rois Danois alloient trouver de ce côté-là les mêmes facilités. Dans le sein de l'Angleterre tout n'étoit pas moins bien disposé. Le tems & la jouissance avoient produit leur effet sur les Saxons. Avec leur férocité ils avoient perdu leur énergie ; ils aimoient toujours la guerre, mais ils en redoutoient les fatigues, & leur mollesse s'étoit accoutumée à confier la défense de leur patrie aux Danois Britanniques, dont ils n'avoient pas même la prudence de soupçonner la fidélité. Cependant ces Danois, qui commençoient à sentir leur force, frémissoient du joug qui leur étoit imposé. Les successeurs d'Alfred n'avoient pas eu assez d'attention à confondre les deux peuples en un par le mélange des familles Danoises avec les familles Saxonnes, précaution sans laquelle les vainqueurs & les vaincus restent toujours ennemis. Dé

plus, la foibleſſe du gouvernement àvoit ramené le partage de l'autorité. Si l'heptarchie étoit éteinte, ſon eſprit ſubſiſtoit encore, & les gouverneurs des provinces qui étoient autrefois des royaumes, avoient bien de la peine à être des ſujets. Le gouvernement devenoit un chaos en Angleterre comme en France; les derniers princes de la race d'Alfred furent preſque auſſi diviſés & auſſi foibles que tous les princes de la race de Charlemagne.

Le plus foible de ces princes fut Ethelred II. qui régnoit en Angleterre, lorſque les rois Danois entreprirent la conquête de ce royaume; il avoit cette irréſolution, cette timidité, cette indolence, ce beſoin d'être trompé, plus à craindre dans les rois que la méchanceté même; il prodiguoit ſa confiance à un Alfric, à un Edric, monſtres vendus aux Danois, & qui le vendoient lui-même; les rois de Dannemarck étoient préſens par ces deux miniſtres

36238

aux délibérations du conseil Anglois. L'imprudence & la folie présidoient à toutes les démarches de ce roi d'ailleurs sans vices; Alfric l'ayant trahi trop à découvert, il fit arracher les yeux aux enfans innocens de ce coupable, & il rendit sa confiance à leur pere, qui ne l'accepta que pour la mieux trahir.

Tout son plan de défense contre les Danois fut de racheter le pillage par un tribut; c'étoit les inviter à revenir, & ils revinrent. Charlemagne & Alfred en usoient autrement, ils poursuivoient ces voleurs sur les mers, & les écartoient de leurs frontieres. Ethelred, incapable de suivre de tels modeles, foula ses peuples pour payer ses ennemis, il établit la taxe connue sous le nom de *Danegelt*, monument de l'oppression des Anglois, de l'ascendant des Danois & de la foiblesse d'Ethelred.

Quand la politique n'a plus ni force ni grandeur, elle cherche à

se sauver par la finesse. On espéra d'opposer les Normands aux Danois; on crut du moins s'assurer un puissant médiateur auprès des rois de Dannemarck, en s'alliant avec les ducs de Normandie. Ethelred demanda & obtint en mariage Emma, sœur du duc Richard II. Ce mariage produisit dans la suite de grands événemens, mais il arrêta peu pour lors les incursions des Danois. C'étoit cependant, il faut l'avouer, le parti qui convenoit le mieux à la foiblesse d'Ethelred, & l'on ne pourroit que le louer de l'avoir pris, si par une inconséquence extravagante, & une perfidie atroce, il n'en eût volontairement perdu tout le fruit. L'affreux Edric imagina de signaler son nom & celui de son maître, par un de ces attentats qui flétrissent les princes qui les ordonnent, & les peuples qui les commettent. Il osa conseiller à Ethelred d'assassiner tous les Danois établis dans ses états, c'est-à-dire, de don-

ner la moitié de ſes ſujets à égorger à l'autre ; & le foible Ethelred, au lieu de livrer aux Danois ce furieux, livra les Danois à ſa fureur. Le maſſacre fut commandé & exécuté dans toutes les provinces où les Saxons crurent être les plus forts (1). Ce fut, dit un auteur moderne, une fête de carnage & de vengeance ; cette fête fut le jour de S. Brice, & ce maſſacre de la S. Brice a mérité de ſervir de modele à celui de la S. Barthelemi. Il fut préparé, comme ce dernier, par un traité ſolemnel, & par un mariage. La généreuſe Gunilda, ſœur de Suénon, roi de Dannemarck, s'étoit donnée pour ôtage des traités de paix que ſon frere avoit faits avec les Anglois. Elle avoit embraſſé le Chriſtianiſme, & s'étoit fixée en Angle-

(1) On n'oſa pas le tenter dans l'Eſtanglie, dans le Northumberland, ni dans quelques autres provinces, où les Danois étoient en trop grand nombre.

terre, où elle avoit épousé le comte Pulling, un des principaux seigneurs du pays. Edric commença par égorger son mari & ses enfans à ses yeux, & la fit périr à coups de lance. Elle mourut avec la fermeté d'un sage, en plaignant presque également les bourreaux & les victimes. *Dieu vous punira*, dit-elle froidement aux assassins, *& mon frere me vengera*. On a écrit qu'Ethelred, c'est-à-dire, Edric, avoit poussé la barbarie jusqu'à faire rassembler dans un champ les femmes des Danois massacrés, les y faire enterrer vives jusqu'à la ceinture, & lâcher sur elles des dogues affamés qui les dévorerent. Comment parvient-on à se persuader que de pareilles horreurs resteront impunies? Suénon entendit les derniers cris de sa sœur & de ceux qu'il regardoit comme ses sujets; il jura de les venger, & il tint parole. Dès qu'il parut, Edric & Alfric, les principaux instigateurs de ce crime, le désavouerent, & tra-

hirent de nouveau Ethelred, qu'ils avoient bien plus trahi, en le rendant si coupable. Ethelred, toujours absurde, donne à Edric sa fille en mariage, & le fait duc de Mercie, après la mort d'Alfric. Edric, toujours perfide, livre le royaume à Suénon : Ethelred croit encore appaiser ses ennemis en irritant ses sujets; il leve de nouvelles taxes pour payer les Danois, qui prennent son argent, & continuent leurs conquêtes. Ethelred, abandonné, s'enfuit en Normandie, où Richard II, son beau-frere, lui donna un asyle, mais point de secours, & Suénon est proclamé roi d'Angleterre. Il meurt subitement : un usurpateur mourant ainsi, réveille la superstition; on crut que le ciel rappelloit Ethelred, on le rappella. Un lecteur sage croit, qu'instruit par le crime & par le malheur, Ethelred va régner justement. Toujours conduit & trahi par Edric, il fait assassiner deux des principaux Seigneurs du royaume,

& confiſque leurs biens; il foule plus que jamais ſes ſujets. Canut, fils de Suénon, prétend ſuccéder à ſon pere : il paroît, Ethelred fuit & meurt, vendu par Edric à Canut comme à Suénon; il laiſſe ſes malheurs & ſes fautes à réparer, à Edmond ſon fils, qu'une force prodigieuſe fit ſurnommer *Côte de fer*. Ce prince ne fit que paroître & paſſer, mais il montra un héros. Digne rival de Canut, il triompha par-tout où il ne fut point trahi; mais il le fut trop ſouvent, & toujours par Edric, auſſi bien que ſon pere. Dans une bataille, où Edmond alloit être vainqueur, Edric, qui ſervoit ſous lui, mit au bout d'une lance la tête d'un Anglois nommé Oſmer, qui reſſembloit beaucoup au roi, & cria aux Anglois, découragés par ce ſpectacle, qu'il falloit ſe rendre à Canut, puiſque leur roi ne vivoit plus. Edmond fit bien voir qu'il vivoit encore; il s'élança ſur le traitre, & d'une javeline, qui par malheur le

Chron. Sax. Hoveden. Eadmer.

manqua, il renversa deux soldats à ses pieds. Il se présenta si bien ensuite, & à ses amis, & à ses ennemis, qu'il força Canut à la retraite; mais entraîné par la même fatalité qu'Ethelred, & trompé par un faux repentir d'Edric, il le reçut en grace. On dit que, pour épargner le sang de ses sujets, il offrit le duel à Canut, qui le refusa, selon les uns, qui l'accepta selon les autres, & se sentant prêt à succomber, termina le combat par une conférence & un traité. Ce traité, s'il eut lieu, fut bientôt rompu, & le traitre Edric, après avoir, dans un combat décisif, arraché la victoire à Edmond, par une nouvelle défection, le fit assassiner par deux domestiques. Canut proclamé roi d'Angleterre sans résistance, joignit encore par la voie des armes, la Norvege au Dannemarck; il obtint le surnom de *Grand*, pour avoir beaucoup conquis, & ne le mérita que pour avoir su bien gouverner.

Quand il n'eut plus beſoin d'Edric, il lui fit trancher la tête, trait d'ingratitude, mais de juſtice, dont on lui a preſque ſu gré. On prétend qu'Edric lui vantant ſes ſervices, Canut lui répondit par cette cruelle équivoque : *J'éleverai votre tête au-deſſus de toutes les autres :* ce qu'Edric entendoit de la faveur & de la puiſſance où il alloit monter, & Canut, d'un endroit élevé où il alloit faire placer la tête de ce traitre, qui s'attira ſon malheur par ſon ambition : il ne trouvoit jamais que Canut fît aſſez pour lui. On dit qu'un jour il laiſſa échapper ce reproche indiſcret : *J'ai trahi pour vous mon roi légitime, en eſt-ce là la récompenſe? La récompenſe*, s'écria Canut : *me prens-tu pour le rémunérateur du crime? Mais c'eſt trop t'épargner ; cet aveu fait ton arrêt, va ſubir ton ſupplice.*

Guill. de Malmesb. p. 73 & ſuiv. Hoveden p. 436 & ſuiv.

Quoi qu'il en ſoit, Canut fut un grand prince : le bonheur des Anglois, ſous ſon regne, ſemble ex-

cuser ses conquêtes, & leur amour en fit presque un roi légitime.

Comme il haïssoit les traîtres, il méprisoit les flatteurs, il se plaisoit à tourner la flatterie en ridicule. Ses courtisans lui disant un jour qu'il étoit le maître de l'Océan, il s'assit avec eux sur le bord de la mer au moment du flux, & les vagues lui mouillant les pieds : *Est-ce là*, dit-il, *le respect que l'Océan doit à son maître ?*

Arrêtons-nous un moment ici à considérer les mœurs des deux nations rivales, dans l'espace de tems que nous venons de parcourir, c'est-à-dire, sous notre seconde race & depuis la réunion de l'heptarchie, jusqu'à la conquête des Danois. Les François de la seconde race étoient encore bien barbares; leurs progrès n'avoient pas été rapides, mais s'ils n'avançoient gueres, du moins ils ne reculoient pas; ils marchoient pesamment, mais directement vers la perfection, ou plutôt

vers la politesse. Sous cette époque les crimes de l'ambition, de la politique, de l'intérêt mal entendu, sont toujours fréquens & horribles; mais ceux que la férocité seule faisoit commettre autrefois, deviennent beaucoup plus rares.

Les mœurs des Anglois, au contraire, nous paroissent, sous cette époque, être restées au même point que sous les précédentes; c'est toujours cette simplicité grossiere, cette férocité naïve de la barbarie, qu'aucun art n'a encore ni modifiée, ni réduite en systême. On n'examinoit gueres si les crimes seroient utiles; ils étoient faciles, & on étoit porté à les commettre: voilà ce qui déterminoit. Ce défaut de progrès dans les mœurs Angloises, s'explique par des causes assez naturelles. L'Angleterre ne tenoit point, comme la France, à des voisins qui pussent la modifier par le mêlange de mœurs plus douces: d'ailleurs la barbarie des Saxons avoit été renouvellée

par celle des Danois, qui s'étoient mêlés avec eux en Angleterre, au lieu qu'en France les Normands avoient formé un état à part, état borné en comparaiſon de la France, & qui, s'il s'étoit mêlé avec elle, auroit été attiré par elle à ſes mœurs & à ſes uſages. La puiſſance des Danois en Angleterre, & par conſéquent leur influence ſur le moral, avoient toujours été en augmentant. Or les mœurs des Danois, alors, étoient les mêmes à-peu-près que celles des Saxons à leur arrivée en Angleterre, & des Francs à leur arrivée dans les Gaules; ainſi les mœurs de l'Angleterre, depuis la réunion, devoient être les mêmes à-peu-près que celles de l'heptarchie & de notre premiere race. La grandeur perſonnelle & paſſagere d'Alfred & de Canut, ne dérange pas ce point de vue; le tems que nous examinons eſt poſtérieur à l'un, & antérieur à l'autre, & le bien qu'Alfred avoit pu faire, avoit été détruit par les Danois.

Quelques traits remarquables de l'histoire des rois d'Angleterre, depuis l'extinction de l'heptarchie, jusqu'à la conquête entiere des Danois, intervalle qui répond à la seconde race de nos rois, nous montreront les mœurs d'une nation naissante, & qui en est encore à son premier dégré.

Edmond, qui régna depuis l'an 941, jusqu'à l'an 946, périt par un accident bizarre, dont les lecteurs tireront aisément des inductions touchant les mœurs de ce temslà. Au milieu d'une fête qu'il donnoit, un scélerat, nommé Léof, banni du royaume pour ses crimes, entre insolemment dans la salle où dinoit le Roi, & se place à l'une des tables dressées pour les gens de la cour. Edmond, choqué de cette étrange vue, ordonne à cet homme de sortir : Léof reste ; l'impatience saisit le roi, qui, au lieu de le faire chasser, se leve, court à lui, & le prend par les cheveux. Léof tire un poi-

Guill. de Malmesb. L. 2. c. 7. Hoveden. p. 423.

gnard, en frappe le roi : Léof fut à l'inſtant mis en pieces; mais le roi mourut auſſi ſur le champ.

955. Edwy, ſon neveu, prince diffamé par les Catholiques, & réhabilité par les Proteſtans, parce qu'il fut l'ennemi de S. Dunſtan & des moines, eut encore une deſtinée ſinguliere, qui peint les mœurs du tems. Il épouſa, malgré les évêques & les moines, une princeſſe du ſang royal nommée Elgiva, ſa parente, dans un dégré prohibé. Le jour de ſon couronnement, il ſe dérobe de la ſalle du banquet pour aller voir cette femme. Odon, archevêque de Cantorberi, & Dunſtan, vont l'arracher de ſes bras, & le ramenent dans la ſalle; trait de courage ſelon les Catholiques, d'inſolence ſelon les Proteſtans; trait d'ailleurs qu'on reconnoît à peine dans les récits oppoſés, tant les circonſtances ſont différentes! Edwy exile Dunſtan. Le reſte de l'hiſtoire n'eſt plus gueres rapporté dans toutes ſes circonſtances,

Guill. de Malmesb. Osberne, p. 83-105. Matt. weſmin. p. 195-196.

que par les Proteſtans; mais les Catholiques ne les nient pas. Le clergé fait arrêter Elgiva dans le palais du roi, la fait marquer au viſage, d'un fer rouge. Le roi ne pouvant encore s'en détacher, malgré cette difformité, le clergé la fait arrêter de nouveau, lui fait couper les jarrets; elle expire dans les tourmens; Edwy eſt dépoſé; les Proteſtans accuſent de ces violences l'archevêque Odon & S. Dunſtan qui revint de ſon exil pour les commettre ou pour les protéger, & qui fut auſſi dans la ſuite Archevêque de Cantorberi.

Quelques Catholiques ſe contentent de repréſenter la mort d'Elgiva, & la dépoſition d'Edwy, comme l'ouvrage de la nation, & ils ont trop l'air d'applaudir à cet ouvrage. Tout cela reſſemble aſſez à la maniere dont notre Louis le Débonnaire fut traité par ſon clergé; mais les circonſtances de l'hiſtoire d'Edwy ſont plus atroces, & ſentent plus les mœurs de notre premiere race.

On mit à ſa place ſon frere Edgar, 955. dit le *Pacifique*, qui, s'il n'avoit détruit que les loups (1), mériteroit à ce ſeul titre plus de reſpect que tant de deſtructeurs des hommes; mais peut-être ce beau titre de *Pacifique* ne fut-il pas aſſez mérité; car Edgar fit quelques conquêtes dans l'Irlande & dans les îles voiſines. On parle d'un voyage ſur la Dée, où il fit conduire ſa barque par huit rois ſes tributaires, équipage bien faſtueux pour un roi pacifique. Les Proteſtans obſervent qu'il enleva une religieuſe, qu'il eut d'autres maîtreſſes, & que cependant il fut traité par le clergé avec beaucoup plus d'indulgence qu'Edwy, parce qu'il fut ami de Dunſtan & des moines.

Chron. Sax. Knigton. Brompton. Higden. Hoveden. Guill. de Malmesb.

957. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Edouard *le Martyr*, qui fut lui-même

---

(1) Ce fut lui qui détruiſit les loups en Angleterre.

remplacé par ſon frere, ce foible
Ethelred II, dont nous avons tant 978.
parlé. Ce dernier prince avoit dû la
vie & le trône à une aventure aſſez
ſinguliere, & qui peint aſſez bien
les mœurs de ce tems-là pour mé-
riter place ici. Edgar étant veuf
d'Elflide, dont il avoit eu Edouard,
entendit parler de la beauté d'El-
fride, fille du comte de Devon; il
chargea Etelvolde, ſon favori, de
rendre viſite au pere, & de juger
par lui-même de la figure de la fille.
Etelvolde la trouva ſi belle, qu'il
réſolut de tromper ſon maître &
ſon ami: il l'aſſura que la renommée
exagéroit beaucoup, & il parvint à
dégouter le roi de cette alliance.
Quand Etelvolde vit que le roi n'y
penſoit plus, il ſe propoſa lui-même.
Il avoit ſoigneuſement caché au
comte de Devon la commiſſion dont
le roi l'avoit chargé; mais il falloit
l'agrément du roi pour ſon mariage,
& ce mariage du favori paroiſſoit
s'accorder mal avec ſes diſcours: il

répéta au roi que la beauté d'Elfride n'avoit pas de quoi charmer un grand monarque, mais il ajouta que la fortune du comte de Devon avoit de quoi tenter un particulier. A ce mot, le roi consentit à tout, toujours sans avoir vu Elfride. Etelvolde l'épouse, & en a un enfant; il la tient à la campagne loin de la cour, sous différens prétextes. Le roi enfin, ou la vit par hasard, ou averti par quelque courtisan de la supercherie d'Etelvolde, il voulut être mené chez elle. Etelvolde, disent quelques auteurs, voyant approcher le danger, & cherchant du moins à le diminuer, pria sa femme de ne point relever sa beauté naturelle par la parure, pour recevoir cette visite, & ne put obtenir cette grace. Le roi, en la voyant, jugea qu'il avoit été bien indignement trahi: il fit tuer le mari, il épousa la femme, & il en eut Ethelred II. Après la mort d'Edgar, la couronne devoit appartenir à

Edouard, fils du premier lit: Elfride voulût la faire tomber à Ethelred son fils; ce projet échoua, & la faveur d'Elfride baissa considérablement sous son beau-fils. Cette femme n'étoit pas moins vindicative que belle & ambitieuse. Edouard s'étant un jour égaré à la chasse, se trouva seul, accablé de soif & de fatigue au bord de la forêt, d'où il apperçut une maison appartenante à Elfride sa belle-mere; il y court. Elfride l'apperçoit, vient à sa rencontre, lui fait apporter à boire sans le laisser descendre de cheval. Pendant qu'il boit, un domestique, à qui elle fait un signe, le renverse mort d'un coup de massue aux pieds de sa marâtre. Elle bâtit des monasteres en expiation de ce régicide, qui valut à Edouard le titre de *Martyr*, mais qui resta impuni. Ce fut par ce tissu de crimes que la couronne parvint à Ethelred II, pour le malheur de l'Angleterre. L'histoire des Lombards nous offre une aven-

Mém. de Littérat. vol. 32. p. 390.

ture assez semblable à celle de l'assassinat d'Edouard par Elfride. Tous ces peuples barbares ont à-peu-près les mêmes mœurs & les mêmes aventures.

Le premier mariage d'Edgar ne se ressentoit pas moins des mœurs de ce tems-là. Il avoit logé à Andover chez un gentilhomme dont la fille étoit belle, & il s'étoit enflammé pour elle. Dans l'impatience de ses desirs, il vouloit que dès la nuit même sa mere la lui livrât : cette femme jugea prudemment que la résistance ne feroit qu'irriter cette ardeur impétueuse ; elle promit tout, & le trompa. Suivant leurs conventions, sa fille devoit s'introduire dans le lit du roi avec beaucoup de mystere, à la faveur des ténebres, quand tout le monde seroit retiré. Tout cela s'exécuta ; mais la personne fut changée. Une jeune fille fort jolie, attachée à la femme du gentilhomme, prit la place de celle que le roi attendoit. Suivant les instructions

Guill. de Malmesb. L. 2. ch. 8. Higden, p. 268.

tructions de sa maîtresse, elle devoit se retirer avant le jour : le roi la retint, & la supercherie fut découverte ; mais celle-ci fut bien plus heureuse que celle d'Etelvolde. Le roi ayant vu sa compagne, jugea qu'on ne l'avoit point trompé ; il ratifia l'échange : Elflide (c'étoit le nom de la jeune fille) devint sa maîtresse déclarée, puis sa femme, & fut la mere d'Edouard. Ces mariages ressemblent fort à ceux de nos Chérebert, de nos Gontran & de nos Chilpéric. Mais il y avoit quatre siecles de distance entre ces princes & Edgar. Telle étoit dans la progression des mœurs la différence des deux nations, grace à l'influence des Danois sur l'Angleterre.

Considérons à présent quelle étoit l'influence des Normands sur les deux royaumes.

CHAPITRE III.

Ducs de Normandie. Leurs relations avec la France.

LA rivalité de la France & de l'Angleterre ne regarde ni les Bretons ni les Saxons ; elle eſt née des ravages & des ſuccès des Normands. Si ces peuples n'euſſent jamais poſſédé la Neuſtrie, ou s'ils ſe fuſſent toujours contentés de ce partage, il eſt à croire que la rivalité, dans le premier cas, ne ſeroit point née ; dans le ſecond, auroit été promptement étouffée. Mais le ſouvenir de tant de maux qu'ils avoient faits à la France, l'aſpect de tant de ruines qui dépoſoient encore de leur fureur, & plus que tout cela, cette riche province qu'on voyoit entre leurs mains avec tant de regret & de dépit, étoient des

levains de haine qui fermentoient dans les cœurs François. Quoique les cris de la France désolée eussent forcé Charles le Simple à ce sacrifice, les cris de la France s'élevoient contre lui pour l'avoir fait, & cette cession de la Normandie ne contribua pas moins que les autres disgraces de ce regne, à faire donner au malheureux Charles ce titre de *Simple*, que les mœurs de ce siecle rendoient déjà injurieux. Les Normands de leur côté étoient bien avertis de compter peu sur une alliance qu'avoit faite la nécessité.

D'ailleurs, le traité de Charles le Simple avec Rollon, n'avoit pas fait cesser les incursions des Normands. Toutes les bandes de ces pirates, indépendantes les unes des autres, couroient où le pillage les appelloit, & les succès de la bande de Rollon ne faisoient que donner aux autres bandes l'idée & l'espérance d'un pareil établissement. La plupart des provinces Françoises étoient en-

core infeſtées de ces pirates ; Charles le Simple & Raoul furent ſouvent occupés à les combattre. Ces Normands vagabonds, tantôt ſe mettoient ſous la protection des ducs de Normandie, tantôt étoient également ennemis & de ces ducs & des François. Dans l'un & dans l'autre cas, leurs dévaſtations excitoient cette haine inſéparable de la crainte.

Nous avons dit quels étoient les cauſes & l'objet des émigrations des barbares. Quant aux états policés ou tendans à l'être, leur premier ſoin eſt de ſe former, le ſecond de s'affermir, le troiſieme de s'étendre. La premiere époque eſt un tems de travail & de fermentation intérieure qui fait peu de ſenſation dans les états voiſins : on vit comme iſolé ; on ſe concentre dans ſes propres querelles & dans ſes intérêts préſens : l'univers vous appelle barbare, mais il ignore vos débats. Telle fut quelque-tems la ſituation de preſque tous les états de l'Europe, lorſ-

que les peuples du Nord & de la Germanie eurent détruit l'empire Romain ; chaque état se formoit péniblement & ne songeoit qu'à lui ; ce n'est qu'après avoir pris sa forme & sa consistence qu'on vient à penser qu'on a des voisins ; on les appelle alors au secours de la constitution qu'on s'est formée, on veut en faire des instrumens de sa conservation & de son bonheur ; bien-tôt on étend ses vues & on les rend injustes ; on prétend ou asservir ses voisins, ou se servir de quelques-uns d'entre eux pour en asservir d'autres. De ces deux dernieres époques, la premiere donne naissance à la politique extérieure, la seconde lui donne toute son activité, mais une activité funeste & malfaisante.

L'Angleterre, sous ses rois Bretons & sous l'heptarchie Saxonne, cherchoit sa constitution ; la France en faisoit autant sous ses rois de la premiere race. Peu ou point de liaison avec les états voisins, on s'é-

gorgeoit chez ſoi ſans le ſecours d'autrui ; la politique intérieure étoit féroce, la politique extérieure abſolument nulle.

La ſeconde race ſemble nous offrir d'abord, dans trois regnes conſécutifs, les trois époques dont nous avons parlé. Sous le gouvernement de Charles Martel qu'on peut bien compter pour un regne glorieux, la conſtitution ſe forme encore avec quelque peine ; ſous Pepin le Bref, elle s'affermit ; ſous Charlemagne, la domination Françoiſe embraſſe la plus grande partie de l'Europe.

La formation d'un ſi grand empire avoit étendu les vues, le démembrement même de cet empire laiſſoit ſubſiſter des nœuds politiques entre pluſieurs grands états, & des liens de parenté entre leurs chefs. De-là naquit la politique extérieure qui gouverna depuis toutes les affaires de l'Europe. Foible dans ces commencemens, elle avoit encore peu d'influence ; cependant les intérêts

politiques commencent à s'unir & à ſe combiner, les alliances ſe forment ſur un plan ſuivi ; on cherche des alliés au-delà des mers, quand la convenance des intérêts l'exige. Charlemagne avoit vu commencer les irruptions des Normands, Egbert celle des Danois ; Egbert élevé à la cour de Charlemagne, avoit conſervé de la reconnoiſſance pour les François, & il avoit ſenti l'intérêt qu'il avoit de s'unir avec eux contre les barbares ; Etelwolph ſon fils épouſa Judith (1), fille de Charles *le Chauve*, & Louis *le Begue*, fils de Charles le Chauve, épouſa une princeſſe Angloiſe, nommée Adélaïde, peut-être ſœur d'Etelwolph. Cette princeſſe fut mere de Charles le Simple, qu'elle mena en Angleterre, pour le dérober aux

Aſſer, vie Alfred. Chron. Sax. Huntingdon.

(1) Il y avoit eu quelques alliances ; mais moins ſuivies entre nos rois de la premiere race & des rois de l'heptarchie Saxonne.

factions dont la France étoit alors agitée. Charles le Simple épousa aussi une princesse Angloise (Ogine, fille d'Edouard l'Ancien, sœur d'Adelstan), (1) & son fils Louis IV. trouva, comme lui, un asyle en Angleterre : ce qui lui fit donner le surnom d'*Outremer*, lorsqu'il revint régner sur les François. Ogine sa mere le ramena en triomphe à la mort de Raoul; ce fut principalement par les secours de l'Angleterre que s'opéra cette révolution; ce fut Adelstan, frere d'Ogine, qui la prépara, & qui rendit alors à Louis d'Outremer la même protection qu'Egbert avoit trouvée autrefois à la cour de Charlemagne. Ogine, digne sœur d'Adelstan, conduisoit elle-même aux combats ses braves An-

---

(1) Cet Adelstan paroît avoir eu des vues supérieures à son siecle. Pour encourager le commerce & la navigation, il accorda la noblesse à tout négociant qui auroit fait sur mer, à ses frais, deux voyages de long cours.

glois mêlés avec les François fideles. Sa gloire & sa honte sont également célebres. Plus digne de régner que son mari & que son fils, elle vengea le premier, affermit le second sur le trône, & pacifia les troubles de la France. Sa carriere jusqu'à soixante ans avoit été illustre ; des foiblesses tardives vinrent deshonorer sa vieillesse & souiller ses cheveux blancs. Elle aima le comte de Troyes, fils de ce fameux Hebert, comte de Vermandois, qui avoit fait mourir lentement Charles le Simple son mari dans l'ennui de la captivité, & qui étoit mort en s'accusant par ce cri terrible : *nous étions douze qui trahîmes le roi Charles.* Elle épousa ce jeune seigneur, en fut méprisée, & satisfit par les malheurs de ses dernieres années aux manes de son mari outragés par cette alliance. Telles étoient dès-lors les liaisons des François avec les Anglois.

Glaber ; L. I. c. 9.

Le séjour fixe des Normands en France donna plus d'activité à cette

politique naiſſante, elle en changea & en multiplia les points de vue & les reſſorts. La France en fut plus agitée, c'étoit un état nouveau qui ſe formoit dans l'état, c'étoit un voiſin plus incommode & un ennemi plus preſſant; car tous ces titres de vaſſal, d'allié, de gendre, foibles déguiſemens d'un ſacrifice forcé, n'étoient que de beaux noms qui ne pouvoient changer la nature des choſes; on ſavoit trop bien qu'on avoit été contraint de prendre ce gendre, & d'accepter l'impérieux hommage de ce vaſſal. D'ailleurs, la politique tient beaucoup aux objets phyſiques. Les limites que la nature donne aux empires, ſont les plus reſpectées. On ne voit gueres l'Eſpagne s'élancer au-delà des Pyrénées, ni l'Italie au-delà des Alpes, ni la Suiſſe au-delà du mont Jurat, & les mers arrêtent encore quelquefois l'ambition. Mais quand les états une fois parvenus à ces bornes naturelles, ſe voient reſſerrés après

coup par des bornes factices, ils ne cessent de s'agiter jusqu'à ce qu'ils aient renversé cette barriere & repris leur premiere étendue. L'état démembré rappelle toujours ses provinces arrachées, qui toujours se tournent vers lui, & tendent à s'en rapprocher, jusqu'à ce que la réunion soit consommée, ou que le tems les ait entierement accoutumées à la nouvelle domination. C'est au vainqueur, qui a démembré un état, à ne fournir aucun prétexte d'invasion à cet état, ni de révolte aux provinces subjuguées. C'est à quoi s'appliqua toujours le célebre Rollon; à la vérité il ne négligea aucun des droits que lui donnoit le traité de S. Clair; il exigea des Bretons, l'épée à la main, l'hommage qu'on lui avoit cédé par ce traité, & que les rois de France n'avoient pas su toujours se faire rendre; mais il ne donna point à ces droits une injuste extension, il renonça aux conquêtes; honteux d'avoir été un brigand, il

voulut être un prince, il fit fleurir dans ses états les loix & la police, il voulut que les effets de sa puissance en fissent oublier l'origine ; il voulut que la postérité pût ne se souvenir que du prince *justicier*. Tandis qu'à la faveur des troubles, les voleurs infestoient la France, en Normandie une femme, un enfant pouvoient porter à toute heure & partout une bourse d'or dans la main, sans avoir rien à craindre de la ruse ou de la violence. On raconte la même chose de l'administration d'un roi de Northumberland, nommé Edwin, un des plus grands princes de l'heptarchie, & Alfred suspendit à un arbre, près du grand chemin, des bracelets d'or, que tout le monde vit (1), & auxquels personne ne toucha. La *clameur de haro* si connue, n'étoit, dit-on, que le recours au

(1) L'histoire des Ostiaques & d'autres sauvages de la Sibérie sont pleines de pareils traits.

prince (1), dont l'oreille étoit ouverte à toutes les plaintes de ses sujets. De tels regnes sont toujours trop courts. Rollon mourut en 917, mais ses loix lui ont survécu, & ses peuples, heureux par lui après sa mort, bénissoient sa mémoire, & obéissoient à sa postérité.

S'il est vrai, qu'à sa mort, tandis que d'un côté il léguoit cent livres d'or aux églises de Normandie, de l'autre, il faisoit couper la tête à cent prisonniers en l'honneur des dieux de son pays, il faut avouer que ce

Chroniq. d'Ademar.

Essais historiq. sur Paris, T. 2.

(1) A Rô, Appel à Rô. Rô, Rou, Roll, Raoul, Rollon, c'est le même nom. D'autres trouvent l'origine de la *clameur de haro* dans la loi des Ripuaires. *In araho conjurare.* Leg. Ripuar. tit. 32. *De mannire.* Il y a encore d'autres opinions sur cette étymologie. Les uns dérivent le mot *haro* de Harold, roi de Dannemarck, au neuvieme siecle; les autres d'un mot Danois, *à rau*, qui signifie *aide-moi.* D'autres, du vieux mot François *harouenna*, qui signifioit le lieu où se tenoit la justice.

grand prince n'étoit encore ni chrétien ni humain.

En général, c'étoient d'étranges chrétiens que ces Normands convertis. Le moine de S. Gal rapporte qu'un jour ils se présenterent au baptême en si grand nombre, qu'il ne se trouva pas assez d'habits blancs pour tant de néophytes (1); on en fit à la hâte d'assez grossiers. Un seigneur Normand, à qui on en donna un de cette espece, le refusa, & dit tout en colere : *garde ta casaque pour des bouviers ; voilà, grace au ciel, la vingtieme fois que je me fais baptiser ; jamais on n'avoit eu l'insolence de m'offrir de pareilles guenilles.*

Monach. S. Gal. Duchesne, T. 2. p. 134. Mém. de Littérat. T. 15. p. 643.

Guillaume, dit *la longue épée*, fils de Rollon, lui succéda ; il n'étoit pas fils de Giselle, fille de Charles le Simple : elle étoit morte sans enfans, & les nœuds de la France avec les

(1) C'étoit l'usage de donner des habits blancs au baptême.

Normands furent aussi-tôt rompus que formés. La mort de Giselle est encore une tache à la mémoire de Rollon; il la maltraitoit, parce qu'elle étoit Françoise, & qu'il avoit quitté pour elle Pope sa premiere femme, qu'il aimoit, & qu'il reprit lorsque Giselle eut succombé à sa douleur; on assure qu'il eut la barbarie d'envoyer à l'échaffaut deux officiers de Charles le Simple, qui étoient venus lui porter des plaintes de leur maître sur sa conduite à l'égard de Giselle.

Les ducs de Normandie avoient toujours l'œil sur leurs voisins, pour régler leurs démarches sur celles qui se faisoient autour d'eux; ils voyoient la France & l'Angleterre s'unir, ils s'allierent donc avec les Danois, qui d'ailleurs étoient leurs compatriotes & leurs compagnons de fortune; de-là ces secours qu'ils leur fournirent, ces facilités qu'ils leur procurerent dans les expéditions que les Danois tentoient en

Angleterre, juſqu'à ce qu'enfin Ethelred prit le parti, comme nous l'avons dit, d'épouſer Emma, ce qui engagea ces ducs à la neutralité. Les Danois, de leur côté, même après avoir achevé la conquête de l'Angleterre, ſentirent ſi bien la néceſſité de ſerrer les nœuds de leur alliance avec les Normands, que l'heureux vainqueur Canut, à peine proclamé roi d'Angleterre, épouſa cette même Emma, veuve d'Ethelred, & donna ſa propre ſœur à Richard II. En France, les ducs de Normandie s'empreſſoient toujours d'influer dans toutes les querelles des princes Carlovingiens, mais ils affectoient d'y influer comme médiateurs, ils réconcilioient ſans ceſſe les rois de France, ſoit avec leurs vaſſaux trop puiſſans, ſoit avec les empereurs & les rois de Germanie, à qui les François diſputoient alors la Lorraine. Ce perſonnage de pacificateurs donnoit à ces ducs une conſidération qui affermiſſoit leur puiſſance, qui leur

procuroit des alliés, & qui les mettoit toujours de plus en plus en état de repousser les tentatives que faisoient de tems en tems les rois de France, soit pour réunir la Normandie à la couronne, soit pour en recouvrer quelques parties.

Cette politique conciliante fut toujours celle du duc Guillaume, fils de Rollon; quand il ne pouvoit procurer la paix, il s'attachoit à diminuer la supériorité du vainqueur; il affectoit de tenir cette balance, qui, depuis est devenue le grand objet de la politique, mais qui a toujours été plus utile à ceux qui l'ont tenue, qu'à l'Europe qui en attendoit son repos. Par une suite de la même politique, Guillaume prenoit soin de s'allier avec les plus grands seigneurs du royaume & les plus redoutables au roi, il avoit épousé Sporte, fille de Hebert, comte de Senlis; il avoit marié Gerlotte sa sœur avec Guillaume, comte de Poitiers; il étoit toujours uni avec Hugues le Grand,

ou l'abbé, pere de Hugues Capet. Tant que Guillaume vécut, les successeurs de Charles le Simple respecterent la Normandie & le traité de S. Clair; mais lorsque le lâche Arnoul, comte de Flandre, ennemi de Guillaume, l'eut fait assassiner dans une entrevue sur la Somme vis-à-vis Péquigny, Louis *d'Outremer*, suivant les principes de la politique malfaisante, fomenta la révolte des Normands idolâtres contre leur jeune (1) duc Richard, dit *sans peur*, qu'ils voulurent contraindre de renoncer au Christianisme. Ils étoient encore très-nombreux en Normandie, & les nouvelles bandes qui arrivoient tous les jours du Nord, les réchauffoient dans leurs superstitions intolérantes. Hugues le Grand secourut Richard, & calma ces troubles. Protecteur d'un prince dont Louis *d'Outremer* étoit l'oppresseur,

18 Décembre 942.

Dudon, L. 3.

(1) Il avoit alors dix ans tout au plus.

c'étoit par ces nobles degrés qu'il éleyoit sa race jusqu'au trône. Louis au contraire, moitié séduction, moitié violence, s'empare de la personne de Richard pour s'emparer de ses états; les Normands, après quelque résistance, laissent enlever leur duc; Louis parvient à leur persuader qüe cet enfant sera mieux élevé dans une cour ennemie qu'au milieu de ses sujets, & il l'amene à Laon. Si la politique aujourd'hui est perfide, alors elle étoit barbare. Bien-tôt le dessein est pris de se défaire du jeune prince & de se ressaisir de la Normandie. Au moment de l'exécution, Osmond, gouverneur de Richard, l'arrache à cette cour meurtriere, en l'enveloppant dans un paquet d'herbes, & le faisant porter ainsi jusqu'à Senlis, où il le met sous la garde du comte Bernard, oncle maternel de l'enfant. Cependant Louis *d'Outremer* offre à Hugues le Grand de partager la Normandie, & Hugues abandonne Richard. Louis fond sans obstacle sur

cette province ſans chef, le comte Bernard la délivra par une conduite également habile & hardie; il oſa tromper le trompeur, en l'engageant à tromper encore; il conſeilla aux Normands de ſe rendre au roi pour éviter la guerre, il conſeilla au roi de garder la Normandie entiere, puiſqu'elle s'étoit rendue à lui ſeul, & de fruſtrer Hugues de la part qui lui avoit été promiſe. Hugues fut mécontent; Bernard alors conſeille à Hugues de ſe venger, en prenant la protection de Richard, & lui donnant en mariage Emme ſa fille, ce qui s'exécuta dans la ſuite. Bernard ſe ſervit de plus, pour ſes deſſeins, d'un chef de nouvelles bandes Normandes, nommé Aigrold (1); cet aventurier qui n'avoit rien à perdre, ſe déclare hautement le défenſeur de Richard, & ſomme Louis *d'Outre-*

(1) Des auteurs diſent que cet Aigrold ou Haigrold étoit Harold II. roi de Dannemarck.

mer de mettre ce prince en liberté; Bernard s'emporte contre cette insolence, assure le roi que toute la Normandie lui est dévouée, & que s'il paroît en personne dans cette province, Aigrold lui sera livré pour recevoir le châtiment de sa folie; Louis, aussi crédule que fourbe, s'engage parmi ses ennemis; Aigrold feint d'avoir peur & demande une conférence; elle se tient au village de Crescenville sur le chemin de Lizieux à Caen; Aigrold s'y trouve le plus fort, taille en pieces l'escorte du roi, & l'envoie lui-même prisonnier à Rouen. Je ne sais si Bernard, quelle que fût sa cause, avoit droit de se permettre tant de détours, mais Louis avoit mérité d'être ainsi trompé: il ne sortit de prison qu'à la faveur d'un traité par lequel il céda, comme Charles le Simple son pere, toute la Normandie, à la charge de l'hommage; & ce nouveau traité fut encore conclu à S. Clair sur Epte. Louis voulut se

Chron. de Flodoard. Dudon.

945.

venger, il menaça Senlis, il aſſiégea Rouen, leva le ſiege, & ſe retira. Richard s'affermit ſur ſon trône, & fut plus puiſſant encore que ſon pere & que ſon aïeul. Hugues, ce grand roi, qui, ſans ſceptre, avoit régné plus de vingt ans (1), fils, neveu, gendre, pere, oncle de rois, beau-frere de trois rois, lui recommanda,
956. en mourant, ſes enfans & ſes vaſſaux. Ainſi la race Capétienne & la race Normande que nous verrons bientôt ennemies, avoient commencé par ſe combler de bienfaits mutuels; Hugues le Grand avoit été le protecteur de Richard; Richard le fut de Hugues Capet & de ſes freres.

---

(1) Il étoit fils de Robert qui fut roi de France; neveu du roi Eudes; gendre d'Edouard l'ancien, roi d'Angleterre; pere de Hugues Capet; oncle par Ethilde ſa femme d'Edwy, roi d'Angleterre; beau-frere d'Adelſtan, auſſi roi d'Angleterre, de Charles le Simple, & de l'empereur ou roi de Germanie Othon.

La conduite du roi Lothaire à l'égard de Richard fut la même que celle de Louis IV. son pere : il ne cessa de lui nuire, il s'unit pour le perdre, avec tous les seigneurs que le voisinage rendoit ennemis de Richard, nommément avec Arnoul, comte de Flandre, & Baudouin son fils, sur-tout avec Thibaud, comte de Chartres. Pour surprendre Richard, il feignit de le consulter, il vouloit, disoit-il, se gouverner par les avis de celui à qui Hugues le Grand avoit confié ses plus chers intérêts, il le prie de se trouver à un parlement qui devoit se tenir à Amiens. Richard étoit sans défiance, il se mit en marche. Dans le chemin deux i connus viennent à sa rencontre, & l'avertissent qu'il est perdu, s'il entre sur les terres de France. Richard s'arrête & retourne sur ses pas. L'équité oblige pourtant de remarquer que cet avis ne prouve rien contre Lothaire, & qu'il pouvoit avoir été donné par des rivaux qui

redoutoient la faveur de Richard; mais la ſuite des actions de Lothaire n'accuſe que lui; car ce piege ayant manqué, il ſe hâte d'en tendre un autre: il perſuade à Richard qu'il veut perdre Thibaud, comte de Chartres. « J'ai beſoin pour cela de » votre ſecours, lui dit-il, mais il » nous faut un prétexte, pour nous » voir & pour traiter enſemble ».

Dudon, L. 3. Chron. de Flod.

Les ſuzerains pouvoient alors exiger l'hommage de leurs vaſſaux, toutes les fois qu'ils avoient un ſujet plauſible de ſoupçonner leur fidélité. Ce fut le prétexte que Lothaire fournit à Richard. « Publiez, lui dit-il, » que j'exige cet hommage & que » vous venez me le rendre ». Il lui indique un jour & un lieu pour l'entrevue ſur les bords de la riviere d'Epte, limite des deux états. Richard inſtruit par le paſſé, prend les précautions qu'exige la prudence; ayant déja traverſé l'Epte, il envoie des eſpions examiner ce qui ſe paſſe; il apprend que le comte Thibaud & tous

tous ses autres ennemis sont auprès du roi, qui se dispose avec eux à l'attaquer dès qu'il paroîtra ; en conséquence Richard repasse l'Epte & se retranche sur l'autre bord ; il est attaqué en effet, & se défend avec tant de vigueur, qu'il force le roi & le comte de Chartres à la retraite. Il est doublement honteux de tenter de tels moyens & d'y échouer. La guerre continue : le comte de Chartres est battu en Normandie ; le roi le dédommage de cet échec, en surprenant Evreux & le lui remettant ; Richard va ravager le Dunois & le pays Chartrain, Thibaud brûle tout jusqu'aux fauxbourgs de Rouen : il est chassé & perd son fils : il retourne mettre le siege devant Rouen avec le secours du roi : il est chassé de nouveau par une bande de Danois que le roi de Dannemarck envoie au secours de Richard son parent, & ces Danois se répandent jusqu'aux portes de Paris. Voilà les

vicissitudes de la guerre ; où en sont les avantages ?

Dans toutes ces expéditions, les rois de France paroissent les oppresseurs, & tout l'intérêt est pour les ducs de Normandie ; car le droit apparent est pour eux. Mais qu'on remonte à deux générations, quel droit avoient ces brigands étrangers de venir arracher la Normandie à ses légitimes possesseurs ? Il est vrai que si la possession & les traités ne peuvent couvrir le vice de l'usurpation, il n'y aura de possesseurs légitimes que les peuples aborigenes. Si donc les mots de droit & de justice peuvent encore être appliqués à des objets si souvent confondus par la force, il faut établir pour principe fondamental du droit des nations, que quiconque viole le dernier traité & trouble l'état de paix actuel, a tort (1).

(1) Cette proposition se réduit à la maxime vulgaire : *que l'aggresseur a toujours*

Hugues Capet monte ſur le trône, les François & les Normands ſont amis ; Richard reprend cette balance que Guillaume ſon pere avoit tenue, il ſe rend médiateur entre ce Hugues Capet auquel il a ſervi de pere, & les vaſſaux de ce nouveau roi. Le petit-fils de l'aſſaſſin de Guillaume duc de Normandie, le comte de Flandre, chaſſé de ſes états par Hugues Capet, cherche un aſyle, où? en Normandie. Le duc Richard jugeant qu'il ſeroit dangereux d'accoutumer le nouveau roi ſon pupille à dépouiller ainſi les grands du royaume, oblige Hugues Capet de faire grace au comte de Flandre, & de lui rendre ſes places.

---

tort. Mais l'aggreſſeur apparent n'eſt pas toujours l'aggreſſeur véritable ; & tel, qui par foibleſſe n'oſe violer ouvertement les traités, en viole quelquefois l'eſprit par des atteintes indirectes dont il eſt juſtement puni par les armes. En un mot, tout dépend de ſavoir quel eſt le véritable aggreſſeur, & c'eſt celui-là qui a tort.

Richard eut pour successeur Richard II. son fils, nommé *le Bon*, qui commença pourtant par opprimer ses peuples ; les ducs de Normandie, grands princes d'ailleurs, avoient poussé jusqu'à un excès insupportable la tyrannie de la chasse & de la pêche; ils s'étoient emparés de tous les bois, de toutes les eaux, de tous les pâturages ; les paysans dépouillés de leurs usages & privés de toute ressource, soit pour leur chauffage, soit pour la nourriture de leurs bestiaux, voyant d'ailleurs leurs campagnes presque autant dévastées par les bêtes fauves que par les comtes de Chartres & de Flandre, s'étoient attroupés & révoltés; on punit toute révolte, c'est l'intérêt apparent de tous les princes; mais on ne considere pas assez que la révolte suppose souvent de la tyrannie, & que les princes ont sur-tout intérêt de n'être pas des tyrans. Richard courut à ces malheureux, prit quelques-uns de leurs chefs, & leur fit cou-

per les pieds & les mains; il eût mieux fait de détruire le gibier & de procurer à ses sujets la facilité de cultiver & de subsister. Guillaume, comte de Gisors, son frere bâtard, se révolta contre lui: il fut pris & enfermé cinq ans au château de Rouen; il se sauva de sa prison, & se cacha dans les bois; il apparut un jour mourant de faim & de douleur, à son frere qui chassoit dans ces mêmes bois, & qui touché d'un tel spectacle, lui pardonna. Depuis ce moment il n'y eut plus de révolte.

Richard II & le roi Robert, après quelques démêlés, vécurent dans une intimité, rare entre les princes. Robert appelloit Richard *son cher cousin & son bien bon ami*, titres qui n'étoient pas encore devenus d'étiquette; on les voit se fournir l'un à l'autre des secours contre tous leurs ennemis, & ce fut principalement par les armes de Richard que Robert soumit le duché de Bour-

gogne, à la mort de Henri son oncle. Cette politique valoit bien celle de Louis d'*Outremer* & de Lothaire.

Guillelm. Gemet. L. 5. c. 11.

Le duc de Normandie étoit sans cesse harcelé par tous ses voisins, sur-tout par les comtes de Chartres; ceux-ci lui susciterent tant d'ennemis, que Richard II crut devoir appeller à son secours les rois de Suede & de Norvege. La France en frémit; elle crut voir renaître les incendies & les ravages dont les pirates Normands l'avoient affligée pendant tout le neuvieme siecle. Le roi Robert employa sa médiation auprès du duc de Normandie; on désarma ses ennemis, & il renvoya ces étrangers, qui cependant laisserent de funestes traces de leur passage; mais Olaüs, roi de Norvege, reçut le baptême à Rouen.

A Richard *le Bon* succéda Richard III, son fils aîné, qui, fidele aux principes de médiation qu'il tenoit de ses peres, rétablit le vieux

comte de Flandre (1), Baudouin *le Barbu*, dans les états dont il avoit été dépouillé par son fils dénaturé Baudouin de l'Isle, qui fut cependant nommé le *Pieux* & le *Débonnaire*, tant ces titres sont quelquefois donnés au hasard !

Richard III fut, dit-on, empoisonné par Robert son frere, surnommé le *Diable*, & selon quelques-uns, le *Libéral*. Nos fables populaires sur Richard *sans peur* & sur Robert le *Diable*, sont des monumens encore existans de la terreur qu'ils inspiroient à leurs voisins.

Il y eut entre Robert le *Diable* & le roi Henri I, la même amitié qui avoit été si utile à Richard II & au roi Robert. Il est beau de voir Henri I aller, lui douzieme, implorer la justice du duc Robert,

---

(1) Quelques auteurs attribuent cette expédition au duc Robert, successeur de Richard III.

contre la farouche Constance, mere de Henri, qui voulant faire passer la couronne à son second fils, avoit soulevé contre l'aîné les grands du royaume, & de voir le duc Robert s'armer pour Henri, dissiper les rebelles, & forcer Constance à respecter son roi dans son fils. Henri, par reconnoissance, céda au duc le Vexin, nommément les villes de Chaumont, de Gisors & de Pontoise, source de haine & de guerre pour la suite.

Glaber; L. 3. c. 9. Fragm. hist. MS. apud Duchesne T. 4.

Robert, après avoir exercé quelques violences contre les Bretons, qu'il vouloit contraindre à lui rendre hommage nuds pieds, prit le parti d'aller à la terre sainte, pour expier, dit-on, son fratricide, suivant les idées de ce tems, où l'on préféroit à l'accomplissement des vrais devoirs les pratiques extérieures & les actes de dévotion extraordinaires; il mourut à Nicée en Bi-

1035. thinie, laissant un fils unique, mais

bâtard, né de la fille (1) d'un tanneur de Falaise.

C'eſt le fameux Guillaume, dit le *Bâtard* & le *Conquérant.* Son pere l'inſtitua héritier de tous ſes états, il confia la garde de ſa perſonne & le ſoin de ſon éducation au roi Henri I. dont il avoit éprouvé & mérité l'amitié; qui d'ailleurs, en qualité de ſeigneur ſuzerain de la Normandie, devoit ſervir de pere à ſes ducs mineurs. Cette confiance de Robert étoit un juſte retour de celle dont Hugues le Grand, biſaïeul de Henri, avoit honoré le premier Richard. Mais Robert jugea politiquement que l'adminiſtration de la perſonne & celle des biens pouvoient être ſé-

(1) M. Hume, d'après Brompton, la nomme Harlote; du Tillet (recueil des traités d'entre les rois de France & d'Angleterre) la nomme Hèleine; il dit qu'elle étoit fille de Foubert, valet de chambre du duc de Normandie Robert le Diable, & que Foubert étoit fils d'un pelletier ou tanneur.

parées, qu'il y avoit quelque danger à les réunir. En donnant la premiere à son suzerain, il crut devoir donner la seconde à son vassal Alain III. comte de Bretagne.

La minorité de Guillaume fût pleine d'orages. Ce prince avoit des oncles paternels & divers autres parens descendus de Rollon, qui tous jugeoient leurs droits meilleurs que ceux d'un bâtard. Un homme même qui ne descendoit pas de Rollon, mais seulement d'un de ses oncles, prétendit devoir hériter au préjudice de Guillaume. De-là des factions & des mouvemens de toute espece; les seigneurs Normands se cantonnoient & se fortifioient. Tous étoient d'accord sur le projet de réduire presque à rien l'autorité de leur duc, quel qu'il fût, tous étoient divisés sur le choix de ce duc. Ils vouloient interdire aux étrangers la connoissance des affaires de la province, & leurs divisions en ouvroient l'entrée de toute part aux étrangers. Alain III.

Glaber, L. 4. c. 6. Guil. Gemet. L. 7. c. 3.

y étant venu dans le dessein d'y introduire la paix, y fut, dit-on, empoisonné. Le roi de France y envoya le jeune duc de Normandie, dans l'espérance que sa vue étoufferoit les factions & réuniroit les esprits, sa personne fut à peine respectée; son gouverneur & deux autres de ses instituteurs furent assassinés; leurs assassins furent assassinés à leur tour. Ces crimes se multiplioient tous les jours. La Normandie sembloit devoir être la proie du premier voisin puissant qui voudroit s'en emparer. Le roi, qui d'abord avoit voulu répondre à la confiance du duc Robert, livra insensiblement son ame à des desirs moins nobles. Aisément rebuté de la difficulté d'appaiser les troubles, il jugea plus facile & plus utile de les entretenir; il prit quelques châteaux en Normandie, il brûla même Argentan. En vouloit-il au duc? N'en vouloit-il qu'aux rebelles? C'est ce qui n'est pas fort éclairci. Il paroît que dans

ſon incertitude les événemens seuls l'entraînoient. Lorſque Guillaume gouvernant par lui-même & commençant à développer un héros naiſſant, réclama, au nom de ſon pere, le ſecours de Henri contre un des prétendans au duché, Henri le lui accorda de bonne grace; ils combattirent & vainquirent enſemble au val des dunes près de Caen; Henri fut même en danger de la vie dans ce combat: un gentilhomme du Côtentin, nommé Guilleſin, le porta par terre d'un coup de lance, mais Henri fut relevé ſans bleſſure par le comte de S. Pol.

A meſure que Guillaume s'élevoit & s'affermiſſoit, Henri ſe repentoit de plus en plus d'avoir contribué à ſa grandeur. Guillaume épouſa Mathilde, fille du comte de Flandre, & fut excommunié par Mauger ſon oncle, archevêque de Rouen, l'un des prétendans au duché, ſoit pour lui-même, ſoit pour le comte d'Arques ſon frere. Guil-

laume le fait dépoſer, & le relegue dans l'île de Guerneſey, il aſſiege le comte d'Arques dans ſon château. Par-tout il eſt vainqueur & maître. Sa puiſſance s'étend au dehors, il abat ſes voiſins ou il les protege, & s'agrandit en les protégeant; il défend le comte du Maine contre le comte d'Anjou, & le comte du Maine par reconnoiſſance lui laiſſe à ſa mort ſon comté, dont Guillaume s'empare en battant encore le comte d'Anjou.

Alors la jalouſie du roi Henri ne peut plus ſe contenir. Le comte d'Arques, le comte d'Anjou, tous les vaincus implorent ſon ſecours & l'obtiennent; il s'avance vers Rouen pour ſurprendre le duc, il eſt ſurpris & battu lui-même, le duc lui reprend quelques châteaux qui étoient encore reſtés entre les mains des François.

Ici ſe forme la longue rivalité des rois Capétiens & des princes Nor-

mands. Tous les événemens qui vont ſuivre, ne ceſſeront de l'enflammer, & les traités ne pourront tout au plus que la ſuſpendre.

Vers le même tems le nom Normand s'immortaliſoit en Italie par la fondation d'un nouvel empire. Dès
Chron. Floriac. apud Duchesne, T. 4. p. 86.
le regne du duc Robert, un des principaux ſeigneurs de ſa cour, nommé Drengot Oſmond, ayant tué preſque ſous les yeux de ce duc, un autre ſeigneur, nommé Guillaume Repoſtel, qui s'étoit vanté d'avoir séduit ſa fille, alla chercher un aſyle en Italie, où il obtint des terres, & amaſſa des richeſſes en ſervant Gaimar ou Guimard, duc de Salerne, contre les Sarraſins. Quelques
Vers l'an 1000 ou 1003.
années après, des chevaliers Normands revenant de la Terre-Sainte, abordent en Italie au moment où les Sarraſins aſſiégeoient Salerne; ils entrent dans la ville & en font lever le ſiege. On n'oſe preſque redire, après tous les hiſtoriens, que ces

chevaliers n'étoient que quarante (1), & que les Sarrasins étoient au nombre de vingt mille. On conçoit que la garnison & les habitans seconderent bien leurs défenseurs, mais ils alloient se rendre, lorsque les chevaliers parurent, & le duc Gaimar jugeoit la défense impossible. Ce furent donc les quarante Normands qui firent le destin de Salerne. Quelques historiens insinuent que ces chevaliers avoient compté sur un miracle, & qu'il s'en fit un en leur faveur. M. le président Hénault se contente d'observer que la valeur des Normands a donné l'air de la fable à ce moment de l'histoire. On voit par-là quels éleves les ducs de Normandie avoient formés. Cette province étoit devenue la pépiniere des héros. La générosité des sauveurs de Salerne égala leur valeur; le duc

(1) Mezerai dit *cent* dans sa grande histoire: il dit *quarante*, comme tous les autres, dans son abrégé chronologique.

Gaimar ne put leur faire accepter d'autre prix de leurs services que la gloire de les avoir rendus, & revenus dans leur pays, ils n'y publierent pas moins sa reconnoissance & sa libéralité, ce qui attira en Italie une foule de guerriers Normands, ou avides d'aventures, ou mécontens du gouvernement de leurs ducs, ou exposés au ressentiment de l'implacable Guillaume pour avoir porté les armes contre lui. De-là ces paladins dont le nom a rempli l'univers, ces fils de Tancrede, ces Guillaume *Fier-à-bras* ou *Bras-de-fer*, ces Drogon, ces Onfroy, ces Robert Guiscard, ces Bohemond, ces Roger, &c. Ils changerent la face de l'Italie, ils combattirent d'abord contre les Sarrasins, non-seulement pour des seigneurs particuliers, mais encore pour les empereurs Grecs. Ceux-ci les ayant injustement frustrés des récompenses promises à leurs travaux, ils chasserent de l'Italie ces mêmes Grecs après les Sarrasins, &

fondèrent le royaume de Naples & de Sicile, qui passa de la race des Normands à la maison de Suabe. On sait que le jeune Conradin, dernier prince de cette maison impériale, envoyé à l'échafaud par le comte d'Anjou son vainqueur, jetta son gand dans la place, gage d'investiture pour son vengeur; que ce gand porté à Pierre, roi d'Arragon, gendre du bâtard Mainfroy, oncle de Conradin, fut son plus beau titre au royaume de Sicile, toujours disputé depuis par les maisons d'Arragon & de France. Ainsi cette nouvelle rivalité, qui est rentrée depuis dans celle des maisons de France & d'Autriche, sort de la Normandie comme de son berceau; car d'un côté, la maison d'Arragon se prétendoit substituée aux droits de la race Normande; de l'autre, le pape prétendoit n'avoir donné ce royaume de Sicile à un François, c'est-à-dire au comte d'Anjou, que parce que ce royaume avoit été fondé par des François,

c'est-à-dire par les Normands, & il l'avoit même offert d'abord à Edmond, second fils de Henri III. roi d'Angleterre, parce que ce prince descendoit des Normands. Mais cette branche de rivalité est étrangere à celle de la France & de l'Angleterre; celle-ci a pour vrai principe la jalousie que le roi de France Henri I. conçut de l'agrandissement politique, & même de la grandeur personnelle de Guillaume. Nous verrons bientôt ce prince inspirer encore à Philippe I. une jalousie plus forte & plus juste.

CHAPITRE IV.

Influence des Normands sur l'Angleterre.

LES deux mariages d'Emma, sœur de Richard II. duc de Normandie, d'abord avec Ethelred II. roi d'Angleterre, ensuite avec Canut, tournerent les vues & les armes des Normands du côté de l'Angleterre. Après la mort de Canut, qui par sa puissance avoit suspendu tous les droits, les races Saxonne & Danoise se disputerent le trône. L'une tiroit son droit d'Ethelred & de cette suite de princes qui avoient régné depuis Hengist; l'autre n'avoit de titre que la conquête de Canut, qui suffisoit dans nos systêmes de guerre, sur-tout étant joint à la possession.

Ethelred avoit eu des enfans de deux femmes.

La premiere, nommée Elgiva, fut la mere d'Edmond *Côte de fer*, dont nous avons vu le ſort, & d'Edwy, que Canut fit périr par le droit des brigands.

De la ſeconde femme, qui fut la célebre Emma, ſœur de Richard II. duc de Normandie, Ethelred eut auſſi deux fils, Alfred & Edouard. Ceux-ci, dans le déſaſtre de leur maiſon, ſe réfugierent en Normandie auprès de leur oncle Richard II.

Suivons la branche aînée.

Guill. de Malmesb. p. 73. Hoveden, p. 436 & ſuiv. Higden, p. 275 & ſuiv.

Edmond *côte de fer*, fils aîné d'Ethelred, laiſſa deux fils légitimes, Edwin & Edouard, & un fils naturel; Canut fit encore périr ce dernier.

Quant aux deux autres qu'il étoit plus important, mais auſſi plus dangereux d'exterminer, Canut prit, pour arriver à ſon but, une voie moins ſûre; il chargea un de ſes Danois de s'embarquer avec eux pour le Dannemarck, & de prendre ſes meſures pour qu'ils périſſent dans

cette navigation. Ce ministre de barbarie se trouva sensible à la pitié, il aborda, non en Dannemarck, mais chez le roi de Suede, auquel il remit les deux jeunes princes, après l'avoir attendri sur leur sort. Cependant le roi de Suede, humain & juste avec prudence, ne voulant point attirer sur ses états les armes du redoutable Canut, les fit passer à la cour de Salomon, roi de Hongrie, où ils trouverent non-seulement un asyle, mais tous les égards dûs à leur naissance, & même des égards qui ne sembloient pas dûs à leur fortune, puisqu'Édouard (dont le frere aîné Edwin étoit mort dans ce pays) épousa la sœur de la reine de Hongrie, fille de l'empereur Henri II. de laquelle il eut deux enfans, Edgar-Atheling & Marguerite, qui fut depuis reine d'Ecosse.

Suivant nos idées sur l'ordre successif, cet Edouard, & après lui Edgar-Atheling son fils, étoient les légitimes héritiers du trône d'Angle-

terre ; mais l'Angleterre & même la France furent long-tems trop barbares pour avoir des idées bien fixes & des loix bien observées sur la succession au trône. L'expérience de tous les siecles prouve que l'ordre de primogéniture & de masculinité n'est constamment suivi que dans des tems paisibles & chez des peuples polis. Par-tout où la discorde & la barbarie ôtent aux mœurs & à l'autorité une partie du respect qui leur est dû, on voit du désordre & de l'incertitude dans la succession ; les bâtards héritent avec les enfans légitimes ou à leur préjudice ; les cadets partagent la couronne avec les aînés ou les excluent, la monarchie est élective ou tend à l'être, & les révolutions sont fréquentes. Presque toutes les couronnes du Nord furent d'abord électives, lorsque tous les états du Nord étoient barbares ; à mesure que ces états se sont policés, l'élection a disparu : elle n'est restée qu'en Pologne. On ne parle point

de l'empire, c'eſt une dignité, non une ſouveraineté. Au reſte on ne prétend ici décrier l'élection ni dans ſon origine, ni dans ſes effets. Son origine tient à la liberté naturelle des hommes, elle eſt reſpectable; ſes effets ſeroient heureux, ſi les électeurs étoient infaillibles & incorruptibles; mais une loi conſtante ne vaut-elle pas mieux pour le repos des peuples & la ſûreté des rois?

La France, guidée par la loi ſalique, a toujours voulu l'appliquer à la ſucceſſion au trône; cependant ſous la premiere & la ſeconde races, la barbarie & la diſcorde ont quelquefois foulé aux pieds les droits & de la légitimité, & de la maſculinité, & de la primogéniture. En Angleterre, ces droits bien plus ſouvent mépriſés, parce que l'Angleterre plus ſouvent conquiſe a été plus troublée, ſont reſtés dans un état d'incertitude qui a donné carriere aux ſyſtêmes. Dans tous les pays où l'ordre naturel de la ſucceſſion au

trône eſt ſouvent interverti, le peuple ou ſes repréſentans ont beaucoup d'influence ſur la ſucceſſion; car ſans qu'il ſe faſſe d'élection formelle, celui qui regne au préjudice de l'ordre naturel, eſt cenſé choiſi par la nation, & celui qui eſt écarté du trône eſt cenſé rejetté. Mais ces exemples ne tiennent-ils pas trop à l'anarchie pour qu'il puiſſe en réſulter un droit conſtitutif? & le chaos de l'heptarchie peut-il ſervir de loi?

Nous avons dit qu'Ethelred, outre ſes enfans du premier lit, avoit eu deux fils d'Emma ſa ſeconde femme, ſavoir Alfred & Edouard. Ces deux princes avoient été emmenés en Normandie par Emma leur mere, lorſqu'Ethelred avoit été détrôné; ils y vivoient paiſibles ſous la protection des ducs de Normandie; Canut redouta cette protection, & pour empêcher le duc Richard II. frere d'Emma, d'agir en faveur de ſes neveux, il voulut devenir ſon beau-frere; il épouſa donc Emma,

&

& donna sa sœur à Richard II. Par le contrat de mariage de Canut & d'Emma on assura aux enfans qui en naîtroient la succession à la couronne d'Angleterre, l'on sacrifia les droits non-seulement des enfans du premier lit d'Ethelred, mais encore des enfans qu'il avoit eus d'Emma, & qui ne pardonnerent jamais à leur mere de les avoir ainsi vendus à l'ennemi de leur pere & de leur maison. Guill. de Malmesb. Chron. Sax.

Richard II. & Richard III. eurent en effet les mains liées par ce traité, mais Robert *le Diable*, frere & successeur de Richard III. donna beaucoup d'inquiétude à Canut, qu'il voulut forcer de rendre justice aux deux fils d'Emma ses cousins; il équippa une flotte qui fut dispersée par une tempête; mais il obligea Canut d'entrer en accommodement, & il en eût coûté aux Danois une partie de l'Angleterre, sans ce voyage de Jérusalem, où Robert alla s'engager, & d'où il ne revint pas.

Canut eut d'Emma un fils nommé

Hardicnute ou Hardicanute. Il laissa aussi d'un premier lit deux fils nommés Suénon & Harold.

S'il eût voulu partager entre eux ses états, il avoit trois royaumes, c'en étoit un pour chacun. L'Angleterre, suivant le contrat de mariage d'Emma, devant être pour Hardicnute, le Dannemarck & la Norvege restoient pour Suénon & pour Harold. Au lieu de ces arrangemens qui sembloient indiqués par l'état des choses, Canut avoit fait des dispositions très-défectueuses; il avoit donné la Norvege à Suénon, qui du moins en fut possesseur paisible, le Dannemarck à ce même Hardicnute qui devoit régner en Angleterre, & il n'avoit rien réglé pour la succession à cette derniere couronne, de maniere que Harold pouvoit rester sans partage. L'Angleterre se divisa, les Danois Britanniques vouloient Harold, les Anglois vouloient Hardicnute conformément au traité. On partagea le royaume entre ces deux

princes; mais comme Hardicnute étoit absent, Emma fut nommée régente de la partie du royaume échue à son fils, & on lui donna pour conseil le comte Godouin (Goodwin), chef de la noblesse Angloise, scélérat aussi traître & aussi insolent que les Alfric & les Edric. Son premier soin fut de se vendre à Harold, qui s'étoit emparé des trésors de Canut, & de fermer l'entrée du royaume au prince Hardicnute, sous le nom duquel il ne gouvernoit que pour faire régner Harold & pour régner avec lui dans toute l'Angleterre. Emma voyant que Hardicnute tardoit à paroître, proposa de faire venir de Normandie les fils d'Ethelred; elle n'alléguoit que le desir si naturel à une mere de revoir des enfans dont elle étoit depuis long-tems séparée; mais Godouin vit bien que l'intention & l'espérance d'Emma étoient de ranimer par leur présence l'affection des Anglois pour la race de leurs souverains, & de faire régner ses

fils du premier lit, si celui du second lit ne vouloit pas quitter le Dannemarck. D'après ces vues bien pénétrées, un politique ordinaire se fût opposé au retour d'Alfred & d'Edouard, Godouin prit le parti contraire, il applaudit à la proposition d'Emma, il en facilita l'exécution dans le dessein d'immoler à Harold ces importantes victimes, ou de tenter par le moyen de ces princes quelque autre grand crime ; mais Emma, sans soupçonner la perfidie atroce de Godouin, avoit la défiance d'une mere : elle ne souffrit jamais que les deux princes vissent ensemble Godouin, elle tenoit toujours l'un des deux sous ses yeux, & ne permettoit à l'autre de marcher que sous l'escorte des fideles Normands qui étoient venus en Angleterre à la suite de ces princes. Godouin ne pouvant attaquer qu'un des deux freres, attaqua l'aîné ; Alfred fut arrêté avec son escorte ; on dit que Godouin, dans un entretien secret qu'il voulut

avoir avec Alfred, rejetta ſon crime ſur Harold, & propoſa au prince le trône avec ſa fille; mais qu'irrité de ſes refus & de ſes mépris, il fit maſſacrer ſon eſcorte, lui fit crever les yeux à lui-même, & l'enferma dans un monaſtere à Ely, où Alfred mourut bientôt de douleur ou d'ennui. A cette nouvelle, Emma renvoya ſecrettement Edouard dans ſon aſyle en Normandie. Godouin furieux d'avoir manqué une partie de ſon crime, & redoutant l'habileté d'Emma, l'accuſa de trahiſon; il eut le crédit de la faire chaſſer du royaume, le duc de Normandie Guillaume arma en faveur d'Edouard, Harold mourut, Hardicnute arriva, tout ſe réunit en faveur de ce dernier, Godouin fut le plus empreſſé à lui rendre hommage; cependant Hardicnute ayant fait venir à ſa cour ſon frere Edouard, celui-ci demanda juſtice du meurtre d'Alfred, & Godouin ſe vit en danger; mais il

Huntingdon, p. 365. Hoveden, p. 438. Higden, p. 277. Brompton, p. 935 & ſuiv.

donna au roi une belle galere (1), & il ne fut plus parlé de rien ; l'intempérant Hardicnute mourut d'indigestion à une nôce, sans être regretté de personne. Quelques violences l'avoient fait haïr, & rien ne l'avoit fait estimer.

Jusques-là c'étoit la race Danoise qui avoit régné dans la personne de Canut, puis de Harold & de Hardicnute ; enfin la race Saxonne remonta sur le trône, Edouard fut roi d'Angleterre. C'est ce prince foible, vertueux & superstitieux, si connu sous le nom d'Edouard *le Confesseur*. On institua une fête pour célébrer l'anniversaire de cette extinction de

(1) Elle avoit une pouppe dorée : elle étoit conduite par quatre-vingts rameurs vêtus, armés magnifiquement, & dont chacun portoit un bracelet d'or du poids de seize onces. On peut juger du caractere d'un prince, à qui on faisoit oublier le meurtre de son frere par des présens, comme on appaise un enfant avec une poupée.

la race Danoiſe en Angleterre & du rétabliſſement de la race Saxonne.

Mais il fallut que pour régner, Edouard s'abaiſſât à implorer l'appui de ce même Godouin qu'il venoit d'accuſer hautement de l'aſſaſſinat de ſon frere, il fallut qu'il remplît cette condition ſi fierement rejettée par Alfred, la condition de devenir gendre de Godouin. Edouard déteſta toujours ſon beau-pere & ſa femme, cependant il rampa ſous le premier, & ne ſe vengea de la ſeconde qu'en ne conſommant pas le mariage; elle ne s'en plaignit point. Mais ſur cela les moines ont beaucoup loué la chaſteté d'Edouard, parce qu'ils avoient beaucoup à ſe louer de ſa libéralité.

Le reſte de l'hiſtoire de ce roi dévôt, qui laiſſoit preſque mourir ſa mere de faim, qui la faiſoit paſſer par l'épreuve du feu ſur l'accuſation téméraire d'un mauvais commerce avec un évêque, & qui ſe faiſoit enſuite donner la diſcipline par cet

Camden. Dorſet.

évêque & par elle, n'appartient plus à notre sujet; il racheta par des vertus de particulier les défauts d'un prince foible. Quand il voulut réprimer Godouin, ce monstre prit les armes, & força le roi de laisser le crime en paix; quand le roi voulut donner sa confiance à d'autres ministres, il le força de les renvoyer; il mourut enfin d'une attaque d'apoplexie, dont il fut frappé à la table du roi. Si ce roi eût été tout autre qu'Edouard, les moines auroient dit Godouin empoisonné, ils aimerent mieux attribuer sa mort à un miracle, car toute apoplexie alors étoit miracle ou poison. Voici donc quel est leur récit: Edouard, disent-ils, voyoit toujours avec horreur dans Godouin l'assassin de son frere Alfred. Un jour qu'ils étoient à table ensemble, l'échanson en présentant la coupe au roi, fit un faux pas, & se redressa promptement, en s'appuyant sur l'autre pied; comme on s'étonnoit qu'il n'eût rien ren-

versé, l'échanson, pour dire qu'un de ses pieds avoit affermi l'autre, cita, selon le goût du tems, un des proverbes de Salomon, qui dit que *le frere aidé par son frere est comme une ville forte.* « *Il est vrai* » répondit Edouard en regardant Godouin d'un œil menaçant, « *si j'avois aujour-* » *d'hui mon frere, nous nous servi-* » *rions d'appui l'un à l'autre* ». Godouin se sentant accusé par ce regard, s'écria : « *que ce morceau m'é-* » *touffe, si j'ai eu la moindre part à* » *la mort du prince* ». Ce morceau l'étouffa. Proverb. chap. 18. vers. 19.

Harold son fils eut ses places & sa puissance, & n'eut point son caractere ; le roi le détesta & le craignit encore, Harold respecta le roi sans l'estimer.

Puisque nous parlons des foiblesses d'Edouard, prince trop décrié par les écrivains protestans, en haine de l'Eglise qui l'a canonisé, prince assez semblable à notre Louis le Débonnaire, & qui, comme lui, avoit une

belle ame, quoiqu'un peu gâtée par les préjugés du tems; soyons justes, n'oublions pas ces loix si cheres à l'Angleterre, si regrettées depuis, si souvent redemandées, violées par tous les tyrans, rétablies par les princes que la nature avoit fait bons, ou que l'infortune força de le devenir, loix qui étoient un bienfait pour l'humanité; nous aurons plus d'une occasion d'en parler.

Huntingdon. Guill. de Malmesb. Hoveden.

Il y a un mot d'Edouard qui suffiroit pour peindre son ame. Un paysan lui manqua de respect de la maniere la plus choquante. Le roi sentit un mouvement d'impatience : « *comme je me vengerois*, dit-il, *si je n'étois pas roi !* ».

Le trait suivant peint à la fois sa douceur & sa foiblesse. Il y avoit dans sa chambre un grand coffre plein d'argent; il apperçut un page, qui trouvant ce coffre ouvert, & croyant le roi absent, remplit d'abord ses poches qu'il alla vuider chez lui, & revint ensuite pour les remplir en-

core. « *Mon ami*, lui dit le roi, *vous*
» *devez être content de ce que vous avez*
» *emporté. Si le chambellan Hugonet*
» *étoit ici, il vous feroit tout rendre,*
» *& vous feriez fouetté dans les places*
» *publiques* ».

On raconte du même Edouard un trait dont il n'appartient qu'aux sages & aux amis de l'humanité de sentir tout le prix. On dit que ce prince, lorsqu'avec le secours des Normands il disputoit la couronne d'Angleterre aux Danois, voyant les armées en présence, & tant de milliers d'hommes prêts à périr pour cette querelle, trouva la couronne trop chere à ce prix. « Je ne veux » point, dit-il, régner sur un peuple » dont une si grande partie ne veut » point que je sois son roi ». Il fit déclarer au roi Danois, soit Canut, soit Harold, soit Hardicnute, (car l'époque de ce fait, ni le fait même ne sont pas fort constans) qu'il renonçoit à la couronne pour épargner le sang des hommes.

C'est Edouard le Confesseur qui a fait bâtir le monastere célebre de Westminster.

Hunting-don, p. 366. Hoveden, p. 444 & suiv.

Edouard plus par décence que par tendresse, rappella de la Hongrie Edouard son neveu, avec Edgar Atheling son fils, auxquels la couronne étoit dûe, puisqu'ils descendoient d'Edmond *Côte de fer*, fils aîné d'Ethelred. Le pere mourut à la cour d'Angleterre, & le fils parut être le successeur désigné d'Edouard le Confesseur: Mais toute l'affection de ce dernier étoit pour les Normands, qui avoient élevé son enfance & réparé ses malheurs, auxquels enfin il devoit le trône & la vie. Guillaume le Conquérant, son protecteur, son parent, son ami, vint le voir à Londres, & y fut reçu avec les distinctions dûes à tous ces titres. On a beaucoup disputé sur la question si Edouard fit alors, ou s'il fit en tout un testament en faveur de Guillaume; bien des auteurs ont parlé de ce testament; Guillaume

n'en a jamais rien dit, ou du moins n'en a jamais montré; il parloit vaguement *d'intentions, de dernieres intentions* qu'il eût bien voulu qu'on prît pour un testament. Quel droit au reste ce testament pouvoit-il donner à Guillaume, si l'ordre de la succession étoit réglé? Et s'il ne l'étoit pas, un testament pouvoit-il enlever aux états le droit de disposer de la couronne? Il faut pourtant convenir que quand rien n'est constant, ni l'ordre successif, ni le droit d'élection (& c'étoit le cas où se trouvoit l'Angleterre), tout titre devient bon. Il est donc vraisemblable que Guillaume eût fait valoir le testament d'Edouard, s'il y en avoit eu un. Mais Guillaume aimoit bien autant devoir tout à son épée: elle avoit été son meilleur titre, même au duché de Normandie.

Fin de l'Introduction.

HISTOIRE DE LA RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER.

Conquête de l'Angleterre par Guillaume duc de Normandie (1).

Années 1066 & ſuivantes.

JUSQU'ICI les Normands n'avoient été que des François mal ſoumis, dont les ſoulevemens divi-

(1) L'hiſtoire détaillée de cette conquête a été brodée en laine par Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant; Mathilde fit

ſoient l'état, & y formoient des guerres civiles. Ils vont devenir une puiſſance étrangere. Guillaume va conquérir le trône d'Edouard. La Rivalité de la France & de l'Angleterre va commencer.

Après la mort d'Edouard le Confeſſeur, l'Angleterre ſembla préparer elle-même la conquête de Guillaume, en excluant du trône Edgar Atheling (1), le ſeul héritier légitime, & en éliſant Harold, qui n'avoit d'autre titre que ſes intrigues & ſa

---

préſent de cette tapiſſerie à Eudes, ou Odon, évêque de Bayeux, frere utérin de Guillaume, & on la conſerve encore dans la cathédrale de Bayeux. On peut en voir une ſavante explication donnée par M. Lancelot, dans le huitieme volume des Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Belles-Lettres, p. 602-668. *Voyez* auſſi les Monumens de la Monarchie Françoiſe de Montfaucon, *tome* 2.

(1) Ce nom d'*Atheling* qui lui devint propre, déſignoit l'héritier de la couronne, & lui fut donné par cette raiſon.

puissance, Harold que la qualité seule de fils de Godouin eût dû faire rejetter. Pendant la vie d'Edouard, Harold avoit fait un voyage en Normandie, après celui qu'Edouard avoit fait en Angleterre. Harold n'ignoroit pas que les vœux d'Edouard étoient pour Guillaume, Edouard & Guillaume n'ignoroient pas que toutes les démarches de Harold tendoient à mettre la nation dans ses intérêts. Harold étant (1) donc en Normandie, Guillaume, en le comblant d'égards, voulut s'expliquer avec lui sur leurs prétentions réciproques à la succession d'Edouard. Ni l'un ni l'autre ne regardoit Edgar Atheling comme un ob-

Mém. de Littérat. T.6. p. 739 & suiv. T. 8. p. 602 & suiv.

(1) Je supprime divers incidens de ce voyage, comme la détention de Harold chez le comte de Ponthieu, l'expédition de Bretagne, où Harold fut mené par Guillaume, &c. On peut voir tous ces détails dans les Mémoires de Littérat. *tome 6. p. 739 & suiv. tome 8. p. 602 & suiv.*

ſtacle à ſes projets, c'étoit un enfant. Harold diſſimula, ainſi qu'on peut le croire, il étoit au pouvoir de ſon rival. Si l'on demande pourquoi il avoit eu l'imprudence de s'y mettre, les uns diſent qu'Edouard l'y avoit envoyé pour annoncer à Guillaume qu'il lui deſtinoit ſa ſucceſſion, les autres que Harold y étoit allé pour traiter de la liberté d'un de ſes freres & d'un de ſes neveux, qui pendant les troubles précédens avoient été livrés à Guillaume pour ôtages de la conduite de Godouin; on peut ſuppoſer que Harold n'étoit pas fâché de ſonder les projets, d'obſerver les préparatifs de Guillaume, & que peut-être il ne s'attendoit pas à l'explication préciſe qu'exigea ce duc. Elle ſe termina de la part de Harold par des ſermens de ménager toujours, & auprès d'Edouard, & auprès de la nation, les intérêts de Guillaume, dont il fiança la fille. On dit que le duc de Normandie le fit jurer devant un autel ſous lequel il

avoit fait cacher des reliques qu'il lui montra lorſque le ſerment fut prononcé ; on ajoute que Harold fut conſterné à cette vue. Notre pieux roi Robert, pour ſouſtraire ſes ſujets aux peines du parjure, les faiſoit jurer ſur des reliquaires dont il avoit fait ôter les reliques. On ignoroit alors que tout ſerment eſt ſacré, que toute promeſſe eſt un ſerment.

Roman de Rou, p. 280.

Chron. de Normand.

Malgré tous les ſermens & toutes les reliques, Harold ne perdit pas un moment pour ſe faire couronner à la mort d'Edouard. Quand Guillaume réclama la foi donnée, Harold répondit qu'elle avoit été extorquée ; quand Guillaume allégua les intentions connues d'Edouard, on lui oppoſa le choix des états. Guillaume fit un manifeſte ; quelles raiſons pouvoit-il dire ? Des raiſons de manifeſte ; il venoit venger la mort d'Alfred, il venoit réformer les abus ; il entra en Angleterre à main armée. C'étoient-là ſes meilleures raiſons.

L'intérêt & le droit de la France, même dans les principes d'une politique juste, étoit évidemment de s'opposer à cette invasion; car dans ces principes, tout conquérant, tout usurpateur est un ennemi public contre lequel on doit se réunir. Dans les principes de la politique commune, on avoit bien d'autres raisons de traverser l'entreprise de Guillaume. Il étoit vassal de la France, & le systême féodal donne lieu ici à des considérations particulieres.

Ce systême a en général un grand inconvénient, c'est qu'il ne fournit aucun droit ni aucun moyen d'empêcher l'agrandissement du vassal, & que l'agrandissement du vassal détruit toute féodalité. Comment exiger des devoirs féodaux d'un vassal plus puissant que soi, ou comment le punir de l'inobservation de ces devoirs? Un seigneur concede à charge d'hommage & de réversion quelques portions de terres à des domestiques ou à d'autres inférieurs qu'il veut récompen-

ser ou gratifier. Voilà l'origine de la féodalité, en la considérant même de son côté le plus favorable, & en excluant toute idée d'usurpation de la part du vassal. Mais pour assurer l'exécution de ces clauses, d'hommage à perpétuité, & de réversion dans certains cas, il faudroit que les loix féodales elles-mêmes eussent pris soin d'ordonner la réversion au moindre accroissement de fortune ou de puissance de la part du vassal (1). Faute d'une pareille loi, la féodalité a souvent dégénéré en une institution ridicule & impossible. On a vu des rois de France rendre hommage à leurs sujets. Philippe I. rendit hommage au comte de Sancerre pour la vicomté de Bourges; l'abus

---

(1) Nous ne considérons ici la féodalité que chez les grands vassaux & de souverain à souverain. Entre des particuliers sujets d'un même état, point de difficulté, parce que la loi est toujours plus forte que le particulier le plus puissant.

étoit sensible, il fallut dans la suite le réformer par une loi particuliere, qui convertit en pareil cas l'hommage en indemnité. Mais étoit-il beaucoup plus facile à François I. de forcer un vassal, tel que Charles-Quint, à l'accomplissement des devoirs féodaux ? Et pour ne pas sortir de notre sujet, les rois d'Angleterre n'étoient-ils pas des vassaux trop puissans pour la France ? On obtenoit d'eux, en tems de paix, le vain cérémonial de l'hommage, mais certainement Henri II. devoit être un vassal bien indocile de Louis le Jeune.

Si les loix féodales n'ont point défendu l'agrandissement du vassal, la politique peut le prévenir. Le roi de France, par exemple, pouvoit dire au duc Guillaume : « Les » conditions sous lesquelles la Normandie a été cédée à vos peres, » ne pourront plus être remplies » qu'autant que vous le voudrez » bien, si vous devenez roi d'Angle- » terre ; choisissez donc de l'An-

» gleterre ou de la Normandie ».

Il pouvoit encore lui tenir un langage plus noble & plus digne d'un ſuzerain; il pouvoit lui dire: « vous » n'avez point de droit à la couronne » d'Angleterre. Votre ſouverain » vous défend d'entreprendre une » guerre injuſte & de troubler la » paix de ſes voiſins ». Ce ton de maître eût été placé alors; on avoit des moyens de le ſoutenir. Guillaume vraiſemblablement n'eût pu réſiſter à la fois aux armes de Harold, qui eût défendu l'Angleterre, & à celles du roi de France qui eût attaqué la Normandie; mais ſi on laiſſoit Guillaume conquérir le premier de ces états, il lui devenoit plus facile de conſerver le ſecond.

Il eſt donc certain que la France devoit s'oppoſer de tout ſon pouvoir à l'expédition de Guillaume. La jalouſie de Henri I. eût ſuffi pour l'éclairer ſur cet objet; mais ce prince ne vivoit plus; Philippe I. ſon fils dormit ſur le trône, & ne ſe réveilla

jamais qu'au bruit des foudres de Rome. Quand il fut en état d'agir, il n'agit point, ou il agit mollement; mais lorſque Guillaume préparoit ſon expédition, Philippe n'étoit rien encore. Mineur & gouverné par les amis même de Guillaume, que pouvoit-il faire? Le duc de Normandie, pour deſarmer la France, offroit de lui faire hommage de la couronne d'Angleterre; cependant quand cette propoſition fut diſcutée au conſeil de Philippe, l'évidence des intérêts dicta d'abord une réponſe convenable; on donna ordre à Guillaume d'abandonner ce projet, & il le ſuivit avec plus d'ardeur. Baudouin, comte de Flandre, beau-pere de Guillaume, & oncle de Philippe (1), étoit en France à la tête du conſeil de régence: il ſecondoit ſous main les projets de ſon gendre: il faiſoit faire pour lui des levées, même en

(1) Par Adele ſa femme, fille du roi Robert.

France : il engageoit la noblesse à marcher sous les drapeaux de ce conquérant. On dit que Guillaume avoit envoyé son blanc-seing au comte de Flandre, qui le remplit d'une obligation de trois cens (1) marcs d'argent de rente que Guillaume contractoit envers lui, & moyennant laquelle Baudouin lui fournit de l'argent, des vaisseaux, des hommes, & vraisemblablement aux dépens de la France.

Guill. de Malmesb.

L'esprit guerrier étoit alors dans toute sa fureur, la chevalerie tournoit toutes les têtes ; l'aventure de Salerne & les conquêtes des Normands enflammoient l'imagination ; les croisades qui alloient bien-tôt assouvir cette ardeur de gloire & cette soif de sang, n'étoient pas nées ; l'expédition d'Angleterre réunissoit tous les vœux & tous les efforts. La France, la Germanie, les Pays-Bas

(1) Ou trois mille. Mézerai dit l'un & l'autre dans sa grande histoire.

voulurent

voulurent y contribuer; l'Europe entiere y envoya ses chevaliers, & tous avouoient que Guillaume, vainqueur de ces mêmes Normands (1) qui soumettoient l'Italie, étoit seul digne de les commander. Tous les voisins de la Normandie sembloient avoir oublié leurs intérêts; les comtes d'Anjou, de Flandre, &c. dépeuploient leurs états pour couronner leur ancien ennemi. C'étoit en partie l'effet de leur enthousiasme, en partie le fruit de la politique de Guillaume; il avoit su tout pacifier, comme il avoit su tout vaincre.

Conan, comte de Bretagne, fut le seul qui ne s'aveugla point; petit-fils par sa mere, du duc de Normandie Robert le Diable, il prétendit, comme tant d'autres concur- D'Argentré, hist. de Bretagne, L. 3. c. 94

(1) On a vu plus haut que ces Normands qui soumettoient l'Italie, étoient pour la plûpart ceux qui s'étoient révoltés en Normandie contre Guillaume, & que Guillaume avoit vaincus.

rens, vaincus par Guillaume, être préféré à un bâtard ; mais il sut mieux prendre son tems : il réclama la Normandie au moment où Guillaume réclamoit l'Angleterre. Il étoit difficile que la France ne secondât point une demande faite si à propos; Conan proposoit un arrangement qui eût pu satisfaire tout le monde, en laissant à la valeur des chevaliers cette occasion de s'exercer, dont elle paroissoit si jalouse; il demandoit que la Normandie lui restât, si Guillaume conquéroit l'Angleterre; Guillaume, sans lui répondre, continua ses armemens; Conan mourut. On peut croire que Guillaume fut accusé de cette mort; Hoël, beau-frere & successeur de Conan, ne parla plus de la Normandie, & s'occupa, comme le reste de la noblesse Françoise, de l'expédition d'Angleterre, où il envoya son fils, Alain Fergent, servir sous Guillaume avec cinq mille Bretons.

Le duc de Normandie entendoit

trop bien ses intérêts pour négliger de se rendre le pape favorable ; il lui demanda son agrément & sa bénédiction pour l'entreprise qu'il formoit, il lui promit de tenir l'Angleterre en fief du saint Siege, il promettoit la même chose à la France ; le conquérant le plus fier a souvent besoin de tromper. Le pape envoya au duc un étendart béni, & défendit sous peine d'excommunication, aux Anglois de se défendre, aux autres peuples de les secourir.

Guillaume toujours aussi prudent que brave, jugea qu'il falloit diviser les forces qu'il alloit combattre. Ses amis du Nord ne lui manquerent pas au besoin. Le roi de Norvege Halfager fit, à sa priere, une diversion dans la partie septentrionale de l'Angleterre, tandis que Guillaume se disposoit à entamer le Midi.

A cette tempête Harold opposoit les ressources d'une grande ame, les précautions de la prudence, la confiance que la valeur inspire, & l'a-

mour que ses sujets avoient pour lui ou qu'ils lui devoient ; car il les gouvernoit avec sagesse, & en ménageant tout le monde, il faisoit observer les loix. Il combla d'égards le jeune Atheling, il lui donna le comté d'Oxford ; s'il lui prenoit son royaume, du moins il lui en cédoit volontairement une partie, sacrifice qu'un usurpateur ne fait gueres à moins d'y être contraint. Les cœurs étoient pour lui, mais Guillaume étoit redouté.

Guill. de Malmesb. p. 63 & suiv. Hoveden, p. 448 & suiv.

Harold vole à la rencontre d'Halfager, le défait, le tue, & conclut une paix avantágeuse avec son fils Olave. Tosti, un des freres de Harold, & son plus grand ennemi, avoit accompagné le roi de Norvege dans cette expédition, & périt avec lui.

Encouragé par cette victoire, Harold s'avance vers Guillaume, qui venoit d'aborder à Pevemsey dans le comté de Sussex. On dit que le duc, en sautant hors de la chaloupe,

tomba le visage contre terre, ce qui dans ce tems de superstition, auroit pu allarmer ses troupes, sans la présence d'esprit du duc ou d'un de ses soldats, qui dit tout haut : *voyez le duc de Normandie prendre possession de l'Angleterre.* C'est le mot connu de César : *je t'embrasse, ô terre d'Afrique !* L'histoire moderne copie beaucoup l'histoire ancienne. Guillaume après son débarquement, renvoya, dit-on, ses vaisseaux en Normandie, ou les brûla, pour s'imposer la nécessité de vaincre, en s'ôtant la liberté du retour; autre trait pris de l'histoire ancienne. Chron. de Baker.

Le duc de Normandie montra quelque inquiétude aux approches du vainqueur rapide des Norvégiens : il parut craindre les suites d'une affaire décisive & se repentir de s'être trop engagé; il voulut négocier, & il le fit d'une maniere qui annonçoit de la foiblesse; ce fut un moine qu'il chargea de traiter avec Harold; il donnoit au monarque

Anglois le choix de trois différens partis : l'un de s'en rapporter à l'arbitrage du pape ; l'autre de conserver la couronne, mais de lui en rendre hommage ; le troisieme enfin étoit le duel.

Harold répondit :

1°. Que le pape étant son ennemi, ne pouvoit être arbitre.

Higden. Guill. de Malmesb.

2°. Que la couronne d'Angleterre étoit indépendante & le seroit toujours.

3°. Qu'il ne pouvoit y avoir lieu au duel, puisque la couronne étoit à lui, & que le duc ne mettoit rien dans la balance, qu'au reste le Dieu des batailles alloit les juger. Si pourtant le duel dut jamais avoir lieu entre des souverains, il semble que c'étoit dans cette occasion, où la querelle étoit entre deux usurpateurs.

Il fallut se préparer au combat pour le lendemain.

Les Anglois disposés à la confiance par ces préliminaires, passerent

la nuit dans les feſtins, & peut-être les démarches de Guillaume n'étoient-elles qu'un ſtratagême pour les amener à cette ſécurité dangereuſe. Les Normands paſſerent la même nuit en prieres & en préparatifs. La bataille s'engage; les deux généraux déploient tous les efforts du talent & de la valeur; depuis ſept heures du matin juſqu'au ſoir ils n'avoient eu l'un ſur l'autre aucun avantage déciſif; à leur acharnement & à leurs reſſources on reconnoît Guillaume & Harold qui combattent pour le trône. Cependant Harold avoit eu un œil crevé dès le commencement de la bataille; Guillaume avoit auſſi été bleſſé: il avoit eu deux chevaux tués ſous lui. Le bruit de ſa mort répandu de rang en rang, ſoit par haſard, ſoit par un artifice de Harold, commençoit à glacer les Normands; ce bruit vient juſqu'à Guillaume, qui ſe hâte de le diſſiper en ſe montrant ſans caſque & tête nue. Les Anglois forcés par

les viciſſitudes du combat, de ſerrer de plus en plus leurs rangs, ſe forment inſenſiblement en colonne, comme ils ont fait depuis à Fontenoy, & cette colonne, comme à Fontenoy, étoit impénétrable. Guillaume employa heureuſement un ſtratagême très-uſité chez les anciens, & auquel il avoit depuis longtems dreſſé ſes troupes: il fit ſonner la retraite, & à l'inſtant toute ſon armée parut dans une confuſion qui annonçoit une déroute. Ce ſpectacle invite les Anglois à pourſuivre l'ennemi; la colonne ſe diſperſe en une multitude de petits pelotons pour fondre ſur les Normands diſperſés; mais ceux-ci, à un ſignal donné, reprennent leurs rangs auſſi facilement qu'ils les avoient quittés, & enveloppent tous les pelotons Anglois, qui ſont écraſés les uns après les autres. Harold furieux de ſe voir enlever la victoire, ſe porte par-tout à la fois, conjure, menace, rallie enfin ſes troupes, & renou-

velle la bataille ; des hiſtoriens diſent que Guillaume parvint cependant à le tromper une ſeconde fois par le même ſtratagême, ce qui annonceroit plus d'imprudence de la part de Harold, que de talent de la part de Guillaume. On vit tomber Harold d'un coup de flêche, & les Anglois découragés ceſſerent de diſputer la victoire ; on en fit un carnage horrible ; car Guillaume ne ſavoit pas ménager ſes ennemis. Eudes ou Odon ſon frere, évêque de Bayeux, contribua beaucoup à ce ſuccès ; deux freres de Harold périrent avec lui. Le corps de ce prince étoit tellement défiguré par les coups, qu'il ne put être reconnu que par ſa maîtreſſe, à des marques ſecrettes.

Ainſi périt avec gloire l'illuſtre fils de l'exécrable Godouin, prince digne en effet du trône, s'il n'y avoit pas été porté par les crimes de ſon pere, & ſi lui-même il n'eût pas dépouillé l'héritier légitime. Cette journée qui

changea le ſort de l'Angleterre, eſt connue ſous le nom de bataille d'Haſtings. Guillaume fonda depuis une abbaye en mémoire de ſa victoire, dans le lieu où il l'avoit remportée. Cette grande révolution arriva le 14 d'Octobre 1066.

Guill. de Malmesb. Higden. Order. Vital.

Guillaume prétendit avoir entendu en ſonge la nuit ſuivante une voix qui lui diſoit: *Guillaume, tu as vaincu, tu régneras toi & tes enfans!* Un moine, *qui ſavoit l'art de voler en l'air, & qui avoit volé l'eſpace de plus d'une lieue*, lui avoit la veille prédit la victoire. On voit par-là quels moyens employoit ce conquérant pour couvrir ſon uſurpation.

Le légitime héritier Edgar fut enfin proclamé malgré lui-même au milieu du trouble & de la terreur, ſuite de la défaite d'Haſtings. Incapable de régner dans un tems paiſible, comment eût-il ſoutenu ce fardeau dans de pareilles conjonctures? Le vainqueur avoit pris Douvres, & marchoit à Londres. Les partiſans

d'Edgar, pour l'honneur de leur choix, voulurent se défendre sous son nom, ils firent une sortie, furent battus & se disperserent. Le clergé voyoit dans Guillaume un prince pieux, qui marchoit sous un étendard béni par le pape, & qui feroit triompher l'Eglise ; les Anglois y voyoient un grand homme, ils se soumirent ; Atheling lui-même vint l'implorer contre ses indiscrets partisans, & demander qu'il le préservât du trône. Guillaume fut couronné à Londres ; il voulut être élu par les états, politique si naturelle dans un usurpateur, que ce fait ne prouve rien pour le droit d'élection. L'archevêque de Cantorberi Stigand n'étoit agréable ni au pape, ni à Guillaume ; Guillaume ne voulut point de son onction, & se fit sacrer par l'archevêque d'Yorck. Il parut d'abord n'avoir d'autre desir ni d'autre soin que de faire bénir son regne ; il signala sa reconnoissance envers ses sujets Normands, sa clémence en-

vers les Anglois, sa justice envers tous ; Atheling retrouva les mêmes égards auxquels Harold l'avoit accoutumé ; le clergé fut content ; la nation fut charmée : elle jouissoit de la même police que Rollon avoit autrefois établie en Normandie, & c'étoit un bienfait nouveau pour elle. Si tous les jours elle perdoit quelque chose de sa liberté, c'étoit presque sans s'en appercevoir. Guillaume prenoit soin de lui cacher ou de lui dorer ses fers ; le peuple fut désarmé, & il crut être débarrassé d'un poids incommode ; les forteresses s'élevoient de tous côtés, & le peuple n'y voyoit qu'une précaution prise pour le défendre, non un moyen qu'on se ménageoit de l'asservir ; l'enthousiasme interprete tout favorablement.

Guillaume s'attacha sur-tout à ne former qu'un peuple & qu'une famille des Danois, des Anglois & des Normands ; il voulut faire disparoître cette distinction entre les vain-

Hoveden.

queurs & les vaincus qui entretient les factions & les haines; il favorisa les alliances de peuple à peuple; il donna de riches héritieres de Normandie à des seigneurs Anglois, il maria ses officiers à des Angloises, il tâcha de récompenser ses Normands sans trop fouler les Anglois.

Ces beaux jours de l'Angleterre & de son nouveau roi durerent peu; Guillaume apprit bientôt ce que c'est que de posséder des états séparés par des mers; ses affaires l'ayant rappellé dans le Continent, l'enthousiasme qu'excitoit sa présence, se refroidit, & les régens qu'il laissa en Angleterre, faisant trop sentir le joug, on voulut le secouer; il s'aggrava: bientôt il devint insupportable; quand les régens virent qu'on leur contestoit quelque chose, ils se permirent tout, & Guillaume eut le malheur de ne voir que par leurs yeux: il autorisa leurs violences, en croyant ne faire que défendre son autorité; on vit alors à découvert le

conquérant & l'usurpateur que le législateur & le pere avoient déguisés ; Guillaume & ses Normands ne parurent plus qu'un tyran & des bourreaux ; on voulut s'en défaire, & tout moyen parut légitime ; on prétendit renouveller l'horreur de la S. Brice ; on osa méditer un massacre général des Normands, le jour fut choisi, ce fut le jour des Cendres & le tems du service divin ; les Normands devoient, suivant l'usage, assister sans armes à cette cérémonie de pénitence. C'étoit-là qu'on les attendoit pour les égorger ; mais Guillaume, qu'on n'attendoit pas, arriva, & les conjurés coururent se cacher dans le nord de l'Angleterre.

Quand Guillaume vit qu'il n'étoit plus aimé, il changea de conduite, il mérita la haine qu'il inspiroit, il prodigua aux Anglois les rigueurs & les mépris, il les accabla d'exactions, il éleva un mur de séparation entr'eux & les Normands ; il fit de

ceux-ci un peuple d'oppresseurs, des autres un peuple d'esclaves ; c'étoient les Lacédémoniens & les Ilotes. Le nom Anglois tomba dans un tel avilissement, qu'il tint lieu d'opprobre & devint une injure. Il s'en est bien relevé depuis, mais sous les Normands, non sous les Saxons.

Order. Vital. Hoveden. Hunting-don. & *alii passim.*

Guillaume voulant effacer en Angleterre jusqu'aux moindres traces du gouvernement Saxon, y introduisit les loix, les coutumes, le langage de la Normandie. Ce dernier article se refuse à l'autorité des rois. Guillaume eut beau exclure des écoles, des tribunaux & de sa cour, toute autre langue que le François, il ne put en faire la langue de l'Angleterre. Il résulta seulement de ce François mêlé avec le Saxon une langue composée où l'on retrouve des racines de l'une & de l'autre langue. Sur tout le reste la tyrannie eut toute son étendue. Dans les tribunaux, juges, avocats, plaidoieries, arrêts, tout étoit Normand ; les An-

glois jugés par des ennemis & sur des loix étrangeres, n'étoient pas moins sacrifiés dans l'ordre judiciaire que dans l'ordre politique. Pour eux l'oppression étoit par-tout; les droits de sujets & de citoyens leur étoient enlevés. On cite comme un exemple de ce que peut un tyran sur des hommes, la loi qui obligeoit, sous peine de mort, tous les habitans d'éteindre leur feu & leur lumiere à une certaine heure, au son d'une cloche qui s'appelloit le *couvrefeu*. C'étoit un réglement qui s'observoit depuis long-tems en Normandie, & dont l'objet étoit de prévenir les querelles, les incendies, peut-être aussi toute assemblée nocturne. Cette loi, observée de même en Ecosse, étoit commune en Angleterre aux Saxons & aux Normands, ainsi que la loi qui condamnoit un homme à avoir les yeux crevés pour avoir tué un lievre, tandis qu'il n'en coûtoit qu'une légere amende pour le meurtre d'un hom-

me. Sur l'article de la chasse, Guillaume étoit également le tyran de ses sujets & naturels & conquis. Il força les hommes d'abandonner aux bêtes fauves un espace de trente milles, où il détruisit & les habitations & les églises. C'est ce qu'on nomma la *forêt-neuve* dans le comté de Hamps. Richard son second fils fut tué par un cerf dans cette forêt.

Inhumain dans ses plaisirs, Guillaume fut implacable dans ses vengeances. Le Northumberland se révolta, le Northumberland fut réduit en cendres. Il ne resta pas une maison depuis Yorck jusqu'à Durham. On compte qu'en cette occasion il périt cent mille personnes par le fer, par le feu ou par la faim. C'est un des grands spectacles de désolation qu'ait donnés la barbarie. On fuyoit, ou en Ecosse, ou en Irlande, ou en Dannemarck, ou en Norvege; ceux qui restoient ne prenoient plus conseil que du désespoir; ils se révoltoient encore, ils étoient toujours

vaincus ; ceux qui s'étoient ſoumis, n'étoient que ruinés. Une mort cruelle étoit le partage de ceux qui réſiſtoient.

Guillaume abuſoit de tout. Le terrier général qu'il avoit fait faire dans ſon royaume, & que tout ſouverain devroit ordonner dans le ſien, ne lui ſervoit qu'à dépouiller plus facilement une multitude d'Anglois en faveur de quelques Normands, & qu'à opprimer indiſtinctement tous les poſſeſſeurs pour ſon intérêt propre, car ſon avarice égaloit ſa dureté. Toutes les chartes de franchiſe étoient violées, les privileges du clergé foulés aux pieds, les places eccléſiaſtiques arrachées aux Anglois qui les gardoient trop longtems, & données aux Normands que Guillaume croyoit les plus utiles à ſes deſſeins. L'archevêque d'Yorck qui l'avoit ſacré, mourut en le maudiſſant.

Celui que tout le monde craint, doit craindre tout le monde ; l'indi-

gnation faisoit renaître en tout lieu les révoltes que la terreur seule étouffoit ; les Anglois cherchoient par-tout des appuis & des vengeurs ; depuis le moment où Guillaume devint cruel, il ne connut plus le repos ; les conjurations succédoient aux soulevemens, il falloit qu'il combattît & qu'il punît sans cesse ; il avoit trop vaincu pour n'avoir pas toujours à vaincre. Tantôt des fils de Harold (1) venoient réclamer le trône de leur pere, & paroissoient tour-à-tour sur diverses côtes, tantôt Edgar Atheling se laissoit rendre la couronne qui n'appartenoit qu'à lui ; tantôt les rois de Dannemarck, qui avoient aussi leurs prétentions à la couronne d'Angleterre, comme successeurs de Canut le Grand, faisoient des irruptions dans le pays ; tantôt Malcolm, roi d'Ecosse, pro-

(1) Ils s'étoient retirés en Irlande après la bataille d'Hastings ; ils étoient trois, Godwin, Edmond & Magnus.

tecteur naturel d'Edgar Atheling, dont il avoit épousé la sœur (1), attaquoit le nord de l'Angleterre. Quelquefois ces ennemis se réunissoient, & ils seroient devenus très-redoutables, s'ils avoient su mettre plus de concert & d'intelligence dans leurs opérations; mais Guillaume parvenoit toujours à les diviser & à les chasser; la politique ne savoit pas encore lier les intérêts & former des alliances solides. Les fils de Harold cesserent de paroître; les rois de Dannemarck ne faisoient que piller, & ne suivoient aucune expédition; Edgar Atheling, qu'on nommoit *le favori de la nation Angloise*, mais favori sans mérite, & même sans crédit, Atheling abandonné par le roi d'Ecosse son beau-frere, demanda encore pardon à Guillaume, auquel il faut savoir gré de l'avoir laissé vivre, & partit pour la Terre-Sainte.

Guill. de Malmesb. Guill. de Poitiers, apud Duchesne.

(1) Marguerite.

Cependant Guillaume n'avoit que des ennemis. Il étoit si odieux que les Normands même conspiroient contre lui; mais il découvroit & dissipoit toutes les conspirations. Rome n'étoit plus dans ses intérêts. Après la conquête de l'Angleterre, il avoit envoyé au pape Alexandre II. des présens dont il paroît que ce pontife s'étoit contenté; mais lorsque Grégoire VII. fut monté sur le trône, il se souvint des promesses faites à son prédécesseur; il somma Guillaume de rendre hommage de sa couronne usurpée, & de payer tous les arrérages échus du *romescot* ou denier de S. Pierre. Guillaume répondit, comme un souverain légitime, ou comme un usurpateur, qu'il ne tenoit la couronne *que de Dieu & de son épée;* le nonce voulut le menacer des censures ecclésiastiques, Guillaume défendit à ses sujets de reconnoître aucun pape, & de recevoir aucun ordre de Rome sans sa permission. Cette fermeté décon-

certa l'inflexibilité d'Hildebrand; ce pape qui avoit alors d'autres affaires, consentit qu'il ne fût plus parlé de l'hommage de l'Angleterre, pourvu que les arrérages du denier de S. Pierre fussent payés, & ils le furent.

Il manquoit à tous ces mouvemens & à toutes ces dispositions contre Guillaume, d'être animés par l'ennemi qui naturellement eût dû faire tout agir, & agir efficacement lui-même : cet ennemi, c'étoit la France.

CHAPITRE II.

Philippe I. Roi de France. Guillaume le Conquérant, Roi d'Angleterre.

Depuis l'an 1074, jusqu'à l'an 1087.

PHILIPPE enfin parut fatigué des exploits, des ſuccès & des violences de ſon rival. Il ſentit les motifs & les moyens qu'il avoit de nuire à un uſurpateur de l'Angleterre, reſſerré dans ſon île par les Gallois & les Ecoſſois, & qui poſſédoit ou réclamoit en France la Normandie, le Maine, le Vexin & la mouvance de la Bretagne. Il ſentit le tort qu'avoit eu ſon conſeil de ne point traverſer l'expédition d'Angleterre; il voulut du moins profiter des troubles qu'entraînoit cette conquête.

De tous les états de ſon ennemi qu'il pouvoit ou attaquer ou con-

ſerver, le Vexin étoit le plus à ſa portée. Nous avons dit que Henri I. avoit cédé cette province au duc de Normandie Robert le Diable, pere de Guillaume, en reconnoiſſance de ſes ſervices; mais il n'eſt pas poſſible que, comme le dit un auteur moderne, Philippe l'ait repriſe pendant la minorité de Guillaume, qui avoit vingt-ſix ans de plus que lui. C'étoit Henri I. lui-même qui l'avoit repriſe pendant la minorité de Guillaume, prétendant que, comme il avoit donné cette province à Robert pour prix des ſecours qu'il en avoit reçus au commencement de ſon regne, elle devoit lui revenir pour prix de ceux que l'enfance de Guillaume venoit de recevoir de lui. Ou Guillaume s'étoit contenté de cette raiſon, ou ſes autres affaires ne lui avoient pas permis de témoigner ce qu'il en penſoit.

M. Smollett.

Le Maine étoit encore une province plus récemment acquiſe par les ducs de Normandie. C'étoit Guillaume

laume qui en avoit fait la conquête d'après le testament du dernier comte (Hebert). Les comtes d'Anjou avoient des prétentions sur le Maine; Philippe se servit d'eux pour exciter des troubles dans ce pays. Guillaume les dissipa d'un regard dans un de ces voyages qu'il faisoit si fréquemment d'Angleterre en France.

La Bretagne qui se prétendoit indépendante, & qui avoit eu des rois, souffroit impatiemment de n'être plus qu'un arriere-fief de la couronne. Ses comtes, qui même avoient des prétentions au duché de Normandie, étoient indignés de rendre hommage à un prince qu'ils brûloient de dépouiller; les haines si animées depuis long-tems entre la France & la Normandie, étoient encore plus vives entre la Normandie & la Bretagne, puisque celle-ci avoit été opprimée par les Normands. Au milieu de ces dispositions, un orage qui s'étoit formé en Angleterre, vint

éclater en Bretagne. Deux seigneurs Normands, Guillaume Fitzosberne & Ralph de Guair, ayant suivi le duc Guillaume dans l'expédition d'Angleterre, en avoient été magnifiquement récompensés. Fitzosberne étoit même un de ces régens que Guillaume, pendant son absence, avoit laissés en Angleterre, & qui avoient tant aliéné les cœurs des Anglois. Roger, un des fils de Fitzosberne, voulut épouser la sœur de Ralph de Guair, & comme ces deux familles devoient tout au roi, elles se crurent obligées de demander son agrément. Soit raison, soit caprice, le roi le refusa; les deux familles étoient d'accord, & peut-être le desir qu'elles avoient d'unir leurs richesses & leur puissance étoit-il le motif du refus de Guillaume. Le mariage ne s'en fit pas moins, & même avec une solemnité insultante pour le roi. Après un tel éclat, comment échapper à la vengeance de ce roi terrible? Au milieu de la joie du

Guill. de Malmesb. p. 104 & suiv. M. Paris, p. 7. Order. Vital. p. 554 & suiv.

festin cette idée tourmentoit les convives, & le vin les échauffoit. Quelques propos indiscrets leur échappent d'abord, & bien-tôt leur éloquence s'animant, Ralph & Roger parlent en véritables chefs de conjurés ; ils peignent la tyrannie & les cruautés de Guillaume. « Quel » bienfaiteur ! s'écrient-ils, & que » lui devons-nous ? que nous donne-» t-il qu'il n'ait pris par nos mains ? » c'est par nous qu'il chasse les Da-» nois, qu'il réprime les Ecossois, » qu'il soumet les Bretons, qu'il » contient les François, qu'il oppri-» me les Anglois. Nous opprime-t-il » moins à notre tour ? quelle liberté » nous reste ? il nous prive même » de celle qu'il est forcé de laisser » aux derniers des humains ; & pour » l'avoir trop bien servi, c'est à nous » que l'excès de l'esclavage est ré-» servé. Nous ne pouvons plus ni » choisir nos épouses, ni disposer de » nos filles. Notre main, notre cœur » n'est plus en notre pouvoir. Les

» animaux qui peuplent ses forêts ; » & auxquels il sacrifie les hommes, » connoissent du moins l'amour & la » liberté, en attendant le moment » d'être immolés à ses plaisirs. Plus » malheureux, nous sommes sans » cesse immolés à ses caprices. Mais » nous ne devons nous en prendre » qu'à nous. Soyons hommes, & » nous forcerons le barbare de trai- » ter avec nous comme avec des » hommes. C'est la lâcheté des su- » jets qui fait le despotisme des maî- » tres ; & le premier qui osa être » un tyran, avoit trouvé des cœurs » esclaves ».

Dans ce transport de courage & d'yvresse, ils arrangent le plan de leur conspiration, ils devoient prendre les armes, appeller à leur secours le roi de France, le roi de Dannemarck, & s'opposer au retour de Guillaume qui étoit alors dans le Continent. La résolution fut unanime parmi les convives, & il est à remarquer qu'ils étoient tous

Normands, à la réserve d'un seul. Celui-ci qui étoit Anglois (1), mais qui avoit aussi été comblé de biens par le roi d'Angleterre, réfléchissant de sang froid le lendemain sur cette entreprise, conclut que le succès ne pouvoit jamais lui être favorable; que si la conspiration venoit à être révélée, tous les autres conjurés, qui étoient les compatriotes & les compagnons d'armes de Guillaume, pourroient trouver quelque indulgence; que pour lui qui appartenoit à une race proscrite, il seroit le principal objet de la vengeance du roi. Dans cette idée, il passa en Normandie, révéla tout, & il n'en eut pas moins la tête tranchée, à la sollicitation de Judith sa femme (niece du roi), qui en cette occasion sacrifioit un mari à un amant. Le roi se rendit le complice & le ministre des fureurs d'une femme impie; telle étoit quel-

(1) Il se nommoit Walthéof, & étoit comte de Northumberland.

quefois la férocité capricieuse de Guillaume; Roger qui avoit pris les armes, en fut quitte pour une prison perpétuelle. Ralph de Guair ayant perdu un combat près de Cambridge, & se voyant investi dans le château de Norwick, se réfugia en Dannemarck, d'où il revint à la tête d'un corps de troupes, tenter sur les côtes d'Angleterre une descente qui ne réussit pas; il aborda en Flandre, & passa en Bretagne, où il avoit des terres. Là il se mit sous la protection du comte Hoel & du roi de France. Guillaume, après s'être rassasié en Angleterre de vengeances cruelles, poursuivit de Guair jusqu'au fond de la Bretagne, & l'assiégea dans la ville de Dol; alors Philippe I. marcha en personne pour défendre Hoel & de Guair, & surtout pour combattre son rival; il eut la gloire de voir fuir devant lui ce Guillaume devant qui tout fuyoit, ou sous qui tout plioit; Ralph échappa à la vengeance; le comte de Bre-

tagne fit sa paix, & maria son fils aîné, Alain Fergent, avec Constance, fille du roi d'Angleterre.

Peu de tems après, un orage plus violent encore se forma contre Guillaume dans le sein même de sa famille. On ne s'étoit pas tellement aveuglé en France sur les dangers de l'agrandissement d'un vassal tel que Guillaume, qu'on n'eût cherché à prendre quelques mesures pour les prévenir. A la vérité, lorsque Guillaume, encore simple duc de Normandie, avoit fait ses propositions au conseil de Philippe I. & qu'on lui avoit défendu de suivre ce projet, cette défense n'avoit été que pour la forme, ainsi que l'offre faite par Guillaume de mettre l'Angleterre sous la mouvance de la France. Un vassal qui entasseroit ainsi les couronnes, quand il les mettroit sous la mouvance de son suzerain, ne seroit toujours vassal que de nom, & l'on vouloit un vassal réel. La France n'avoit donc tenu compte à cet égard,

ni des offres du duc, ni de ſa propre réponſe ; mais elle avoit fait une attention particuliere à une autre offre que le duc avoit faite, c'étoit de donner à ſon fils aîné tous les états qu'il poſſédoit en France, lorſqu'il ſe ſeroit rendu maître de l'Angleterre. La France eſpéroit que par cet arrangement, les états de Guillaume ſeroient partagés entre ſes enfans, & qu'elle auroit toujours pour vaſſal un duc de Normandie, non un roi d'Angleterre. Ce fils aîné de Guillaume étoit même perſonnellement agréable à la France : il avoit ce mélange de douceur & d'impétuoſité que la ſenſibilité donne & qui fait les caracteres honnêtes & intéreſſans ; il avoit même de la grandeur & de la généroſité : il avoit ſurtout celle qui conſiſte à avouer ſes amis & ſes ennemis, & à ne pouvoir cacher aucun mouvement de ſon ame ; la prédilection de ſon pere n'étoit pas pour lui, & on l'en aimoit mieux. Ce fils étoit Robert, dit *Gam-*

baron (1); il crut pouvoir compter ſur un engagement pris avec le conſeil de France, & qui avoit procuré à ſon pere des ſecours efficaces pour ſon expédition; Guillaume l'avoit même renouvellé dans un de ces momens où les princes ſont toujours tout prêts à remplir leurs engagemens, c'eſt-à-dire dans une maladie dont il avoit cru mourir; il avoit alors déclaré Robert héritier de ſes états de terre-ferme, & lui avoit fait rendre hommage en cette qualité par les barons de Normandie & du Maine; mais quand Guillaume fut guéri, & quand il fut couronné roi d'Angleterre, il allégua tantôt les troubles intérieurs, tantôt les guerres étrangeres, tantôt d'autres prétextes; jamais il ne ſe trouvoit aſſez paiſible poſſeſſeur de ſes états conquis pour ſe priver de ſes états

(1) Ou *Courtes jambes*, ou *Courtes-bottes*, ou *Courtes-cuiſſes*, ou *Courte-heuſe*, parce qu'il avoit les jambes courtes.

Order. Vital. p. 545 & suiv. Hoveden, p. 457 & & suiv.

héréditaires ; lorſqu'enfin les prétextes lui manquerent, & que ſon fils, de concert avec la France, lui rappella ſa promeſſe, il répondit ſéchement : *qu'il n'étoit pas aſſez fou pour ſe deshabiller avant l'heure de ſe mettre au lit.*

Robert, fils docile & reſpectueux, eût ſouffert cette infidélité ſans ſe plaindre ; mais les mécontens jugeant qu'il devoit l'être, commencerent à l'entourer ; ils parvinrent à l'aigrir, ſinon contre ſon pere, du moins contre ſes jeunes freres Guillaume & Henri, qu'il accuſoit de lui enlever la tendreſſe du roi leur pere. Ces diſpoſitions de haine & d'envie empoiſonnent tout ; un badinage excita une tempête, une goutte d'eau que les freres de Robert jetterent ſur lui par jeu, dans un moment où il paſſoit ſous leurs fenêtres, lui fut repréſentée par un courtiſan mal intentionné comme un manque de reſpect coupable, comme une inſulte marquée ; Robert le croit, & ſaiſi

de fureur il monte l'épée à la main dans l'appartement de ses freres; on s'allarme, on crie, on s'agite pour les séparer; Guillaume accourt au bruit : il eut besoin de toute son autorité pour contenir Robert, & lui faire agréer les excuses des jeunes princes. Robert toujours aigri de l'injure, insensible à la réparation, accusant la partialité de son pere, sort le soir même du château de l'Aigle où cette scene s'étoit passée, se retire à Rouen avec ses amis; il espéroit en surprendre le château; mais la vigilance & la fidélité de Roger d'Ivry, qui en étoit gouverneur, tromperent son attente. Le prince étoit aimé, il ne manqua point d'asyle, la noblesse de Normandie & du Maine se déclara pour lui; on dit que Mathilde sa mere, dont la tendresse le vengeoit des froideurs de son pere, lui fournissoit sous main de l'argent & lui ménageoit des partisans; Philippe lui accordoit hautement sa protection & ses secours.

Guillaume put voir alors combien l'homme qu'on aime est supérieur au souverain qu'on hait : il put sentir avec désespoir qu'il étoit devenu aussi odieux à ses états héréditaires & à sa propre famille, qu'à ces Anglois si barbarement opprimés ; il fallut qu'il renonçât à soumettre son fils avec les forces qu'il avoit en France ; le gouvernement féodal y laissoit à ses sujets une liberté dont la plûpart disposoient en faveur du prince Robert ; partagés entre deux sermens, celui qu'ils avoient fait à Guillaume, & celui, que par l'ordre de Guillaume même, ils avoient fait à Robert, ils suivoient le penchant de leur cœur ; ce fut au-delà des mers que Guillaume alla chercher des vengeurs parmi ces mêmes Anglois que son gouvernement militaire & despotique avoit le plus façonnés au joug, & ce fut avec eux qu'il triompha des Normands autant que de son fils. Après une longue vicissitude de combats peu décisifs

& d'accommodemens peu solides, il parvint à chasser Robert de toutes les retraites qu'on lui avoit fournies en Normandie; mais Philippe lui en donna une plus sûre dans la Picardie. Le prince se fixa au château de Gerberoy en Beauvoisis, d'où avec le secours des Chevaliers Normands & François qui l'avoient pris pour chef & pour modele, il faisoit des courses fréquentes dans le Vexin & le pays de Caux.

Guillaume voulut l'arracher encore de cet asyle: c'étoit à la fois châtier Robert & braver Philippe; il vint assiéger Gerberoy; Robert se défendit avec sa valeur ordinaire; la jeune noblesse qui l'entouroit, dédaignant l'abri des murailles, faisoit des sorties continuelles. Dans un de ces combats, un chevalier du parti François, dont la valeur attiroit tous les regards, désarçonna d'un coup de lance un chevalier Anglois, qui ne se distinguoit pas moins dans son parti; le François alloit

percer ſon ennemi, lorſqu'une voix qu'il crut connoître, & un viſage enflammé de colere qui ſe découvrit, ſemblerent l'accabler; on vit le vainqueur voler au ſecours du vaincu, le relever avec toutes les marques du reſpect & du repentir, ſe précipiter tout en larmes ſur une main qui le repouſſoit & qui ſembloit rejetter ſes ſoins. Ce vainqueur étoit Robert, & le vaincu étoit Guillaume lui-même. Tous deux, la viſiere baiſſée, n'avoient pu ſe reconnoître dans la mêlée. Robert frémiſſant du crime qu'il avoit penſé commettre, jettant ſes armes, ſe condamnant, ſe déteſtant, eût attendri le pere & appaiſé le monarque: il ne put fléchir le guerrier humilié; la nature alloit céder, l'orgueil reſta inexorable; cependant les hoſtilités ceſſerent, le ſiege fut levé; la reine, les amis communs réunirent leurs efforts pour ménager une réconciliation devenue néceſſaire; Robert, de ſon côté, ne négligea rien pour

Malmesbury. Huntingdon. Hoveden. M. Paris.

faire oublier sa victoire ; Guillaume se rendit enfin : il fit grace, mais il ne pardonna point. Sa jalousie n'osant laisser Robert en Normandie, il le tint à sa suite en Angleterre, il l'employa sous ses yeux en diverses expéditions contre l'Ecosse. Robert resta fidele. Ses services toujours accueillis sans tendresse, sans reconnoissance, & comme des dettes à peine payées, les froideurs de son pere, l'ascendant de ses freres, la disgrace de ses amis le chasserent une seconde fois de la cour; mais échappé au crime, il ne s'y exposa plus : il voyagea, & sans davantage armer Philippe contre Guillaume, il se contenta, lorsqu'il eut parcouru l'Europe, de fixer sa résidence à la cour de France, où il resta jusqu'à la mort de son pere.

Cependant Philippe par d'autres moyens excitoit ou entretenoit toujours quelques troubles en Normandie & dans le Maine ; il offroit sa protection à tous les sujets de Guil-

laume qui vouloient se révolter : il avoit un dessein général d'affoiblir son rival, & n'avoit point de plan ; il fatiguoit Guillaume & se fatiguoit lui-même, c'étoient des intrigues sans objet, & des hostilités sans guerre. Robert n'y prenoit aucune part.

Remarquons que dans tous ces démêlés entre la France & l'Angleterre sous Philippe I. & plusieurs de ses successeurs, on ne voit point la France s'unir, comme elle l'auroit dû, avec les Gallois & les Ecossois ; la politique ne savoit pas encore former des alliances si éloignées ; une grande partie de l'Europe étoit étrangere à l'autre.

La guerre se ralluma entre les deux monarques, & ce ne fut point l'ouvrage de Robert, ce fut, dit-on, celui de ses freres. Dans une visite que ces princes étoient venus rendre au roi Philippe à Conflans-Sainte-Honorine, Henri, le plus jeune des fils du conquérant & le plus ai-

mé de lui, prit querelle aux échecs avec Louis, depuis ſurnommé *le Gros*, fils aîné de Philippe, & pouſſa l'emportement juſqu'à jetter l'échiquier à la tête du prince, trop jeune alors pour pouvoir ſe venger d'une telle inſolence. Henri & ſon frere monterent précipitamment à cheval, & ſe ſauverent à la faveur du trouble & de l'incertitude où une pareille ſcene avoit mis les eſprits. Louis avoit, dit-on, été l'aggreſſeur, mais la derniere inſulte étoit de nature à ne pouvoir être diſſimulée : elle avoit ſans doute été préméditée ; quelle diſpute ſérieuſe peut-il y avoir entre un enfant de ſix à ſept ans, tel qu'étoit alors le prince Louis, & un jeune homme de ſeize à dix-ſept, tel qu'étoit Henri (1) ? Philippe, en attendant une réparation que l'atro-

---

(1) Ce fait n'eſt rapporté que par quelques auteurs ; M. Hume n'en dit rien, Mézeray le rejette, & il pourroit bien n'être pas vrai.

cité de l'outrage (si le fait est vrai), rendoit difficile, ravagea la Normandie; & Guillaume, pour toute excuse, lui redemanda le Vexin, usurpé, disoit-il, pendant sa minorité. On se prépara de part & d'autre à une guerre dont toutes les hostilités précédentes n'avoient été que le prélude. Guillaume débarrassé de tant d'ennemis que sa fortune avoit successivement écrasés, alloit tourner contre la France ses forces réunies, & se livrer tout entier à cette grande rivalité; mais sa santé secondoit mal ses inclinations guerrieres; tant de courses & de fatigues lui tenoient lieu d'années, & il étoit appesanti avant le tems par un embonpoint démesuré qu'il crut devoir diminuer par quelques remedes; d'autres infirmités encore, fruits de ses travaux ou de ses plaisirs, le retenoient au lit. Cette précaution de se mettre dans les remedes pour se préparer à la guerre, prêtoit à la plaisanterie, & Philippe demandoit

Malmesbury, p. 112.
Matth. de Westm. p. 230.
M. Paris, p. 9.
Brompton, p. 980.

quand la bonne dame d'Angleterre releveroit de ses couches ? Les cierges de mes relevailles seront vus de Paris, répondit Guillaume ; il court effectuer sa menace : il brûle Mante, & sa vengeance hâte sa mort. Dans son impatience, il n'attend pas que les flammes soient éteintes pour passer en vainqueur au milieu de cette ville ruinée. En mettant le pied dans des cendres brûlantes, son cheval se cabre & s'abbat, le roi est blessé par le pommeau de la selle ; on le transporte à Rouen, & tout lui annonce sa fin prochaine. Il sentit alors combien les violences & les injustices de la vie en troublent les derniers momens ; il voulut composer avec le ciel pour tant de sang versé, il prodigua de tardives & infructueuses aumônes : il se hâta de donner à quelques moines une partie de ce qu'il avoit pris à tant de citoyens : il fut superstitieux après avoir été cruel.

Il remplit en mourant le vœu de

la France : il donna un maître particulier à la Normandie & au Maine : il crut pardonner à Robert, en lui laissant ces deux provinces ; d'ailleurs il sentit que c'étoit le seul moyen d'y entretenir la paix, & que la France ne souffriroit point qu'elles fussent annexées à la couronne d'Angleterre. Pour cette couronne, il déclara qu'il laissoit les loix en régler la succession, (par quelles loix avoit-elle été réglée jusqu'alors ? par quelles loix sur-tout lui étoit-elle parvenue ?) il témoigna seulement un desir extrême qu'elle passât à Guillaume *le Roux* son second fils.

Quant à Henri, le roi ne lui laissa que la dot de Mathilde sa mere ; mais il lui annonça, dit-on, qu'il seroit plus riche & plus puissant que ses freres. C'étoit sans doute l'expression de ses vœux, & ce fut une prédiction après l'événement.

Guillaume mourut le 9 Septembre 1087. En choisissant les momens de sa vie, on trouvera un excellent

prince ; en les choisissant aussi, & même sans trop les choisir, on trouvera un barbare. Ses panégyristes & ses censeurs pourroient avoir presque également raison. Actif, infatigable, prêt à tout, présent à tout, brave soldat, grand capitaine, politique habile, prince justicier, il sut vaincre, il sut gouverner, il aima mieux opprimer. Il connut tous les ressorts qui peuvent faire mouvoir les hommes ; mais il se trompa dans le choix de ces ressorts, & ce fut une erreur de son cœur plus que de son esprit. Après avoir inspiré l'enthousiasme, l'amour & le respect, il préféra d'inspirer la crainte ; son caractere dur le força de se borner à ce triste hommage. Son impétuosité naturelle ne lui ôta point le talent sinistre de la dissimulation ; capable de générosité, mais peu susceptible des douces impressions de la pitié, il mit de l'ostentation & dans la clémence & dans la sévérité. Il dut ses succès à son génie, ses re-

vers à sa barbarie ; il effaça tous les souverains de son tems, & Philippe son rival lui fut trop inférieur. On ne peut refuser à Guillaume des talens rares, des vues étendues, une ame élevée & forte, une majesté imposante, une énergie faite pour entraîner ; mais l'humanité défend à l'histoire de donner le nom de *grand* à un prince qui a fait tant de malheureux.

Ce titre de *conquérant*, qui l'a rendu si considérable aux yeux du vulgaire, est précisément ce qui le dégrade aux yeux des sages, c'est le principe de toutes ses violences. Un juste appréciateur des actions humaines a très-bien remarqué que le grand terrier qu'il fit faire en Angleterre, est le plus beau monument de son regne, & le morceau d'antiquité le plus précieux dont aucune nation se puisse glorifier. Ce n'est qu'en se rapprochant des soins d'un bon pere de famille qu'un roi est vraiment roi. Mezerai observe que

les premiers rois Capétiens prirent le titre d'*empereurs des François*(1), & c'est le titre qu'on leur donne encore en Asie, où l'on ne connoît que le commandement & l'obéissance ; il ajoute que depuis ils se sont contentés du titre de *rois*, *qui en effet est plus doux & plus auguste* ; c'est qu'il vient du mot *régir*, non du mot *com-*

(1) Il paroît en effet que les rois de France ont quelquefois pris ce titre d'*empereurs* dans le tems où ils associoient leurs fils à la couronne. Le roi étoit *imperator*, le fils associé *rex*, comme dans l'empire Germanique, le successeur désigné est roi des Romains sous l'empereur. Dans l'histoire du concile de Reims écrite par le fameux Gerbert, qui fut depuis le pape Sylvestre II. Hugues Capet est distingué par le titre d'*augustus*, & Robert par celui de *rex*. Le même Robert, lorsqu'il regne avec Hugues & Henri ses fils, est quelquefois nommé *empereur* par Helgau, moine de Fleury; & Louis le Gros, dans des lettres de l'an 1116, s'intitule : *Ludovicus, Dei ordinante providentiâ, Francorum imperator augustus*. Thr. des chart. I^er^. regître, fol. 166.

mander, & qu'il porte á l'eſprit des idées d'adminiſtration & d'économie plutôt que de commandement & d'autorité. Guillaume fit donc pour ſon royaume ce que tout ſeigneur intelligent & appliqué fait pour ſa terre; il voulut connoître ſes vaſſaux & ſes fiefs (1), l'étendue & la valeur des divers terreins, leur diſtribution en prairies, pâturages, bois & terres labourables; le nombre même des laboureurs & des payſans, autant qu'il fut poſſible.

Hunting-don. Hoveden. Matt. de Weſt.

C'eſt ce qu'on appelle le *domesday-book*. Ce monument ſe conſerve dans l'échiquier. Alfred en avoit fait un qu'on gardoit à Wincheſter, & qui probablement a ſervi de modele à celui de Guillaume; mais Alfred ſe ſervit du ſien pour améliorer l'état, Guillaume pour le fouler.

La force du corps égaloit chez

(1) On dit que c'eſt Guillaume qui a introduit la féodalité en Angleterre avec les autres loix de ſon pays.

Guillaume

Guillaume celle de l'esprit; elle étoit telle, que presque aucun homme de son siecle ne pouvoit se servir de ses armes, ni même bander son arc.

Il fut enterré dans l'église de S. Etienne de Caen qu'il avoit bâtie; mais ce n'est point en dépouillant les hommes qu'il faut bâtir des temples à Dieu. Au milieu de la cérémonie de l'enterrement, un gentilhomme, nommé Ascelin, se présenta devant les prélats: « Je vous défens au nom » de Dieu, leur dit-il à haute voix, » d'enterrer ce corps ici; cet empla» cement est à moi, c'est celui de la » maison de mon pere, envahie par » ce tyran; Dieu qui m'entend, & » qui vient de le juger, m'a vengé » sans doute de ses injustices ». Les prélats eurent égard à cette violente requête, & on enterra le corps un peu plus loin.

A cette scene il s'en joignit une autre, qui frappa encore plus le peuple. La biere avoit été mal faite: elle étoit entr'ouverte de tous côtés,

le ventre creva ; l'horreur de ce spectacle qu'on voyoit à-travers les fentes de la biere, & l'infection qui se répandit, chasserent tout le monde de l'église.

C'est Guillaume le Conquérant qui a donné pour armes à l'Angleterre des léopards ; on a dit, mais, à ce qu'il paroit, sans fondement, qu'il avoit prétendu par-là insulter au caractere national ; il n'avoit pris que deux léopards ; Henri II. y ajouta celui de Guyenne.

Guillaume s'honoroit du titre de *bâtard*, parce qu'il l'avoit honoré : il le prenoit souvent dans des lettres & dans des chartes, usage dont il y a eu bien des exemples en France.

Il sut mettre des bornes à l'indépendance ecclésiastique, fermeté qui faisoit partie du courage d'un grand prince ; on a vu qu'il avoit osé résister à Grégoire VII. Guillaume avoit un frere utérin, nommé Odon ou Eudes, évêque de Bayeux & comte de Kent ; c'étoit un des ré-

gens auxquels il avoit confié l'administration de l'Angleterre pendant son absence. Il auroit pu lui confier aussi le commandement des armées; car à la bataille d'Hastings, Odon avoit rallié les Normands & contribué à la victoire. Ce prélat, enrichi par les bienfaits du roi son frere, voulut s'en servir pour acheter la tiare, qu'un astrologue lui avoit promise; il commençoit à faire passer ses richesses en Italie, prêt à y passer lui-même; ce transport de l'argent de l'Angleterre à Rome déplut avec raison à Guillaume, qui voulut faire arrêter Odon; les immunités ecclésiastiques s'opposoient à ce projet; les officiers du roi désobéirent, non par esprit de révolte, mais par superstition; Guillaume alla lui-même arrêter son frere; Odon voulut parler de franchises & de privileges. « Ce n'est point l'évêque de Bayeux » que j'arrête, lui dit Guillaume, » c'est le comte de Kent ». Grégoire VII. quoique les vues & les espé-

Order. Vital. p. 522 & 646.

rances d'Odon duſſent peu le flatter, intercéda pour lui, menaça même & n'obtint rien, Odon reſta priſonnier en Normandie pendant tout le regne de Guillaume.

CHAPITRE III.

Guillaume le Roux en Angleterre. Et encore Philippe I. en France.

Depuis l'an 1087 jusqu'en l'an 1100.

LES DERNIERES dispositions de Guillaume le Conquérant avoient remis les choses au même point où elles étoient avant la conquête. Le roi d'Angleterre n'étoit que roi d'Angleterre; la Normandie avoit un duc particulier; la France avoit en lui un vassal puissant, mais qu'il n'étoit pas impossible de réduire; le peu d'union du roi d'Angleterre & du duc de Normandie rendoit encore ce dernier moins redoutable, & la reconnoissance qu'il devoit à la France, la reconnoissance, lien bien foible pour le commun des princes, en étoit un respectable pour le vertueux Robert.

Ce prince au reste n'étoit ni assez peu ambitieux pour laisser à son frere puîné un partage tel que l'Angleterre, ni assez actif pour faire valoir à propos ses droits sur cette couronne. Il eût fallu, pour réussir dans ce dernier projet, user de diligence à la mort de Guillaume le Conquérant, & montrer d'abord à l'Angleterre le légitime héritier; mais vivant loin de la cour de son pere, Robert fut aisément prévenu; Guillaume le Roux parut le premier dans ce royaume, où cachant quelque tems la mort de son pere, dont il prétextoit les ordres, & dont on connoissoit la tendresse aveugle pour ce fils, il s'empara sans obstacle de la plûpart des places fortes; il annonça enfin cette mort quand il en fut tems, & les lettres de recommandation qu'il avoit de son pere pour le primat Lanfranc & pour d'autres seigneurs du royaume, acheverent l'ouvrage que ses précautions avoient commencé, il fut

proclamé. Cependant plusieurs seigneurs Normands à qui le *Conquérant* avoit donné des terres en Angleterre, & qui en possédoient aussi dans leur pays, comprirent que la séparation des deux états & l'impossibilité de servir deux maîtres, les forceroient tôt ou tard de sacrifier ou leur ancien patrimoine, ou leurs nouvelles acquisitions ; & puisque leur intérêt étoit de réunir les deux états sous un seul prince, il étoit naturel qu'ils préférassent l'aîné. Guillaume d'ailleurs n'avoit de son pere que la valeur & la dureté ; Robert, avec une ame plus humaine, en avoit tous les talens, à l'activité près. Ils formerent donc en sa faveur un parti qui s'appella *faction*, comme l'entreprise s'appella *conspiration*, parce qu'elle ne réussit point, & elle ne réussit point, parce que Guillaume plus actif que son frere, se hâta de le prévenir, & que Robert, qui promettoit d'arriver au plutôt avec un puissant secours de

Order Vital. p. 666. Guill. de Malmesb. p. 120.

Normands, n'arriva point. L'intérêt de la France eût été de s'oppoſer à l'expédition de Robert, comme elle eût dû s'oppoſer à celle de ſon pere, & par les mêmes raiſons; il paroît qu'elle ne s'en mêla point du tout.

Guillaume laiſſa d'abord adoucir ſa férocité aux ſages conſeils de Lanfranc, archevêque de Cantorbery, prélat humain; il parut vouloir mettre ſon peuple dans ſes intérêts. De toutes les tyrannies introduites par le Conquérant, celle de la chaſſe paroiſſoit la plus odieuſe; Guillaume promit à ſes ſujets, s'il en étoit bien ſervi, de leur accorder la liberté de la chaſſe; mais quand il ſe crut affermi ſur le trône, il revint à ſon caractere avec d'autant plus de violence qu'il avoit fait plus d'effort pour s'en écarter. Non-ſeulement il ne tint point parole ſur l'article de la chaſſe, mais il ajouta de nouveaux degrés d'atrocité aux loix tyranniques de ſon pere à cet égard; il pro-

nonça la peine de mort contre quiconque tueroit une bête fauve, & pour priver plus sûrement ses sujets du plaisir ou de la ressource de la chasse, il faisoit mutiler les chiens. Son avarice fit oublier celle de son pere; il augmenta les impôts, il renversa tout ce qui restoit des privileges de la nation & du clergé, il vendit les bénéfices, souvent il s'en appropria les revenus, il fit revoir le terrier que son pere avoit fait, & ce fut pour augmenter les taxes. Le pieux Lanfranc crut que son âge, son caractere, ses services, l'intérêt de l'état, l'intérêt même du prince pouvoient l'autoriser à élever la voix; une disgrace fut le prix de sa franchise; l'archevêque mourut peu de tems après, de douleur d'avoir donné ce tyran à sa patrie.

Après avoir ainsi dépouillé ses sujets, le Roux voulut encore dépouiller son frere: il résolut de lui enlever ses possessions du Continent; il appelloit cette entreprise *sa re-*

vanche de la tentative que Robert avoit faite sur l'Angleterre ; mais Robert avoit des droits manifestes sur ce royaume ; quels étoient ceux de Guillaume le Roux sur la Normandie ?

La mollesse de Robert laissoit subsister dans cette province des divisions & des troubles, que l'autorité plus active eût aisément étouffés ; ce fut à la faveur de ces troubles que Guillaume entreprit son expédition. Il trouva des mécontens & des traîtres ; il traîna sur leurs pas en Normandie une armée d'Anglois qui n'osoient lui désobéir, comme un despote d'Asie, au moindre caprice, se fait suivre de cent mille esclaves. Robert implora le secours de la France : elle le lui devoit ; les mêmes raisons qui avoient dû la rendre contraire aux vues légitimes de Robert sur l'Angleterre, s'opposoient encore plus aux projets injustes de Guillaume sur la Normandie, projets qui tendoient également à une

Matth. Paris. Huntingdon. Malmesbury.

réunion que la France ne devoit pas souffrir ; d'ailleurs le succès de Guillaume eût donné pour vassal à la France, au lieu d'un prince vertueux & ami, un roi ennemi & barbare. L'irruption de Guillaume laissoit à la France le noble emploi de protéger son vassal contre un injuste aggresseur, & de tenir la balance égale entre ces deux freres ennemis. Philippe sentit aisément ces avantages & ces intérêts : il marcha au secours de Robert ; mais les idées saines de la politique ne laissoient jamais qu'une trace légere dans l'esprit de ce roi inappliqué ; les présens de Guillaume l'éblouirent. Bertrade & la mollesse le rappellerent : il se déclara pour la neutralité. C'étoit livrer Robert à son frere ; car ce duc comptant, d'après les loix féodales, & d'après les intérêts de la France, sur le secours qu'on lui avoit promis, entraîné d'ailleurs par sa funeste indolence, n'avoit pris aucunes mesures pour se défendre. Dans cette ex-

trémité ce fut Henri son frere, quoique justement irrité contre lui, qui fut son refuge.

On a déja dit que Henri avoit eu pour unique partage les trésors de Mathilde sa mere. Robert, qui toujours lent & irrésolu, tantôt préparoit une attaque & n'attaquoit point, tantôt ne préparoit pas même sa défense, avoit emprunté de Henri une somme pour cette expédition d'Angleterre qui n'eut point lieu, & il lui avoit donné le Côtentin en engagement. Ce canton, tel qu'il fut cédé à Henri, comprenoit près du tiers de la Normandie. Ainsi c'étoit un associé au duché de Normandie que Robert s'étoit donné pour le modique & inutile secours de trois mille marcs d'argent. Ayant fait ses réflexions dans la suite sur l'imprudence d'un si mauvais marché, il l'annulla & reprit le Côtentin, soit en payant son frere, soit, dit-on, sans le payer; puis, sur le soupçon qu'il eut de quelques projets de vengeance de

la part de ce frere, il le fit arrêter. Henri étoit en son pouvoir au tems de l'irruption de Guillaume, qui sans doute ne manquoit pas de faire valoir le prétexte de délivrer un frere. Robert pressé d'un côté par Guillaume, abandonné de l'autre par Philippe, alla tirer Henri de sa prison, & le constitua juge entre Guillaume & lui. Henri prit généreusement le parti de l'équité; il sacrifia même de justes ressentimens, & joignit ses amis à ceux de Robert. Il lui donna une marque non suspecte de zele, lorsqu'ayant appris la trahison d'un riche bourgeois de Rouen, nommé Conan, qui vouloit livrer cette ville à Guillaume, il se saisit du traître, le traîna au haut d'une tour, & le précipita de sa main.

Mais l'appui d'un prince sans états & qui n'avoit que son parti, ne pouvoit pas être d'une grande ressource pour Robert. L'impitoyable Guillaume le poursuivoit avec tout l'acharnement & de l'ambition & de

la haine. La nóblesse qui servoit dans les deux armées, eut horreur de voir deux freres prêts à s'égorger; elle ménagea entre eux un accommodement. L'usurpateur recueillit le fruit de ses violences; il fallut lui céder ce qu'il avoit pris pour pouvoir conserver le reste; il eut des villes & des territoires, qui heureusement étoient éparpillés, les comtés d'Eu & d'Aumale, Fescamp, Cherbourg, quelques autres places sur la côte. L'indolent Philippe se vit ainsi donner un roi pour vassal, sans prendre aucune part à ces arrangemens; il pensa que le démembrement du duché seroit favorable à ses intérêts, parce que les deux princes ne cesseroient point d'être en guerre. Robert crut gagner quelque chose à ce traité, parce que Guillaume lui promit son secours pour réduire le Maine qui s'étoit révolté; ceux des barons Normands qui avoient été dépouillés de leurs possessions d'Angleterre pour avoir pris le parti de

Robert, s'y firent rétablir. Henri jugea qu'il avoit été seul sacrifié, il se retira au Mont S. Michel, d'où il se mit à faire des courses sur les terres voisines. Ses deux freres, dont il se déclaroit également l'ennemi, l'assiégerent dans cette place, & le réduisirent bientôt à manquer d'eau. Robert fut touché de sa situation, il lui permit de se pourvoir d'eau, & lui envoya même quelques pieces de vin pour sa table. Guillaume qui ne connoissoit que les droits de la guerre, & pour qui la nature n'étoit rien, trouva cette générosité très-déplacée : il la reprocha aigrement à Robert. *Quoi*, s'écria Robert, *je souffrirai que mon frere meure de soif !* Guillaume fut également étonné de l'action & de la réponse.

Guill. de Malmesb. p. 121 & suiv.

Ce barbare, qui ne voyoit dans ses freres que des ennemis donnés par la nature, fut trop heureux que des soldats de Henri respectassent en lui le frere de leur maître. Guillaume étoit allé observer la forte-

reſſe : il étoit ſeul ; deux ſoldats de la garniſon courent à lui , l'attaquent, le renverſent ; un d'eux tenoit le bras levé pour le percer : *arrête*, lui cria Guillaume, *je ſuis le roi d'Angleterre.* A ces mots les deux ſoldats ſaiſis de reſpect, le relevent & l'aident à remonter à cheval ; il ſemble qu'au moins ils auroient dû le conduire à Henri, ils le laiſſerent aller, & depuis ils s'attacherent à lui. Henri capitula ; on lui ôta le peu qu'il poſſédoit encore ; il erra de contrée en contrée, ſans projets, ſans eſpérances, manquant de tout, & ſur-tout d'amis, bien éloigné de prévoir l'accompliſſement de la prétendue prédiction de ſon pere.

Id. ibid.

Délivré de cet ennemi, Guillaume ne ſonge plus qu'à perdre l'autre ; on avoit dû juger qu'un prince de ce caractere, ayant un pied dans les états de ſon frere, ne s'en tiendroit pas là. Il étoit à portée d'épier les occaſions de ſurprendre & de trahir. Robert ne ſavoit ni ſe défier

ni se défendre ; son ame étoit toute ouverte, ses états n'avoient point de barriere ; Guillaume toujours caché, voyoit tout & préparoit tout. Tandis qu'il brouille & qu'il cabale en Normandie, tandis qu'il y trahit la nature & l'amitié, il met tout à profit en Angleterre. Les ministres de ses extorsions menent sur la côte vingt mille soldats, & leur annoncent qu'il faut s'embarquer pour la Normandie ; c'étoit toujours malgré eux que les Anglois servoient Guillaume, & sur-tout qu'ils le servoient hors de leur île. On leur déclare que, s'ils veulent racheter leur service militaire moyennant dix schelings par tête, ils peuvent retourner dans leurs provinces ; la condition est acceptée. Avec cet argent Guillaume achete, non pas une autre armée, (il n'en avoit pas besoin, ses partisans secrets lui suffisoient) mais l'inaction de Philippe, qui, gagné par ses présens, ne donna point de secours à Robert, & ne l'avertit.

point de ſon danger. Robert, qui n'avoit rien prévu, alloit ſe trouver ſans reſſources, lorſqu'heureuſement pour lui, de nouveaux troubles, de nouvelles conſpirations ſurvenues en Angleterre, y rappellerent le tyran.

Arrêtons-nous un moment à conſidérer ici ce que faiſoit Philippe & ce qu'il devoit faire. Qu'il vît d'un œil indifférent ou même content la Normandie partagée entre les deux ou les trois freres, qu'il laiſſât tantôt Robert & Henri combattre contre Guillaume ſeul, tantôt Guillaume & Robert ſe réunir contre Henri & le dépouiller; qu'il regardât leurs diviſions comme le fondement de ſa ſureté; qu'il en profitât ſans avoir eu le tort de les exciter ni de les fomenter, ſon inaction conſidérée ſous ce point de vue, n'auroit abſolument rien de bien blâmable; Philippe devoit cependant ne ſe pas borner à ces vues étroites, à ces intérêts du moment, il devoit faire

attention au caractere avide & entreprenant de Guillaume le Roux, il devoit en mesurer les forces, & sentir que ce prince étant déja parvenu à démembrer la Normandie, le poids de sa puissance écraseroit tôt ou tard la foiblesse de ses freres; il étoit contre toute politique que Philippe devînt le complice de Guillaume dans les projets de cet ambitieux pour l'entiere réunion de la Normandie à l'Angleterre, & le roi se détachoit trop évidemment de la nation, lorsque pour quelque argent il consentoit à cette réunion si redoutée. On diroit que Philippe I. sans considérer les intérêts de sa couronne, s'étoit seulement regardé comme le rival personnel de Guillaume le Conquérant, & que depuis la mort de ce prince, il regardoit les affaires de l'Angleterre & de la Normandie comme lui étant devenues étrangeres.

Quelle devoit donc être sa con-

duite à-travers les querelles des trois fils du Conquérant?

Dans les principes d'une politique juste & noble, il devoit s'opposer à toute usurpation, exiger pour les intérêts de l'équité, que l'Angleterre, comme le principal partage, fût donnée à Robert, héritier légitime; exiger pour les intérêts de la France, que la Normandie fût donnée à Guillaume le Roux, malgré son caractere, afin que cette province eût un duc particulier, & la France un vassal moins puissant; & pour affoiblir encore ce vassal, il eût dû exiger que le prince Henri eût le Maine en partage.

Dans les principes d'une politique moins élevée, Philippe, en laissant subsister le partage originaire, c'est-à-dire celui qui avoit donné l'Angleterre à Guillaume le Roux, & les états François à Robert, devoit toujours se réunir avec Robert contre Guillaume, premierement pour

protéger son vassal & se l'attacher, sinon par la reconnoissance, du moins par l'ascendant des bienfaits; secondement, bien plus encore pour que le roi d'Angleterre ne devînt jamais le voisin & le vassal de la France.

Voilà les intérêts que Philippe semble à peine avoir entrevus, tant il les négligea constamment.

Bientôt la folie des croisades vint confondre & absorber tous les intérêts de l'Europe. Ces pieuses entreprises sont jugées aujourd'hui également contraires à la politique qui condamne les expéditions lointaines, & à la religion, qui ne met à personne les armes à la main. Mais l'éblouissante idée d'arracher les lieux saints aux infideles, & les chrétiens d'Asie à l'oppression, les exhortations de ce Pierre l'Hermite, homme éloquent & sensible, qui peignoit vivement les maux de ses freres dont il avoit été vivement frappé; les instances des papes, les intrigues des moines, l'attrait de la nouveau-

té, l'ardeur de la chevalerie, la superstition des rois & des peuples, l'empressement qu'avoient tant de brigands dévots d'aller chercher hors de l'Europe la fortune, l'absolution & l'impunité; peut-être aussi les invitations de quelques peuples opprimés par les Turcs, & l'espérance d'étendre le commerce de l'Europe (vues nouvelles, développées depuis peu) produisirent cette fermentation universelle, qui enleva tant de prélats à leurs sieges, tant de souverains à leurs états, tant de citoyens à leur patrie. L'usage devenu commun depuis long-tems parmi les pénitens & les dévots, rois ou peuple, de faire le voyage de Jérusalem, usage que nous avons vu entraîner Robert le Diable & le prince Edgar Atheling, devoit, par le concours des conjonctures, amener les esprits à cette étrange résolution. Puisqu'il falloit aller à Jérusalem, il falloit rendre ce pélérinage libre & sûr: il l'avoit été du tems des Sarrasins, il

Guill. de Tyr. M. Paris. *& alii passim.*

avoit cessé de l'être sous les Turcs ou Turcomans, qui en 1065 s'étoient emparés de Jérusalem. Ce peuple encore féroce n'avoit gueres pris du Mahométisme que la haine du nom Chrétien; les voyages des Occidentaux à la Terre-Sainte ne servoient plus qu'à rendre ceux-ci les témoins de la profanation des lieux saints & de la misere des Chrétiens d'Asie; de-là ce zele de Pierre l'Hermite, de-là l'enthousiasme épidémique.

De tous les souverains de l'Europe (1) il n'y eut gueres que Philippe I. & Guillaume le Roux que cet enthousiasme ne gagna point. Philippe, excommunié par le concile même (2) où la premiere croisade fut résolue, prit peu de part à cette expédition, dans laquelle Hugues

(1) Aucun roi de l'Europe n'alla en personne à la premiere croisade; mais presque tous y prirent part.

(2) Le concile de Clermont en 1095.

ſon frere, comte de Vermandois, s'engagea des premiers; Philippe ne fut, comme M. le préſident Henault l'a dit très-juſtement de Charles VII. que le témoin des grands événemens de ſon regne. Pour Guillaume le Roux, il vit ce grand événement, & il ſongea ſérieuſement à en profiter. Le romaneſque & peu politique Robert ſembloit n'attendre que cette brillante occaſion de ſacrifier le trône à la chevalerie. Les autres ſouverains qu'entraînoit le tourbillon, ſe contenterent de s'éloigner de leurs états, Robert vendit les ſiens qu'auſſi bien il ne ſavoit pas gouverner, & il les vendit à ſon ennemi, c'eſt-à-dire à ſon frere. Moyennant dix mille marcs, Guillaume fut mis en poſſeſſion de la Normandie & du Maine. Philippe gagna auſſi à cette expédition, la vicomté de Bourges que lui vendit Harpin pour courir à la Terre-Sainte, & dont Philippe rendit hommage au comte de Sancerre, comme nous l'avons dit; mais
il

il gagnoit bien moins en devenant ainsi vassal du comte de Sancerre, qu'il ne perdoit en acquérant un vassal tel que le roi d'Angleterre. C'étoit Guillaume le Conquérant avec toute sa puissance & toute sa férocité, qui revenoit menacer la France ; ce royaume perdoit tous les avantages qu'il avoit pu tirer du démembrement de la succession du premier Guillaume.

Philippe ayant retrouvé son rival, reprit sa premiere politique : il devint moins indifférent sur les affaires de la Normandie & de ses adjacences, ou plutôt Louis *le Gros* son fils (1), qu'il avoit associé à la couronne, & qui régnoit pour lui, rédonnoit au gouvernement, de la vigilance, de la vigueur & de l'adresse ; il s'unit avec le comte d'Anjou, ennemi naturel de tout duc de Normandie & de tout comte du Maine, &

(1) On l'appelloit le *prince du royaume*.

qui avoit cédé au roi le Gâtinois ; ils susciterent un Hélie, seigneur de la Fleche, qui fit impunément plusieurs incursions dans le Maine, jusqu'à ce qu'enfin Guillaume le fit prisonnier dans une rencontre. Les rois de France & le comte d'Anjou demanderent sa liberté qu'il fallut bien leur accorder. Il en fit usage pour s'emparer du Mans, aussi-tôt que Guillaume fut retourné en Angleterre. Guillaume, à cette nouvelle qu'il reçut au milieu d'une chasse dans la *forêt-neuve*, tourne bride, court au grand galop à Darmouth, y trouve un vaisseau, se jette dedans ; les matelots l'avertissent que le tems est contraire, & qu'il y a du danger à s'embarquer. *A la voile*, s'écrie-t-il, *jamais roi ne s'est noyé ; mais j'aimerois mieux l'être que de différer un moment ma vengeance* ; il arrive, reprend le Mans, poursuit Hélie jusques sur ses terres, & va se faire blesser à l'assaut d'un petit château dont il est obligé de lever le siege.

Malmesb. Huntingdon. M. Paris.

La plus belle vengeance qu'il pût prendre de Philippe & de Louis, c'étoit de s'aggrandir en France, ce fut de quoi il s'occupa. Jamais ce prince n'étoit un moment ſans projetter & ſans exécuter. Il avoit vu, auſſi-bien que les moines ſes ennemis, tout le parti que la politique pouvoit tirer des croiſades; il voyoit le jeune duc d'Aquitaine Guillaume IX. emporté par une ardeur de gloire qui étoit de ſon âge, épuiſer ſes états pour aller cueillir quelques palmes ſtériles ſur les bords du Jourdain; il lui offrit de l'argent, il étoit toujours prêt à en fournir, il ne lui en coûtoit que d'écraſer ſes ſujets; le duc l'accepta, & trouva beau de remettre en des mains ſi fidelles ſon duché de Guyenne & ſon comté de Poitiers; l'argent étoit prêt, ainſi que l'armée pour l'eſcorter & les vaiſſeaux pour les porter; Guillaume *le Roux* alloit prendre poſſeſſion de ces deux riches provinces, & devenir auſſi puiſſant en France que

le roi lui-même, lorsqu'enfin il mourut. Il étoit à la chasse dans sa forêt neuve; un gentilhomme François, nommé Tyrrel, distingué par son adresse à tirer de l'arc, l'accompagnoit seul; un cerf est lancé, Tyrrel impatient de se signaler aux yeux du roi, tire une fleche: elle effleure en passant un arbre qui la détourne & la renvoie droit au roi, à qui elle perça le cœur: il tomba mort sur la place.

Mézeray dit, comme auroit fait Tacite, que la fleche fut ainsi dirigée *par hasard ou à dessein*; mais les historiens Anglois n'accusent point Tyrrel; il est vrai qu'effrayé de cet accident, il n'en instruisit d'abord personne, il courut à toute bride au rivage, s'embarqua pour la France, & se joignit aux croisés qui partoient pour Jérusalem. Des paysans trouverent le corps du roi dans la forêt, le jetterent sur un cheval, & le porterent à Winchester, où il fut enterré sans cérémonie sous la tour de

la cathédrale ; aucun de ses courtisans n'étoit à ses funérailles ; haï de tous, il fut abandonné de tous. Le peuple observa que les familles chassées avec tant de violence par Guillaume le Conquérant, du terrein qu'occupoit la forêt neuve, avoient été vengées par la mort de trois enfans de ce même Conquérant, tués à la chasse dans cette forêt : Richard, frere aîné de Guillaume le Roux, tué par un cerf ; un autre Richard leur neveu, fils naturel du duc Robert, tué aussi par un cerf ; enfin le roi Guillaume le Roux, tué par une fleche adressée à un cerf. Mézeray remarque à cette occasion qu'il périt plus de souverains à la chasse qu'à la guerre. Mézeray nourri dans tous les préjugés de la guerre, trouvoit bien plus beau qu'ils mourussent sur un champ de bataille. Eh ! qu'ils meurent dans leur lit comme notre Charles V. & notre Louis XII. & que les larmes de leurs sujets soient leur éloge funebre. Quant à

la chasse, un historien philosophe observe qu'elle étoit le principal amusement & presque l'unique occupation des princes guerriers dans un tems où les charmes de la société étoient peu connus, & où les beaux arts offroient peu d'objets dignes d'attention.

M. Hume, Plantagen. T. 1, c. 5.

Guillaume le Roux outragea tant le clergé, qu'on pourroit attribuer au ressentiment de ce corps la diffamation de ce prince, ou soupçonner du moins les ecclésiastiques d'avoir un peu chargé la peinture de ses vices ; mais de l'aveu des écrivains les moins favorables à l'Eglise, la conduite de Guillaume ne dément point l'idée que les ecclésiastiques en ont donnée. Il paroît qu'avec tous les défauts de son pere poussés jusqu'à l'excès, il eut seulement quelques-unes de ses qualités vigoureuses sans aucune vertu. Le trait qui semble l'avoir distingué plus particulierement des princes de son tems, est l'irréligion. Il avoit l'esprit tourné à

l'épigramme comme le cœur à la violence; il n'épargnoit pas plus les plaisanteries que les extorsions aux prêtres & aux moines; on dit que ces plaisanteries ne se bornoient point aux ministres de l'Eglise, & qu'elles *attaquoient Dieu jusqu'en son sanctuaire.* On prétend qu'un jour il prit plaisir à faire disputer devant lui à toute outrance des théologiens & des rabbins, & qu'il tint la balance très-égale entre eux par le ridicule qu'il donna aux deux partis. On dit qu'un Juif dont le fils avoit abjuré, lui offrit de l'argent pour qu'il employât son autorité à ramener ce fils au Judaïsme; que Guillaume se chargea de la commission, & pour mériter cet argent, s'en acquitta de très-bonne foi; qu'enfin n'ayant pu réussir ni par prieres ni par menaces, il voulut avoir la moitié de l'argent, parce que, disoit-il, il l'avoit bien gagné. Ce qu'il y a de certain, c'est que les revenus des bénéfices avoient pour lui beaucoup d'attrait; qu'à la

mort du primat Lanfranc, il garda pendant quatre ans les fruits de l'archevêché de Cantorberi; qu'il les auroit vraiſemblablement gardés plus long-tems, ſans une maladie qui le détermina enfin à nommer S. Anſelme à cet archevêché. Revenu en ſanté, il ſe remit à piller les égliſes avec plus d'ardeur, & à vendre les bénéfices plus cher. Sa réputation étoit ſi bien établie ſur ce point, qu'on marchandoit ouvertement avec lui, ce qui lui fit faire une fois par haſard une aſſez bonne action. Deux moines s'étoient enrichis & avoient mis une ſomme en ſociété pour acheter l'abbaye où ils demeuroient; il devoient, ſelon leur marché, en partager les fruits; ils viennent faire leurs offres au roi qui les écoute: il apperçoit à l'écart un autre moine qu'ils avoient amené avec eux; « & vous, lui dit-il, combien » offrez-vous pour avoir l'abbaye? » -- Rien, ſire, je ſuis un religieux, » je n'ai rien, mais quand j'aurois

» vos richesses, je n'offrirois rien » encore pour un bénéfice. — Vous » serez donc abbé, dit le roi, qui » sentit dans ce moment le prix de la » vertu, ceux-ci sont indignes de » l'être par le desir qu'ils en ont, & » par les moyens qu'ils emploient». Cette action ne fut pas soutenue; le plaisir d'étonner, celui de renvoyer deux moines honteux & confus, en avoient été le principe; la vente & le pillage continuerent; Guillaume persécuta S. Anselme, du moins il eut avec lui des démêlés si violens, que S. Anselme ne se croyant pas en sûreté dans les états de cet ennemi du clergé, quitta l'Angleterre, & alla demander justice au pape; excellent prétexte pour Guillaume de confisquer tous les biens d'Anselme, & de garder les revenus de l'archevêché. Tel étoit Guillaume le Roux à l'égard du clergé; les querelles alors trop fréquentes & trop importantes entre la puissance ecclésiastique & l'autorité temporelle, les

Eadmer. Malmesb. Huntingdon.

prétentions d'indépendance de sa part du clergé, pourroient servir d'excuse à Guillaume sur cet article ; mais on a vu quel il étoit à l'égard de ses autres sujets & à l'égard de ses voisins. Il reste à ceux qui estiment la guerre, & ce qu'on est convenu d'appeller la politique, des raisons d'admirer Guillaume, malgré tout le mal que l'histoire est forcée d'en dire ; d'autres ne lui sauront gré que de quelques monumens, tels que la tour & le pont de Londres & la salle de Westminster ; on peut remarquer aussi que son regne sert d'époque à la derniere entreprise des nations du Nord sur l'Angleterre ; il faut tenir compte à ce prince d'avoir par une activité infatigable & par des succès constans, écarté pour jamais ces brigands étrangers, & tari dans l'Europe cette source toujours renaissante de barbarie.

CHAPITRE IV.

Louis le Gros, & Henri I. dit Courmantel.

Depuis l'an 1100 jusqu'à l'an 1137.

L'EXEMPLE du duc Robert est une leçon pour les princes de ne point quitter leurs états, quelque motif brillant qui les invite à des expéditions lointaines; cette leçon donnée par l'intérêt, est plus forte que toutes celles de la justice. Si Robert eût été en Normandie, qui eût pu l'empêcher de monter sur le trône que Guillaume laissoit vacant, lui à qui ce trône étoit dû, à qui Guillaume l'avoit enlevé, lui que les Anglois desiroient pour maître? Mais tandis qu'il est égaré au fond de la Palestine, le prince Henri son frere se trouve dans cette même forêt où Guillaume vient d'être tué. Il y ap-

prend cette nouvelle, ſon ambition s'enflamme par l'eſpérance, il voit d'un coup d'œil tout ce que les conjonctures ont de favorable pour lui, il voit qu'il n'étoit rien & qu'il peut prétendre à tout; ſaiſi de l'eſprit de Guillaume, il court s'emparer de ſes tréſors: c'étoit par-là que Guillaume avoit réuſſi à la mort de ſon pere. Henri trouva ce que depuis long-tems on n'avoit pas vu en Angleterre, un citoyen parmi tant d'eſclaves; Breteuil (1), garde du tréſor royal, homme courageux & juſte, digne de la confiance de ſes maîtres, réſiſte à l'uſurpateur, & défend les droits du prince abſent; ſa vertu ne fut point imitée; Henri furieux fond ſur lui l'épée à la main avec ſa ſuite; Breteuil cede au nombre & à la force; Robert eſt oublié; les dons de Henri ont corrompu les

Order. Vital. p. 782.

(1) Il étoit de race Normande, fils de Guillaume de Fitzosberne, dont nous avons parlé dans le chapitre premier de l'hiſtoire.

grands & les prélats ; il est proclamé. De quel droit ? on le voit. Ce n'étoit assurément ni le droit héréditaire ni le droit d'élection libre, & sans doute il ne peut résulter aucun titre de ce renversement de toutes les loix.

Henri avoit vu à la mort des deux Guillaumes combien ils étoient haïs : il savoit que Robert étoit aimé ; il craignit ces dispositions, & voulut les balancer ; le peuple donne aisément son amour quand on lui donne des espérances. Henri fit peu pour le bonheur public, mais il promit beaucoup ; il accorda une charte pour le rétablissement de la liberté, pour la réformation des abus, il rappella Anselme, il le mit dans ses intérêts ; & lorsque Robert, revenu de Jérusalem (dont on lui avoit offert la couronne, que Godefroy de Bouillon n'obtint (1) qu'à son refus),

(1) Il paroît du moins que les croisés se partagerent dans leur choix entre Godefroy de Bouillon, qui le premier avoit arboré

redemanda ſon trône, il vit que les Anglois l'avoient oublié; qu'ils croyoient aimer l'uſurpateur; ils croyoient du moins avoir élu librement un prince qui promettoit de les rendre libres, & ils mettoient quelque pudeur à ſoutenir un choix ſi récent; ils alléguoient cette vieille & mauvaiſe raiſon : « que Henri » étoit né fils de roi, au lieu que Ro- » bert étoit né avant la conquête »; comme ſi la nature, en nous donnant l'être, ne nous promettoit pas la ſucceſſion de nos parens dans l'état où elle doit ſe trouver à leur mort; mais du moins Henri étoit né en Angleterre, & il s'applaudiſſoit politiquement en toute occaſion d'être le premier Anglois de ſa race. Un autre prince qui avoit encore plus de droit

---

l'étendard des Chrétiens ſur les murs de Jéruſalem; Raimond de Toulouſe, qui dans le même tems faiſoit la même choſe à une autre attaque; & Robert de Normandie, qui avoit égalé ou ſurpaſſé leur valeur.

à ce trône que Robert lui-même, & qui avoit été encore plus aimé, put s'appercevoir qu'il étoit encore plus oublié ; c'étoit Edgar Atheling, le dernier rejetton de la race Saxonne; il s'étoit attaché à Robert dans la Terre-Sainte ; des qualités, des inclinations, des défauts semblables les avoient unis ; tous deux bons, vertueux, aimables, vaillans, savoient combattre & plaire ; ni l'un ni l'autre ne savoit gouverner. Francs chevaliers, foibles princes, tous deux se laisserent dépouiller de leurs états : l'un sans même les réclamer, l'autre en les réclamant tard, hors de propos, sans préparatifs & sans constance. Robert avoit sur Edgar l'avantage d'une valeur plus éclatante ; Edgar toujours prêt à reconnoître la supériorité de ses amis & de ses ennemis, se livroit au plaisir de l'admirer, de le servir, & ne se rappelloit ses propres droits que pour les sacrifier à son ami.

Henri, moins généreux & plus

habile, au défaut de droits réels, en cherchoit d'apparens. Il se rendit sur-tout agréable à la nation par son mariage avec Mathilde, fille de Malcolm III. roi d'Ecosse, & niece par sa mere d'Edgar Atheling. C'étoit d'un côté tendre à la réunion de l'Ecosse avec l'Angleterre, & travailler à éteindre tous les troubles dans l'île; c'étoit de l'autre côté joindre en quelque sorte les droits de la race Saxonne à ceux de la race Normande.

Eadmer. Hoveden. M. Paris.

Ce fut dans ces conjonctures que Robert descendit à Portsmouth avec Edgar Atheling & une armée; on épargna aux deux freres l'horreur de s'égorger; ils accepterent la médiation de S. Anselme que Henri avoit su gagner. Robert en toute occasion avoit paru préférer de l'argent à des états; on lui offrit de l'argent, & il vendit l'Angleterre pour une pension annuelle de trois mille marcs. Ces sortes de pensions ne sont pas toujours bien exactement payées, &

vraiſemblablement Henri payoit mal celle-ci, lorſque non content de l'Angleterre, il envahiſſoit encore la Normandie & le Maine. Robert, qui, à ſon retour de la Terre-Sainte, étoit rentré dans ces deux dernieres provinces, avoit repris en régnant toute ſa foibleſſe & toute ſa nonchalance; les barons Normands que ſon autorité ne contenoit point, opprimoient les peuples; Henri gouvernoit mieux, & la comparaiſon du ſort des deux états étant à l'avantage de l'Angleterre, lui donna en Normandie un parti puiſſant; bientôt il fut aſſez fort pour y tenter les haſards, & la bataille de Tinchebray en 1106, conſomma la réunion des provinces Françoiſes à la couronne d'Angleterre. Henri plus heureux encore dans ſes injuſtices que ne l'avoit été Guillaume le Roux, fit priſonniers dans cette bataille tous ſes concurrens; Robert, malgré des prodiges de valeur qui ſembloient d'abord lui promettre la victoire,

tomba dans ses fers où il languit vingt-huit ans, ayant été, dit-on, aveuglé par un bassin de cuivre ardent, malheureux de n'être pas mort lorsqu'une fleche empoisonnée avoit menacé sa vie. Les médecins alors lui avoient déclaré qu'il ne pouvoit guérir qu'en faisant promptement sucer sa blessure. *J'aime mieux perdre la vie*, dit-il, *que de hasarder celle d'autrui.* Sybille sa femme prit le tems de son sommeil, suça la plaie, le guérit & mourut. On peut juger s'il étoit aimé.

Edgar Atheling s'étoit fait prendre à la suite de Robert; Henri qui le craignoit moins, & qui comptoit alors pour peu de chose les droits de la maison Saxonne, lui rendit, pour paroître généreux, une liberté dont Atheling n'abusa pas; il vécut paisible jusqu'à une extrême vieillesse, oublié au sein même de l'Angleterre, où en le voyant tous les jours, on se souvenoit à peine de l'avoir aimé & méprisé. Peu de tems

après la bataille de Tinchebray, Guillaume, dit *Criton* ou *Cliton*, fils & unique héritier de Robert, tomba encore au pouvoir de Henri, dont la fortune sembla n'avoir plus de revers à craindre.

Quel étoit l'intérêt de la France pendant toutes ces agitations de la race Normande? toujours le même, celui d'empêcher cette réunion des états François à l'Angleterre, celui de n'avoir pas le roi d'Angleterre pour vassal. Cette suite d'usurpations qui rappelloient & renouvelloient la premiere usurpation de Guillaume le Conquérant, sembloit autoriser la France à ne reconnoître aucuns droits dans la maison Normande relativement à l'Angleterre, à faire tous ses efforts pour reporter Edgar Atheling sur le trône de ses peres. Quant aux états François, il falloit encore qu'ils fussent partagés entre Robert & Henri, que Robert eût la Normandie, & que Henri eût le Maine. Mais si l'indifférence d'Ed-

gar pour le trône, ou celle des Anglois pour Edgar rendoit ces arrangemens impossibles, au moins le partage étoit tout fait entre les princes Normands ; l'un devoit avoir l'Angleterre, l'autre les états François. Vouloit-on suivre la justice ? l'Angleterre devoit appartenir à l'aîné, les états François à Henri. Ne consultoit-on que l'intérêt ? le paisible, le nonchalant Robert valoit mieux pour voisin que l'ambitieux Henri, prince trop semblable aux deux Guillaumes.

Louis le Gros (car il faut compter pour rien, sur-tout dans ces dernieres années, Philippe I. dont le seul mérite étoit de laisser quelquefois agir son fils) ; Louis le Gros, prince actif, intelligent, brave & ferme, voyoit très-bien ces intérêts ; tout lui disoit de ne pas laisser opprimer Robert par Henri ; mais dans le chaos du gouvernement féodal le meilleur roi ne faisoit souvent rien de ce qu'il vouloit faire, & le nécessaire étoit

quelquefois impossible. En Angleterre la tyrannie des Normands avoit du moins produit une paix telle que la tyrannie en produit quelquefois; ce peuple, depuis si fier, étoit devenu un peuple d'esclaves. La France étoit un peuple de souverains, dont le roi étoit le chef toujours mal obéi. Le gouvernement de cet empire étoit alors ce qu'est depuis si long-tems celui de l'Allemagne, mais avec cette différence que la constitution Germanique a reçu du tems & des loix une consistence, une solidité que l'anarchie féodale n'a jamais eues parmi nous. Notre regne féodal ne fut dans son origine qu'une usurpation, dans son cours qu'un long abus, sur sa fin qu'un vieux levain étranger dont la nation cherchoit à se purger.

Du tems de Louis le Gros, le domaine de la couronne n'étoit pas la vingtieme partie du royaume, le reste appartenoit en propriété à des vassaux, dont chacun en particulier

pouvoit être plus foible que le souverain, mais qui par leur réunion accabloient aisément sa légere puissance. Les rois d'Angleterre, placés au rang de ces vassaux par la possession de plusieurs grands fiefs en France, y souffloient sans cesse le feu de la révolte. Louis le Gros, le premier de nos rois qui ait eu un plan suivi de conduite à l'égard de ces ennemis tant étrangers que domestiques, sentit la nécessité de changer cette constitution forcée, & de ramener la France au gouvernement monarchique. Il s'attacha donc à deux choses.

1°. A diminuer la puissance des seigneurs dans le royaume.

2°. A combattre & à borner celle des rois d'Angleterre, qui étoit l'appui de l'autre.

Pour réussir dans le premier projet, il employa deux moyens : la justice & les armes. Il fit entrer dans son plan de justice politique l'établissement des communes & l'affran-

chiſſement des ſerfs. Par-là il acquit des ſujets reconnoiſſans & affectionnés ; on s'attacha auſſi ſous Louis le Gros & ſous les rois ſes ſucceſſeurs, à diminuer l'autorité des juſtices ſeigneuriales par le moyen de ces commiſſaires, nommés *miſſi dominici*, qui examinoient dans leurs tournées la conduite des ducs & des comtes, & recevoient les plaintes des parties léſées ; c'étoit encore armer les opprimés contre les oppreſſeurs, les ſujets contre les ſeigneurs, & mettre les peuples dans les intérêts de la royauté. Dans la ſuite, l'établiſſement des grands-baillis, des cas royaux, & les appels des juges des ſeigneurs devant les juges royaux, détruiſirent encore plus efficacement le trop grand pouvoir des juſtices particulieres.

Mais au tems que nous examinons, c'eſt-à-dire au commencement du regne de Louis le Gros, ſoit pendant ſon aſſociation à la couronne ſous ſon pere, ſoit dans les années

qui ſuivent la mort de Philippe, ce qu'il y avoit de plus preſſé étoit d'accabler par les armes cette foule de petits rebelles qui renverſoient à la fois le trône & la liberté publique. On a prétendu que c'étoit contre l'avis de Philippe I. qu'après la bataille de Tinchebray Louis le Gros avoit permis à Henri de s'établir en Normandie. S'il étoit poſſible alors de l'en empêcher, la politique de Philippe l'aura emporté en ce point ſur celle de Louis le Gros ; mais comme toute la France étoit en feu, Louis le Gros ſe crut obligé d'obſerver une exacte neutralité pour avoir le loiſir de ſoumettre les Dreux de Mouchy, les Lyonnet de Meun, Matthieu comte de Beaumont-ſur-Oyſe, Bouchard de Montmorency & le comte de Corbeil ſon fils, les ſeigneurs de Mante, de Coucy, de Montfort, de Montlehery, de Rochefort, &c. Et que pouvoit-il contre les puiſſances étrangeres, lorſque malgré toute ſon activité, malgré des

des talens distingués pour son siecle, le seul château du Puyset en Beauce lui coûtoit trois années de guerre, & la tour d'Amiens deux, lorsque lui-même enfin il chanceloit encore sur un trône où tous les seigneurs puissans croyoient avoir les mêmes droits que Hugues Capet ? Le comte de Corbeil n'aspiroit pas à moins qu'à la couronne. Il dit un jour à sa femme, en la quittant pour aller combattre Louis le Gros : « com- » tesse, ceignez l'épée au comte de » Corbeil, le roi de France la dépo- » sera ce soir à vos pieds ». Tels étoient les sujets des premiers rois Capétiens ; il falloit avant tout, les réduire, & c'est à quoi s'appliqua d'abord Louis le Gros.

Suger, in vit. Lud. Groff. n. 19.

Libre de ces premiers soins & des inquiétudes les plus pressantes, moins resserré dans son domaine, moins gêné dans ses mouvemens, plus maître de ses sujets & de lui-même, il ne songea plus qu'à borner cette puissance Angloise dont il

avoit été forcé de souffrir l'agrandissement & les usurpations. Les sujets de guerre ne pouvoient manquer; Louis ne les cherchoit ni ne les évitoit, il avoit à Henri des obligations, qui, avec les autres circonstances, avoient pu contribuer à sa neutralité dans les guerres de Henri & de Robert. Louis, associé à la couronne par son pere, étoit persécuté par sa marâtre Bertrade, à qui Philippe avoit quelquefois la foiblesse de le sacrifier; Philippe avoit enlevé cette femme à Foulques le Rechin, comte d'Anjou, son mari, qui eut la bassesse de la recevoir & de la traiter magnifiquement à Angers, lorsqu'elle y vint quelques années après avec Philippe. Bertrade, malgré le mépris public, malgré les excommunications lancées sur sa tête & sur celle de Philippe, étoit parvenue à faire déclarer ses enfans capables de succéder au trône, où elle voyoit avec peine Louis déja placé. Dans un de ces orages qu'elle

excitoit contre ce prince, il avoit cru devoir se réfugier en Angleterre. Le choix de cet asyle, s'il fut libre, semble démentir l'histoire de la querelle de Henri avec Louis, que nous avons rapportée plus haut, quoiqu'après tout, un prince de vingt-cinq ans pût avoir pardonné les insultes faites à un enfant de six ans. On dit que la haine de Bertrade poursuivit Louis jusqu'en Angleterre; que pour engager Henri à le faire périr, elle le lui peignoit comme le plus dangereux ennemi qu'il pût craindre; & qu'au retour du prince en France, elle lui donna un poison dont il pensa mourir. Quoi qu'il en soit, Henri n'eut point d'égard aux instances de Bertrade, & s'unit d'amitié avec Louis; mais c'étoit une amitié de princes; les intérêts politiques l'altérerent aisément. Mézéray, abr. chronol. sous Phil. I.

La riviere d'Epte devoit servir de limite aux domaines respectifs des deux rois; cependant les Normands (qu'on peut à présent nommer les

Anglois) avoient bâti le château de Gisors au-delà de cette riviere & sur les terres réputées Françoises. Après bien des conventions rompues de part & d'autre, après divers soulevemens excités parmi les vassaux des deux empires, après qu'on eût proposé, promis, refusé de mettre Gisors en sequestre, ou d'en raser la forteresse, il fallut en venir aux mains sur les bords de cette même riviere d'Epte. Louis le Gros du moins voulut épargner le sang, il défia Henri à un combat singulier en présence des deux armées, qui applaudirent au défi; elles n'étoient séparées que par la riviere, & sur cette riviere il y avoit un pont qui tomboit en ruine. Quelques plaisans crierent : *il faut que les deux rois se battent sur le pont qui tremble.* Henri laissa tomber le défi & livra bataille; les Anglois furent repoussés; bientôt ces escarmouches devinrent une guerre sanglante, la rivalité se déclara, la politique tendit ses ressorts.

Suger, in vit. Lud. Groff. n. 15.

Heureusement les tyrans de ce tems-là ne savoient pas même être conséquens dans le crime ; Henri qui enfermoit & aveugloit Robert, laissoit la liberté à Guillaume, dit *Cliton* ou *Criton*, fils de ce Robert ; il lui avoit même donné pour gouverneur un homme vertueux, ce que la tyrannie ne fait gueres en pareil cas ; son intention étoit vraisemblablement d'affoiblir les soupçons publics, s'il arrivoit que la nature ou la politique le délivrassent de ce jeune prince. Hélie de S. Saën (c'est le nom de ce gouverneur) s'attacha tendrement à son éleve, veilla sur lui, observa Henri ; celui-ci qui avoit jugé la réputation de S. Saën utile à ses desseins, trouva sa vertu incommode ; il voulut rompre ce commerce & faire arrêter Criton ; S. Saën en fut averti, & le prince fut sauvé. Son gouverneur implora pour lui la protection de tous les seigneurs voisins ; le comte d'Anjou lui promit sa fille, le roi Louis lui

donna l'investiture de la Normandie,
1119. le mena au concile de Reims, le mit
1119. sous la sauve-garde de l'Eglise, du pape, de tous les princes chrétiens, qu'il exhorta fortement à embrasser sa querelle. Cette politique étoit excellente, car elle étoit juste; la Normandie devoit sans doute appartenir à Criton, au défaut de son pere; & Louis, en même tems qu'il protégeoit des princes opprimés & malheureux, satisfaisoit aux vrais interêts de la France : il réparoit les fautes de Philippe & les siennes, en arrachant la Normandie aux Anglois, & en donnant à cette province un duc particulier.

De concert avec Louis, les comtes d'Anjou, qui avoient de vieilles prétentions sur le Maine, s'étoient mis en possession de cette province, tandis que Henri enlevoit la Normandie à son frere Robert.

Les comtes de Flandres, alliés importans, & qu'on nommoit *les comtes des comtes*, parce qu'ils en

avoient plusieurs dans leur mouvance, flottoient entre la France & l'Angleterre. Robert, dit le *Jerosolimitain*, comte de Flandre, avoit accepté du roi d'Angleterre Henri I. une pension de quatre cens marcs d'argent, & avoit fait avec lui un traité singulier, par lequel il promettoit, en cas qu'il fût obligé de servir Louis le Gros son seigneur, contre Henri, de ne fournir au premier que le nombre d'hommes suffisant pour qu'il ne fût pas en droit de lui ôter son fief. Dans la suite, ce comte Robert s'étoit brouillé avec Henri qui ne le payoit pas, & avoit été tué en combattant contre lui. Baudouin *à la hache*, fils de ce comte Robert, entra aussi dans la ligue que Louis le Gros formoit contre Henri, & périt comme son pere dans un combat contre les Anglois, ayant laissé la Flandre par testament à son cousin-germain Charles, justement dit *le Bon*, fils de Canut *le Saint*, roi de Dannemarck.

Rymer, T. 1. p. 2. p. 7.

N iv

Henri avoit d'abord laissé les François *jetter leur premier feu*; tant en guerre qu'en politique. C'étoit, disoit-il, une leçon qu'il avoit reçue du roi Guillaume le Conquérant son pere ; il les repoussa ensuite avec plus d'avantage ; il savoit que le pape Calixte II. étoit dans les intérêts de la France, il n'attendoit rien de favorable du concile de Reims ; en y envoyant ses prélats, il leur avoit
1115. 1119. dit : *saluez le pape de ma part, écoutez ses préceptes apostoliques, mais gardez-vous bien de rapporter dans mon royaume aucune des inventions de cette cour.*

Cependant la guerre s'échauffoit ; Louis & Henri s'exposoient en soldats ; le jeune Criton méritoit par sa valeur la protection de l'un & l'estime de l'autre ; le roi d'Angleterre avoit déja couru risque de la vie en voulant reprendre le château de l'Aigle que Louis avoit pris. Au combat de Brenneville-sur-Andele, il
1119. essuya de plus grands dangers encore. Un chevalier Normand du parti

François, nommé Guillaume Crespin, lui donna sur la tête deux grands coups de sabre qui entamerent son casque, & lui mirent le visage tout en sang ; Henri n'en fut que plus animé contre son adversaire, qu'il désarçonna & fit prisonnier ; Louis, après avoir fait aussi tous les prodiges de valeur que ce siecle exigeoit d'un chevalier, & dont il ne dispensoit pas les rois, fut obligé de céder la victoire à son rival. Un soldat Anglois arrêta son cheval par la bride, en criant : *le roi de France est pris. Apprens*, lui dit Louis, en lui fendant la tête d'un coup de hache, *qu'au jeu des échecs le roi n'est jamais pris.* Une médaille consacra cet événement, la devise en est heureuse :

Nec capti potuere capi.
Virg.

Virg. Æn. L. 7.

Cependant Louis s'étoit engagé dans des routes détournées d'une forêt, où la nuit le surprit, & où il restoit égaré ; il commençoit à

perdre l'espérance d'en sortir, lorsqu'il rencontra un paysan par lequel il se fit conduire à Andely, moyennant une somme modique, n'ayant pas osé lui en offrir une plus grande, de peur de lui donner quelque soupçon de ce qu'il étoit.

Criton avoit eu l'honneur d'enfoncer l'avant-garde de l'armée Angloise; repoussé à son tour, il étoit descendu de cheval pour rallier ses troupes; ce cheval fut pris & mené au roi d'Angleterre, qui le renvoya sur le champ à son neveu avec des présens, & lui fit faire des complimens sur la valeur qu'il avoit montrée dans cette affaire; Henri étoit vainqueur, il lui étoit aisé d'être généreux; un pareil procédé, après une défaite, eût été bien plus noble encore. D'ailleurs ce n'étoit pas seulement à la valeur de son neveu qu'il eût dû rendre hommage, c'étoit à ses droits.

Ce combat de Brenneville est resté mémorable par l'importance des combattans, beaucoup plus que par

leur nombre ; à peine y avoit-il de part & d'autre cinq ou six cens hommes ; cela s'appelloit alors des armées.

Pendant ces hostilités, le pape étoit à Reims : il ne put voir la guerre approcher à tel point du lieu où il tenoit un concile, sans offrir sa médiation : elle fut acceptée ; il suspendit les coups ; mais ne pouvant concilier les intérêts, il ne put éteindre les haines ; on se rendit de part & d'autre les places & les prisonniers, fin assez commune des guerres, & qui en prouve l'inutilité ; le roi d'Angleterre garda Gisors & ce château qui avoit causé la guerre ; mais le comte d'Anjou garda le Maine, à la vérité sous la mouvance de la Normandie ; Criton parut abandonné, il ne le fut point : il resta sous la protection de la France ; mais il n'épousa point la fille du comte d'Anjou qui lui avoit été promise ; ce comte, après avoir long-tems flotté entre les deux partis, s'étoit attaché à celui

de Henri, comme au plus fort ; & pour conserver le Maine, il avoit donné sa fille au jeune Guillaume, fils de Henri, prince de même nom & à-peu-près de même âge que Criton son cousin, & devenu son rival d'intérêts comme de gloire; il avoit commencé à paroître dans les guerres où Criton venoit de se signaler, & le roi d'Angleterre l'avoit nommé son successeur tant en Angleterre qu'en Normandie, suivant en cela l'usage qui, en France, avoit paru contribuer à fixer l'ordre successif parmi nos premiers rois Capétiens.

Louis & Henri s'étoient montrés égaux en valeur pendant ces guerres, & le sort des armes les avoit presque également traités ; si Louis avoit été vaincu au combat de Brenneville, Henri l'avoit été sur les bords de l'Epte. Un troisieme combat près de Breteuil dans le même canton, avoit laissé la victoire indécise entre eux. Ni l'un ni l'autre n'eut à se plaindre du sort, ni comme roi, ni comme

guerrier ; tous deux furent frappés en qualité de peres ; mais Louis ne fut qu'affligé, Henri fut accablé ; Philippe, fils aîné de Louis, associé à la couronne, comme Louis l'avoit été par son pere, se promenant à cheval dans un fauxbourg de Paris, un pourceau passe entre les jambes du cheval, le renverse, & le prince meurt de sa chûte. Louis *le jeune* lui succéda dans l'association au trône ; on le nomma *le jeune*, pour le distinguer de son pere avec lequel il régnoit.

Le roi d'Angleterre, après cette paix passagere qu'il venoit de conclure, s'étoit embarqué au port de Barfleur pour retourner dans son île. Sa famille le suivoit ; le prince Guillaume avec Richard son jeune frere, montoit un vaisseau neuf, conduit par le pilote le plus expérimenté de l'Angleterre, nommé Thomas Fitz-Stephen, fils de celui qui avoit passé la premiere fois Guillaume le Conquérant en Angleterre. Le prince

Orderic Vital. Malmesb. Huntingdon. Hoveden. Brompton, &c.

étoit accompagné de trois cens jeunes gens, l'élite de la nobleſſe Angloiſe, & il avoit dans le même vaiſſeau, Mathilde ſa ſœur, comteſſe du Perche, fille naturelle de Henri, le comte de Cheſter ſon frere, & quelques autres bâtards du roi. Henri I. arriva en Angleterre le lendemain de ſon départ; mais le prince & ſa ſuite ayant imprudemment donné à l'équipage de leur vaiſſeau l'exemple de la débauche, le pilote & les matelots s'enyvrerent & devinrent incapables de manœuvrer. Le prince n'appercevant plus le vaiſſeau de ſon pere, qui avoit pris beaucoup d'avance, voulut le gagner; le pilote fit force de voiles, & alla ſe briſer contre un rocher qu'il n'apperçut pas. On mit auſſitôt la chaloupe en mer pour ſauver le prince, qui s'y jetta précipitamment avec Richard; ils approchoient déja du rivage, lorſqu'ils entendirent les cris de la comteſſe du Perche & du comte de Cheſter qu'ils avoient

oubliés dans le vaisseau, & qui leur tendoient les bras en les appellant, la chaloupe retourna pour les prendre, le vaisseau faisoit eau de tous côtés & alloit s'abimer. Ce péril faisant oublier toute autre considération à ceux qui étoient restés dans le vaisseau, ils se précipiterent en foule dans la chaloupe à la suite des princes. La chaloupe trop chargée enfonça, & ils périrent tous avec les princes & Mathilde. On entendit leurs derniers cris du rivage, & ils parvinrent même sur la mer jusqu'au vaisseau du roi, qui pour lors en ignora la cause. Ceux qui n'avoient pas pu sortir du vaisseau de Fitz-Stephen, furent pareillement submergés, à la réserve d'un boucher qui parvint à se soutenir sur le mât assez de tems pour que des pêcheurs pussent le sauver. Le pilote eût pu se sauver aussi, la moitié de l'événement lui avoit échappé dans son yvresse, il apperçoit en nageant le boucher sur son mât, il nage vers

lui. *Qu'est devenu le prince ?* s'écrie-t-il ; *il est noyé*, répond le boucher ; *je ne lui survivrai pas*, dit le pilote, & il se plonge sous les eaux. Henri se flatta pendant trois jours que le vaisseau de ses enfans n'étoit qu'écarté par un coup de vent ; il apprit enfin leur sort, il s'évanouit, & depuis ce moment on ne le vit jamais sourire.

Hoveden. Order. Vital.

Il restoit du moins à Louis le Gros dans son malheur une postérité nombreuse, d'où sortirent, outre les branches royales, plusieurs branches importantes de la maison de France ; Henri bien plus malheureux, perdoit, avec les fruits de ses amours, ses deux seuls fils légitimes, & cette espérance, toujours flatteuse pour les ambitieux, de fixer le sceptre dans sa postérité masculine.

Quant à la nation, elle regretta peu le prince Guillaume, dont les vues tendoient ouvertement au despotisme, & qui avoit dit plusieurs fois que, s'il régnoit jamais, il atta-

cheroit les hommes au joug comme les bœufs. Avec ce caractere dur, il eût fallu du moins avoir des mœurs. Des historiens ont prétendu qu'en cette occasion l'eau avoit puni en lui un vice qui l'avoit été autrefois par le feu.

Henri avoit voulu élever sa maison sur des fondemens éternels. Tandis que d'un côté, il croyoit avoir assuré l'Angleterre & la Normandie à son fils & lui avoir indiqué le vrai moyen d'en assurer la succession (1) aux siens, de l'autre il avoit fait des alliances également utiles & brillantes. La Bretagne s'étoit insensiblement détachée de la mouvance de la Normandie, à la faveur des troubles causés par les prétentions

(1) Ce moyen, dont la France avoit donné l'exemple à l'Angleterre, étoit de désigner le successeur du vivant du roi régnant, soit en associant ce successeur à la couronne, soit du moins en le faisant reconnoître.

des comtes de Bretagne au duché de Normandie ; Henri voulut couper la racine de ces troubles, en mariant Mahaud sa fille naturelle avec Conan, comte de Bretagne (fils d'Alain Fergent), par lequel il eut grand soin de se faire rendre hommage. Il avoit marié Mathilde sa fille légitime à l'empereur Henri V. alliance la plus brillante de l'Europe, & qui pouvoit être utile. La trop fameuse querelle des investitures troubloit depuis long-tems la chrétienté. Cette querelle rentroit dans celle des deux puissances, & naturellement le pape eût dû avoir contre lui tous les souverains; mais on ne raisonnoit pas ainsi dans ces tems-là. De tous les ennemis qu'on pouvoit avoir, le pape étoit toujours le plus dangereux; on sacrifioit tout pour le mettre dans ses intérêts, & quand on voyoit ses voisins ou ses ennemis ordinaires aux prises avec le Saint Siege, c'étoit une occasion favorable dont on ne manquoit gueres de

ſe prévaloir contre eux, ſans conſidérer quel intérêt on pouvoit prendre d'ailleurs au ſujet de la querelle. Celle qui agitoit alors les papes & les empereurs, avoit été pouſſée juſqu'aux excommunications, aux dépoſitions, aux violences de toute eſpece; les papes avoient quelquefois été chaſſés de leur ſiege, & la France s'étoit empreſſée de leur donner un aſyle; elle venoit d'en donner un au pape Calixte II. oncle de la reine, Adélaïde de Savoie. Ce pontife avoit tenu en France pluſieurs conciles, entre autres celui de Reims, où l'affaire des inveſtitures avoit été jugée en faveur des papes, & où l'empereur Henri V. avoit été excommunié; il étoit poſſible que, ſans vouloir rien ſacrifier de leurs droits réels, des ſouverains penſaſſent que la croſſe & l'anneau, ſujet de cette querelle, étant des ſignes de la puiſſance eccléſiaſtique, ne devoient point être conférés par des laïcs, & qu'ainſi l'intérêt paſſager

qu'avoit la France de servir le pape, ne fût pas en opposition avec l'intérêt plus durable qu'avoient les souverains de réprimer les entreprises du Saint Siege. L'empereur, foible & vindicatif, sembla reconnoître qu'il avoit poussé trop loin les siennes, il renonça au droit d'investir par la crosse & par l'anneau, il fit sa paix avec Calixte, mais il voulut punir la France de l'appui qu'elle avoit donné à ce pape; ce fut sur les murs de la ville de Reims qu'il prétendit se venger de l'excommunication que le pape y avoit lancée contre lui. Le roi d'Angleterre, toujours attentif à troubler le repos de la France, pour qu'elle ne pût troubler le sien (mauvais moyen, comme nous l'avons tant dit & prouvé), excitoit sous main l'empereur son gendre; l'incursion de Henri V. en Champagne se fit avec un appareil qui sembloit annoncer la conquête du royaume; les préparatifs de la défense répondirent à cet appareil menaçant;

Suger; vit. Lud. Gros. n. 41.

comme il s'agissoit de la suite d'une affaire ecclésiastique & de l'exécution d'une sentence d'excommunication, tout s'arma, jusqu'aux prêtres & aux moines ; deux cens mille hommes allerent sur la frontiere recevoir l'empereur, qui parut & s'enfuit. C'étoit pour Louis le Gros une belle occasion d'aller faire la conquête de la Normandie, ne fût-ce que pour employer une si belle armée, devenue inutile par la prompte retraite de l'empereur. Mais tel étoit l'inconvénient du gouvernement féodal ; cette armée n'étoit point au roi, elle étoit composée de vassaux toujours prêts à repousser l'ennemi étranger, toujours indociles quand on vouloit les faire marcher contre un ennemi domestique. Le roi d'Angleterre, en qualité de duc de Normandie, étoit un vassal comme eux, & cet intérêt commun des vassaux lui fut plus d'une fois favorable. En un mot, on distinguoit alors les guerres du roi & les guerres du

royaume. Dans celles-ci tout s'armoit, l'honneur François l'exigeoit; dans les autres, c'étoit à qui ne s'armeroit pas. Il n'y avoit que les vassaux immédiats qui fussent obligés de prendre les armes; ils y étoient obligés, mais l'intérêt l'emportoit sur le devoir, & leur puissance les mettoit en état de ne faire que ce qu'ils vouloient; il eût fallu avoir préparé de longue main leurs esprits par la négociation, qui n'est que l'art de persuader aux hommes qu'ils ont intérêt de faire ou de ne pas faire une chose; la guerre d'ailleurs n'étoit point déclarée entre la France & l'Angleterre, & les instigations secrettes du roi Henri I. qui avoient armé l'empereur Henri V. n'étoient pas plus pour la France une cause de renouveller la guerre, que la protection continuellement accordée par Louis le Gros à Guillaume Criton, fils de Robert, n'en étoit une pour l'Angleterre.

La mort des fils de Henri I. avoit

ranime les espérances de ce jeune prince. L'extinction de la race masculine dans la maison Normande, la loi des fiefs, l'amour des peuples, sa gloire personnelle, le souvenir de Robert son pere, l'appui du roi de France, tout étoit pour lui ; sa puissance même étoit accrue. A la mort de Charles le Bon, comte de Flandre, assassiné dans l'église de S. Donatien à Bruges pendant le service divin, par une troupe de monopoleurs, parce qu'il ne vouloit pas que ses sujets mourussent de faim, Louis le Gros avoit donné l'investiture de la Flandre à Criton, qui pouvoit y avoir des droits du chef de Mathilde son aïeule, femme de Guillaume le Conquérant, & fille de Baudouin de Lille, comte de Flandre ; ainsi ce n'étoit plus un proscrit, un fugitif, borné à la voie impuissante des réclamations, c'étoit un des grands vassaux de la couronne, un prince puissant & en état de faire valoir ses droits ; c'étoit d'ailleurs un chef actif

& intelligent, qui ne s'abandonnoit ni dans la paix ni dans la guerre; il avoit surpris Gisors, & ses partisans l'avoient rendu maître de Pont-Audemer; son activité déconcertoit toute la puissance du roi d'Angleterre; le roi de France ne se lassoit pas de prodiguer ses bienfaits à Criton, il lui fit épouser sa belle-sœur Jeanne de Savoie, il lui donna le Vexin pour qu'il fût plus à portée d'entreprendre sur la Normandie; le roi d'Angleterre, de son côté, souleva contre Criton Thierry d'Alsace, qui avoit des prétentions au comté de Flandre par Gertrude sa mere, fille de Robert de Cassel, comte de Flandre; Thierry avoit surpris Alost; Criton courut investir cette place; Thierry vint au secours; on combattit; Criton fut vainqueur; la ville alloit se rendre, la garnison voulut auparavant risquer une sortie; Criton y fut blessé d'un coup de lance à la main droite; impatient de continuer le combat, il arrache le

le fer, le déchirement fut considérable, la gangrene s'y mit, & ce jeune prince, qui déployoit tous les talens des héros de sa race sans aucun des défauts qui les avoient rendus odieux, mourut au bout de quelques jours; Thierry d'Alsace lui succéda au comté de Flandre. On n'a pas manqué de dire que Robert, pere de Criton, toujours aveugle & prisonnier en Angleterre, avoit été averti en songe de la mort de son fils; il avoit vû un cavalier Flamand qui lui perçoit le bras, il avoit senti le coup, & s'étoit écrié en se réveillant: *ah, mon fils a été tué!* Henri, plus juste & plus ami de la paix, eût donné sa fille à Criton, & l'eût nommé son successeur; mais il espéroit des enfans d'Adélaïde de Louvain, qu'il avoit épousée depuis l'accident qui lui avoit enlevé son fils. Order. Vital.

Cette fille qu'il eût pu donner à Guillaume Criton, étoit cette même Mathilde qui avoit épousé l'empereur Henri V: restée veuve sans en-

sans, elle étoit retournée en Angleterre. Doublement chere à la nation, les anciens Anglois aimoient en elle la race des rois Saxons, dont elle descendoit par Mathilde d'Ecosse sa mere, & les Anglois-Normands la petite-fille du Conquérant Guillaume. Henri I. profita de ces dispositions, & perdant enfin l'espérance de renaître dans un fils, il voulut que cette fille lui en tînt lieu; il fit pour elle ce qu'il avoit fait pour Guillaume son fils; il la fit reconnoître pour son héritiere dans une assemblée générale des vassaux de la couronne.

Huntingdon. Hoveden. Matt. Paris.

Henri étoit moins pere que politique; cette fille qu'il aimoit tant, il s'empressa de la sacrifier: il la força d'épouser Geoffroy, dit *Plantagenet*, fils de Foulques, comte d'Anjou. Nous avons dit plus haut que ce Foulques, toujours flottant entre le roi d'Angleterre & le roi de France, entre Guillaume, fils de Henri, & Guillaume Criton, avoit promis Sy-

bille sa fille à Criton, & l'avoit donnée au fils de Henri. Après la mort funeste de ce jeune prince, on avoit renvoyé au comte d'Anjou la princesse sa fille, mais sans rendre la dot. Henri, par un caprice de conquérant & d'homme puissant, trouva bon de la garder. Foulques, pour s'en venger, avoit accompli sa premiere promesse & donné Sybille à Criton; Henri fit casser ce mariage, prétendant qu'il n'étoit pas plus permis d'épouser la veuve de son cousin-germain que la veuve de son frere. Foulques, qui se déterminoit toujours par l'intérêt du moment, voyant quels étoient la puissance du roi d'Angleterre & son crédit, même auprès des papes, s'attacha de nouveau à lui, & abandonna son gendre. Ce même comte d'Anjou, entraîné dans la Palestine par le torrent du siecle & par ses propres intérêts, y acquit une couronne; il fut roi de Jérusalem après la mort de Baudouin II. son beau-pere : il se fixa

dans ses nouveaux états, & son fils Geoffroy dit *Plantagenet*, mari de Mathilde, fut dès-lors en possession des états de Foulques en France. C'est de ce Geoffroy & de Mathilde qu'est descendue la race des Plantagenets, qui a occupé le trône d'Angleterre avant les Tudor. Ce nom de *Plantagenet* vient de l'usage où étoit Geoffroy, d'avoir toujours à son chapeau une branche de genêt.

Criton vivoit encore, & n'avoit point encore épousé la belle-sœur de Louis le Gros, lorsque ce mariage se fit; & si Henri écoutant moins sa haine contre Louis le Gros & contre Criton, au lieu de causer la mort de son neveu, en soulevant contre lui le comte d'Alsace, eût voulu resserrer les anciens nœuds du sang & de l'amitié, sa fille & ses sujets eussent été plus heureux. Il considéra seulement que l'alliance de Plantagenet ajoutoit à la puissance Angloise l'Anjou & le Maine, donnoit un ennemi de plus & un ennemi

redoutable à Louis & à Criton ; il compta pour rien les répugnances de ſa fille qui deſcendoit avec peine du rang d'impératrice au ſimple titre de comteſſe d'Anjou, qui d'ailleurs avoit quelque averſion pour la perſonne de Plantagenet, comme la nation Angloiſe en avoit pour le joug de cette nouvelle maiſon.

L'hiſtoire de ces tems eſt toujours défigurée par des fables ; on a prétendu que le premier mari de Mathilde, l'empereur Henri V. qui avoit à ſe reprocher la mort de ſon pere, & qui ne ſe reprochoit que ſes guerres contre le pape, voulant en faire pénitence, avoit fait répandre le bruit de ſa mort, & s'étoit ſecrettement conſacré au ſervice des malades dans l'hôpital d'Angers, où il fut rencontré long-tems après & reconnu par Mathilde ſa femme, devenue femme du comte d'Anjou.

Ce ſecond mariage ne fut heureux que pour Henri I. Il en naquit un petit-fils que ſon aïeul idolâtra, ſe-

lon la coutume des vieillards & des aïeux. Henri I. prévit avec une joie ambitieuse que la puissance de cet enfant surpasseroit un jour la sienne : il lui donna son nom ; ce fut le célebre Henri II. dont nous aurons beaucoup à parler. Sa naissance avoit été précédée de ruptures & de raccommodemens entre Geoffroy & Mathilde ; celle-ci avoit quitté son mari & suivi son pere en Angleterre; Geoffroy voulut faire acheter à Henri la liberté de sa fille, il demanda ou la Normandie ou Mathilde ; on lui renvoya sa femme, & un an après naquit Henri II. qui réunit tous ces cœurs divisés. Henri I. après avoir exigé pour lui comme pour sa fille, les sermens de la nation, passa dans le Continent pour le voir. Là il s'oublia en pere, l'Angleterre ne le revit plus ; il ne vécut que pour sa fille & pour son petit-fils, qu'il vit bientôt suivi de deux autres, nommés Geoffroy & Guillaume. Leur éducation fut son unique affaire, la

chasse son unique plaisir; il mourut des suites d'une indigestion pour avoir mangé avec excès de la lamproie, après s'être trop échauffé à la chasse.

Hunting-don, p. 385.
Matt. Paris, p. 50.

Ce prince, instruit par le malheur, auroit été assez grand, s'il eût été bon. Il prit la férocité des deux Guillaumes, en usurpant, comme eux, la puissance; le malheur revint l'avertir d'être humain, & il négligea encore cet avis; il ajouta peut-être aux talens qui avoient illustré les princes de sa maison; mais il ajouta aussi à la tyrannie qui les avoit fait haïr; il augmenta le nombre des forêts royales, c'est-à-dire des déserts abandonnés aux bêtes fauves; il découragea tellement l'agriculture, qu'un jour qu'il arrivoit de Normandie en Angleterre, des laboureurs vinrent lui remettre les socs de leurs charrues, comme des instrumens qu'il avoit rendus inutiles; enfin nous sommes presque fâchés d'être contraints d'avouer qu'un tel

prince aima les lettres, & eût l'esprit assez cultivé pour mériter le titre de *Beau Clerc.* Il eut aussi quelque amour pour la justice, mais pour cette justice sévere, qui traite les hommes en esclaves, & qui n'est qu'un glaive dans la main du despotisme. On l'appella le plus riche des rois, parce qu'à force d'extorsions & d'avarice, il avoit amassé beaucoup d'argent; il eût été plus riche avec l'amour de ses sujets. Il avoit l'injustice de mépriser les Anglois, parce qu'il avoit la dureté de les opprimer, & il avoit de plus le malheur de les craindre. Cet homme intrépide dans les combats, redoutoit tout dans sa maison; il faisoit trembler ses ennemis, & trembloit à l'arrivée d'un domestique; il ne voyoit jamais que des conjurés autour de lui, & mouroit mille fois par jour de la peur de mourir. Toutes les précautions que les plus lâches tyrans ont pu imaginer pour dérober à la haine publique quelques miséra-

bles jours, Henri les épuisoit ; on ne savoit jamais dans quelle chambre il couchoit ; il changeoit cinq ou six fois de lit & de gardes chaque nuit. Né extrêmement gai, l'impression de douleur qu'il reçut de la mort funeste de ses enfans, ne put s'effacer de son ame ni de son visage dans ses momens même les plus heureux. C'étoit bien la peine d'usurper un royaume & un duché, en ôtant la vie & la liberté à son frere, en poursuivant son neveu jusqu'à la mort, pour partager sa vie entre la haine, la crainte & la douleur ! Il eut pourtant beaucoup de maîtresses & de bâtards.

Henri ne fut pas moins attentif que son pere & son frere à réprimer les entreprises de la cour de Rome, & à veiller sur la conduite du clergé. L'affaire du célibat des prêtres agitoit alors l'Angleterre. Les Protestans ont bien du plaisir à raconter l'aventure suivante, qui à la vérité est attestée par tous les an-

ciens auteurs ecclésiastiques. Le cardinal de Crême (1), légat en Angleterre, tint un concile à Londres, où il fit condamner rigoureusement les mariages des prêtres; il se distingua par une harangue pleine de zele où il appelloit leurs femmes des *prostituées*, & peignoit fortement le scandale de consacrer & de toucher le corps du Sauveur avec des mains impures & souillées. La nuit suivante, les officiers de la police le surprirent dans le lit d'une courtisanne; il partit le lendemain, & le concile se sépara.

Rog. de Hoveden, p. 478. M. Paris. p. 48.

(1) J'ignore si c'est ce Guy de Crême, qui trente-neuf ou quarante ans après fut antipape sous le nom de Pascal III. & continua le schisme de Victor; mais je ne le crois pas, car on le dit cardinal dans le tems de cette aventure, qui est de 1124 ou 1125, & il paroît que Guy de Crême, qui fut depuis Pascal III, ne fut fait cardinal qu'en 1150. Il fut antipape en 1164. *Pagi ad ann. 1164. n. 8. Pont. Rom. n. 51. tom. 3.*

Les dernières intentions de Henri ne furent point suivies. Le droit de la nature, les sermens réitérés des Anglois ne purent procurer sa succession à Mathilde sa fille. Ce fut Etienne de Boulogne son neveu qui lui succéda.

Matth. de Westminster, ann. 1125. H. Huntingdon, p. 382.

Ce prince, petit-fils de Guillaume le Conquérant par Adele sa mere, tourna contre la famille de Henri les trésors que Henri avoit amassés. L'ingratitude & le parjure l'éleverent au trône, la bassesse l'y maintint; il devoit tout à Henri I. son oncle, qui lui avoit procuré des établissemens considérables en Angleterre, & qui en France lui avoit fait épouser une héritiere de la maison de Boulogne, dont il prit le nom; car il étoit de la maison de Blois. Par cette alliance, Etienne qui étoit déja neveu de Henri, le devint aussi de sa femme. On se rappelle que Henri avoit cru joindre les droits de la race Saxonne à ceux de la race Normande, en épousant Mathilde

d'Ecoſſe, fille de Marguerite, ſœur d'Edgar Athéling. Cette Mathilde avoit une ſœur nommée Marie, qui fut mere de cette héritiere de Boulogne, mariée à Etienne de Blois. Ainſi Etienne avoit, auſſi-bien que Henri ſon oncle, le foible avantage de tenir à la race Saxonne par ſa femme; mais ſa femme deſcendoit de la cadette des filles de Marguerite, & la femme de Henri deſcendoit de l'aînée. Ainſi ſous cet aſpect les droits de Mathilde, fille de Henri I. & de Mathilde d'Ecoſſe, précédoient encore ceux d'Etienne.. Mais ſi ces gouttes du ſang Saxon tranſmiſes par la maiſon d'Ecoſſe pouvoient encore donner quelques droits légitimes, ceux des rois d'Ecoſſe devoient inconteſtablement paſſer avant ceux des femmes de leur maiſon; & en effet depuis la mort d'Edgar Atheling, il n'y avoit point de droits plus apparens au trône d'Angleterre que ceux des rois d'Ecoſſe. Les droits d'Etienne étoient abſolu-

ment nuls. Si un ambitieux connoissoit la justice, Etienne eût rendu hommage aux droits du roi d'Ecosse; si un ambitieux pouvoit sentir la reconnoissance, Etienne comblé, ainsi que son frere l'évêque de Winchester, des bienfaits de Henri, eût travaillé pour Mathilde; si au défaut & de la justice & de la reconnoissance, des sermens solemnels étoient un frein pour l'ambition, le même Etienne avoit prêté, avec toutes les apparences du zele, le serment que Henri avoit exigé pour Mathilde sa fille. Robert, comte de Glocester, fils naturel de Henri, poussé par une tendresse sincere pour sa sœur, vouloit jurer le premier d'en défendre les droits; Etienne de Boulogne, affectant la même tendresse pour sa cousine, réclama, en vertu de la légitimité, le droit de donner à la nation l'exemple de ce serment. Henri aimoit son caractere sans craindre ses talens, & sans se défier de son ambition; il ne voyoit en lui qu'une

affabilité familiere qui pouvoit le rendre aimable ſans le rendre dangereux; Etienne, à la faveur de ſa médiocrité, déroboit aux regards de Henri les voies ſouterraines par leſquelles il conduiſoit déja ſes projets. Mathilde & le comte d'Anjou ſon mari étoient abſens de l'Angleterre à la mort de Henri I. Etienne ſe ſouvint qu'une pareille conjonƈture avoit ouvert le trône à Henri; il ſe hâta de prévenir Mathilde; l'évêque de Wincheſter ſon frere & quelques autres prélats gagnerent l'archevêque de Cantorberi, & le déterminerent à ſacrer Etienne; le peuple qui voyoit tout ordre de ſucceſſion interrompu, attachoit alors à la cérémonie du ſacre une importance qu'elle ne peut avoir; il lui attribuoit le droit de conférer la couronne, & le roi le plus légitime qui n'eût point été ſacré, n'auroit pas même obtenu le titre de roi. Les prélats qui tramoient cette intrigue en faveur d'Etienne, craignirent l'effet des ſer-

Guill. de Malmesb.

mens prêtés à Mathilde ; pour lever cet obſtacle, un des ſeigneurs aſſociés à l'intrigue jura que le roi, en mourant, avoit en ſa préſence deshérité Mathilde, délié les ſujets du ferment de fidélité prêté à cette princeſſe, & nommé pour ſucceſſeur Etienne de Boulogne. Sur cette déclaration Etienne fut ſacré.

Nous avons dit que la médiocrité de ce prince avoit détourné de lui les regards ſoupçonneux de Henri : ce ne fut pas le ſeul avantage qu'elle lui procura. La nation ſi long-tems opprimée par des rois pleins de force & de grandeur, crut que le moment étoit venu de recouvrer ſa liberté ; ce motif valut à Etienne des ſuffrages qu'on eût refuſés à de plus grands talens ; on lui vendit la royauté plutôt qu'on ne la lui donna. Le clergé s'aſſura ou crut s'aſſurer de la reſtauration de ſes privileges ; la nobleſſe obtint la permiſſion de ſe cantonner & de ſe fortifier, & bientôt l'Angleterre fut hériſſée de forts. La

chasse fut permise à tous les seigneurs, les loix forestieres furent suspendues, le peuple obtint une charte favorable ; le roi voulut bien même se contenter d'un serment d'obéissance conditionnel ; il permit la révolte, s'il violoit ses engagemens, & ses engagemens furent tels qu'on voulut les dicter ; il promettoit tout, parce qu'il ne vouloit rien tenir ; & comment pouvoit-on compter sur ses sermens après la violation de celui qu'il avoit prêté à Mathilde ?

Brompton. Huntingdon.

Au moyen de cette usurpation il y eut trois prétendans à la couronne d'Angleterre : le roi d'Ecosse, héritier légitime, du chef de la race Saxonne ; Mathilde, comtesse d'Anjou, héritiere légitime du chef de la race Normande ; & l'usurpateur Etienne.

Il y eut de même trois concurrens pour la Normandie. Ce n'est pas que le roi d'Ecosse réclamât cette province à laquelle il n'avoit aucun droit ; mais à sa place c'étoit Théobald, comte de Blois, qui la dispu-

toit ſans y avoir plus de droit que lui. Ce comte de Blois étoit le frere aîné d'Etienne de Boulogne. La Normandie, qui ne vouloit point d'Etienne, parce qu'elle ne le connoiſſoit pas, ni du comte d'Anjou Plantagenet, parce qu'elle le haïſſoit, s'offrit d'elle-même au comte de Blois. On peut imaginer tous les troubles que cette concurrence excitoit & en Angleterre & en Normandie. Louis le Gros, qui eût ſu en tirer parti, mourut vers le commencement du regne d'Etienne.

Ce Louis dont la mémoire reſpectée parmi nous ne l'eſt peut-être pas encore aſſez, & au regne duquel il n'a manqué qu'un peu plus de durée pour le rendre à jamais illuſtre, eſt le premier de nos rois qui ait compté le peuple pour quelque choſe, & qui ait ſaiſi le vrai ſyſtême de la royauté. Ceux de ſes ſucceſſeurs qui ont eu des lumieres, n'ont fait que marcher dans la route qu'il leur a tracée; ils n'ont fait que ſuivre ſon plan pour

la réunion des grands fiefs à la couronne, & pour l'extension de l'autorité royale par l'administration de la justice. Louis fut ce qu'il devoit & à ses sujets, & à ses ennemis, & à sa couronne; il voulut être le maître de la nation pour en être le pere; sa politique eut presque toujours l'équité pour base. A quelque degré que l'abbé Suger & les Garlandes, ses principaux ministres, partagent avec lui le mérite d'une administration si sage, l'activité de Louis le Gros lui reste toute entiere, comme une qualité qui lui est personnelle, & cette qualité sauva l'état. Sans la rapidité vigoureuse avec laquelle, malgré l'énorme grosseur de sa taille, il se portoit par-tout dans un même moment, & pressoit les rebelles d'un bout du royaume à l'autre; l'autorité déja si dégradée par Philippe, eût succombé sous le poids de l'anarchie féodale. La France doit compter Louis parmi ses restaurateurs, & le mettre à leur tête;

puisqu'il donna l'exemple. Toujours à cheval, toujours les armes à la main, il ne fit pas une guerre injuste. Digne rival des fils de Guillaume le Conquérant, il eut leurs talens sans leurs vices. Le clergé lui reprocha quelques infractions de ses privileges, crime irrémissible aux yeux des moines entre les mains desquels étoit l'histoire, & par conséquent la réputation des princes. S. Bernard lui fit, dit-on, à ce sujet une leçon dure, accompagnée d'une prédiction encore plus dure de la mort prochaine de son fils. Si le fait est vrai, il faut au moins admirer la modération du roi, qui le souffrit. Ce roi aimoit les lettres & il avoit de la piété, ce qui étoit presque inséparable alors, parce que c'étoit des moines qu'on tenoit ces deux avantages, qu'ils avoient soin d'unir étroitement. S'il avoit eu des torts, il voulut les expier par une mort, qui fut celle d'un pénitent; il fit une confession publique & générale; il se traîna mourant

au devant du Viatique, il expira sur une croix de cendre, la tête sur une pierre. Ces pratiques étoient du tems ; son dernier mot à son fils est une vérité de tous les siecles : *souvenez-vous, mon fils, que l'autorité royale n'est qu'une charge publique, dont on rend compte à la mort.*

Hén. abr. chronolog. de l'hist. de France.

La derniere opération politique de Louis le Gros devoit être la plus utile de son regne : elle regardoit Louis le jeune son fils : elle eût procuré à ce prince léger un accroissement considérable de puissance, s'il eût su en profiter. Le duc d'Aquitaine Guillaume IX. avoit été longtems le fléau de ses peuples & de ses voisins ; il lui prit envie de faire pénitence, envie qui prend quelquefois aux mauvais princes quand ils sont vieux. Nous avons vu que dans sa jeunesse, il avoit voulu vendre ses états au roi d'Angleterre Guillaume le Roux, pour aller dans la Terre-Sainte ; cette fois il entreprit le pélerinage de S. Jacques en Galice,

dans l'intention de ne pas revenir; les uns disent qu'il y mourut le 9 Avril 1137; les autres, qu'après avoir fait le voyage de Rome pour recevoir l'absolution du pape, & après quelques autres courses dévotes, il se fit hermite, & institua les Guillelmites ou *Blancs-Manteaux*. Ce conte des faiseurs de légendes paroît fondé sur ce que S. Guillaume, dit l'hermite de Malaval, fondateur des Guillelmites, vivoit dans le même tems, & qu'on ignoroit sa patrie & sa naissance, mais qu'on le croyoit gentilhomme François. On l'a donc confondu avec notre Guillaume, duc d'Aquitaine. Celui-ci étoit le plus riche & le plus puissant des seigneurs François; il possédoit la Guyenne, le Poitou & d'autres moindres provinces adjacentes, il laissoit pour héritiere Eléonore d'Aquitaine sa fille; en partant il la remit au roi avec ses états, en le chargeant de la marier à Louis le jeune son fils, ce que Louis le Gros s'em-

Pagi. ann. 1137. n. 21.

pressa de faire. Quelle alliance plus avantageuse eût-il pu desirer ? Son rival même Henri I. avoit été moins heureux dans ses alliances si brillantes & si vantées. Ce fut encore un exemple de bonne politique, donné par Louis le Gros à ses successeurs, qui ne l'ont pas toujours assez suivi. Pourquoi en effet recherchoit-on les alliances étrangeres qui ne donnoient point de droits, ou qui tout au plus donnoient des droits contestés à des états éloignés, tandis qu'on avoit en France tant de provinces à réunir à la couronne, & que les mariages étoient presque le seul moyen d'opérer cette réunion ? Comment par exemple, laissa-t-on passer la Bretagne, d'abord à la maison d'Angleterre, ensuite à une branche cadette de la maison de France ? Comment laissa-t-on la maison d'Autriche recueillir la riche succession de Bourgogne ? Nous disons que les mariages étoient le seul moyen de réunion que la politique du tems laissât aux

rois de France. En effet, le systême féodal, tel qu'il étoit établi alors, portoit des marques évidentes de l'usurpation qui lui avoit donné naissance ; presque tout y tournoit au détriment de l'autorité royale ; presque tout étoit pour le vassal contre le suzerain. La féodalité dans son essence entraîne la réunion du fief en certains cas, tels que la félonie du vassal & l'extinction des mâles dans sa maison. Cependant au milieu de tant de guerres entre les rois de France & les ducs de Normandie, nous ne voyons point qu'on ait ordonné la commise pour cause de félonie. De plus, si à la mort de Robert le Diable, duc de Normandie, qui n'avoit laissé qu'un bâtard, on n'avoit pas pu alléguer l'extinction de la race masculine légitime, parce qu'il restoit des mâles légitimes, issus du duc Rollon, premier investi, on auroit pu du moins exclure Guillaume & sa race par la raison de la bâtardise. De plus encore, à la mort

de Henri I. ces mâles légitimes n'existoient plus, ou s'ils vivoient, ils étoient si obscurs, que l'histoire ne les apperçoit point. On pouvoit donc alors ordonner la réunion de la Normandie à la couronne; cependant Louis le Gros, souverain très-instruit de ses droits, n'en a rien fait. Nous voyons aussi le comté de Flandre vaquer trois fois sous son regne par l'extinction des races qui le possédoient, & nous voyons toutes les trois fois ce fief rempli par de nouvelles investitures, sans quil soit question de réunion. C'est ainsi qu'on le voit passer dans l'espace de neuf ans (depuis 1119 jusqu'à 1128) de Baudouin *à la hache*, dernier rejetton mâle de la premiere maison de Flandre, à la maison de Dannemarck, à celle de Normandie, enfin à celle de Lorraine ou d'Alsace. Pourquoi la réunion n'eut-elle pas lieu dans tous ces cas? La raison en est claire; c'est que les vassaux ne l'eussent pas souffert à cause de l'in-

térêt

térêt commun, c'eſt que l'aſſemblage de ces vaſſaux formoit le corps de l'état, & qu'on ne parvenoit à les réduire qu'en les déſuniſſant par les intérêts particuliers, c'eſt qu'on diſtinguoit le roi & le royaume, comme on diſtingue l'empereur & l'empire, & que le roi étoit obligé de nommer aux fiefs vacans, comme l'empereur eſt obligé de nommer aux fiefs de l'empire, ſans pouvoir les prendre pour lui. Il y a ſeulement cette différence, que les empereurs y ſont depuis long-tems obligés par les loix, au lieu que les rois de France y étoient forcés par le renverſement des loix & par le pouvoir uſurpé des vaſſaux. Mais ce renverſement des loix ſeroit devenu la loi même, ſi Louis le Gros & ſes ſucceſſeurs à ſon exemple, n'euſſent fait pour le rétabliſſement de l'autorité royale, des efforts plus heureux que n'en firent les empereurs.

CHAPITRE V.

Etienne & Louis le Jeune.

Depuis l'an 1137 jusqu'à l'an 1154.

IL faut rayer de la liste des rois qui suivirent l'exemple de Louis le Gros, Louis le Jeune son fils. Sous cette nouvelle époque, nous allons voir la France affoiblie, & l'Angleterre toute-puissante, nous allons voir toute la politique de Louis le Gros oubliée en France ou démentie. Le sort préparoit la grandeur de Henri II. par des révolutions dont la France se contentoit d'être spectatrice. L'intérêt de cette couronne dans ces événemens sembloit devenir un peu équivoque. Pour lequel des trois prétendans au trône d'Angleterre devoit-elle faire des vœux? sans doute pour celui qui ne prétendoit point au duché de Normandie,

c'est-à-dire pour le roi d'Ecosse, qui d'ailleurs, comme héritier de la race Saxonne, avoit les droits les plus respectables; mais il les défendoit si mollement, qu'il n'invitoit personne à les défendre; tous ses efforts se bornerent à quelques irruptions dans le nord de l'Angleterre, aussitôt abandonnées qu'entreprises, & à la perte de la bataille, dite *de l'Etendart*, parce qu'un crucifix élevé sur un chariot, y servit d'enseigne aux Anglois.

Chron. Sax. p. 241. Huntingdon, p. 388. Hoveden., p. 438. Order. Vital. p. 918.

Il n'y avoit donc de véritable concurrence qu'entre Etienne de Boulogne d'un côté, de l'autre Geoffroy Plantagenet au nom de Mathilde sa femme, qu'on appelloit toujours l'impératrice, & dont le roi d'Ecosse se réduisit à être un des partisans. La France devoit exclure ces deux concurrens, parce que tous deux s'accordoient à vouloir que la Normandie fût une annexe de la couronne d'Angleterre, idée que le roi d'Ecosse auroit peut-être eue aussi,

s'il avoit pu se rendre maître de l'Angleterre. Le parti d'Etienne de Boulogne ne pouvoit être bien fort en Normandie, ce prince étant absent & occupé d'intrigues en Angleterre. Mathilde, plus à portée de la Normandie, avoit dans cette province un parti plus puissant; mais quand on sut qu'Etienne étoit sacré, que la nation Angloise l'avoit reconnu, les barons Normands qui avoient des possessions en Angleterre, craignirent de les perdre, & porterent leur hommage à l'usurpateur. D'ailleurs les longs démêlés des ducs de Normandie & des comtes d'Anjou avoient nourri entre les Angevins & les Normands une haine qui paroissoit encore irréconciliable. La France eût pu trouver dans ces dispositions des facilités pour exclure du duché de Normandie des vassaux tels que Mathilde & son mari, que la possession du Maine, de l'Anjou & de la Touraine rendoit seule trop redoutables, sans parler du succès que le

sort des armes pouvoit procurer à leurs justes prétentions sur l'Angleterre.

La France devoit donc tâcher d'exclure.

Premierement Mathilde à cause de l'Angleterre, & son mari à cause du Maine, de l'Anjou & de la Touraine.

Secondement Etienne de Boulogne par la même raison que Mathilde, c'est-à-dire à cause de l'Angleterre.

Et s'il falloit absolument conférer ce fief de Normandie, si la réunion de ce fief à la couronne ne pouvoit avoir lieu, on pouvoit confirmer le choix que cette province elle-même avoit fait un peu au hasard, de Théobald de Blois, frere aîné d'Etienne de Boulogne.

Louis le Jeune ne vit pas ainsi ses intérêts : il paroît n'avoir eu d'autre principe de politique que celui de prendre toujours le parti du plus fort; c'étoit justement le contraire

de ce qu'il falloit faire. Il lui parut d'abord évident que conformément aux intentions de Henri I. Mathilde auroit l'Angleterre, & par cette raison, qui devoit la faire exclure de la Normandie, il crut devoir lui en assurer la possession, & il reçut l'hommage de Plantagenet; ensuite quand il vit que le comte de Boulogne étoit roi d'Angleterre, il crut bien faire de s'allier avec lui, de donner Constance sa sœur en mariage à Eustache fils d'Etienne, & d'investir cet Eustache du duché de Normandie. C'eût été quelque chose d'accorder cette investiture à un autre que le roi d'Angleterre, si dans l'intention des deux rois, Eustache n'eût pas dû succéder au trône d'Angleterre, & si Etienne ne l'eût pas fait couronner pour lui assurer cette succession.

Après cet essai de sa politique, Louis le Jeune perdit de vue les affaires d'Angleterre au moment où elles devenoient pour lui d'un inté-

têt pressant. Son imprudente indifférence ne nous dispense pas de retracer ici des révolutions ; qui en changeant la face de l'Angleterre, vont influer si puissamment sur le sort de la France.

Geoffroy Plantagenet faisoit la guerre avec quelque succès en Normandie, tandis que Mathilde sa femme faisoit une descente en Angleterre. Le comte de Glocestre, frere naturel de Mathilde, étoit son général & son ministre, & la servoit bien en ces deux qualités; il profitoit de toutes les fautes qu'Etienne faisoit dans l'administration, & des infractions qu'il se permettoit à l'égard des engagemens que la nation lui avoit fait prendre ; on parvint même à détacher Henri, évêque de Winchester, des intérêts du roi Etienne son frere. Avec Henri le clergé se déclara contre Etienne, la noblesse se partagea, Mathilde se vit en état de tenter le sort des batailles, le comte de Glocestre la fit triompher

Guill. de Malmesb. p. 182, 183. M. Paris, p. 53.

à Lincoln ; dans ce combat Etienne fut la victime de sa valeur, il perdit la liberté. Toute sa cavalerie avoit été mise en fuite : il combattoit avec quatre seigneurs seulement contre une multitude d'ennemis dont il étoit environné ; sa hache d'armes fut rompue ; il continua le combat avec son épée : elle fut bientôt rompue aussi ; il combattit avec le tronçon, il est renversé d'un coup de pierre, il se releve sur ses genoux & combat encore ; un chevalier le saisit par son casque, lui présente la pointe de l'épée, le menaçant de le percer s'il ne se rend ; Etienne déclare qu'il ne se rendra qu'au comte de Glocestre ; heureusement le comte n'étoit pas loin, il arriva, & le roi d'Angleterre lui remit le tronçon de son épée. Si l'on peut être digne du trône par les talens d'un soldat, Etienne le fut dans cette bataille. Mathilde alors se vit toutepuissante ; on la reconnut pour reine d'Angleterre. Elle abusa de sa fortune, le malheureux

Etienne, envers qui on pouſſoit l'indignité juſqu'à le charger de chaînes dans ſa priſon, offroit, pour obtenir ſa liberté, de renoncer à la couronne, de ſortir du royaume, de ſe retirer même dans un couvent, ſi on l'exigeoit; il offroit la religion du ſerment, & cette foible ſûreté que donnent les ôtages. Sa femme portoit à Mathilde avec reſpect & avec douleur ces promeſſes d'un roi humilié : elles furent reçues avec un mépris outrageant; l'évêque de Winchester, qui s'étoit rendu le garant de ces promeſſes, indigné de tant de rigueur, reprit ſecrettement le parti de ſon frere; les habitans de Londres, excités par lui, demanderent à Mathilde l'adouciſſement des loix tyranniques portées par les princes Normands; c'étoit demander beaucoup moins qu'on n'avoit exigé d'Etienne; elle oſa refuſer avec une dureté où éclatoit le deſpotiſme de ſes peres; le peuple, à ce refus, ne put retenir un cri d'indignation, qui

Chron. Sax. Chron. Norm. Malmesbury. Hoveden. Brompton. M. Paris.

n'étoit déja plus d'un peuple esclave, & Mathilde en devoit redouter les suites; l'évêque de Winchester prépara tout en silence pour une nouvelle révolution; quand il en fut tems, il fit paroître Eustache, fils d'Etienne, à la tête d'une troupe de révoltés (on les appelloit ainsi alors); ils penserent la surprendre dans Londres, d'où elle eut peine à s'échapper, & où ses meubles furent pillés & son nom couvert d'opprobres par la populace: on la poursuivit de ville en ville; & ce ne fut qu'à la faveur de mille déguisemens & qu'à travers mille fatigues, qu'elle put enfin arriver dans un lieu sûr. Pour passer de Devizes à Glocestre au milieu d'un pays occupé par ses ennemis, elle fut obligée de se faire mettre dans une biere, ses gardes déguisés en prêtres conduisoient le convoi, qui ne fit naître aucun soupçon. Pendant cette périlleuse fuite, qu'accompagnoit le roi d'Ecosse devenu le défenseur de Mathilde, le

comte de Glocestre, son défenseur plus fidele & plus vaillant encore, voulant retarder la poursuite des partisans d'Eustache, fut enveloppé & pris. Robert (c'est le nom du comte de Glocestre) montra plus de fermeté dans sa prison que n'avoit fait Etienne; on lui offrit sa liberté, s'il vouloit quitter Mathilde & s'attacher au parti d'Etienne; il seroit le maître sous Etienne, il auroit l'administration du royaume; il refusa tout. On le menaça de le transporter à Boulogne dans les états d'Etienne, où sa captivité seroit éternelle; les menaces ne l'ébranlerent pas plus que les promesses; on fut obligé enfin de faire l'échange de ce prince avec Etienne. Mathilde ne perdit point l'espérance, lorsqu'elle vit que le comte de Glocestre lui étoit rendu: elle tâcha d'engager Plantagenet son mari à passer la mer pour la secourir; ce prince qui avoit plus d'ambition que d'activité, voulut auparavant conférer avec le

Malmesbury.

comte de Glocestre. Robert ne voulut point quitter l'Angleterre pendant que Mathilde étoit en danger, & c'étoit peut-être ce que Plantagenet avoit espéré. Robert enfin à force d'exploits & de bonne conduite, ayant un peu assuré le sort de Mathilde, passa en Normandie pour faire sentir à Plantagenet la nécessité de venir se mettre à la tête du parti de sa femme ; Plantagenet allégua, pour s'en dispenser, qu'il lui restoit encore quelques châteaux à réduire en Normandie ; Robert les réduisit : Plantagenet alors employa d'autres prétextes. Le comte de Glocestre voyant enfin que cette expédition répugnoit trop à l'indolence de ce Prince, cessa de le presser, & lui demanda seulement Henri son fils pour le mettre à la tête du parti Angevin sous la conduite de Mathilde ; Plantagenet y consentit, & dès ce moment le jeune Henri entra dans cette carriere de gloire & de succès qui lui étoit réservée.

Il étoit tems que Glocestre arrivât, il retrouva sa sœur dans tous les dangers dont lui seul avoit su la tirer au prix même de sa liberté; le roi Etienne la tenoit assiégée dans le château d'Oxford. Le comte de Glocestre, après avoir tenté toutes les diversions capables de faire abandonner ce siege à Etienne, voyant que rien ne pouvoit l'en arracher, vint avec le peu de secours qu'il avoit pu obtenir de Plantagenet, & avec tous les amis de Mathilde qu'il avoit rassemblés, livrer bataille à Etienne, lorsqu'il apprit que Mathilde s'étoit sauvée d'Oxford. Cette princesse accoutumée aux périls de la fuite, exercée à l'art des déguisemens, avoit imaginé un nouveau stratagême qui lui avoit encore réussi; la riviere étoit glacée, la campagne couverte de neige; une saison si rude faisoit perdre aux assiégeans une partie de leur vigilance; Mathilde, qui l'avoit remarqué, sortit pendant la nuit par une fausse porte,

Gest. reg. Steph. Guill. de Malmesb.

vêtue de blanc (aussi-bien que quatre chevaliers qui l'accompagnoient), afin qu'on ne pût aisément la distinguer au milieu de la neige : elle traversa la riviere sur la glace, alla à pied jusqu'à la ville d'Abington, d'où elle fut transportée à Wallingford. Elle oublia tous ses périls & toutes ses fatigues en y retrouvant son frere & son fils ; Etienne cependant prit le château d'Oxford, où il croyoit trouver Mathilde, dont il ignoroit l'évasion ; peu de tems après, le comte de Glocestre le surprit près de Wilton, & tailla son armée en pieces ; Etienne instruit par ses malheurs passés, n'ayant pas voulu s'exposer une seconde fois à la captivité, s'enfuit dès le commencement de l'affaire avec une précipitation où l'on ne reconnoissoit plus le guerrier obstiné du combat de Lincoln. Le comte de Glocestre, l'ame du parti de Mathilde, mourut, & Mathilde fut obligée de quitter l'Angleterre ; Plantagenet venoit d'en rappeller

Henri son fils; Plantagenet, ce foible époux de la courageuse Mathilde, mourut aussi. Ce prince qui passa pour un homme doux, parce qu'il étoit froid & lent, est connu par un trait de violence bien barbare. Pendant qu'il étoit maître de la Normandie, le chapitre de Sées procéda sans son consentement à l'élection d'un évêque; il fit mutiler honteusement l'évêque & les chanoines, & se fit apporter dans un bassin la preuve de l'exécution de ses ordres; les mœurs de la barbarie sont inexplicables: d'un côté, un respect superstitieux pour le clergé: de l'autre, de tels attentats contre ce même clergé!

Les dernieres dispositions de Geoffroy Plantagenet furent celles d'un prince qui vouloit l'agrandissement de sa maison, & d'un pere qui ne vouloit pas laisser ses fils puînés sans partage; il laissa ses trois provinces, l'Anjou, le Maine & la Touraine à Henri; il en détacha seulement de foibles portions en faveur

des cadets ; il donna Chinon, Loudun & Mirebeau à ſon ſecond fils Geoffroy, & le comté de Mortagne au plus jeune, nommé Guillaume.

Mais il ajouta que Henri, lorſqu'il ſeroit paiſible poſſeſſeur des biens de Mathilde ſa mere, c'eſt-à-dire de l'Angleterre & de la Normandie, laiſſeroit à Geoffroy ſon ſecond frere, les biens paternels, c'eſt-à-dire l'Anjou, le Maine & la Touraine, clauſe qui excita des troubles dans la ſuite.

Chron. Norm. Chron. Tur.

Le duché de Normandie reſta pour lors à Mathilde ; Theobald, comte de Blois, avoit traité auſſi facilement de ſes prétentions ſur cette province que le roi d'Ecoſſe de celles qu'il avoit ſur l'Angleterre. Etienne reſtoit poſſeſſeur fort peu paiſible de ce dernier royaume ; ſes querelles imprudentes avec l'archevêque de Cantorberi & d'autres prélats puiſſans, conſervoient ou donnoient des partiſans à Mathilde.

Pendant ces opérations Louis le

Jeune ne faisoit gueres que des fautes, & ces fautes étoient quelquefois des violences criminelles ; Thibaud, comte de Champagne, l'ayant offensé, Louis entra en Champagne, mit en cendres la ville de Vitry en Perthois ; & une foule innocente, qui s'étoit réfugiée dans l'église comme dans un asyle inviolable contre la fureur des hommes, y fut misérablement brûlée. Louis n'étoit naturellement ni barbare ni impie, un désespoir dévot succéda promptement à sa colere, le cri de l'humanité l'effraya, la terreur des vengeances divines l'égara, il crut que tout moyen de les détourner étoit desormais hors de son pouvoir ; S. Bernard lui en indiqua un, ce fut une expédition dans la Terre-Sainte. L'esprit du tems persuadoit à S. Bernard, que pour expier le mal fait aux Chrétiens, il falloit en aller faire aux Infideles ; l'abbé Suger s'élevant au-dessus de son siecle, crut qu'on n'expioit le crime qu'en le réparant ;

Duchesf. T. 4. p. 438.

il conſeilla au roi de reſter chez lui, d'adoucir par des bienfaits le mal qu'il avoit fait aux habitans de Vitry, & de faire oublier au reſte de la terre, par une adminiſtration douce & ſage, la fureur d'un moment. Cette politique ſi ſimple ſe trouva trop ſublime pour Louis le Jeune, par la raiſon même qu'elle étoit ſimple; le conſeil de S. Bernard prévalut, il propoſoit une choſe extraordinaire. Le roi alla ſignaler dans la Syrie un courage inutile & funeſte; l'expiation de ſon crime coûta plus de ſang aux François que le crime même; après quelques légers ſuccès perdus dans de grandes diſgraces, après des périls ſans fruits & des aventures ſans objet, après avoir penſé être pris ſur mer au retour, il vint faire de nouvelles fautes en France.

Il arriva au milieu des mouvemens que les partis de Mathilde d'Angleterre & d'Etienne de Boulogne excitoient en Normandie. Comme il

avoit donné ſa derniere inveſtiture à Euſtache fils d'Etienne, & qu'alors le parti de Mathilde étoit abattu en Angleterre, il voulut, ſuivant ſon principe de s'unir au plus fort, ſoutenir l'inveſtiture d'Euſtache; le jeune Henri, qui commençoit à prendre les rênes des affaires en Normandie, quoiqu'il n'eût encore que ſeize ans, vint à ſa rencontre. Les armées étant en préſence, on parla d'accommodement; Henri ſe trouvant alors le plus fort, le roi révoqua l'inveſtiture donnée à Euſtache, & en donna une autre à Henri.

Ce ne fut pas la ſeule fauſſe démarche par laquelle il prépara lui-même la grandeur de ſon rival. Il n'avoit pas eu plus de politique en Aſie qu'en Europe. Raimond de Poitiers, prince d'Antioche, oncle d'Eléonore d'Aquitaine, femme de Louis, le pria de l'aider à étendre les limites de ſa principauté; Louis étoit venu dans l'intention de nuire aux Infideles; il pouvoit donc agran-

dir à leurs dépens les états de Raimond ; mais jugeant que l'intérêt de la Chrétienté demandoit de lui d'autres entreprises, il refusa Raimond, qui voulut s'en venger. Louis avoit mené avec lui en Syrie la reine sa femme ; il est difficile de dire s'il avoit bien ou mal fait ; la présence de cette femme étoit pour le moins inutile en Syrie : elle eût peut-être été funeste en France. Le prince d'Antioche, qui avoit conçu peu d'estime pour Louis le Jeune, & peut-être trop d'amitié pour Eléonore, voyant cette princesse à-peu-près dans les mêmes dispositions que lui à l'égard de son mari, envenima ces principes de discorde, & engagea Eléonore à demander la nullité de son mariage ; Eléonore n'entroit que trop dans ses vues, & le roi ne s'y opposoit pas assez. Soupçonneux, comme tous les esprits foibles, il avoit sur la conduite de la reine les inquiétudes d'un mari vulgaire ; il s'allarmoit du vif intérêt qu'il voyoit

le prince d'Antioche prendre à sa niece; il accusoit aussi Eléonore d'un commerce un peu libre avec un jeune Turc, nommé Saladin. « *Mais de ces » choses-là*, dit naïvement Mézerai, » *on en dit souvent plus qu'il n'y en » a, & quelquefois aussi il y en a plus » qu'on n'en sait* ». Ce qui est certain, c'est que le mépris d'Eléonore pour son mari augmentoit tous les jours, qu'elle ne reconnoissoit en lui d'autre mérite qu'une dévotion dont elle faisoit peu de cas; qu'elle avoit le caractere libre & l'ame haute; qu'elle étoit en tout l'opposé de son mari, qui, de son côté, avoit pour elle toute l'aversion que peut donner une telle opposition de caracteres. Eléonore disoit qu'elle avoit cru épouser un roi, & qu'elle n'avoit épousé qu'un moine. Pierre Lombard, le *maître des sentences*, le pere de la scolastique, regardé par beaucoup d'historiens comme le vrai fondateur de l'université de Paris, si considéré d'ailleurs, que Philippe,

Guill. Tyr. L. 16. c. 7. Fragm. de rebus Lud. VII. apud Duch. T. 4. p. 440. M. Paris, an. 1150.

frere de Louis le Jeune, étant élu évêque de Paris, lui céda cette place par respect pour sa doctrine, Pierre Lombard avoit engagé Louis le Jeune à se faire couper les cheveux par une dévotion du tems; ces cheveux courts & plats parurent ridicules à Eléonore ; Louis l'avertit dévotement qu'il ne falloit point plaisanter sur de pareilles matieres; Eléonore plaisanta sur cette réponse. Enfin l'aversion réciproque persuada au roi que son honneur & sa conscience exigeoient la séparation demandée d'abord par la reine; bientôt elle fut poursuivie avec plus d'ardeur par le roi lui-même. L'abbé Suger, avant de mourir, lui rendit encore l'important service de suspendre au moins une si funeste résolution; mais dès que ce sage ministre eut les yeux fermés, Louis ne garda plus de mesures ; les prélats assemblés par son ordre à Beaugency, prononcerent la nullité de ce triste mariage, qui eût dû être heureux, si les con-

venances morales se régloient toujours sur les arrangemens politiques. Ainsi l'ouvrage de la sagesse de Louis le Gros fut détruit, & toute la grandeur que cette alliance avoit promise à la France, passa, comme Suger l'avoit prévu, à une puissance rivale. « Louis le Jeune ne croyoit » peut-être pas, dit le P. d'Orléans, » qu'il y eût un homme assez hardi » pour épouser une princesse qu'il » auroit répudiée, ou un prince assez » peu délicat pour prendre une femme décriée, & dont il avoit eu » deux filles ». L'événement fit voir qu'il s'étoit trompé. Avouons cependant qu'il est dû quelque estime à la bonne foi avec laquelle Louis rendit à Eléonore d'Aquitaine toutes les provinces qu'elle lui avoit apportées en mariage. Les politiques Machiavellistes n'ont pas manqué de dire qu'il auroit dû renvoyer la femme & garder la dot ; nous ne connoissons point de loi qui autorise les rois à retenir le bien d'autrui.

D'Orl. Révolut. d'Anglet. L. 2.

Eléonore devenue libre fit le choix que les conjonctures lui indiquoient : elle prit d'ailleurs le mari, qui par son ardeur & pour les plaisirs & pour les affaires, par la hauteur impétueuse de son ame, & par des talens déja brillans, lui parut le plus différent de son premier mari : ce fut Henri ; ce fut ce fils de Plantagenet & de Mathilde, qui possédant déja en France la Normandie, l'Anjou, le Maine & la Touraine, & allant posséder du chef de sa femme le Poitou, la Guyenne & d'autres provinces adjacentes, telles que le Pays d'Aunis, l'Angoûmois, le Périgord, le Limosin, & même une grande partie de l'Auvergne & de la Saintonge, étoit déja plus riche & plus puissant en France que le roi même, pressé & resserré, comme il l'étoit de tous côtés, par des vassaux redoutables. Henri devint de plus l'héritier de la couronne d'Angleterre. M. Hume observe que, si le possesseur de tant de provinces Fran-

çoises, supérieures en étendue & en richesse aux provinces de la domination immédiate du roi, avoit été un François, l'intérêt commun des vassaux lui auroit été plus favorable, & l'auroit rendu beaucoup plus redoutable à la monarchie Françoise. Il dit que Henri II. s'il n'eût pas été roi d'Angleterre, auroit pu renverser du trône Louis le Jeune avec plus de facilité encore que Hugues Capet n'en avoit trouvé à exclure Charles de Lorraine; mais qu'un roi d'Angleterre devenoit étranger à ses possessions Françoises; que ses sujets du Continent croyoient leur obéissance plus naturellement dûe au seigneur suzerain, reconnu pour le chef suprême de la nation, vivant d'ailleurs dans leur voisinage, & étant toujours à portée d'envahir ces provinces, tandis que le seigneur immédiat étoit souvent trop éloigné pour les défendre. Si cette réflexion est juste, comme on ne peut en douter, elle concourt à établir une vé-

rité utile, à la preuve de laquelle tout cet ouvrage eſt conſacré ; c'eſt qu'un accroiſſement exceſſif de puiſſance eſt la ſource d'une décadence & d'une ruine prochaines ; que par conſéquent toute conquête eſt un abus, & toute guerre offenſive une folie barbare. Guillaume fit la conquête de l'Angleterre, ce fut la perte de ſon fils ainé Robert, & de ſon petit-fils Criton. Henri II. s'agrandit trop en France ; Jean ſon fils en ſera chaſſé, & chancelera même ſur le trône d'Angleterre. Qu'on n'en conclue pas cependant que la France eût peu d'intérêt d'empêcher les Normands de joindre l'Angleterre aux provinces Françoiſes de leur domination, puiſque cette jonction devoit être ſi peu avantageuſe aux Normands. On a toujours intérêt de s'oppoſer aux conquérans & aux uſurpateurs, quoique leur chûte doive tôt ou tard être le fruit de leurs uſurpations & de leurs conquêtes. Si l'on n'arrêtoit point les

ambitieux , ils ne s'arrêteroient jamais, ils envahiroient sans peine, & conserveroient sans inquiétude; la maxime, qu'un accroissement excessif de puissance est une source de ruine, cesseroit d'être vraie; l'injustice seroit triomphante & l'usurpation impunie. C'est précisément parce que l'ambition révolte, parce qu'elle excite la haine & la crainte, qu'elle éprouve ou des obstacles qui l'arrêtent, ou des revers qui la punissent. Suivons le fil des événemens.

Aussi-tôt que Henri fut en personne à la tête de son parti, tout lui réussit. Louis le Jeune, allarmé de son agrandissement, revint par jalousie, plus que par politique, au systême de Louis le Gros. Il voulut empêcher la réunion de l'Angleterre & des états François, & traverser une expédition que Henri se préparoit à faire en Angleterre; il séduisit quelques vassaux, il souleva quelques voisins, quelques parens, un frere même de Henri, & parut en

armes à l'entrée de la Normandie. Henri parut à son tour & dissipa tous ses ennemis; il fit pour la défense de ses provinces Françoises des dispositions qu'ils furent forcés d'admirer, & il passa en Angleterre, où le clergé irrité de quelques violences d'Etienne, & enhardi par la foiblesse de ce roi, se rangea du côté de Henri. Cet exemple étoit près d'entraîner le reste de la nation; Etienne alloit être abandonné, si l'évêque de Winchester son frere ne fût venu à son secours, en entamant dans sa ville épiscopale des négociations, dont le fruit fut qu'Etienne renonça enfin au trône, non pour lui-même, mais pour son fils. Il fut permis à Etienne de garder ce trône le reste de sa vie,

Chron. Sax. Chron. Norm. M. Paris. Brompton, [illegible] Ry[illegible] vol. 1.

en reconnoissant solemnellement pour successeur le prince Henri, au préjudice de son propre fils, auquel Henri assura seulement toutes les terres que possédoit le comte de Boulogne tant en Angleterre qu'en France, avant qu'il fût roi, & tou-

tes celles qu'un grand mariage avoit acquises au fils.

Ce fils qu'on dépouilloit ainsi de ses droits à la couronne, n'étoit pas cet Eustache, que nous avons vu investi de la Normandie par Louis VII. & couronné roi d'Angleterre par Etienne; il étoit mort en 1153. Il avoit de l'ambition & de l'ardeur, & ne se seroit peut-être pas si paisiblement laissé sacrifier. Guillaume dont il s'agit ici, eut plus de douceur; & si l'on compare la paix & la sûreté dont il sut jouir dans une condition privée, avec la vie agitée que son pere avoit menée sur le trône, même avec celle de Henri dans toute sa gloire, on reconnoîtra que l'homme le moins ambitieux est toujours le plus sage.

On a prétendu que Mathilde avoit déterminé le roi Etienne à ce traité, en lui rappellant dans une conférence particuliere qu'ils s'étoient aimés autrefois, & que ce Henri qu'il persécutoit, étoit son propre fils, non

le fils de Geoffroy. En tout événement, ce traité, qui eut ſon exécution, rendit le trône à l'héritier légitime, & fit régner ſur le peuple Anglois une troiſieme famille Françoiſe. La race Normande proprement dite, dont étoient iſſues les deux autres, n'avoit donné que trois rois à l'Angleterre ; celle de Blois ou de Boulogne n'en avoit donné qu'un ; celle d'Anjou, dite de *Plantagenet*, en donna une ſuite nombreuſe. C'eſt un avantage de la France, qui, pour être dû au haſard, n'en eſt pas moins conſidérable, que depuis Hugues Capet la même maiſon ait toujours occupé le trône ; & l'avantage d'avoir obſervé dans cette maiſon un ordre de ſucceſſion invariable, n'eſt point dû au haſard.

Etienne ſurvécut peu au traité de Wincheſter ; ſa mort n'eſt remarquée dans l'hiſtoire que parce qu'elle ſert d'époque à l'avénement de Henri II.

Nous avons peint Etienne tel que

ses actions & beaucoup d'historiens nous l'ont représenté ; mais nous ne devons pas dissimuler que d'autres écrivains l'ont vu d'un œil plus indulgent. Ce partage des historiens sur son compte est peut-être l'effet naturel de sa rivalité avec la maison d'Anjou & des divisions dont tout son regne fut agité. Le pere d'Orléans va jusqu'à le nommer : « *un* » *des hommes du monde les plus accomplis*, *&* *auquel l'histoire ne reprocheroit point de défauts*, *s'il n'avoit pas voulu régner* ». M. Hume se contente de dire que, si on lui passe son usurpation, il ne paroît pas mériter de grands reproches. M. Hume lui rend de plus le témoignage qu'il ne fut ni vindicatif ni cruel, & que, s'il eût été un légitime souverain, il paroissoit né pour faire le bonheur de ses sujets. Toutes ces observations sont justes. Quant au reste, si les auteurs que nous avons suivis, donnent une assez petite idée des talens & des qualités

d'Etienne, tout dépend du point de vue ; & pour juger de la différence qui peut résulter des différentes manieres de voir les mêmes faits, prenons de tout le gouvernement d'Etienne le fait le plus avantageux à l'humanité, la charte de liberté qu'il accorda au peuple Anglois, peu après son avénement. Les uns disent qu'il la donna de lui-même, qu'il prévint les vœux de ses sujets & qu'il les surpassa, soit par une louable politique qui cherchoit à gagner les cœurs, soit par un penchant naturel à la bienfaisance & à la justice. Les autres représentent la concession de cette même charte comme l'effet de l'ascendant que le peuple Anglois commençoit à prendre sur la foiblesse d'Etienne. Sa conduite nous a paru justifier ce dernier jugement ; l'affabilité nous semble avoir été la plus grande vertu d'Etienne, & nous croyons devoir le ranger, non parmi les mauvais rois, mais parmi les princes médiocres. La vigueur de

Henri I. & la grandeur de Henri II. entre lesquels il se trouve placé, contribuent peut-être à rendre cette médiocrité plus sensible.

CHAPITRE VI.

Henri II. & encore Louis le Jeune.

Depuis l'an 1154 jusqu'à l'an 1180.

SOUS Henri II. tout équilibre fut rompu entre la France & l'Angleterre. Cette derniere puissance fut absolument prépondérante, & Louis le Jeune put se rappeller les conseils de l'abbé Suger, comme on dit que Crœsus sur le bûcher se rappelloit ceux de Solon. Foible suzerain d'un si redoutable vassal, Louis fut réduit à étaler dans de vaines cérémonies féodales l'image d'un pouvoir qui n'avoit plus rien de réel; il voulut tenir un parlement, & prétendit forcer Henri de s'y trouver. Henri qui avoit d'autres affaires, ne voulut point passer la mer pour celle-là. Sur son refus, Louis prit

Vernon; mais il fut trop heureux que des seigneurs Normands & François, s'empressant d'étouffer cette querelle, l'obligeassent à rendre la place qu'il avoit eu la peine de prendre.

Le testament de Plantagenet & les intérêts de Geffroy, frere puîné de Henri, fournirent bientôt à Louis un meilleur prétexte pour inquiéter son rival. Mathilde avoit cédé à son fils le droit de régner, & ne s'étoit réservé que celui de l'aider de ses conseils. Instruite par son expérience des malheurs de l'ambition & du néant des grandeurs, elle s'étoit consacrée à la pénitence, à la vertu, à la bienfaisance, avantages sur lesquels la fortune a moins de prise. Au moyen de ces arrangemens, le cas prévu par le testament de son mari étoit arrivé. Henri étoit possesseur de tous les états de sa mere. Geffroy son frere devoit donc entrer en possession de l'Anjou, du Maine & de la Touraine: il les ré-

clama, & Louis l'appuya. Pour toute réponse Henri enleva même à son frere les villes de Loudun, Chinon & Mirebeau; & ce prince pour qui son protecteur ne pouvoit faire que des vœux, seroit resté absolument sans possessions, si les Bretons qui s'étoient soulevés contre Conan leur souverain, n'avoient élu Geffroy pour leur comte. La Bretagne resta partagée entre ces deux concurrens: le comté de Nantes avec ses dépendances fut le lot de Geffroy; il mourut, & Conan rentra en possession de Nantes; mais Henri demanda la succession de ce frere qu'il avoit dépouillé, & il fallut bien la lui céder, puisque les provinces de Henri entouroient de tous côtés la Bretagne; toute la grace que Henri daigna faire à Conan, ce fut de demander en mariage pour Geoffroy son propre fils, Constance, fille de ce Conan. C'étoient des enfans encore au berceau; cependant comme on ne manque gueres de parole aux

Brompton. D'Argenué, &c.

princes puiſſans, ce mariage ſe fit dans la ſuite en vertu des conventions faites alors, & Henri en tira l'avantage qu'il en avoit eſpéré, celui de procurer à Geoffroy ſon fils la totalité de la Bretagne.

Ainſi Henri ne ceſſoit de s'agrandir & de devenir redoutable à la France. La ſageſſe de ſon adminiſtration le rendoit plus redoutable encore par la conſidération qu'il acquéroit (1); il avoit effacé en Angleterre les traces de la tyrannie que les divers ordres du royaume avoient exercée ſur Etienne, lorſqu'ils lui avoient vendu le titre de roi. Ces châteaux que la nobleſſe avoit élevés dans tout le royaume, furent abattus pour la plûpart, malgré la réclamation & les ſoulevemens des ſeigneurs; on conſerva ſeulement quelques-uns de ces forts, qu'on réunit à la couron-

(1) *Magis famâ quàm vi ſtant regum res*; dit Tacite.

ne, parce que leur ſituation les rendoit propres à la défenſe du royaume. Le peuple délivré par-là du joug des grands, reſpira encore ſous des loix juſtes & obſervées; les privileges raiſonnables furent confirmés, les abus réformés, les conceſſions exceſſives que l'avarice & la cupidité avoient arrachées au malheur des tems & à la foibleſſe du trône, furent révoquées; les anciennes coutumes, les loix cheres à la nation furent remiſes en vigueur; enfin les barons reſpecterent Henri, le peuple le bénit, ſes voiſins le craignirent, le roi d'Ecoſſe fut reſſerré dans ſon royaume & obligé de reſtituer quelques châteaux qui lui étoient reſtés du tems de ſes irruptions en Angleterre. Le roi de France fut inquiété ſur la poſſeſſion du Vexin, dont Geoffroy Plantagenet & Henri II. lui-même l'avoient laiſſé le maître, pendant qu'ils étoient occupés à combattre Etienne; mais il y eut à ce ſujet une conférence entre Louis &

Henri sur la riviere d'Epte, limite des deux états. On y convint d'un autre mariage entre deux enfans; c'étoit Henri, l'un des fils du roi d'Angleterre, & Marguerite, fille de Louis le Jeune, qui lui assigna le Vexin pour dot, & donna l'investiture de la Normandie à son gendre; mais ces investitures n'étoient plus qu'une formalité; Henri II. n'en étoit pas moins le véritable duc de Normandie; il accompagna Louis jusqu'à Paris, où Marguerite lui fut remise; Henri se chargea de son éducation. La confiance & l'intimité parurent alors réunir les deux monarques, & le peuple jouissoit de ce spectacle. Henri fut fait grand sénéchal de France; il parut desirer cette dignité qui avoit été long-tems héréditaire dans sa maison, & Louis fut flatté de conférer à son rival un titre qui sembloit ajouter à l'infériorité du vassal & à la supériorité du suzerain.

Matth. Paris, p. 68.
Matth. de West. p. 248.
Trivet; p. 35.

Henri ne se lassoit point de s'a-

grandir : il s'empressoit de faire valoir jusqu'à l'ombre d'une prétention, il jugea qu'il en avoit de légitimes du chef de sa femme sur le comté de Toulouse.

Guillaume IV. comte de Toulouse, avoit marié Philippine sa fille & sa seule héritiere, à Guillaume VIII. duc d'Aquitaine & comte de Poitiers, aïeul d'Eléonore. Mais, soit que ce comte de Toulouse fût plus attaché à son nom qu'à sa fille, sentiment assez ordinaire aux princes, chez qui la vanité l'emporte souvent sur la nature, soit qu'il trouvât quelque autre avantage à priver sa fille de sa succession, il parut vendre ses états à Raimond de Saint-Gilles son frere, & le duc d'Aquitaine son gendre reçut une somme d'argent pour ne point troubler ces arrangemens. Celui-ci confirma en effet l'aliénation faite à Raimond de Saint-Gilles; mais Louis le Jeune ayant épousé Eléonore, fille de Guillaume IX. duc d'Aquitaine, & petite-fille

de Guillaume VIII. revint contre ces conventions ; il prétendit que la vente faite à Raimond de Saint-Gilles n'étoit qu'une collusion entre ce seigneur & le comte de Toulouse son frere, & que tous deux avoient extorqué au duc d'Aquitaine son consentement. Raimond V. qui étoit alors comte de Toulouse aux droits de Raimond de Saint-Gilles son aïeul, allégua la prescription à l'appui de la vente faite à Raimond de Saint-Gilles. Louis le Jeune allégua sa puissance, & prit la guerre pour arbitre. Raimond négocia, & le différend fut terminé par le mariage de ce Raimond avec Constance, sœur de Louis le Jeune, veuve d'Eustache, fils du roi d'Angleterre Etienne de Boulogne; en faveur de cette alliance, Louis se désista de ses prétentions, & tant qu'il vécut avec Eléonore, le comte de Toulouse ne fut point inquiété. Catel, hist. des comtes de Toulouse.

Mais lorsque Henri, qui n'avoit pas les mêmes motifs pour ménager

Raimond, fut devenu le mari d'Eléonore, il renouvella les prétentions que Louis le Jeune avoit abandonnées, & ses raisons étoient encore plus pressantes que celles de Louis le Jeune, car il étoit plus puissant. Il fit des préparatifs proportionnés à l'importance de son entreprise; il mit dans ses intérêts les voisins & les ennemis du comte de Toulouse; il leva sur ses sujets tant de l'île que du Continent, un impôt connu sous le nom de *scutage* (1); le roi d'Ecosse, le comte de Boulogne Guillaume, fils du dernier roi d'Angleterre, le suivirent dans cette expédition, à laquelle il parut mettre autant d'appareil que Guillaume le Bâtard en avoit mis à la conquête de l'Angleterre. Il soumit le Quercy,

(1) Le scutage étoit dans l'origine un droit que payoient les vassaux qui vouloient être dispensés du service personnel, ce fut depuis un impôt qu'on exigea dans de certaines conjonctures.

qui faisoit partie des états du comte de Toulouse ; bientôt il pénétra jusqu'à Toulouse même, & il tenoit cette ville bloquée, lorsque Louis le Jeune vint au secours.

Chaque démarche de Henri II. paroissoit à Louis un reproche ou de l'imprudence qu'il avoit eue de renvoyer Eléonore, ou de la mollesse avec laquelle il en avoit défendu les droits, lorsque ces droits lui étoient confiés ; mais le plus sensible dépit de Louis étoit de voir son rival s'agrandir sans cesse sous ses yeux par des moyens qu'il lui avoit fournis lui-même. Il jugea que Henri alloit bien moins triompher du comte de Toulouse que du roi de France, il jugea qu'il convenoit à un suzerain de prendre connoissance des querelles de ses vassaux, de tenir la balance entre eux, & de mettre des poids dans le bassin le plus léger ; cette politique n'en étoit que plus noble pour avoir été un peu tardive, & la maniere dont Louis remplit ce person-

nage, eut quelque chose d'éclatant. Il perce l'armée ennemie avec une poignée de soldats, & l'on apprend qu'il s'est jetté dans Toulouse avant d'avoir appris qu'il armoit; en même tems deux de ses freres font une diversion en Normandie pour forcer le roi d'Angleterre d'abandonner son expédition de Toulouse. Ce projet réussit. Henri étonné de l'arrivée imprévue du roi, inquiet de ce qui se passoit en Normandie, leva le blocus de Toulouse, & prit brusquement le chemin de la Normandie, d'où les princes François se retirerent à son approche. Henri, pour se venger du roi de France, entra dans le Beauvaisis qu'il saccagea; il y détruisit cette citadelle de Gerberoy, estimée imprenable, depuis que Guillaume le Conquérant n'avoit pu y forcer son fils Robert; il fit aussi des courses dans le voisinage de Paris, il s'étendit de tous côtés, il parvint à couper la communication de cette capitale avec Etampes & Or-

léans ; il fallut faire une trêve, puis la paix. Le prince Henri, fils du roi d'Angleterre, vint rendre hommage pour la Normandie, & fiancer Marguerite, fille de Louis, conformément au traité fait sur les bords de l'Epte ; aussi-tôt Henri II. qui jamais ne laissoit languir aucune de ses prétentions, s'empara de Gisors & des autres places du Vexin promises pour la dot de Marguerite ; cette maniere brusque, ce coup d'autorité déplut à Louis. Il souleva quelques vassaux de Henri, il mit le trouble dans la Touraine & dans la Normandie, il entra lui-même dans le Vexin ; mais la vigilance de Henri avoit pourvu à tout : les François ne purent même tenter le siege d'aucune place importante ; les armées se trouverent plusieurs fois en présence, sans qu'aucune voulût en venir aux mains ; on étoit las de tant de courses, de ravages, de combats, qui n'aboutissoient à rien ; on fit une nouvelle trêve, & l'on convint que

les places du Vexin feroient mises en féquestre entre les mains des Chevaliers Templiers jusqu'à la célébration du mariage de Marguerite avec le jeune Henri.

Les Templiers, cette milice religieuse, née ainsi que l'ordre de S. Jean de Jérusalem & l'ordre Teutonique, des pélerinages à la Terre-Sainte, & sur-tout des croisades, jouissoient alors d'une haute considération; cette confiance de deux grands rois en étoit une marque distinguée; mais ils s'en rendirent indignes, en se laissant corrompre par le roi d'Angleterre, & en lui remettant ces places avant le tems convenu. Henri, en les méprisant, profita de leur perfidie, méprisable lui-même de l'avoir sollicitée. En même tems les lieutenans qu'il avoit laissés dans les terres du comte de Toulouse, y prenoient des places, s'étendoient, resserroient de plus en plus le comte, tandis que la trêve conclue entre les deux rois le laissoit

Hoveden. Brompton.

ſans défenſe. Cette trêve n'étoit pourtant que trop rompue par le marché honteux de Henri II. avec les Templiers. Louis, juſtement irrité, alloit reprendre les armes. Les légats du pape Alexandre III. détournerent l'orage, en offrant leur médiation, & la trêve continua ; les légats célébrerent le mariage du jeune Henri & de Marguerite ; le pape lui-même ménagea enſuite une entrevue des deux rois, il voulut y aſſiſter pour être témoin de leur réconciliation & l'affermir encore. Les rois lui rendirent tous les honneurs que deux fils reſpectueux croient devoir à un pere tendre qui vient de les réunir ; ils s'empreſſerent à lui tenir l'étrier, à conduire ſon cheval. Trivet p. 43. On a juſtement reproché aux papes leur ambition ſi peu chrétienne & leurs entrepriſes ſur les couronnes ; mais on n'a peut-être pas aſſez remarqué combien ce miniſtere de paix qu'ils exerçoient en diverſes occaſions, & qui ſans doute a quel-

quefois épargné le sang des hommes, dut rendre leur puissance respectable & chere à la chrétienté.

Au moyen de l'alliance des deux rois, la condition sous laquelle les places du Vexin avoient dû être remises à Henri II. étoit remplie, l'infidélité des Templiers étoit réparée. Les deux rois parurent amis, & les affaires qui vont occuper Henri dans son île, ne lui permettant plus aucune entreprise sur la France, la paix ne fut point troublée pendant plusieurs années, ce qui semble prouver que les guerres précédentes doivent au moins autant être attribuées à l'ambition de Henri qu'à la jalousie de Louis le Jeune.

Henri, jusqu'alors absolu en Angleterre, n'avoit tout au plus éprouvé que de légeres contradictions, bientôt étouffées par le poids de l'autorité & par la force de la justice; car il faut convenir, qu'à la différence de ses aïeux, il étoit juste, ami de l'ordre, protecteur du peuple, &

que

que son joug étoit celui de la raison. L'autorité la plus redoutable aux princes vint balancer la sienne & empoisonner sa vie. Un prêtre vertueux se déclara son ennemi, & tint non-seulement l'Angleterre, mais la Chrétienté entiere partagée entre le roi & lui. Ce prêtre, c'est l'inflexible Thomas Becket, archevêque de Cantorberi, un de ces hommes que la passion seule a jugés, & sur lesquels l'histoire n'offre gueres que des panégyriques & des satyres, parce que les orages qu'ils ont fait naître, n'ont presque laissé à personne le sang froid de l'impartialité. Tâchons de le conserver en faisant connoître un homme que l'Eglise a mis au rang des saints, & que l'esprit de ce siecle met à la tête des factieux dévots; un homme dont les démêlés avec son maître sont une branche de la funeste & interminable querelle du sacerdoce & de l'empire. Un des plus grands malheurs de ces contestations qui intéressent directement

ou indirectement la religion, c'eſt qu'elles peuvent faire des fanatiques eſtimables, des victimes vertueuſes, & qu'elles forcent ſouvent la haine de ſe placer à côté du reſpect. La protection marquée que la France crut devoir accorder à Thomas, la vénération qu'elle conſerva longtems pour ſa mémoire, les efforts que Louis le Jeune fit plus d'une fois en ſa faveur, & qui rendirent la France & Thomas plus odieux encore à Henri II. font rentrer l'hiſtoire de ces démêlés dans celle de la rivalité de Henri II. & de Louis VII.

Fitz-Stephen, vie de S. Thomas de Cantorb.

Thomas Becket, fils d'un bourgeois de Londres, annonça, dès ſon enfance, des diſpoſitions pour l'étude, qui engagerent ſes parens à prendre un ſoin particulier de ſon éducation. L'Angleterre, la France, l'Italie l'inſtruiſirent tour-à-tour; l'univerſité de Paris qu'illuſtroient alors les Champeaux, les Abelards, &c. eut l'honneur de le former. Bologne lui enſeigna le droit; Auxerre ſe glo-

rifie d'avoir fermé la carriere de ses études. A son retour en Angleterre, il exerça l'emploi obscur de clerc d'un juge subalterne. Un archidiacre de Cantorberi voulut bien le recommander au primat Théobald ou Thibaud, qui lui donna des bénéfices, & l'envoya même à Rome, où il l'employa en diverses négociations, dont le succès procura encore à Becket d'autres bénéfices; il fut diacre de l'église d'Yorck, puis archidiacre de Cantorberi à la place de son premier protecteur. Le primat le recommanda si fortement à Henri II. que ce prince, qui dans ses vues pleines d'élévation sur le gouvernement, comptoit pour beaucoup le choix des sujets auxquels il confioit les grandes places, lui en donna une que le primat lui-même eût pu envier: il le fit chancelier du royaume, il lui confia l'éducation du prince Henri son fils aîné, ajouta encore à ses bénéfices, le combla de faveurs. Becket devint un des hommes les

Fitz-Stephen. Brompton. Matt. Paris.

plus riches & les plus puissans de l'Angleterre. Sa dépense fut excessive comme ses revenus. On lui a beaucoup reproché depuis, le luxe de sa table, de ses meubles, de ses équipages ; le nombre de ses chevaliers, écuyers, pages, secrétaires ; ces vaisseaux qui le suivoient, quand il passoit la mer, ces mille hommes qu'il trainoit à sa suite au mariage du jeune Henri son éleve avec Marguerite de France ; ses amusemens, ses jeux, ses goûts, ses talens même, qui tous étoient d'un homme opulent & frivole ; ses victoires à la course & à la joûte, ses inclinations cavalieres, sur-tout ce faste royal, qui étoit un objet d'étonnement & de curiosité pour le roi lui-même ; il s'en corrigea bien dans la suite. Le roi peut-être auroit dû l'en corriger plutôt, mais il avoit pour lui l'indulgence d'un ami, il en avoit aussi la familiarité (1).

(1) Fitz-Stephen, secrétaire de Becket,

L'archevêché de Cantorberi étant venu à vaquer, le roi l'offrit à son ami. L'impératrice Mathilde, mere de Henri, n'approuva point ce choix, soit seulement à cause du faste & de la frivolité apparente de Becket, soit qu'à-travers cette écor-

---

& qui en a écrit l'histoire, rapporte un trait plaisant de cette familiarité du roi d'Angleterre avec son chancelier. En passant ensemble à cheval pendant l'hyver dans les rues de Londres, ils rencontrerent un pauvre presque nud & tremblant de froid. « Ne seroit-ce pas une œuvre juste, dit » Henri, de donner un bon habit à ce pau- » vre homme dans une saison si rigoureuse? » Sans doute, répondit Becket, qui loua » fort le roi de ce dessein charitable. Eh » bien, dit le roi, il en aura donc un tout- » à-l'heure ». En même tems il saisit l'habit du chancelier, & s'efforça de le lui ôter; le chancelier défendit son habit, & ce ne fut qu'après un long combat que l'habit resta entre les mains du roi, qui le jetta au mendiant. Celui-ci ne connoissant aucun des deux cavaliers, fut fort surpris du présent, mais il en profita.

ce, elle apperçût l'inflexible fermeté qui devoit un jour faire le malheur & du roi & du primat. Becket lui-même refusa d'abord l'honneur dangereux que le roi lui offroit. « Laissez-moi, lui dit-il, mériter » vos bontés, ne me les prodiguez » pas. Vous aimez votre chancelier, » peut-être vous haïriez le primat; » le premier ne doit que vous servir, » le second seroit quelquefois obligé » de vous résister. Les droits de la » couronne & ceux de l'Eglise ne » sont pas toujours d'accord ».

Le roi fit ce que fait toujours en pareil cas un prince qui aime l'état, & qui estime la vertu, il regarda ce refus comme un nouveau titre, & força Becket d'accepter la primatie. Becket obéit pour ne plus obéir.

Dès-lors on ne le reconnut plus, tout son faste disparut; l'humilité chrétienne, la discipline ecclésiastique réglerent toutes ses démarches; la cérémonie du sacre sembla lui avoir imprimé le caractere apostolique

lique avec tout ce qu'il a de ſaint & d'inflexible.

Il faut ſe rappeller ici les révolutions que le tems apporte dans la maniere de voir & de juger les mêmes objets. Chaque ſiecle a peine à comprendre la ſtupidité des ſiecles précédens, & ne ſera peut-être pas plus facilement compris par les ſiecles ſuivans. Dans le tems dont il s'agit, le zele à défendre les immunités les plus exceſſives de l'Egliſe étoit encore regardé comme la premiere vertu d'un prélat. On appelloit zele alors ce que nous appellerions aujourd'hui fanatiſme & rébellion. Becket ceſſa donc d'être l'homme du roi, & ne fut plus que l'homme de l'Egliſe ; il ne voulut plus même être attaché à la couronne par un des grands offices ; il renvoya les ſceaux. Le roi crut voir de la hauteur & un eſprit d'indépendance dans cette démarche ; il en ſut mauvais gré à Becket. Cependant les motifs de ce prélat pou- Fitz-Stephen. Matt. Paris.

voient être purs ; on peut, on doit peut-être penser qu'il jugea les fonctions d'un primat incompatibles avec les occupations d'un chancelier, & qu'il ne crut pas qu'on pût servir à la fois Dieu & le monde dans deux si grandes places ; au moins l'ambition, dont la nature est d'être insatiable, ne lui eût pas conseillé ce sacrifice.

Souvent les torts & les querelles des hommes viennent moins de leur caractere que des choses mêmes. Il y a en général trop de droits litigieux, & les différens ordres d'un même état ont trop souvent des principes opposés, devenus de devoir & de rigueur pour chacun de ces ordres. Les plus saints archevêques de Cantorberi, les Lanfranc, les Anselme avoient eu des démêlés avec les rois d'Angleterre ; ce n'étoit peut-être la faute ni des uns ni des autres, mais seulement l'effet naturel de la concurrence des droits & de la discordance des principes.

Becket revenoit du concile de Tours, où l'on avoit condamné les usurpations des biens ecclésiastiques faites par les laïcs, quelque anciennes que fussent ces usurpations. D'après cette décision, Becket crut avoir des demandes exorbitantes à faire aux possesseurs de divers biens qui avoient autrefois appartenu à l'archevêché de Cantorberi. Ces demandes tendoient réellement à la ruine de cent familles considérables & utiles à l'état. La noblesse s'allarma; le roi vint à son secours, & défendit à l'archevêque de troubler ces familles dans leur possession. L'archevêque crut que Dieu le lui ordonnoit: il persista. « Lorsque l'ambi-
» tion, dit un vrai philosophe, est
» assez ingénieuse pour se déguiser
» sous les apparences du devoir & M.Hume, hist. de la maison de Plantagen.
» de l'équité, à ceux même qu'elle
» fait agir, elle devient la plus in-
» flexible & la plus incurable des
» passions humaines ».

L'archevêque avoit excommunié

plusieurs personnes pour s'être opposées à l'exercice de quelques prétendus droits de son siege. Le roi demanda que l'excommunication fût levée : il essuya un refus formel; cependant ces excommuniés étoient des vassaux militaires de la couronne. Or Guillaume le Conquérant, qui avoit intérêt de ménager les gens de guerre, avoit fait une loi, suivant laquelle aucun vassal militaire de la couronne ne pouvoit être excommunié sans l'aveu du roi ; & cette loi déclaroit coupable de haute-trahison quiconque oseroit l'enfreindre. Cette derniere considération contint le zele du primat.

Les historiens Anglois qui ont écrit depuis la réforme, disent que dans ces siecles d'ignorance, les évêques avoient établi pour maxime de ne donner aucune satisfaction à la couronne sur les irrégularités du clergé ; c'étoit sans doute dans la crainte que les rois ayant commencé à se mêler des affaires ecclésiasti-

ques par voie de remontrance & de plainte, ne parvinssent bientôt à s'en mêler par voie d'autorité. Il falloit donc en ce cas que les évêques prévinssent les plaintes du trône, en faisant des ecclésiastiques coupables une justice si rigoureuse, que la police temporelle n'eût plus rien à desirer; mais comment cela se pouvoit-il, puisque les évêques n'avoient point le droit du glaive? Ils se l'arrogerent.

Un ecclésiastique avoit séduit la fille d'un gentilhomme du comté de Worcester, & avoit ensuite tué le pere de cette fille, parce qu'il vouloit le faire punir. Becket ne voulut jamais permettre que le coupable comparût dans les tribunaux laïcs: il le fit mettre dans la prison de l'archevêché.

Un voleur qui n'étoit point ecclésiastique, prit un calice dans la cathédrale de Londres. Le roi réclama son justiciable; mais comme le vol avoit été commis dans une église, &

Fitz-Stephen, vit. S. Thomæ.

s'appelloit un sacrilege, l'archevêque se chargea de le punir ; & entreprenant visiblement sur l'autorité laïque, qui seule peut infliger des peines corporelles, il fit marquer le voleur d'un fer rouge au front.

Becket détestoit les crimes, & convenoit qu'il falloit punir les coupables ; mais si le coupable étoit ecclésiastique, ou si le crime intéressoit directement ou indirectement l'Eglise, il prétendoit que c'étoit au juge d'Eglise à en connoître ; or, comme il avouoit que l'Eglise ne pouvoit ordonner aucune effusion de sang, aucune peine capitale, non par défaut d'autorité, mais par l'horreur qu'elle avoit du sang, il s'ensuivoit qu'il n'y avoit aucune proportion dans la distribution des peines, & que plus le crime d'un ecclésiastique étoit atroce, plus il étoit légérement puni. Becket sentoit bien cet inconvénient ; mais il en trouvoit un plus grand à laisser borner ou gêner la jurisdiction ecclésiastique ;

de là l'impunité, & par une conséquence malheureusement nécessaire, la fréquence des crimes de la part des ecclésiastiques. On prétend que dans un court espace de tems il y eut près de cent meurtres impunément commis par des clercs.

Le roi voulant arrêter ces désordres, assembla les évêques à Westminster, & demanda qu'un juge royal assistât desormais au jugement des ecclésiastiques, afin qu'au moins les meurtriers fussent livrés au bras séculier. Les évêques furent ébranlés par les raisons du roi, le primat seul fut inflexible : il allégua les canons des conciles, les décrets des papes, les concessions même des rois ; & en effet il avoit tous ces titres à opposer. Sa réponse dicta celle de son corps. Le roi insista. « Voulez-vous, dit-il aux évêques, vous » soumettre aux loix du royaume ? » Oui, répondit le primat, dans tout » ce qui ne sera pas contraire aux » privileges du clergé ». Le roi sor-

tit enflammé de colere. On craignit les ſuites, on négocia, on engagea Becket à promettre indiſtinctement une ſoumiſſion entiere aux loix du royaume ; il y conſentit enfin. Il ſe tint à Clarendon une nouvelle aſſemblée d'évêques, où l'autorité royale fit recevoir ſeize articles contraires aux vaſtes prétentions du clergé ; ce ſont les fameuſes conſtitutions de Clarendon, qui cauſerent plus de troubles que toutes les conteſtations précédentes. Les évêques s'étonnerent de les avoir ſouſcrites : le pape les condamna (1) : le primat les déſavoua ; & quand on voulut les lui oppoſer, il répondit que le pape les ayant condamnées, il ne lui reſtoit plus qu'à gémir devant Dieu de la foibleſſe qu'il avoit eue de les ſigner. Il faut avouer que, ſi quelques-uns de ces articles ſe bornoient

Fitz-Stephen, p. 33.

(1) Du moins il en condamna dix ſur ſeize.

à faire rentrer l'Eglise dans les limites dont elle n'avoit pas dû sortir, il y en avoit d'autres qui tendoient à la dépouiller de ses droits, & qui au moins avoient besoin de restriction; tel étoit, par exemple, l'article qui donnoit au roi, sans autre explication, le revenu des bénéfices vacans. Certainement les rois avoient trop abusé de ce droit, en laissant quelquefois pendant dix ans entiers des églises sans pasteur, pour qu'une telle clause n'eût pas besoin d'être restreinte; & si la fermeté du primat n'avoit pas eu d'autre objet, il seroit difficile de la blâmer. Le roi indigné de ce qu'il appelloit *la palinodie de Becket*, fit rechercher toute sa conduite pendant le tems qu'il avoit été chancelier. Becket lui répondit par sa nomination même à la primatie, qui étoit en effet de la part du roi la plus forte reconnoissance de son intégrité dans l'administration. Le roi ne se contenta point de cette réponse; on vouloit perdre un hom-

me qu'on ne pouvoit faire obéir. Henri répliqua qu'il avoit pu se tromper, & que la justice en décideroit. Becket, après avoir essayé de quitter le royaume pour se soustraire à cette persécution, se voyant cité à comparoître devant le roi, vint au palais en faisant porter sa croix devant lui, & signifia hautement un appel au pape. Cet appareil d'un martyr qui confessoit le Christ, & défendoit l'Eglise devant les rois, blessa fort Henri II. Les courtisans trouverent cette incartade bien bisarre; les évêques blâmerent leur confrere à la cour, & le défendirent dans leurs assemblées.

On le jugea cependant par provision; on le déclara coupable de trahison & de parjure; on lui enjoignit de se défendre juridiquement; on voulut lui lire sa sentence; il protesta de nullité, prit sa croix à la main & sortit. Lorsqu'il passoit dans les salles du palais, des voix s'éleverent contre lui; des seigneurs

du parti royal l'appellerent *parjure* & *traître;* il les appella *menteurs* & *coquins :* il traita *d'impudent bâtard* le comte Hamelin, frere naturel du roi; il dit à un autre seigneur : « *il te sied bien de m'appeller* » *traître, toi dont le pere a été pendu* » *pour trahison !* » Enfin si dans cette occasion il eut le courage d'un martyr, il n'en eut point la patience. Henri, plus modéré, blâma ceux qui avoient insulté l'archevêque; il défendit expressément de troubler sa marche, & de lui manquer de respect.

Fitz-Stephen. Hoveden. M. Paris.

Le primat arrivé chez lui envoya trois évêques demander en son nom au roi un sauf-conduit pour sortir du royaume. Le roi remit sa réponse au lendemain; ce délai fut suspect au primat, & il partit dès la nuit même, sans attendre le sauf-conduit.

On peut juger que ce fut en France qu'il alla chercher un asyle; c'étoit celui des papes même dans leurs disgraces. Divers schismes, diverses

révolutions arrivées en Italie, les avoient depuis quelque tems presque fixés en France, où ils avoient tenu plusieurs conciles. Le pape Alexandre III. étoit même alors à Sens; c'étoit devant lui que l'archevêque de Cantorberi vouloit aller se vanter des combats qu'il avoit soutenus pour la cause commune. Indépendamment de cette raison, c'étoit dans les états de Louis VII. que devoit se retirer un ennemi de Henri II.

Henri poursuivit Thomas au tribunal du pape & jusqu'au trône de Louis. Il écrivit à Louis de chasser de ses états cet ennemi des rois; il envoya au pape une ambassade solemnelle pour solliciter la déposition du primat.

Louis alla lui-même trouver l'archevêque de Cantorberi à Soissons pour le remercier de s'être retiré dans ses états, & pour l'assurer que l'honneur de protéger un si saint prélat, lui paroissoit une des plus

belles prérogatives de la couronne.

Le pape n'avoit point encore vu l'archevêque de Cantorberi, lorsqu'il reçut l'ambassade du roi d'Angleterre ; cependant il ne se laissa point prévenir par les ambassadeurs, ou plutôt il étoit déja prévenu en faveur du primat. Il répondit qu'il ne pouvoit rien décider qu'en la présence de ce prélat. Les ambassadeurs, auxquels leur maître avoit expressément défendu d'attendre plus de trois jours la réponse du pape, conjurerent du moins Alexandre d'envoyer des légats en Angleterre pour y juger l'affaire définitivement. Le pape voulut se réserver l'appel. Sur cette réponse, les ambassadeurs partirent ; dans leur route ils rencontrerent l'archevêque de Cantorberi, escorté de trois cens cavaliers, avec lesquels il entra comme en triomphe dans la ville de Sens. Les cardinaux même étoient allés à cheval au-devant de lui. Le peuple le reçut avec acclamation.

Le pape, à ſon arrivée, ſe leva, & courut l'embraſſer. Bientôt Becket obtint toute ſa confiance, comme toute la vénération du roi de France, & Henri n'eut plus d'autre moyen de ſe venger que de perſécuter aſſez baſſement les parens, les créatures de l'archevêque, & de ſéqueſtrer les revenus de l'archevêché. L'abbaye de Pontigny ſe chargea de défrayer Becket. Le pape caſſa tout ce qui avoit été fait contre ce prélat en Angleterre; & Becket ayant montré au pontife des ſcrupules de ce qu'il avoit été porté ſur le ſiege de Cantorberi par l'autorité royale plus que par une élection canonique; le pape par ſa ſuprême puiſſance le rétablit dans tous les droits de l'épiſcopat.

Fitz-Stephen, p. 51, 52.

Becket eut encore un ſcrupule. La plûpart de ſes prédéceſſeurs avoient été moines: il ne l'avoit point été: il voulut prendre l'habit de Bernardin dans cette abbaye de Pontigny. Le pape, auquel il en de-

manda la permiſſion, lui en envoya un béni par lui-même. Henri fit retrancher le nom de Becket des prieres publiques, & il tenta encore de gagner le pape. Il vint en Normandie, & lui fit demander une entrevue. Le pape exigea pour premiere condition que l'archevêque y fût préſent, ce qui fut rejetté avec indignation. Henri alors traita le pape lui-même en ennemi. Tout appel au pape ou à l'archevêque fut puni par la priſon; tout porteur de lettres du pape ou de l'archevêque fut condamné : à la perte des yeux & à la *mutilation honteuſe*, ſi c'étoit un prêtre ſéculier : à avoir les pieds coupés, ſi c'étoit un religieux; à être pendu, ſi c'étoit un laïc : brulé, ſi c'étoit un lépreux (1). Toutes les terres des partiſans d'Alexandre III. ou de Becket furent confiſquées. Le denier

(1) Maladie ſi commune alors, que ceux qui en étoient attaqués, formoient comme un peuple à part dans chaque nation.

de ſaint Pierre continua d'être levé, mais ſans ſortir de l'échiquier ; la plus violente haine n'inſpiroit pas encore aſſez d'audace pour le ſupprimer entierement. Les conſtitutions de Clarendon furent envoyées dans tous les tribunaux, & on en fit jurer l'obſervation à tous les ordres de l'état. De leur côté, Alexandre III. & Becket n'épargnerent pas les cenſures à l'Angleterre. Becket écrivit à Henri une lettre qui exiſte, & qui eſt un monument des erreurs du tems ſur les bornes des deux puiſſances; ce ſont les principes des Gregoire VII. & des Boniface VIII. qui ſoumettent tout à l'Egliſe. Henri plus irrité ne mit point de bornes à ſa vengeance : il eût voulu chaſſer Becket de ſon dernier aſyle : il eût voulu lui interdire l'eau & le feu : il écrivit à Cîteaux: il écrivit aux moines de Pontigny, que s'ils continuoient à garder Becket dans leur abbaye, tous les biens que leur ordre poſſédoit dans ſes états, alloient

être saisis. Cet emportement ne dégrade-t-il pas Henri II? Ne lui suffisoit-il pas que l'Angleterre fût délivrée d'un sujet qu'il jugeoit trop turbulent, & un homme a-t-il le droit d'en faire mourir un autre de faim pour des contestations mal décidées? Becket quitta donc Pontigny & alla s'établir à Sens, où il vécut des bienfaits que le roi Louis le Jeune s'empressa de lui prodiguer. Le pape, pour donner encore plus de poids à l'autorité primatiale de Becket, le nomma son légat en Angleterre, & malgré le soin rigoureux avec lequel tous les ports étoient gardés, la bulle de légation parvint dans cette île.

Hoveden. M. Paris. Epist. S. Thomæ.

La protection que Louis accordoit & au pape & à l'archevêque de Cantorberi, étoit pour les deux rois un nouveau sujet de haine, qui réveilloit tous les autres; la paix entre eux étoit un état forcé qui ne pouvoit durer, & c'étoit par une espece de prodige qu'elle n'avoit pas été interrompue depuis environ cinq

ou six ans. La guerre recommença: le premier prétexte fut saisi de part & d'autre. Henri ayant, à ce qu'il croyoit, à se plaindre du comte d'Auvergne, entra sur ses terres; & Louis VII. prenant la défense de ce comte, entra dans le Vexin. Le pape & l'archevêque ne se dissimulerent point que la guerre se faisoit pour leurs intérêts, & (rendons-leur cette justice) ils en furent plus disposés à négocier. Ils solliciterent même la médiation de l'impératrice Mathilde, mere de Henri II. Cette princesse, qui, n'ayant pris de la royauté que les travaux & les périls, en avoit cédé les grandeurs à son fils, & qui connoissoit également les droits du trône & ceux de l'autel, jouissoit d'une telle considération, que ce fut un préjugé très-avantageux pour Henri, qu'elle ne l'eût point condamné dans ses démêlés avec l'archevêque. Elle mourut sur ces entrefaites, & la négociation languit. Le pape faisoit des démar-
ches

chés assez sinceres pour la paix; son état étoit encore incertain, le schisme duroit toujours; l'empereur Frédéric Barberousse appuyoit de toute sa puissance l'antipape Guy de Crême, qui se faisoit nommer Paschal III. Tous les deux pressoient Henri II. de s'unir à eux, & Frédéric lui offroit à ce prix de faire une diversion en France avec toutes les forces de l'Empire. Henri ne voulut point perpétuer les troubles de l'Eglise, quelque avantage qu'il pût en tirer, refus d'autant plus généreux, que dans le même tems Louis le Jeune, de concert avec Alexandre III. excitoit contre lui un soulevement presque général dans toutes les provinces du Continent. Les barons du Poitou & de la Guyenne, irrités de la suppression de quelques privileges, avoient traité avec Louis le Jeune, & s'étoient engagés à ne poser les armes que de son consentement; ils avoient même donné des ôtages pour sûreté de leur pa-

role ; les barons de Bretagne en firent autant. On ſait qu'il faut compter la Bretagne parmi les provinces que Henri poſſédoit en France, tant parce qu'elle relevoit de la Normandie, que parce que Geoffroy, fils de Henri, en avoit épouſé l'héritiere ; enfin l'orage s'étendit juſqu'à la Normandie même. Louis le Jeune y porta ſes armes. Henri ſe montra tour-à-tour dans toutes ces provinces, & elles ſe ſoumirent ; Louis même, à l'arrivée de ce prince, prit le parti de la retraite ; Henri attaqua ſon arriere-garde, & fit quelques priſonniers.

Les deux rois commandoient en perſonne leurs armées ; cependant la guerre ſe paſſa toute entiere en eſcarmouches ; tous deux craignoient de commettre leur gloire aux haſards d'une bataille ; & ſi par l'avantage du poſte ou par d'autres circonſtances, l'un des deux avoit intérêt d'engager le combat, l'autre avoit le talent de l'éviter.

Epiſtol. S. Thomæ.

Au milieu de ces hostilités qui faisoient du mal sans rien décider, les deux rois avoient eu plusieurs entrevues qui n'avoient pas décidé davantage; plus heureux & plus sages à Montmirail, ils terminerent leurs différends, & firent des arrangemens nouveaux. Henri parut se dépouiller en faveur de ses fils, de toutes ses provinces du Continent; il céda la Normandie, l'Anjou, le Maine & la Touraine à son fils aîné Henri, gendre de Louis le Jeune; le Poitou & la Guyenne à Richard, qui fiança aussi Alix, autre fille de Louis le Jeune; la Bretagne à Geffroy (ou Geoffroy) pour la tenir en fief de la Normandie. Louis, comme suzerain de tous ces fiefs, confirma ces dispositions, & reçut les hommages du jeune Henri son gendre, & de Richard. Le jeune Henri, comme duc de Normandie, reçut celui de Geoffroy son frere. Ce sacrifice fait par Henri II. ne sembla point d'abord en être un. Pere & monarque

également abſolu, Henri II. paroiſſoit retenir l'autorité qu'il communiquoit ; mais l'évenement fera voir que la maxime de Guillaume le Conquérant : *qu'il ne faut point ſe deshabiller avant l'heure de ſe coucher*, convient ſeule aux princes qui aiment la domination. Henri déja troublé dans ſon autorité abſolue par un prêtre indomptable, va l'être bien plus par des enfans dénaturés. Encore quelques victoires, & ſa vie ne ſera qu'un tiſſu d'infortunes domeſtiques, les plus ameres de toutes.

Louis VII. en l'engageant ou en le forçant ainſi à partager ſes provinces du Continent entre ſes fils, rentroit plus que jamais dans le ſyſtême de Louis le Gros, & ſaiſiſſoit les vrais intérêts de ſon royaume, qui étoient de diviſer & d'affoiblir cette énorme puiſſance. Il étoit étonnant qu'il eût pu en ſoutenir le poids, & ſe rendre même quelquefois redoutable à un rival qui dominoit ſur l'Océan, qui joignoit aux

plus riches provinces de la France, à presque toutes les provinces maritimes de ce royaume, les forces de l'Angleterre, qui d'ailleurs l'emportoit sur lui par les qualités personnelles, & devant lequel il ne parut presque jamais les armes à la main, sans être forcé à la retraite; toujours inférieur à la guerre, Louis paroît toujours égal, quelquefois même supérieur dans les traités. Effaçoit-il son rival du côté de la politique? Non, & il ne faut chercher la solution de ce problême que dans le systême féodal de ces temslà. Nous avons dit combien ce systême, tel qu'il étoit établi en France, devenoit contraire à l'autorité royale par le soulevement perpétuel des vassaux, par leur ralliement, par les obstacles que l'intérêt commun apportoit à la réunion des fiefs dans les cas même où elle étoit autorisée par la loi féodale. Il reste maintenant à dire combien ce systême féodal étoit quelquefois avantageux à

l'autorité, par le reſpect que tout vaſſal devoit à ſon ſeigneur, par le point d'honneur qui nourriſſoit ce reſpect, par l'horreur qu'inſpiroit ce titre de *félon*, qui diffamoit tout vaſſal injuſtement armé contre ſon ſeigneur. Cette horreur étoit telle, que dans les guerres les plus juſtes le vaſſal craignoit toujours de ſe commettre avec ſon ſuzerain; en effet la partie n'étoit pas tout-à-fait égale. Le vaſſal vaincu encouroit *la commiſe:* le ſeigneur ne couroit communément que les haſards ordinaires de la guerre. Par une ſuite de cet eſprit ſi contraire à la félonie du vaſſal, quand le vaſſal & le ſuzerain ſe rencontroient à la guerre, & que les armées étoient en préſence, il étoit rare qu'on leur permît d'en venir aux mains. Les ſeigneurs des deux partis ſe réuniſſoient pour les réconcilier, & ils forçoient quelquefois le vainqueur à des ſacrifices. Ce fut cette partie du ſyſtême féodal qui ſoutint la foibleſſe de Louis

le Jeune contre la puiſſance de Henri. On vit pluſieurs fois celui-ci s'arrêter au milieu de ſes avantages, en proteſtant qu'il ne vouloit point combattre ſon ſuzerain. On ſent bien au reſte que cette cauſe, toute réelle qu'elle étoit, avoit une influence bornée, & que la force & la victoire faiſoient ſouvent ceſſer toutes ces petites conſidérations féodales, qui n'avoient véritablement de vertu que dans la paix; mais on ſent bien auſſi que les rois d'Angleterre avoient quelque intérêt de maintenir les principes féodaux, dont ils tiroient d'ailleurs beaucoup d'avantages, & qui faiſoient la ſûreté de leurs poſſeſſions Françoiſes.

Le roi d'Angleterre étant donc encore une fois réconcilié avec ſon rival, fut ſolemnellement rétabli dans la charge de grand ſénéchal du roi de France, dignité qu'il réclamoit comme un bien patrimonial, en qualité d'héritier de la maiſon d'Anjou, & dont on affectoit de le

dépouiller à chaque rupture, pour paroître lui enlever quelque chose. Il sembla prendre plaisir à en remplir les fonctions : il servit en cette qualité le roi à table le jour de la Chandeleur de l'année 1168. Il est plaisant de voir quelle importance certains historiens attachent sérieusement à ces jeux d'enfans.

Quelque chose de plus important peut-être, ce sont les efforts que fit Louis VII. pour réconcilier l'archevêque de Cantorberi avec le roi d'Angleterre, parce que ces efforts attestent la sincérité de sa propre réconciliation avec Henri II. Il ménagea une conférence entre le monarque & le prélat, & il voulut y assister comme arbitre. On étoit convenu, avant l'entrevue, qu'il n'y seroit point parlé de ces constitutions de Clarendon, cause ou prétexte de tant de troubles. L'archevêque crut bien s'humilier devant son roi, en lui jurant une soumission parfaite, *sauf l'honneur de Dieu & les libertés*

de l'Eglise. Henri, qui savoit par expérience la vertu de ces restrictions, & qui avoit offert aussi de signer un accommodement avec la clause : *sauf les droits de la royauté*, protesta qu'il ne les souffriroit point, & qu'il vouloit un serment d'obéissance pleine & entiere ; mais il ajouta que pour plaire au roi de France son seigneur, & pour détruire les impressions que des récits infideles pouvoient avoir faites sur l'esprit de ce monarque, il offroit de rétablir Becket dans son archevêché avec tous les privileges & toute l'autorité dont avoient joui ses prédécesseurs, pourvu qu'il promît de lui rendre les mêmes respects & la même obéissance que les plus puissans de ces prélats eussent jamais rendus au plus foible monarque de l'Angleterre ; il proposa que l'arrangement se fît sur ce pied. Louis VII. & les seigneurs François de sa suite, applaudirent à la modération de Henri II ; mais Becket trouva ce serment trop va-

Fitz-Stephen, p. 58.

gue, & ne voulut point abandonner sa restriction, qui n'étoit pas moins vague. Les deux monarques se séparerent, aussi mécontens de Becket que contens l'un de l'autre. Louis parut retirer sa protection à Becket: il fut quelques jours sans le visiter & sans fournir à sa subsistance; mais cette disgrace de l'archevêque dura peu: il reprit bientôt sur Louis le Jeune son ascendant ordinaire. Il fit d'ailleurs, dans de nouvelles conférences, une proposition qui montra toute l'illusion de celle que Henri avoit faite; il offrit de jurer l'observation des anciennes coutumes, avec les mêmes clauses que les prélats avoient insérées dans leur serment de fidélité au couronnement de Henri lui-même; mais ce n'étoient-là que des disputes de mots. Il ne s'agissoit pas d'exprimer ou de ne pas exprimer des clauses qui étoient toujours de droit, mais de savoir quelle étendue de sens on donnoit à ces clauses; il s'agissoit de savoir jusqu'où s'éten-

doient les droits de l'Eglise, & non pas s'il falloit défendre les droits légitimes de l'Eglise. Les négociations continuerent. Henri II. imagina enfin que Becket dans le sein de l'Angleterre, & loin de ses protecteurs, seroit plus aisé à réduire ; il résolut de l'y ramener, même sans conditions, se proposant peut-être de profiter ensuite contre lui de l'avantage du lieu, si les mêmes contestations se renouvelloient. Il alla surprendre Louis VII. à Montmartre, & faisant tomber la conversation sur l'objet qui depuis long-tems l'occupoit le plus, savoir sur la compatibilité des droits de l'Eglise avec ceux de l'autorité royale, il montra des intentions si pacifiques, qu'elles inviterent Louis & sa cour à intercéder pour l'archevêque de Cantorberi. La réponse de Henri fut favorable, & l'on crut que l'occasion & le moment alloient faire ce que les papes, les rois & mille conférences n'avoient pu seulement faire espérer. Becket

n'étoit pas loin : on le fit venir ; il présenta le cayer de ses demandes, & ne fut contredit sur rien, parce que Henri s'étoit préparé sur tout. Un seul article, auquel il n'avoit pas pensé, l'embarrassa ; l'archevêque demanda ce qu'on prétendoit faire à l'égard des bénéfices à sa nomination qui avoient vaqué, & qu'on avoit remplis pendant son absence. Henri offrit de s'en rapporter à la décision ou des pairs de France, ou de l'Eglise Gallicane, ou de l'université de Paris. Tant de facilité donna de la défiance à l'archevêque ; il prit le parti de demander caution. Tout le monde s'écria qu'il étoit indécent qu'un sujet demandât caution à son maître. « Eh bien, dit l'archevêque, » en paroissant céder sur cet article, » je ne demande point d'autre gage » de la parole sacrée du roi qu'un » baiser de paix donné devant cette » auguste assemblée ». A ce mot on crut que la paix alloit être conclue ; mais Henri déconcerta tout le

Matt. Paris, p. 82 & suiv. Fitz-Stephen, p. 68 & suiv.

monde, en déclarant que la chose étoit impossible, parce que dans sa colere contre l'archevêque, il avoit juré de ne le baiser jamais. Becket voulut absolument être baisé; peut-être jouissoit-il en lui-même de l'embarras ridicule où il jettoit le roi. Le pape instruit de cette singuliere difficulté, crut la lever en dispensant le roi du vœu téméraire qu'il avoit fait de ne jamais baiser Becket; mais les scrupules durant toujours, il tâcha d'engager Becket à baiser le fils au lieu du pere. Ce n'étoit pas la même chose: ce fils n'étoit pas roi: il le fut bientôt. Henri II. à l'exemple des rois de France, qui faisoient couronner leurs fils aînés pour leur assurer le trône, & à l'exemple de son aïeul Henri I. qui avoit pris cet usage des rois de France, fit couronner le jeune Henri, son fils aîné, à Westminster.

La cérémonie de ce couronnement fit perdre de vue pour quelques jours Becket & le baiser. On

s'occupa du jeune prince; on chercha dans ses moindres discours les signes de son caractere & les présages de l'avenir. Le roi son pere voulut le servir le jour de son couronnement. « Vous conviendrez, lui dit-» il, que jamais roi n'a été plus roya-» lement servi que vous ». Le prince se tournant du côté de ses courtisans, leur dit : *le fils d'un comte peut bien servir le fils d'un roi*, mot dans lequel on crut voir percer un orgueil jaloux qui n'éclata que trop dans la suite. D'autres disent que ce fut l'archevêque d'Yorck, qui pour attirer à Henri II. une réponse obligeante de la part de son fils, dit au jeune prince : *votre majesté a des officiers d'assez bonne maison.* La réponse fut la même.

D'Orléans, révolutions d'Anglet.

Ce couronnement du jeune Henri fut un nouvel affront pour Becket. Ce fut l'archevêque d'Yorck qui fit la cérémonie, malgré les défenses & les fulminations de l'archevêque de Cantorberi, qui voyoit par-là son

plus beau privilege violé, & qui ne doutoit pas, ou qui ne vouloit pas douter que tous ceux de l'Eglise ne l'eussent été de même. Il supposa gratuitement que le prince n'avoit pas fait le serment accoutumé de respecter les privileges de l'Eglise, & il le dit au pape, ne pouvant imaginer d'autre cause du secret que, par un reste de foiblesse & de crainte, on avoit répandu sur les préparatifs de cette opération; secret qui avoit été tel, que le prince qui devoit être couronné, n'avoit été averti qu'au moment de la cérémonie. Becket l'avoit su beaucoup plutôt par ses espions.

Mais tandis qu'on avoit pris des précautions assez inutiles contre la colere impuissante de Becket, on avoit négligé de prévenir celle de Louis le Jeune par une démarche naturelle & facile, qui étoit de couronner sa fille en même tems que son gendre. Louis fut si indigné de ce mépris ou de cette indifférence

pour sa fille, qu'il déclara la guerre à l'Angleterre; mais il ne la fit pas.

Rois, pape, archevêque, tout se remit à négocier. On engagea Becket à se désister du baiser, & il parut bien que les scrupules du roi sur ce point n'avoient pas été une simple défaite, mais une superstition réelle, puisque cet obstacle levé, il n'en apporta point d'autre à la réconciliation.

L'archevêque trouva en lui, non un maître qui pardonnoit, mais un ami qui oublioit tous les torts. Henri parut revoir son chancelier, non l'archevêque. La gaieté, la familiarité, l'air de confiance présiderent à leur entrevue; ils resterent ensemble presque toute la journée à conférer de leurs affaires. Becket reconduisit le roi à cheval; dans le chemin il se plaignit du couronnement fait par l'archevêque d'Yorck, & il demanda une satisfaction pour l'église de Cantorberi. « Eh bien, dit le roi, » (sacrifiant à la paix le droit qu'il

» croyoit avoir de choisir tel prélat » qu'il vouloit pour cette cérémo- » nie) il reste le couronnement de » ma bru ; je l'ai réservé pour cette » satisfaction : vous le ferez ; & pour » conserver votre droit, vous met- » trez en même tems la couronne » sur la tête de son mari, comme s'il » n'avoit pas été couronné ». L'archevêque, pénétré de reconnoissance, descendit de cheval, & se jetta aux pieds du roi, qui descendit en même tems, releva l'archevêque & voulut l'aider à remonter. Le roi promit encore de rendre ses bonnes graces au clergé qui avoit accompagné Becket dans son exil. Becket n'en voulut jamais promettre autant à l'égard des ecclésiastiques qui avoient pris le parti du roi ; la différence, disoit-il, étoit grande ; les uns avoient fait leur devoir, les autres l'avoient violé. Il y avoit là de quoi rompre tous les traités du monde : celui-ci subsista, grace à la modération à laquelle Henri se forçoit.

Matt. Paris.
Brompton.
Matth. de West.
Epist. S. Thomæ.

Un ſujet ne permettoit pas même à ſon maître de traiter en égal avec lui ! Un prêtre refuſoit de pardonner quand un roi offenſé oublioit tout !

Ceci ſe paſſoit à Sens. Le roi d'Angleterre partant pour la Normandie, invita Becket à l'y ſuivre ; Becket répondit que ce ſeroit quitter trop bruſquement ſes protecteurs. C'étoit un reſte de défiance ; mais cette défiance étoit pardonnable. Il vouloit être certain, avant tout, que ſes agens euſſent pris poſſeſſion de ſes revenus en Angleterre. Une maladie du roi retarda la ſignature des pouvoirs néceſſaires pour ce rétabliſſement de l'ordre. L'archevêque crut qu'on le jouoit, & déja il en revenoit aux cenſures. Il y eut encore à ce ſujet une entrevue à Amboiſe, en préſence de Louis VII. qui faiſoit toujours l'office de médiateur, & qui acheva de diſſiper juſqu'aux derniers nuages. On y revint encore au baiſer, que Henri refuſa toujours

par les mêmes raiſons ; mais que Becket conſentit enfin de recevoir du jeune Henri. Quelques auteurs diſent que ce fut Henri II. qui conſentit à le donner, mais que l'archevêque lui ayant dit « qu'il le baiſoit » *en l'honneur de Dieu*, le roi ſe re- » tira en arriere, comme s'il y eût » eu quelque ſerpent caché ſous ces » mots, qui rappelloient les ancien- » nes reſtrictions ». Mézerai.

Quoi qu'il en ſoit, les pouvoirs furent ſignés, & Becket retourna en Angleterre.

Son arrivée fut une fête & ſa marche un triomphe. Le clergé de toutes les villes par où il paſſoit, alloit au-devant de lui en proceſſion, chantant des hymnes que le peuple répétoit. Une des plus fortes raiſons de ne jamais perſécuter, c'eſt que la perſécution répand trop d'intérêt ſur ſes victimes. On dit qu'enyvré de cet accueil, qui ſembloit lui montrer la nation & ſon maître à ſes ſes pieds, Becket ne mit plus de bor-

nes à ſon orgueil. On dit que joignant à l'autorité de primat celle de légat dont le pape lui avoit laiſſé le titre, & les outrant l'une & l'autre, il en abuſoit en faveur de ſes créatures & contre celles du roi. On dit qu'il proſtituoit la ſuſpenſe & l'excommunication au gré de ſa haine. On dit qu'il rempliſſoit les chaires de déclamations contre les royaliſtes; mais on n'allegue preſque rien que de vague. On parle beaucoup d'inſolence & de ſédition; mais on ſpécifie peu d'actions inſolentes & ſéditieuſes. La plus hardie paroît être celle qui concerne les évêchés qui avoient vaqué pendant l'abſence de Becket; ils étoient au nombre de ſix, & le roi qui avoit offert de s'en rapporter ſur cet article aux pairs de France, au clergé, à l'univerſité, ne s'en étoit rapporté qu'à lui-même pour faire remplir ces ſix évêchés de ſujets qui lui fuſſent dévoués. Il avoit craint l'accroiſſement de force qu'auroit pu recevoir le parti du primat,

Beaulieu, vie de S. Thomas, p. 397.
Epiſt. S. Thomæ, p. 395.

en influant sur la nomination à ces six évêchés. Il paroît que dans ces tems en Angleterre comme en France, l'autorité royale se trouvoit souvent en concurrence pour la nomination aux évêchés, avec le droit d'élection qui étoit resté aux chapitres, & le droit de confirmation qui appartenoit aux évêques comprovinciaux, sur-tout au métropolitain. Le roi avoit donc chargé l'archevêque d'Yorck & les évêques de Londres & de Sarum de choisir avec les députés des chapitres, les personnes qu'il leur avoit nommées pour chacun des sieges vacans, & le primat indigné avoit notifié une suspense à l'archevêque d'Yorck, & une excommunication aux évêques de Londres & de Sarum. Ceux-ci partirent aussitôt pour la Normandie, où le roi d'Angleterre étoit toujours resté; ils lui porterent leurs plaintes de la hardiesse du primat, dont ils peignirent la conduite des couleurs les plus odieuses. Henri avoit épuisé

dans les détails de cette affaire, toute la modération dont il étoit capable. Ce récit le rendit à son impétuosité naturelle, & sa fureur n'eut plus de bornes. Il se promenoit dans sa chambre avec une agitation terrible & un silence farouche, entrecoupé seulement de mots pleins de violence, que l'emportement lui arrachoit, & que son cœur désavouoit. « Que je » suis malheureux, s'écrioit-il, d'a- » voir tiré ce bourgeois de la pous- » siere pour en faire le tourment de » ma vie ! . . . . . . ». Non, disoit-il d'autres fois, il n'est point de repos pour moi tant que ce prêtre vivra. Tantôt il vouloit le faire juger selon la rigueur des loix, comme rébelle & séditieux ; tantôt il paroissoit rouler dans son esprit des idées encore plus funestes, & au milieu de ses transports, ce mot affreux lui échappa : *ciel ! ô ciel ! n'ai-je donc pas un ami ?* Il eut des courtisans.

Quatre chevaliers, officiers de sa maison, Guillaume de Tracy, Re-

naud Fitzurze ou Falfours, Hugues de Morville, Richard Brito, jurent entre eux de le venger, fût-ce malgré lui. Ils quittent la cour, & de peur que le roi ne se rétracte, & ne les rappelle, ils s'embarquent chacun dans un port de France différent, & arrivent de même dans différens ports d'Angleterre. Ils se rejoignent près de Cantorberi, où douze autres assassins grossissent leur troupe. Ils courent tous ensemble au palais de l'archevêque; les douze s'emparent des portes; les quatre montent à l'appartement. Parmi ces derniers, l'archevêque en reconnut trois qui avoient été ses domestiques dans le tems qu'il étoit chancelier: il leur reprocha leur ingratitude à son égard; ils lui reprocherent la sienne à l'égard du roi. Leur intention vraisemblablement n'avoit été que de donner un avertissement à l'archevêque, & de tenter sur lui un dernier effort pour le plier aux volontés du monarque; car ils étoient venus sans

armes. Aigris par la dispute, ils coururent en chercher, & pendant ce tems l'archevêque eût pu se sauver par son église, dont les portes n'étoient point gardées. Les moines de Cantorberi l'en pressoient; mais il étoit dans le caractere & dans la destinée d'un tel homme de rechercher la gloire du martyre. Il rejetta tout conseil timide, & voulut assister à vêpres à la tête de ses moines. Les assassins entrant dans l'église à sa suite, fondirent sur lui à coups d'épée & de massue; il reçut à la tête quatre blessures mortelles, & alla tomber au pied de l'autel de S. Benoît, qui fut tout couvert de son sang & de sa cervelle.

De ce moment tous ses torts furent oubliés. On ne vit plus le sujet turbulent; on ne vit que le saint & le martyr. Le peuple qui n'avoit rien entendu à toutes ses disputes, mais qui avoit toujours révéré sa vertu, entroit en foule pour le voir & pour l'invoquer; les dévots trempoient

leurs

leurs doigts dans ſon ſang, & s'en faiſoient des croix ſur le front & ſur le cœur. Les aſſaſſins, à la faveur du tumulte, ſe ſauverent au comté d'Yorck, dans un château qui appartenoit à l'un d'entre eux; ils y demeurerent un an entier, ſéparés de toute ſociété, abhorrés du peuple, rejettés de tous les honnêtes gens avec effroi & avec mépris, déſavoués du roi, qu'ils avoient cru ſervir; ils allerent enfin à Rome demander pardon au pape, qui les envoya dans la Terre-Sainte. Ce pélerinage expioit leur crime, ſuivant les idées du tems; rien ne l'a expié aux yeux de la poſtérité; leurs noms ſont à jamais flétris, & il eſt reſté une tache ineffaçable à la mémoire de Henri II. beaucoup moins coupable qu'eux.

On peut croire que, depuis la réforme, les idées en Angleterre ne ſont pas favorables à ce fameux archevêque de Cantorberi. L'Egliſe de France a toujours eu pour lui la

vénération qu'on doit aux ſaints ; mais ſans le croire irréprochable. M. Fleury, ſans approuver ſa conduite en tout, parle toujours de ſa perſonne avec reſpect. M. Boſſuet en fait un ſublime éloge, & un magnifique parallele avec Thomas Crammer, dont la vie de S. Thomas de Cantorberi fut, dit-il, la condamnation. « S. Thomas de Cantorberi » réſiſta aux rois iniques .... Banni, » privé de ſes biens, perſécuté dans » les ſiens & dans ſa propre perſon- » ne, & affligé en toutes manieres, » il acheta la liberté glorieuſe de dire » la vérité, *comme il la croyoit*; par » un mépris courageux de la vie & » de toutes ſes commodités..... Il » combattit juſqu'au ſang *pour les* » *moindres droits de l'Egliſe*, & en » ſoutenant ſes prérogatives, tant » celles que Jeſus-Chriſt lui avoit » acquiſes par ſon ſang, que celles » que les rois pieux lui avoient don- » nées, il défendit *juſqu'aux dehors* » *de cette ſainte cité*..... Toujours

Fleury, hiſt. eccléſiaſtique, l. 70, 71, 72.

Boſſ. hiſt. des variat. L. 7.

» intrépide & toujours pieux pendant ſa vie, il le fut encore plus à » la derniere heure . . . . La gloire » de S. Thomas de Cantorberi vivra » autant que l'Egliſe, & ſes vertus » que la France & l'Angleterre ont » révérées comme à l'envi, ne ſeront » jamais oubliées ».

Il n'y a rien dans cet éloge qu'on ne voulût adopter. C'eſt au lecteur à entendre les reſtrictions délicates que M. Boſſuet y a miſes, en ne voulant point s'expliquer davantage.

Fin du Tome premier.

HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

Par M. Gaillard, de l'Académie Françoise, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez Saillant & Nyon, rue Saint Jean de Beauvais.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

SUITE DU CHAPITRE VI.

Encore Henri II. en Angleterre. Et Louis le Jeune en France.

Depuis l'an 1170 jusqu'à l'an 1180.

HENRI II. n'avoit pas tardé à se reprocher son emportement ; il avoit senti avec terreur quelle force certains mots pouvoient avoir dans

la bouche des rois ; il avoit frémi sur-tout en ne voyant plus paroître à sa cour les quatre chevaliers, & leur départ l'avoit déterminé à commander qu'on arrêtât l'archevêque à quelque prix que ce pût être. C'étoit bien moins pour attenter à sa liberté que pour lui sauver la vie. La diligence des assassins prévint l'exécution de cet ordre. Lorsque Henri apprit le funeste service qu'on lui avoit rendu, il fut saisi du même désespoir que Louis le Jeune avoit éprouvé après l'incendie de Vitry. Il s'enferma pendant trois jours sans vouloir prendre ni consolation ni nourriture ; il sentit toute l'horreur de sa situation : il en fut accablé. Il se représenta la fureur du pape ; l'indignation du clergé, les intrigues des moines, le soulevement des peuples. On n'alloit plus voir en lui que le persécuteur & le bourreau des saints. Son nom alloit être placé parmi ceux des Nérons, des Deces, des Dioclétiens,

Déja on n'entendoit parler que des miracles qui s'opéroient au tombeau de l'archevêque. On avoit dû s'y attendre. Les événemens précédens, le lieu du meurtre, le moment, les personnes, toutes les circonstances sembloient avoir été choisies pour donner à la mort de l'archevêque tout l'éclat du plus glorieux martyre. De fausses apparences s'élevoient même contre le roi. Il sembloit que sa réconciliation avec l'archevêque n'eût été qu'un stratagême pour attirer ce prélat dans le piege & le conduire à la mort.

Henri sentit sur-tout quel parti Louis le Jeune, son rival, pourroit tirer contre lui des conjonctures, en s'annonçant pour vengeur de S. Thomas. Henri l'avoit récemment irrité par des prétentions exorbitantes; il avoit réclamé une partie du Berry, comme dépendante du comté de Poitou, & en conséquence il avoit essayé de surprendre Bourges; mais prévenu par la diligence des

Matth. Paris, p. 87.

François, il avoit abandonné son projet, non ses prétentions, & s'étoit contenté de faire une trêve. Louis crut que le pape alloit s'unir à lui pour venger la mort de Becket. Le pape se contenta de canoniser cet archevêque, & d'excommunier vaguement ses assassins, leurs fauteurs & instigateurs, sans nommer le roi. La cause de cette indulgence est que Henri II. avoit suspendu la colere d'Alexandre III. en lui demandant la permission de conquérir l'Irlande, & en lui promettant d'y établir le denier de S. Pierre. Ce fut le trait le plus brillant de la politique de Henri, & jamais entreprise ne fut ni formée plus à propos, ni plus heureusement exécutée. En même tems que Henri désarmoit le pape & le clergé, il occupoit les esprits, il les détournoit de l'objet qu'il avoit intérêt de faire perdre de vue, il ajoutoit à ses états, il augmentoit sa propre réputation. Louis & ses autres ennemis n'osoient le traverser dans une entreprise que le pape favori-

ſoit, & par-là ils perdoient le tems d'employer utilement le prétexte de la vengeance de Becket. Peut-être même par ces raiſons, Henri regarda-t-il comme un inconvénient la trop grande facilité qu'il eut à conquérir l'Irlande.

Il avoit déja projetté cette conquête dès le commencement de ſon regne. Le pape Adrien qui ſiégeoit alors, Anglois de nation, également zélé pour la gloire de ſa patrie & pour celle du ſaint Siege, avoit donné cette île à Henri II. en vertu du droit que les papes avoient alors ſur l'univers; il n'avoit mis que deux conditions à ſa libéralité: la propagation de la foi, clauſe de ſtyle, & l'établiſſement du denier de S. Pierre. Des affaires plus preſſantes engagerent le roi d'Angleterre à différer l'exécution de cette entrepriſe. Il ſembloit qu'il l'eût réſervée pour le moment où il l'exécuta, tant ce moment étoit bien choiſi!

M. Paris, p. 67, Girald. Cambr. Rymer. Spelman, Concil. T. 2. p. 51.

L'Irlande, qui vraiſemblablement

étoit une colonie de l'Angleterre, comme l'Angleterre en étoit une de la Gaule, n'avoit point été conquise par les Romains, & par conséquent avoit été moins civilisée. Les Norvégiens & les Danois, qui entretenoient ou qui portoient la barbarie dans les autres contrées de l'Europe, parurent en tirer les Irlandois, qui se trouverent encore plus barbares qu'eux. Le peu de villes qui exis-toient en Irlande au tems de l'irruption de Henri II. avoient été bâties par les pirates du Nord. Les Irlandois proprement dits vivoient dans les bois & les marais avec leurs troupeaux, ne connoissant ni les arts, ni même l'agriculture. Les historiens Irlandois ne conviennent point de cette barbarie dont leurs ancêtres sont accusés par les auteurs Anglois; mais barbares ou non, ces peuples, plus sages que les nations polies, s'en tenoient aux bornes que la nature leur avoit prescrites, n'attaquoient pas leurs voisins, & ne

leur fournissoient aucun sujet légitime de les attaquer. Il falloit pourtant des prétextes contre eux ; on en prit. Suivant un ancien usage introduit par les Anglo-Saxons, qui l'avoient apporté de la Germanie, on faisoit trafic de la jeunesse Angloise; leurs parens même les vendoient à des marchands qui les alloient revendre en diverses contrées. Ce fut la rencontre que fit S. Grégoire le Grand de quelques-uns de ces jeunes esclaves Anglois, exposés en vente dans le marché de Rome, qui lui donna la premiere idée de convertir l'Angleterre. Qui sont ces beaux enfans ? demanda-t-il. — Ce sont *des Angles*. — Ce sont plutôt *des Anges*, & il faut qu'ils le deviennent par la grace de Dieu & les lumieres de la foi. De quelle contrée sont-ils ? — *Du Deiry* (1). — *Deiry*, c'est *de irâ*, Dieu veut les dérober lui-même à

---

(1) Contrée du Northumberland.

ſa colere. Comment ſe nomme leur roi? — *Ælla.*—*Ælla*, c'eſt *Alleluia*: ils chanteront alleluïa, & nous auſſi, & les anges auſſi. Convertiſſons cette nation. Il eſt difficile de dire ſi S. Grégoire attachoit en effet quelque idée de préſage à ces froides alluſions, qui étoient bien du goût du tems, ainſi que les préſages. On vouloit alors que tout ſe fît par une eſpece de divination. Au reſte cet uſage de vendre la jeuneſſe Britannique continua juſques ſous les Normands. Les Irlandois, comme autrefois les Romains, & comme tant d'autres nations, avoient acheté quelques-uns de ces eſclaves; ce fut là le motif qu'on allégua pour les réduire eux-mêmes en ſervitude. De plus, comme on ne les connoiſſoit gueres, on ſuppoſa qu'ils n'étoient pas Chrétiens, & c'étoit alors une raiſon pour les ſubjuguer. Le Chriſtianiſme leur avoit cependant été prêché depuis long-tems par des miſſionnaires Anglois. Ils avoient des

Bede, L. 2. cap. 1.

évêques & une hiérarchie reconnue, mais peu de relations avec Rome. En un mot, on voulut les subjuguer, & ils en fournirent les moyens par leurs divisions.

Il étoient partagés en un certain nombre de petites souverainetés, qui se réunissoient quelquefois sous un chef, & tout le gouvernement de cette île ressembloit assez à celui des Bretons avant la conquête des Romains, ou à celui des Saxons du tems de l'heptarchie. Un de ces petits souverains enleva la femme d'un autre petit souverain. L'époux outragé se vengea en dépouillant le ravisseur de ses états; celui-ci alla implorer la protection de Henri II. auquel il offrit l'hommage de son royaume, si Henri le lui faisoit recouvrer. Henri se contenta d'envoyer d'abord quelques aventuriers sonder le terrein & préparer les voies. Leurs succès furent si prompts & si faciles, que Henri II. se hâta de passer lui-même en Irlande, de peur qu'ils n'en ache-

vaſſent la conquête ſans lui. Il parut, & tout fut ſoumis. Il mit en liberté quelques eſclaves Anglois, & ce fut le plus grand éclat qu'eut ſon expédition. Il ſe tint à Armagh un concile national, où les évêques Irlandois furent plus particulierement aſſujettis au pape. Bientôt après, il s'en tint un autre à Cashel, où préſida l'évêque de Liſmore en qualité de légat, & où l'on établit une parfaite conformité entre les égliſes d'Angleterre & d'Irlande (1).

---

(1) Le fameux Malachie, archevêque d'Armagh, le premier des ſaints d'Irlande canoniſé par le pape avec toutes les ſolemnités qui ont depuis paſſé en uſage, étoit mort environ vingt-quatre ans avant la conquête de l'Irlande par Henri II. C'eſt à S. Malachie que l'ignorance attribua long-tems cette prophétie ſur tous les papes à venir, qu'on ſait avoir été faite après coup dans un conclave de 1590. S. Malachie avoit quitté long-tems avant ſa mort, ſon archevêché d'Armagh & l'Irlande, ſans quoi il y a beaucoup d'apparence qu'il n'eût point été canoniſé. Il étoit venu trouver le pape Eugene

La conquête de l'Angleterre faite par Guillaume le Bâtard, & celle de l'Irlande par Henri II. ſuppoſoient des progrès dans la marine. Ce fut la puiſſance Angloiſe qui, par la néceſſité de paſſer ſans ceſſe du Continent dans les îles, ou des îles dans le Continent, donna aux nations de l'Europe l'exemple de cultiver cet art; elle y força ſur-tout la France ſa rivale, qui ſans cela n'eût pu lui réſiſter. Nous verrons dans la ſuite les efforts reſpectifs que l'émulation & la néceſſité firent faire à ces deux nations, du côté de la mer. Vers le tems dont il s'agit, l'Angleterre ébaucha peut-être une découverte, qui étoit réſervée à un autre tems & à une autre nation. D'illuſtres aventuriers du pays de Galles équipperent un certain nombre de vaiſſeaux, & s'écartant conſidérablement à l'oueſt

III. à Clairvaux, où il mourut en 1148, entre les bras de S. Bernard, qui a écrit ſa vie.

des îles Britanniques, aborderent, selon leur intention, à des terres inconnues, dont, à leur retour en Angleterre, ils firent un rapport si avantageux, que beaucoup d'autres aventuriers se joignirent à eux. Il se fit un second embarquement de dix vaisseaux; mais on n'en entendit plus parler, non plus que du foible établissement formé dans ce pays par les premiers aventuriers. Lorsque dans la suite l'Amérique fut découverte, on présuma, d'après la route qu'avoient tenue ces navigateurs Anglois, que ce pouvoit être le pays qu'ils avoient découvert. C'eût été une bien plus magnifique matiere aux libéralités du pape, & une bien plus digne expiation de la part du roi d'Angleterre pour le meurtre de l'archevêque de Cantorberi.

Cependant deux légats attendoient en Normandie le vainqueur rapide de l'Irlande pour le citer à leur tribunal sur cette affaire de l'assassinat de Becket, qui n'étoit point encore

terminée, mais qui depuis la conquête de l'Irlande, ne pouvoit plus avoir qu'une heureuse issue. Il fallut pourtant que Henri achetât par bien des humiliations & des sacrifices le pardon du crime qu'il n'avoit pas commis. Il jura (& cela étoit vrai) qu'il n'avoit eu aucune part à la mort de Becket, & qu'il avoit été pénétré de douleur quand il l'avoit apprise. Il consentit de payer aux Templiers une somme suffisante pour entretenir pendant un an trois cens chevaliers, qui seroient employés à la défense de la Terre-Sainte. Il promit de prendre lui-même la croix, si le pape l'exigeoit absolument, & d'aller servir en personne contre les Infideles, soit dans la Palestine, soit en tout autre endroit où le pape croiroit avoir besoin de son secours. Il fallut sur-tout qu'il s'engageât à ne jamais traverser les appellations à la cour de Rome, au moins en matiere ecclésiastique. Les constitutions de Clarendon furent abandonnées, de

M. Paris, p. 88. Hoveden, p. 529. Brompton, p. 1071.

maniere cependant à pouvoir être reprises; car on les indiquoit d'une maniere vague, & on n'exigeoit point pour leur révocation le consentement des états. Les partisans de Becket furent rétablis dans tous leurs droits. L'autorité royale perdit quelques-uns des siens pour avoir été servie par un crime. Moyennant ces conditions, que le jeune Henri jura de remplir, ainsi que son pere, les légats voulurent bien permettre que le plus puissant monarque de la Chrétienté reçût d'eux l'absolution à genoux. Ils lui firent grace de la discipline & de quelques autres cérémonies humiliantes; mais Henri II. ne voulut pas profiter de cette indulgence, & étant passé en Angleterre quelques années après, son premier soin fut de se rendre à Cantorberi pour y subir toute la rigueur de la pénitence publique. Il traversa la ville, pieds nuds, depuis l'Eglise de S. Dunstan, jusqu'à celle du Christ, se soumit à recevoir la dis-

cipline de la main des moines, les arma chacun d'un fouet, & se découvrit les épaules lui-même. Il passa un jour & une nuit dans le jeûne & dans la priere auprès du tombeau de Becket, fit au monastere un don de cinquante livres par an pour l'entretien d'un luminaire perpétuel devant ce même tombeau. On remarqua, comme un signe de la réconciliation du saint avec le roi, que le lendemain de cette satisfaction faite à la cendre de Becket, le roi reçut la nouvelle d'une grande victoire remportée par ses troupes sur quelqu'un des ennemis dont nous allons le voir environné tout le reste de sa vie. La crainte de tant d'ennemis étrangers & domestiques, le desir de mettre le peuple dans ses intérêts, avoient autant contribué sans doute que le repentir, à l'humiliation volontaire de Henri II.

Pierre de Blois s'est plu à décrire dans ses lettres la pénitence de ce monarque. Il disoit aux légats : *mon*

corps eſt entre vos mains : faites-en tout ce qu'il vous plaira ; paroles qui, ſelon Pierre de Blois, tiroient les larmes des yeux de tous les aſſiſtans : elles pourroient aujourd'hui en faire verſer de pitié. « Un roi, dit le P. » d'Orléans, doit tellement humilier » ſa majeſté devant Dieu, qu'il ne » l'aviliſſe pas devant les hommes ». Mot excellent & digne d'un ſage.

Le P. d'Orléans. Révolut. d'Angl.

Un prince plus habile que Louis VII. eût ſans doute tiré quelque parti des orages où Henri II. venoit d'être expoſé, Louis n'en tira aucun. Nous applaudirions à ſon inaction, au lieu de la blâmer, ſi elle avoit été le fruit de la modération & de la juſtice ; mais elle n'étoit que l'effet d'une déférence aveugle pour le ſaint Siege. Louis n'avoit oſé traverſer Henri dans la conquête d'un royaume que le pape lui avoit donné : il n'avoit oſé troubler un prince pénitent que le pape daignoit recevoir en grace ; mais il conſervoit le deſir & le deſſein de lui nuire. Dominé par les

principes & les usages de son siecle, il ne savoit pas s'élever au-dessus de cette politique étroite & funeste, qui profite des embarras de ses voisins pour se procurer un petit avantage passager, source de haines & de disgraces pour l'avenir. La princesse Marguerite sa fille, femme du jeune Henri, n'étoit pas encore couronnée, parce que le meurtre de l'archevêque de Cantorberi avoit suivi de trop près son retour en Angleterre. Louis vouloit saisir ce prétexte de renouveller la guerre. Les légats le désarmerent, & Henri le satisfit. Marguerite fut couronnée : elle vint avec son mari à la cour de son pere, qui l'aimoit tendrement, & qui les demandoit tous deux avec instance. Voyage fatal pour Henri II. On le verra dans la suite.

Qui n'auroit regardé comme heureux le mariage de Henri II. avec Eléonore d'Aquitaine ? Ils s'étoient presque choisis l'un l'autre, avantage si rare parmi les princes ; & quant

aux avantages politiques, Eléonore avoit porté en dot au plus puiſſant roi de l'Europe un tiers de la France. Cinq fils & trois filles, fruits de cette union, ſembloient en atteſter le bonheur; elle fut pourtant troublée par de violens orages. Cette Eléonore dont la conduite avoit forcé Louis le Jeune à l'éclat d'une ſéparation, Eléonore, « la perſonne du » monde, dit le P. d'Orléans, à qui » il convenoit le moins d'être ja» louſe d'un mari, » eut le malheur de l'être avec excès. Elle ne put pardonner à Henri quelques infidélités : elle le perſécuta dans ſes maîtreſſes & par ſes fils. Roſemonde de Clifford captiva long-tems Henri, qui ne voulut jamais la ſacrifier à Eléonore, mais qui ne la déroba qu'avec peine à ſes violences. On raconte même (mais cette hiſtoire paroît trop fabuleuſe) que pendant l'expédition d'Irlande, Henri cacha Roſemonde dans un labirinthe à Wodeſtoke, que la reine s'enga-

gea dans ce labirinthe, s'y égara, y passa la nuit, mais que le lendemain elle parvint jusqu'à sa rivale, & l'empoisonna. Non moins ambitieuse que jalouse, ou peut-être jalouse uniquement parce qu'elle étoit ambitieuse, Eléonore étoit indignée de ce que Henri lui refusoit l'administration des états qu'elle avoit apportés en mariage. Henri qui ne la croyoit pas faite pour le gouvernement, ne vouloit pas plus livrer un peuple à ses caprices qu'une femme à sa jalousie. Eléonore poussa si loin les effets de son ressentiment, qu'elle força le roi à des coups d'autorité, source de malheur pour l'un & pour l'autre.

Hoveden, Brompton.

Quant aux fils de Henri, tous semblerent nés pour le haïr & pour le tourmenter; ils ne respecterent ni sa gloire, ni sa vieillesse, ni sa tendresse. Il les combla de bienfaits, ils attenterent à sa vie; & l'histoire nous force d'avouer que Louis VII. fut leur complice, sinon dans leur

parricide, au moins dans leurs révoltes.

Puiſque nuire à ſes voiſins, eſt ce qui s'appelle la politique, Louis VII. eut raiſon, aux yeux des Machiavelliſtes, d'outrager ainſi la nature, & d'armer les fils contre le pere; car le plus grand tort qu'on puiſſe faire à une nation, c'eſt de lui ôter ſes mœurs; mais la nation qui corrompt ainſi ſes voiſins, eſt déja corrompue elle-même.

Des cinq fils de Henri, l'aîné, nommé Guillaume, étoit mort jeune. Henri devenu l'aîné, étoit inveſti des provinces patrimoniales de ſon pere dans le Continent, & couronné roi d'Angleterre; Richard avoit les provinces de ſa mere; Geoffroi avoit la Bretagne, tant de ſon chef que du chef de ſa femme; Jean, le dernier de tous, n'avoit point de partage: ce qui lui fit donner le nom de *Jean ſans terre*; mais tous les autres n'avoient que des titres & des revenus, Henri s'étoit réſervé l'autorité.

Selon le traité de Montmirail où ces partages avoient été faits, Richard devoit épouser Alix, fille de Louis VII. & Louis devoit lui remettre la ville de Bourges avec une partie du Berry, soit que les droits d'Eléonore sur cette province eussent été jugés légitimes, soit que les événemens de la guerre eussent forcé Louis à ce sacrifice; mais on ne se pressoit point de part ni d'autre d'accomplir ces conventions. Louis ne rendoit point Bourges, Richard n'épousoit point Alix. On a prétendu que Henri II. à qui cette princesse avoit été remise, & qui s'étoit chargé de son éducation, avoit conçu pour elle une inclination secrette, d'où naissoit l'obstacle qui arrêta toujours ce mariage; d'autres ont cru plus simplement que Henri II. s'étant trouvé trop mal d'avoir un fils, gendre du roi de France, ne vouloit point doubler ces nœuds. En effet le séjour du jeune Henri à la cour de France, parut lui avoir donné les premieres

idées d'indépendance & de révolte. Il s'ennuya d'attendre la mort de son pere, & de n'être que simple titulaire de tant d'états. Il demanda nettement qu'on lui cédât ou l'Angleterre ou la Normandie ; sur le refus de son pere, il prit les armes, & implora le secours de la France, qu'il étoit bien sûr d'obtenir. Henri II. que les historiens n'appellent plus dès-lors que le *vieil Henri*, pour le distinguer de son fils & de lui-même, qui, après tant d'illustres fortunes, n'a plus que des malheurs à attendre, Henri II. fit en cette occasion à Louis un honneur qu'il ne méritoit pas, & qu'il n'accepta pas, celui de le prendre pour arbitre entre son fils & lui ; Louis se déclara ennemi. S'il est vrai qu'il ait répondu à Henri II. qu'en faisant couronner son fils, il avoit renoncé à tous ses droits sur la couronne d'Angleterre, il a fait une réponse bien absurde, puisque les rois d'Angleterre avoient pris des rois de France cet usage de faire couronner

Hoveden. Diceto. Brompton. Heming.

leurs fils aînés, usage qui n'avoit jamais entraîné ni en France, ni en Angleterre, ni dans aucun autre pays, la dépossession du roi régnant; mais de ce qu'on n'a pas dû dire ou faire une chose, gardons-nous de conclure qu'on ne l'ait pas dite ou faite.

Lorsque Richard & Geoffroy virent que le roi de France appuyoit la demande & la révolte de leur frere aîné, ils formerent aussi de pareilles demandes. Richard voulut être maître en Guyenne & en Poitou, Geoffroy en Bretagne. Leur mere les seconda en haine de Henri II. & de Rosemonde ou d'Alix. Tous les mécontens se joignirent à eux. On vit éclater tout-à-coup une espece de conjugation universelle, & & toutes les provinces Angloises du Continent furent en feu. Eléonore voulut aller trouver ses fils en France : elle s'étoit déguisée en homme pour s'échapper plus aisément; elle fut reconnue, & le roi son mari crut devoir s'assurer d'elle. Il la retint plu-

ſieurs années en priſon. Cette ſévérité, peut-être néceſſaire, mais qui parut une ingratitude criminelle & ſcandaleuſe envers une reine à laquelle Henri avoit dû ſa grandeur en France, accrut ſans doute le nombre des rebelles. Henri voyant preſque tous ſes vaſſaux, ou ſoulevés ouvertement contre lui, ou diſpoſés à le trahir, imagina des reſſources nouvelles, qui apporterent un changement dans la maniere de faire la guerre. Il raſſembla tous les brigands que la licence des guerres précédentes avoit rendus incapables de tout autre métier que celui de combattre & de piller; il vint à bout de les accoutumer à un ſervice régulier, & par-là il ſe forma une puiſſance militaire, indépendante de la féodalité. C'eſt le premier exemple d'un uſage régulier des troupes mercénaires parmi les nations modernes. Etienne s'en étoit ſervi avant Henri; mais Etienne n'ayant pas ſu les diſcipliner, elles étoient devenues le fléau de l'Angle-

terre,

terre, comme elles l'étoient du reste de l'Europe, & Henri, à son avénement, les avoit congédiées pour plaire au peuple. Il les reprit, quand il vit son peuple & ses enfans se soulever contre lui. Ces troupes dont le service n'étoit ni exigé par aucune loi, ni borné par aucun privilege, furent tres-utiles à Henri, parce qu'il sut les discipliner & les payer. C'étoient des aventuriers rassemblés de différentes nations, François, Allemands, Flamands; on les nommoit communément *Brabançons* ou *Brabantins*, parce qu'apparemment la plûpart étoient du Brabant. Ils avoient encore d'autres noms, tels que *routiers*, *cottereaux*, c'est-à-dire voleurs infestant les routes & les côtes, &c. Le zele & le succès avec lesquels ces troupes mercénaires servirent Henri II. sont la condamnation du gouvernement féodal & la honte de ces vassaux infideles qui abandonnoient leur seigneur pour des princes dénaturés.

Chron. de S. Denis, T. 2. chap. 9.

Louis VII. étoit apparemment parvenu à se persuader que ces princes avoient raison de vouloir dépouiller leur pere ; car il assembla la noblesse & le clergé de son royaume, pour être les témoins & les dépositaires du serment qu'il fit (& qu'heureusement il viola) de ne poser les armes que quand il auroit chassé Henri II. du trône d'Angleterre, & qu'il y auroit placé son gendre. La noblesse fit le même serment, & le clergé le ratifia. Les princes, de leur côté, s'engagerent à détrôner Henri II. ou du moins à ne faire de paix avec lui que du consentement du roi & des barons de France. C'étoit une scandaleuse alliance que celle de ces fils impies, qui juroient de haïr toujours leur pere, & de ce roi dévot qui exigeoit d'eux un pareil serment. En même tems on se souleve en Guyenne, en Anjou, en Bretagne. Le comte de Flandre, qui avoit aussi pris le parti des rebelles, pénètre en Normandie du

côté de la Picardie ; le roi de France du côté du pays Chartrain. Le premier est chassé ou se retire, après avoir vu son frere tué d'un coup de fleche dans le comté d'Eu. Louis assiege Verneuil au Perche, & Henri marche au secours de cette place ; il arrive le jour même où les assiégés avoient promis de rendre la place, s'ils n'étoient secourus. Louis vouloit la prendre & ne vouloit pas livrer bataille ; il parla de paix, & on convint d'une suspension d'armes, qui devoit commencer dès le moment, & d'une entrevue qui devoit avoir lieu le lendemain. Sur la foi de cette trêve & sur l'espérance de la paix, Henri se retire pour ce jour-là du côté de Conches. Le lendemain, en s'avançant vers le lieu de l'entrevue, il apperçoit Verneuil embrasé. Les assiégés qui avoient remarqué, la veille, la retraite de Henri, désespérant d'être secourus, s'étoient rendus, & Louis, mal corrigé de l'aventure de Vitry par son repentir

& par sa croisade, venoit de renouveller la même horreur à Verneuil, en y ajoutant la tache de l'infidélité. Les historiens François & Anglois s'accordent à rapporter & à condamner ce trait. Henri s'en vengea : il fondit sur Louis, qui, après cet acte de mauvaise foi, se retiroit avec toute la précipitation de la crainte. Henri tailla en pieces son arriere-garde, enleva ses bagages & ses munitions ; ensorte qu'il ne manqua aucune espece de honte à l'incendiaire de Vitry & de Verneuil. Henri resta le maître de la campagne, n'ayant rien à redouter de la noblesse Françoise dont le tems de service étoit expiré, au lieu que ses soldats étoient à lui en tout tems & en tout lieu, grand avantage de ces troupes mercenaires sur les armées féodales.

Un détachement de ces troupes, qu'il envoya en Bretagne, y battit aussi les conjurés, & prit Dol. Ces succès en Normandie & en Bretagne rétablirent le calme jusques dans les

autres provinces. Il y eut près de Gisors une conférence solemnelle entre les deux rois & les princes. Henri espéroit d'y terminer tous les différends ; il y portoit les dispositions les plus pacifiques. Il fit à ses enfans des offres qui étoient bien plus d'un pere que d'un monarque. Il leur donnoit la moitié du revenu des provinces dont ils portoient le titre, & il alloit jusqu'à leur accorder des places de sûreté ; il se réservoit seulement avec l'autre moitié des revenus, l'administration de la justice & tous les droits, mais aussi toutes les charges de la royauté. Ceux qui gouvernoient les princes, les servirent assez mal pour les engager à refuser de telles offres ; & Louis, qui ne vouloit que diviser la puissance Angloise pour l'affoiblir, approuva ce refus. La conférence devint orageuse. Un des officiers qui accompagnoient & qui séduisoient les princes, poussa l'insolence jusqu'à vouloir tirer l'épée contre le

roi d'Angleterre. Il fallut se séparer.

La politique extérieure commençoit à s'étendre. Les princes & les états qui avoient les mêmes intérêts, ou s'unissoient par des traités, ou agissoient pour la cause commune par un accord tacite. Les Ecossois, de tout tems, & les Irlandois, depuis qu'ils avoient été soumis, étoient les ennemis naturels de l'Angleterre. C'étoit pour eux une belle occasion d'agir contre elle que la révolte des princes & des vassaux, appuyée par le roi de France, & que les embarras qui retenoient Henri II. dans le Continent. Guillaume, roi d'Ecosse, fils & successeur de ce Malcolm, que nous avons vu sacrifier avec tant de générosité ou de foiblesse ses droits sur l'Angleterre à ceux de l'impératrice Mathilde, fit une irruption dans le nord de l'Angleterre, où ses soldats s'amusoient à mettre au bout de leurs piques, des enfans qu'ils arrachoient à la mamelle de leurs meres; & les Irlandois ayant

appris de leurs propres vainqueurs à s'armer & à combattre, userent de leurs connoissances nouvelles en faveur de la liberté. Pour appuyer ces mouvemens, le comte de Flandre équippa une nombreuse flotte qu'il destinoit à une descente en Angleterre. En même tems les partisans du jeune Henri exciterent dans cette île quelques mouvemens, assez considérables pour y rappeller le vieil Henri. Ce fut alors, qu'après avoir reçu la discipline au tombeau de S. Thomas de Cantorberi, il marcha plein de confiance contre le roi d'Ecosse qu'il surprit, battit, fit prisonnier, & qu'il obligea de lui rendre hommage, même pour le royaume d'Ecosse, titre que les rois d'Angleterre firent valoir dans la suite contre les Ecossois. Les troubles intérieurs de l'Angleterre furent appaisés avec la même facilité. La flotte du comte de Flandre, mise en mer trop tard, fut repoussée par la tempête, ramenée aux ports d'où elle

étoit partie, & la nouvelle de la défaite du roi d'Ecosse & des succès rapides de Henri II. l'empêcherent d'en repartir.

Le roi de France, le jeune Henri & le comte de Flandre tournerent tous leurs efforts du côté de la Normandie, où ils firent le siege de Rouen. Le roi d'Angleterre, qu'une activité supérieure à celle même de tous ses prédécesseurs, portoit à tout moment du Continent dans son île, & de son île dans le Continent, accourut au secours de la place. Ici les écrivains Anglois reprochent à Louis le Jeune une nouvelle infidélité, mais les François ne conviennent pas que l'action de Louis mérite ce nom; ils n'y voient qu'un stratagême ordinaire à la guerre (où tout est violence & fourberie). On vouloit prévenir l'arrivée de Henri II. qui étoit descendu à Barfleur, & qui s'avançoit à grandes journées; cependant on n'étoit pas en état d'emporter la place de force: on employa

la ruſe que voici. La veille de ſaint Laurent, Louis VII. fit publier pour le lendemain dans ſon camp une ſuſpenſion d'hoſtilités. Les aſſiégés promptement inſtruits de cette publication, ſoit par leurs eſpions, ſoit par les cris des aſſiégeans, la crurent d'autant plus ſincère qu'elle s'accordoit avec la dévotion connue de Louis, & avec le beſoin de repos que les aſſiégeans devoient avoir, ainſi que les aſſiégés. Ces derniers s'y livrerent donc avec la plus grande ſécurité, ou paſſerent la journée en feſtins & en plaiſirs. Quelques-uns pouſſerent même la confiance, peut-être la bravade juſqu'à paſſer le pont, pour aller s'exercer à des courſes & à des joûtes, preſque ſous les yeux de l'ennemi. Cependant quelques eccléſiaſtiques de Rouen eurent la curioſité de voir le camp François du haut d'une tour qui le dominoit; ils furent frappés du ſilence & de l'ordre qui régnoient dans tous les quartiers. Ce contraſte de la conduite des

Brompton. Hoveden, &c.

François & de celle des Anglois les ſurprit. Ils virent enſuite défiler de divers côtés du camp François des détachemens qui alloient à un rendez-vous général ; ils ſuivirent ces mouvemens, & bientôt ils apperçurent des échelles & des machines préparées pour un aſſaut. Ils ſonnent l'allarme ; la garniſon, les habitans, rentrent précipitamment dans la ville, courent aux armes & aux poſtes menacés; ils penſerent arriver trop tard. Les François ſe voyant ſurpris, bruſquent l'attaque, appliquent les échelles, & montent de tous côtés ſur les remparts, mais avant qu'ils euſſent eu le tems de ſe former, les aſſiégés les attaquent, les renverſent dans les foſſés, & les François ſont repouſſés avec un grand carnage. Il ſeroit trop rigoureux de faire un crime à Louis VII. d'une ruſe ſi commune. Il avoit voulu tromper l'ennemi en lui inſpirant de la ſécurité ; mais il n'avoit point traité avec lui. On étoit de part & d'autre dans

le cas de la défiance & de la vigilance ; les assiégés pouvoient faire une sortie, les assiégeans pouvoient livrer un assaut ; on n'avoit rien promis d'aucun côté.

Henri II. arriva, & fut reçu en triomphe dans la ville ; il fit ouvrir les portes & combler les retranchemens pour aller tous les jours de plein pied combattre les assiégeans. Il les fatigua tant par des sorties toujours heureuses & par l'enlevement de leurs convois, que bientôt il fallût qu'ils songeassent à lever le siege. Mais la retraite devant un ennemi si actif, pouvoit être difficile & dangereuse. Louis voulut en prévenir les périls par un nouveau stratagême que quelques auteurs Anglois ont encore taxé de perfidie, & qui a paru irréprochable aux François. Il eut recours à la négociation, il demanda une trêve, il proposa une entrevue ; tout fut accordé. Henri, comme nous l'avons déja observé,

entraîné par l'efprit féodal (1), fe refufoit, autant que les conjonctures pouvoient le lui permettre, à toute affaire décifive contre fon feigneur; d'ailleurs, en faifant toujours la guerre, il aima toujours la paix. La trêve fut donc jurée, & le jour & le lieu pris pour l'entrevue. Louis parut fe mettre en marche pour s'y rendre; mais pendant la nuit il décampa furtivement à la faveur de la trêve, & rentra fi précipitamment dans fes états, qu'on eut à peine le

(1) Nous avons parlé plus haut de ce refpect que les vaffaux les plus mutins confervoient pour leurs feigneurs au milieu de la révolte, & qui arrêtoit quelquefois les hoftilités dans leur plus grande fureur. Ces contradictions fe concilient aifément chez les hommes. En général les grands vaffaux fe révoltoient fouvent, parce qu'ils étoient puiffans & factieux, & quelquefois ils fe foumettoient prefque fans motif, par un attachement fuperftitieux aux maximes féodales.

tems, à la premiere nouvelle de son départ, de fondre sur la queue de son arriere-garde, où l'on fit encore quelque carnage. Etoit-ce une infidélité que cette fuite préparée à l'ombre d'une négociation? Les loix de la guerre défendent-elles d'amuser l'ennemi par des propositions d'accommodement pour se tirer d'un mauvais pas? Etoit-ce violer la trêve que de se retirer chez soi sans commettre aucune hostilité? Non, sans doute. Mais peut-être eût-il été plus conforme à l'esprit chevaleresque de ce siecle, de ne tirer aucun avantage de la trêve, & sûrement il eût été plus conforme à la parole donnée, ainsi qu'à l'esprit de paix, de se rendre au lieu marqué pour la conférence.

Au reste il y en eut une peu de tems après à Gisors, où la trêve fut confirmée, & où l'on convint de prendre du tems pour ménager entre tous les princes une paix solide, ainsi que pour donner à Richard,

alors occupé en Guyenne contre son pere, le loisir d'arriver. Le vieil Henri à qui la trêve laissoit le loisir de le réduire, le pousse de place en place, l'oblige à se soumettre, & l'amene aux conférences qui se tenoient aussi à Gisors. La paix y fut enfin conclue entre les deux rois. Le jeune Henri, après quelques inquiétudes, fondées sur l'atrocité de ses torts & sur les reproches de sa conscience, vint, comme ses freres, demander grace au monarque Anglois, dans lequel il retrouva le cœur d'un pere. Henri II. oublia tout, & ne se plut qu'à pardonner. « On ne le vit point, » dit un historien moderne, immoler » à la justice & à la vengeance des » hécatombes de vaincus ; les échaf» fauts ne furent point couverts du » sang des seigneurs, ni les gibets » chargés des corps des plébéïens » rebelles ». Henri ne vouloit être redouté que dans les combats. Aussi généreux qu'indulgent, il mit en liberté, sans exiger de rancon, plus

M. Smollett.

de neuf cens chevaliers qu'il avoit faits prisonniers ; il pardonna sans réserve à l'insolent qui s'étoit oublié jusqu'à tirer l'épée contre lui aux premieres conférences de Gisors, c'étoit le comte de Leicester. Il avoit été fait prisonnier ; le roi lui rendit la liberté, le rétablit dans tous ses biens. Tant de grandeur & de bonté ne put toucher les cœurs de ses fils, sur-tout celui de l'aîné. Une ambition sans vues & sans génie, à laquelle se joignoit un sentiment plus bas, étouffoit en lui toutes les tendresses du sang. On voit des peres jaloux de leurs fils : cette dépravation est dans la nature. Un pere que son fils surpasse, regrette la supériorité qu'il avoit sur lui ; c'est une perte réelle qu'il a faite. Il étoit réservé au jeune Henri d'être jaloux de la gloire de son pere, non pas comme Alexandre l'étoit de Philippe qu'il brûloit d'effacer, mais comme un cœur vil l'est du mérite qu'il ne peut égaler. Les flatteurs du prince irritoient cette

jalousie pour le gouverner; Louis le Jeune la partageoit, & vouloit en profiter. Le prince trouva bientôt la cour de son pere insupportable, & ne songea qu'à s'en éloigner; il étoit dévot: il prétexta le vœu d'un pélerinage à S. Jacques de Compostelle, & demanda la permission de l'accomplir. « Mon fils, dit tendre-» ment le vieil Henri, nous n'avons » été que trop séparés; pourquoi » voulez-vous me quitter? » Le prince insista, le pere se rendit. Le jeune Henri étant à Porstmouth à attendre les vents favorables, y vit arriver Richard son frere, qui venoit demander du secours au roi d'Angleterre contre quelques barons de Guyenne qui s'étoient révoltés. Le roi d'Angleterre, instruit par Richard de l'objet de cette arrivée imprévue, écrit au jeune Henri: « vous pouvez » faire un voyage plus utile que ce-» lui de S. Jacques, & prendre pour » me quitter, un prétexte plus hon-» nête. Allez secourir votre frere ».

Le jeune Henri, qui n'avoit voulu en effet que s'éloigner de la cour, part avec Richard, à qui ſon pere avoit donné l'argent dont il avoit beſoin pour cette guerre; mais Henri reſte à Poitiers, & laiſſe Richard ſon frere en ſoutenir ſeul tout le poids; il affecte de raſſembler autour de lui tous les mécontens, tous les ennemis de ſon pere. Adam de Cherchedun, ſon chancelier, placé auprès de lui par le roi d'Angleterre pour veiller ſur ſa conduite & pour en répondre, ſe croit obligé, & l'étoit en effet, d'écrire à Henri II. ce qui ſe paſſoit. Sa lettre eſt interceptée; le jeune Henri alloit le faire périr, s'il n'eût réclamé les privileges eccléſiaſtiques, encore reſpectés alors par ces dévots impies. Il ſe contenta de l'accabler d'outrages; il le fit mener en priſon à Argenton, tout nud, les mains liées derriere le dos. En cet état on le fuſtigea dans tous les carrefours de Poitiers & des autres villes qui ſe trouverent ſur ſa route.

Hoveden. Bened. Abb.

Henri II. ayant appris son sort, l'arracha de sa prison, & le fit transporter en Angleterre. Il voyoit l'orage se former de nouveau, & il prenoit des mesures pour le prévenir. Chaque jour étoit marqué par des réglemens utiles ou par des précautions prudentes.

Tandis que ses enfans le rendoient le plus malheureux des peres, il étoit reconnu pour le plus juste des rois. Les rois portoient leurs différends à son tribunal, honneur que quelques-uns de nos monarques eurent aussi dans la suite, & qui est sans doute le plus flatteur de tous les hommages. Alphonse IX. roi de Castille, gendre de Henri II. & Sanchez, roi de Navarre, oncle d'Alphonse; prirent Henri pour arbitre de quelques contestations qui s'étoient élevées entre eux sur les limites de leurs royaumes. Il rendit sa sentence arbitrale, après le plus mûr examen; & non-seulement les parties s'y soumirent, mais elles l'en re-

mercierent ; c'eſt que les deux rois, en prenant Henri pour juge, avoient déja la juſtice dans le cœur, & cet arbitrage les honore tous trois.

Louis le Jeune ne tenoit pas la balance ſi égale entre Henri II. & ſes fils ; mais Henri lui-même ne ſe montroit pas ſi juſte envers Louis qu'envers les autres rois. On n'eſt jamais parfaitement juſte à l'égard d'un rival. Il reſtoit toujours à remplir de part & d'autre deux conditions des anciens traités, confirmées par les nouveaux ; l'une étoit le mariage de Richard, ſecond fils de Henri, avec Alix de France, fille de Louis le Jeune ; l'autre, la reſtitution que Louis devoit faire de Bourges & de quelques autres places. Les Anglois diſent que Louis ne vouloit pas faire la reſtitution, quand même Henri eût fait le mariage ; les François, que Henri ne vouloit pas faire le mariage, quand même Louis eût fait la reſtitution. Cependant le pape, par ſes légats, parvint à empêcher une

rupture formelle. Il engagea les deux rois dans une croisade qui n'eut point lieu, mais qui produisit toujours l'effet d'empêcher toute hostilité entre eux, parce que, selon les idées du tems, la fraternité qui naissoit des croisades étoit inviolable. C'étoit par ces principes factices & par ces chimériques devoirs qu'on faisoit quelquefois rentrer les hommes dans l'ordre de la nature. Grace à la croisade projettée, l'union entre Louis & Henri parut si solide, que Louis crut pouvoir, sur un sauf-conduit de son rival, passer en Angleterre, pour visiter, non pas le roi, mais le tombeau de S. Thomas de Cantorberi; c'étoit pour s'acquitter d'un vœu qu'il croyoit utile à la santé de Philippe son fils, alors dangereusement malade. Louis fit ses dévotions au tombeau du saint, & combla les moines de présens. A son retour, il trouva son fils guéri; mais il fut frappé lui-même d'une attaque d'apoplexie, des suites de laquelle il mourut

l'année suivante (le 18 Septembre 1180), après un regne de quarante-trois ans, pendant lequel la puissance des Anglois s'étoit trop augmentée en France. Prince de peu de vices & de peu de vertus, qui avoit le courage du cœur, alors commun, sans celui de l'esprit, toujours rare; d'ailleurs d'une dévotion plus propre au cloître qu'au trône. Sa jalousie à l'égard de Henri II. fut juste sans être éclairée : elle fut active sans rien produire. Il reconnoissoit la supériorité de ce rival & redoutoit sa célérité. « Cet homme, disoit-il, » *sait voler & faire voler des armées* ». Louis eut des guerriers & des ministres; mais il ne les avoit pas choisis: il les tenoit de son pere. Son regne eût pu être heureux, si Suger eût pu vivre plus long-tems; Suger eût vraisemblablement toujours gouverné, non parce qu'il étoit homme d'état, mais parce qu'il étoit moine.

D'Orl. Révolut. d'Ang.

CHAPITRE VII.

Philippe Auguste en France. Et encore Henri II. en Angleterre.

Depuis l'an 1180 jusqu'à l'an 1189.

LE reste de la vie de Henri II. ne répond qu'aux premieres années du regne de Philippe II. dit *Auguste*, c'est-à-dire à un tems qu'on peut considérer comme la minorité de ce prince. Le systême politique ne change point; la France est toujours l'asyle & l'appui des princes Anglois, toujours révoltés contre leur pere. Henri, de son côté, tâche d'entretenir les troubles qu'il voit s'élever à la cour de France.

Philippe II. étoit neveu du comte de Champagne par Adélaïde sa mere; il l'étoit du comte de Flandre par sa femme Isabelle de Haynault. Le comte de Champagne & le comte

de Flandre se disputoient le gouvernement du royaume. La reine-mere favorisoit le comte de Champagne son frere ; mais Louis VII. dont l'esprit gouvernoit encore, avoit laissé la régence au comte de Flandre, dont Philippe II. avoit épousé la niece. Il ne restoit à la reine-mere que la garde de la personne de son fils, & que le regret de s'être vainement opposée au mariage d'Isabelle de Haynault, niece du comte de Flandre, avec Philippe. Les intentions du feu roi firent triompher le parti du comte de Flandre, qui força la reine-mere de se retirer dans les terres du comte de Champagne son frere. C'étoit ouvrir le nouveau regne par un acte de violence éclatant. Adélaïde ainsi chassée implora la protection du roi d'Angleterre, qui crut avoir plus de droit de défendre une mere contre son fils, que Louis VII. n'en avoit eu de soulever des fils contre leur pere. Le jeune Philippe, dont la valeur annonçoit

déja les grandes destinées, marche, sans s'étonner, contre sa mere, contre ses oncles (1), contre leur protecteur. Il écrase en passant le comte de Sancerre, un des freres d'Adélaïde : il s'avance vers les frontieres de la Normandie ; Henri II. s'y trouve pour les défendre. Ici l'esprit féodal produisit encore son effet. Le vieil Henri ne voulut point combattre son jeune seigneur. On entama des négociations dont le fruit fut qu'on assura du moins à la reine-mere la jouissance paisible des terres assignées pour son douaire.

Le jeune Henri, toujours inquiet, toujours impatient de régner, se retira encore à la cour de France avec sa femme, & envoya sommer son pere de lui abandonner entierement la Normandie. Sur le refus, qu'il étoit aisé de prévoir, il menaça d'un voyage à la Terre-Sainte, persuadé

(1) Adélaïde de Champagne avoit plusieurs freres, qui tous prirent sa défense.

que la tendresse d'un si bon pere s'alarmeroit à ce mot, & ne pourroit soutenir l'idée d'une si longue séparation; mais le roi d'Angleterre fatigué de tant de tracasseries, le laissa dire, & ne lui accorda rien. Quand il cessa de menacer, son pere le combla de nouveaux bienfaits, mais sans satisfaire son ambition. Le jeune Henri trouvant son pere toujours tendre, mais inflexible, invincible d'ailleurs à la guerre, tourna d'un autre côté son inquiétude & ses intrigues. Il lia une partie avec Geoffroy, comte de Bretagne, son troisieme frere, pour dépouiller Richard, son second frere, de la Guyenne, où ce jeune prince se rendoit odieux par ses injustices à l'égard des hommes, & ses insolences à l'égard des femmes. Richard appella son pere à son secours, & ce pere aussi infortuné qu'illustre, accourut pour réconcilier ses enfans. Le jeune Henri vouloit & n'osoit lui résister. Il avoit d'abord résolu

Hoveden. Chron. Gervaf. Brompton.

de lui livrer bataille, dans l'infame efpérance de pouvoir le joindre au fort de la mêlée & le tuer en traitre. Tel étoit le caractere de la jaloufie que Henri II. infpiroit à fon fils; mais avec affez de fcélérateffe pour concevoir un pareil projet, il jugea plus fûr de tromper que d'attaquer. Il feignit de fe foumettre & de vouloir réconcilier avec Richard fon frere les barons de Guyenne qu'il avoit foulevés contre lui. On négocioit dans Limoges; le roi étoit maître de la ville, le jeune Henri l'étoit du château. Le roi n'avoit jamais ofé comprendre jufqu'à quel point il devoit fe défier de fes fils. Un jour qu'il fe promenoit à cheval avec quelques-uns de fes officiers fous les murs du château, les foldats de la garnifon firent tout-à-coup pleuvoir fur lui une grêle de fleches. Un de fes chevaliers fut bleffé à fes côtés; il eût été tué lui-même, fans un mouvement que la peur fit faire à fon cheval; cet animal leva la tête

avec précipitation, & reçut au haut du front une fleche qui auroit percé le cœur au roi. Il fallut enfin qu'il connût ses fils, & qu'il prît des précautions contre eux. Le jeune Henri voyant son projet manqué, prit la croix & partit pour la Terre-Sainte, du consentement de son pere, qui ne pouvoit trop éloigner de lui un tel ennemi, puisqu'il n'avoit pas la force de le punir. La vengeance divine sembla frapper ce parricide, au défaut du bras paternel; une fievre maligne saisit le jeune Henri à Martel dans la vicomté de Turenne. Les scélérats ont quelquefois un bon moment; mais c'est le dernier. Le jeune Henri sentit que le ciel arrêtoit le cours de ses crimes, il voulut voir son pere, il lui fit demander un entretien. La tendresse ramenoit toujours Henri à ses fils, mais sans l'aveugler, & sans lui faire oublier la prudence. Il craignit que ce ne fût un nouveau piege; il se contenta d'envoyer un évêque examiner l'é-

tat de sa santé & les dispositions de son cœur. Le jeune Henri avoit mérité d'être, même au lit de la mort, l'objet des défiances d'un pere. L'évêque trouva le prince expirant; il lui remit l'anneau du roi son pere pour gage de réconciliation, & reçut ses dernieres volontés. Le prince le chargea de demander pardon pour lui au pere le plus injustement haï, au monarque le plus indignement outragé; il le pria d'attester son repentir, de recommander ses officiers aux bontés du roi & ses complices à sa clémence. Il mourut aux yeux de l'évêque, dans l'appareil de la pénitence, comme avoit voulu mourir Louis le Gros, qui n'avoit rien de pareil à expier. Il se fit revêtir d'un cilice, traîner de son lit sur un lit de cendres avec une corde, appuyer la tête sur une pierre; en cet état, il fit une confession publique, qui dut effrayer pour lui les auditeurs : il reçut le viatique, & expira. A cette nouvelle, Henri II.

Benedict. Abb. p. 392 & suiv. Hoveden, p. 620 & suiv. Brompton, p. 1143 & suiv. Chron. Gervas. p. 1463 & suiv. Heming. p. 507 & suiv.

ne fut plus que pere ; il s'évanouit jusqu'à trois fois. De la vie entiere du prince il ne vit plus que son dernier moment ; il le pleura, il pria pour lui, avec cette effusion de sentimens pieux que donnent l'affliction & la tendresse ; il se repentit de n'avoir pas été l'assurer de son pardon, le consoler & recueillir ses derniers soupirs. Sa douleur fut aussi vive que si elle eût été plus juste (1).

Le jeune Henri (dont la veuve épousa dans la suite Bela, roi de Hongrie) ne laissoit point d'enfans. Cette dissolution du nœud fatal qui avoit uni la France & l'Angleterre, ne fut pas sans orages. Marguerite, veuve du jeune Henri, étoit sœur de Philippe II. roi de France. On lui avoit constitué en dot Gisors & d'autres places du Vexin, qui étoient depuis long-tems un objet de contestation entre la France & les prin-

(1) Voir la lettre de consolation que lui écrivit Pierre de Blois.

ces Normands. C'étoient ces mêmes places qui, avant la conclusion du mariage, avoient été mises en sequestre entre les mains des Templiers, & que ces chevaliers avoient aussi lâchement vendues au roi d'Angleterre, qu'il les avoit lâchement achetées. Le mariage, en reparant cette perfidie, avoit fait cesser toute contestation. Ces places étoient restées à l'Angleterre, moitié en vertu de ses droits, moitié à titre de dot de la princesse Marguerite. Le besoin de faire un traité, l'espérance qu'il naîtroit de ce mariage des enfans qui confondroient tous les droits, avoient empêché d'insister sur la valeur respective de ces droits, & de décider à qui appartiendroient ces places, dans le cas où le prince Henri mourroit sans enfans; ainsi la politique tient toujours en réserve des guerres & des calamités pour l'avenir.

Lorsque Philippe II. demanda la dot & le douaire de sa sœur, on lui

répondit que la dot prétendue de Marguerite avoit été fournie en domaines qui appartenoient à la famille de son mari, & dont par conséquent on n'avoit ni restitution à faire ni compte à rendre. A l'égard du douaire, on offrit de transiger. On transigea d'abord sur le tout, parce que de part ni d'autre on n'étoit prêt à faire la guerre. Philippe avoit quelques vassaux à soumettre; Henri avoit les troubles de l'Irlande à calmer.

Ces troubles, sans produire aucune révolution décisive, duroient depuis le tems de la grande guerre que Henri II. avoit soutenue à la fois contre trois de ses fils, contre le roi de France Louis le Jeune, & contre Guillaume roi d'Ecosse. L'Irlande connoissoit si peu ses voisins, & en étoit si peu connue, qu'elle ne put en tirer aucun secours. Ses habitans, réduits à leur courage, résistoient mal à des troupes disciplinées par Henri II. C'étoient des esclaves qui

alloient aggraver leur joug par les efforts mal concertés qu'ils faisoient pour le briser. Un exemple suffira pour donner une idée de la maniere dont ils faisoient la guerre, des avantages qu'ils tiroient du terrein, & des moyens qui leur procuroient quelquefois de petits succès passagers.

Un gentilhomme Normand, nommé Jean de Courcy, d'une taille gigantesque, d'une valeur héroïque, & d'une force qui répondoit à ces avantages, commandoit en Irlande pour le roi d'Angleterre, & battoit les Irlandois par-tout où il les rencontroit. Un jour il emmenoit une quantité immense de gros bétail qu'il leur avoit enlevé, & qui occupoit un espace de plusieurs milles. Il avoit à passer à-travers des bois dans des chemins creux, bordés de fondrieres & d'abîmes. Les Irlandois, qui s'y étoient mis en embuscade, sortirent tout-à-coup des broussailles en poussant des cris affreux. Les troupeaux épouvantés se renverserent sur leurs

conducteurs, qu'ils frappoient de leurs cornes, quand ils se sentoient pressés. C'est par une manœuvre à-peu-près semblable, que, chez les anciens, on étoit parvenu à tourner les éléphans contre les armées qui les employoient. L'armée Angloise ne put soutenir ce poids : elle fut rompue, dispersée, taillée en pieces. Courcy avec une poignée de soldats qu'il avoit ralliés, combattit pendant deux jours de suite, & la hache à la main, s'ouvrit enfin un passage. Il prit sa revanche les jours suivans, & massacra des milliers d'Irlandois, comme des troupeaux. Hibern. expugn.

Tout cela étoit du carnage inutile. Henri voulut tenter des voies plus douces ; il espéra de soumettre les esprits des Irlandois, en leur envoyant un de ses fils pour les gouverner en son nom. Ce fils étoit le prince Jean, le dernier de tous, le seul qui n'eût point eu de partage, le seul aussi qui n'eût point fait la guerre à son pere. Il porta chez des

peuples un peu ſauvages & très-jaloux de leur liberté, l'eſprit deſpotique des cours & toute l'étourderie de la jeuneſſe. Ses jeunes favoris le divertiſſoient aux dépens de la nobleſſe du pays, qui avoit bien voulu ſe ſoumettre, mais qui ne ſavoit pas faire ſa cour. Le plus grand des ridicules, mais le moins ſenti, eſt de vouloir qu'il n'y ait pour tous les hommes qu'un uſage & qu'une maniere d'être : c'eſt l'erreur de tout peuple qui a quelque droit de ſe croire poli. Les chefs de la nobleſſe Irlandoiſe euſſent pu répondre du reſte de la nation ; mais il eût fallu les gagner, on les révolta. On déconcertoit leur gravité farouche par des railleries ſanglantes ; on les prenoit par leurs longues barbes, on leur prodiguoit en riant le mépris & l'inſulte ; on les força enfin de ſe joindre à ceux qu'on appelloit déja *les rebelles*. Ceux-ci alloient ſe rendre, lorſque l'indignation dont ils furent ſaiſis au récit de tant d'outra-

ges, les enflamma d'une nouvelle fureur. Les ſuccès de Courcy furent perdus. Les territoires de Limmerick, de Corcke, de Connaught ſe remplirent de troubles. Le ſage Henri rappella ſon fils, & remit ſes intérêts entre les mains de Courcy, qui peu-à-peu diſſipa l'orage.

Henri termina auſſi avec Philippe les conteſtations nées au ſujet de la dot de Marguerite, veuve du jeune Henri. On aſſigna un bon douaire à cette princeſſe, & l'on commença par le bien payer. On promit de nouveau que Richard épouſeroit Alix, & il ne l'épouſa point. Ce fut pourtant à ces conditions que Philippe conſentit de laiſſer à l'Angleterre le comté de Giſors & les autres places du Vexin. Ce traité (il faut que les Anglois l'avouent) fut plus reſpecté par Philippe que par Henri.

Le comte de Toulouſe avoit fait empriſonner quelques marchands de Guyenne. Henri, après en avoir vainement demandé raiſon, voulut

ſe la faire par les armes, & envoya ſon fils Richard faire une irruption dans le comté de Toulouſe. Le comte crut qu'il ſuffiſoit d'être en guerre avec l'Angleterre pour pouvoir compter ſur la protection de la France. Il ſe trompa ; Philippe allégua le traité, & reſta en paix.

Ce fut vers ce tems que les rapides conquêtes de Saladin dans la Paleſtine mirent de nouveau toute la Chrétienté en mouvement, & firent établir en Angleterre, auſſi bien qu'en France, l'impôt connu ſous le nom de *dixme Saladine*, impôt dont le clergé ne fut pas exempt, parce qu'il s'agiſſoit, pour ainſi dire, de ſa cauſe. Les affaires des Chrétiens étoient ruinées dans la Terre-Sainte, & pour comble d'infortune, leurs diviſions précipitoient leur chûte. Baudouin, roi de Jéruſalem, étoit lépreux ; ſon fils étoit mineur. Guy de Luſignan & Raimond, comte de Tripoly, ſe diſputoient une adminiſtration prête à leur échapper.

Guill. de Tyr, L. 22. c. 1. & 18.

Baudouin voulut ſe donner un ſucceſſeur capable de tout rétablir. Henri étoit ſon proche parent, & les Européens avoient porté ſa réputation en Aſie. Henri & Baudouin étoient petits-fils l'un & l'autre de Foulques, comte d'Anjou, qui avoit poſſédé la couronne de Jéruſalem; mais Foulques la tenoit de ſa ſeconde femme, de laquelle Baudouin deſcendoit. Henri deſcendoit de la premiere, & par conſéquent il étoit étranger au trône de la Paleſtine. Le patriarche de Jéruſalem & le grand-maître des chevaliers hoſpitaliers de Saint Jean, vinrent en Angleterre lui apporter les clefs du ſaint ſépulchre, & lui offrir la couronne de la part de Baudouin & du pape. Peu de ſouverains alors euſſent rejetté cette offre. Henri ayant conſulté ſon peuple, & s'étant conſulté lui-même, la rejetta, & refuſa au prince Jean la permiſſion qu'il demandoit avec inſtance de porter dans la Terre-Sainte ſes armes & ſon

inquiétude. Tel eſt du moins le récit de quelques hiſtoriens Anglois; mais, ſelon d'autres, la couronne de Jéruſalem ne fut pas offerte à Henri II. Ces derniers auteurs parlent ſeulement d'une ambaſſade ſolemnelle envoyée de Jéruſalem à tous les princes chrétiens pour leur demander du ſecours contre les infideles. Si l'on en croit Rigord, ce fut à Philippe Auguſte que les ambaſſadeurs préſenterent, non pas la couronne, dont il ne s'agiſſoit point, mais les clefs de la ville de Jéruſalem & de l'égliſe du ſaint ſépulchre, « comme » une eſpece d'inveſtiture, dit l'abbé » de Vertot, ou du moins comme » des gages du droit de protection, » qu'il devoit acquérir par ſes ar» mes ». Philippe s'enflamma d'une ardeur qui étoit de ſon âge : il voulut partir pour la Terre-Sainte ; ſon conſeil l'en empêcha. Henri que l'expérience préſervoit d'un tel enthouſiaſme, ſe refuſa aux inſtances que lui fit le patriarche de prendre la

croix pour remplir, disoit-il, une condition essentielle de son absolution. Henri s'excusa sur sa mauvaise santé : il offrit de l'argent. Le patriarche, homme d'un zele fougueux, plus violent que Becket, & moins juste, lui répondit en l'accablant de reproches & d'injures : *nous n'avons pas besoin d'argent, mais d'un chef plus digne que vous de nous défendre contre les Infideles.* Le roi rougit de colere, & les autres ambassadeurs de honte d'être associés à cet homme emporté. Le patriarche n'en devint que plus insolent : « *voilà ma tête,* » dit-il au roi, *vous pouvez me traiter* » (1) *comme vous avez traité mon frere* » *Thomas; il m'est indifférent de mou-* » *rir ici par vos ordres, ou en Syrie de* » *la main des infideles; aussi-bien* » *vous êtes plus méchant que tous les*

(1) *Fac de me quod de Thomâ fecisti, adeò libenter volo à te occidi in Angliâ, sicut à Sarracenis in Syriâ, quia tu omni Sarraceno pejor es.*

» *Sarrasins* ». Henri se tut & respecta le droit des gens. Le nom de Thomas l'avoit averti de commander à sa colere. Au reste il n'abandonna point les Chrétiens d'Asie; il voulut conférer sur leurs intérêts avec le roi de France. Grace à l'activité & à la simplicité de ces tems-là, les rois se visitoient presque aussi souvent que des particuliers. Henri & Philippe se virent au Vaudreuil, se firent confreres de croisade; mais sans vouloir aller en personne dans la Terre-Sainte, ils se contenterent de régler le secours d'hommes & d'argent qu'ils y enverroient.

Il ne fut plus donné à Henri de revoir la paix dans sa maison. Après la mort de son fils aîné, Richard étant devenu l'héritier du trône, le roi voulut l'avoir à sa cour, & l'admettre à ses conseils. Il lui ordonna de remettre le gouvernement de la Guyenne au prince Jean, qui n'avoit toujours point de partage. Richard demanda du tems, & finit par refu-

ſer d'obéir. Auſſi-tôt Geoffroy & Jean ravagent la Guyenne ; & Richard, pour s'en venger, ravage la Bretagne. Leur pere les contient pour un moment. Il fait ſortir Eléonore de ſa priſon, ſe réconcilie avec elle, & moitié perſuaſion, moitié autorité, ils retirent enſemble la Guyenne des mains de Richard, mais ſans la donner à Jean, de peur d'exciter trop de jalouſie entre les deux freres.

Geoffroy, non content de la Bretagne, voulut encore avoir l'Anjou. Nouvelle oppoſition de la part de Richard. Le roi d'Angleterre n'approuva pas non plus cette demande. Geoffroy ſe retire à la cour de France, offre de remettre la Bretagne ſous la mouvance immédiate de cette couronne, pourvu que Philippe lui fourniſſe une armée pour faire la guerre à ſon pere & à ſon frere. Pendant qu'on délibéroit en France ſur ces offres, & que le conſeil de Philippe commençoit à juger que l'inexécution du traité de mariage

d'Alix avec Richard affranchiſſoit Philippe à ſon tour de toute obligation, un tournoi s'ouvre à Paris. Le prince Geoffroi ſaiſit l'occaſion de s'y diſtinguer : il eſt déſarçonné ; ſa chûte fut rude ; la fievre le ſaiſit ; il mourut en peu de jours, nullement regretté des bons ſujets & des vrais amis de ſon pere, qui le nommoient *l'enfant de perdition.* Son caractere étoit un mélange d'orgueil & de perfidie, dont il ne pouvoit réſulter que des troubles. Fils toujours ingrat, ſujet toujours rebelle, plus comblé des bienfaits de Henri que les autres puînés, ou du moins de bienfaits plus ſolides (puiſque ſon mariage avec l'héritiere de Bretagne lui aſſuroit la propriété de cette province, au lieu que les autres princes n'avoient que le gouvernement des leurs), il ne ſe forma pas une cabale contre ſon pere, dont il ne fût l'inſtigateur ou le complice. Henri le pleura encore, il le pleura ſeul, il étoit pere.

Matt. Paris.

Geoffroy laiſſoit une fille. Phi-

lippe II. se jugeant quitte envers l'Angleterre, réclama la tutelle de cette princesse en qualité de seigneur suzerain. Les loix féodales, prises à la rigueur, lui donnoient ce droit; mais nous avons déja remarqué que les grands vassaux bornoient extrêmement les droits féodaux, & n'en permettoient gueres l'exercice, quand ces droits leur étoient trop contraires. On ne sauroit faire un pas dans l'histoire, sans y trouver la preuve que le systême féodal ne peut subsister que par la foiblesse des vassaux. Constance de Bretagne, veuve de Geoffroy, étoit restée grosse; elle accoucha d'un fils, qui fut nommé Arthur, & dont nous verrons dans la suite la destinée. La prétention de Philippe II. regardoit cet enfant aussi-bien que sa sœur. Philippe se plaignoit d'ailleurs avec raison de l'inexécution de tant de traités concernant le mariage d'Alix avec Richard. Il demandoit qu'enfin ce mariage se fît, ou que Gisors & le Ve-

xin fussent restitués. C'étoit à cette alternative qu'il réduisoit toutes les négociations entre la France & l'Angleterre. Henri persistoit à fuir une alliance qui ne feroit que lui susciter des ennemis domestiques; mais pourquoi s'engageoit-il toujours à la contracter? Pourquoi dans le même tems écoutoit-il d'autres propositions? Cette duplicité étoit indigne de Henri. On l'accusa, comme nous l'avons dit, d'aimer trop Alix, & ce fut Eléonore elle-même qui l'en accusa. On prétend qu'il eut un enfant d'Alix, soit qu'il l'eût séduite, soit qu'il lui eût fait violence. On répandit même le bruit qu'il vouloit répudier Eléonore, épouser Alix, &, s'il en avoit des fils, les déclarer ses héritiers. Les chagrins que lui causoient sa femme & ses fils pouvoient lui avoir donné cette idée, ou l'avoir donnée au public. Quelques historiens croient que tous ces bruits étoient autant de calomnies de la jalouse Eléonore.

Quant aux places du Vexin, nous avons dit que Henri prétendoit en avoir la propriété, indépendamment de tous les traités nouveaux. Les légats interpoſerent vainement leur médiation; la guerre ſe fit. Philippe entra dans le Berry, ſurprit Iſſoudun, aſſiégea Château-Roux. Les légats parlerent d'excommunication. On fit une trêve : elle fut bien perfide pour Henri. Richard ſon fils accompagna Philippe II. à Paris. Ces deux princes, à-peu-près de même âge, & qui devoient un jour être rivaux de gloire autant que d'intérêts, commencerent par ſe lier d'une amitié aſſez étroite, comme avoient fait autrefois Louis le Gros & Henri I. Il en réſulta tous les inconvéniens que Henri II. avoit prévus, & dont la crainte l'avoit rendu ſi contraire au mariage de Richard avec Alix. Richard devint ouvertement l'ennemi de ſon pere, & déclara qu'il vouloit être couronné, comme l'avoit été ſon frere aîné. C'étoit préciſément

parce que le jeune Henri l'avoit été, que Richard ne devoit point l'être. Le roi avoit trop vu les prétendus droits attachés à ce couronnement servir de prétexte au jeune Henri dans toutes ses révoltes ; il ne voulut plus s'entendre dire, qu'en couronnant son fils, il avoit renoncé à la royauté. Sur son refus, la guerre s'anima plus que jamais ; elle s'étendit dans le Berry, dans la Touraine, dans l'Auvergne, dans la Normandie, dans la Bretagne. Le jeune Philippe gouverna dans cette guerre l'impétuosité de Richard avec la sagesse d'un vieux général, & conduisit les intrigues politiques avec un art inconnu à Louis le Jeune. Quelques historiens Anglois ne tiennent pas la balance assez égale entre la vieillesse de Henri & la jeunesse de Philippe, ni même en général entre leur nation & la nôtre. Le P. d'Orléans a remarqué avec raison que, si l'on en croit Matthieu Paris, « Philippe Auguste, qui conquit la Nor-

» mandie, l'Anjou, la Touraine, le » Maine, une partie du Berry & du » Poitou sur la monarchie d'Angleterre, a toujours fui devant les Anglois ». Mais ajoutons que vraisemblablement il auroit eu de la peine à faire toutes ces conquêtes, s'il avoit toujours eu en tête un rival tel que Henri II.

D'Orl. Révol. d'Angl.

Les hostilités étoient souvent interrompues par des conférences infructueuses, & quelquefois très-orageuses. Il y en eut une qui dura trois jours sous un grand orme entre Gisors & Trie. On ne put y convenir de rien. Les Anglois même y prirent querelle avec les François, & il y eut entre eux quelques combats. Les comtes de Flandre & de Blois, & d'autres vassaux de Philippe parurent prononcer contre lui, en prenant l'engagement solemnel de ne plus porter les armes contre des Chrétiens, jusqu'à ce qu'ils eussent repris Jérusalem. Le vrai remede à de pareilles désertions avoit été enseigné par Henri II. c'étoit de pren-

dre à son service des troupes réglées. On n'employa pas pour lors ce moyen en France.

Philippe, au sortir des conférences, fit, peut-être sans dessein, une action bien peu importante, mais à laquelle il étoit aisé de donner du ridicule. L'orme sous lequel s'étoient tenues les conférences, étoit sur les terres de France; il le fit abattre. Cet arbre que Guillaume le Breton a décrit dans sa Philippide, couvroit, dit-on, trois arpens de son ombre. Les Anglois avoient pris plaisir à l'entourer de gros cercles de fer, comme pour le défendre de la coignée. Ils publierent que Philippe avoit voulu faire disparoître ce témoin muet de quelques affronts qu'il avoit reçus à la guerre & dans les conférences. Henri, dirent-ils, bat ses ennemis & renverse des murailles, Philippe abat des arbres.

Dans une autre conférence tenue en un lieu nommé Bon-Moulin, Richard, toujours l'allié de Philippe, goûta

goûta le plaisir si familier aux fils de Henri, de braver & d'outrager leur pere. Sur le refus que faisoit Henri d'accéder à de certaines propositions, il se jetta, en sa présence, aux pieds de Philippe, lui rendit hommage pour toutes les provinces Françoises appartenantes à l'Angleterre, desquelles il reçut à l'instant l'investiture. Aussi-tôt Philippe & Richard se retirerent, sans que le roi Anglois, immobile d'étonnement, ainsi que tous les spectateurs, & jugeant, comme eux, qu'une si étrange scene avoit été concertée, fît aucun effort pour les retenir. Les François regarderent cette conférence de Bon-Moulin comme la revanche de celles qui s'étoient tenues sous l'orme de Gisors.

Cependant les légats ne cessoient de représenter la nécessité de secourir les Chrétiens d'Asie, & de s'opposer aux progrès de Saladin. Il se tint encore de nouvelles conférences. On ne se lassoit pas plus de né-

gocier que de combattre. Le pape auroit voulu engager tous les princes chrétiens dans une nouvelle croisade. Richard s'étoit déja croisé sans daigner consulter son pere, & Philippe exigeoit que le prince Jean accompagnât son frere à la Terre-Sainte. Par-là Philippe donnoit lieu de penser qu'à la mort de Henri II. il vouloit profiter de l'absence de ces deux princes. Henri en fit la remarque, & voulut ouvrir les yeux à Richard sur le danger de ses liaisons avec un roi qui les jouoit ainsi tous les deux. Le légat qui présidoit à cette nouvelle entrevue, sentit que, si les deux princes Anglois se croisoient à la fois, c'étoit en effet livrer la puissance Angloise à l'ambition de sa rivale. Il se déclara contre Philippe, & parla d'interdit. Philippe se tut ; d'autres disent qu'il éclata, & qu'il eut raison, parce que Henri, pour éluder la proposition du mariage d'Alix avec Richard, offroit de la marier avec Jean, son dernier fils;

arrangement que le légat approuvoit fort, mais que Philippe devoit rejetter, parce qu'alors sa sœur n'épousoit plus l'héritier du trône. Il est vrai que, quand le mariage avec Richard avoit été conclu sous Louis VII. Richard n'étoit pas l'héritier; mais Marguerite, sœur d'Alix, étoit femme de l'héritier. L'imprudent Richard, dont le légat défendoit les vrais intérêts, au préjudice même de la croisade, en ne voulant pas qu'il s'y engageât en même tems que son frere, s'emporta contre ce légat, & fondit sur lui l'épée à la main. On se jetta entre eux; la conférence fut rompue. On courut aux armes. Philippe & Richard surprirent Henri dans le Mans; il ne leur échappa qu'avec beaucoup de peine. Henri déclinoit sensiblement. Les fatigues, mais sur-tout les chagrins, le consumoient; il voyoit la gloire & la fortune passer à son jeune rival. Pour lui, tout l'abandonnoit ou le trahissoit. Richard alloit régner; les cour-

tisans tournoient leurs regards de ce côté. Les gouverneurs remettoient les places à celui qui devoit bientôt en être le maître. Le prince Jean, jusqu'alors fidele à Henri, se joignit à ses ennemis, & ce fut pour Henri le coup le plus sensible. Philippe profitoit de tout, & cependant il négocioit avec Henri. On dit que dans une conférence tenue à Coulomiers pour la paix, le tonnerre tomba entre les deux rois sans les blesser. Enfin Henri, malade & accablé, laissa faire le légat & les seigneurs des deux partis, qui dresserent ensemble des articles de paix que Philippe approuva, & que Henri n'étoit plus en état de discuter. Les loix qu'on lui imposoit, étoient dures: il les subit. Il remit Alix entre les mains de cinq députés nommés par Richard, qui devoit épouser cette princesse à son retour de la Palestine. Pourquoi renvoyoit-on encore si loin ce mariage si long-tems différé? Richard avoit-il, pour le conclure,

Matt. Paris, p. 105. Hoveden, p. 653. & suiv.

moins d'empreſſement qu'il n'en témoignoit, ou les médiateurs avoient-ils voulu épargner au roi d'Angleterre qu'ils voyoient mourant, le ſpectacle d'un mariage pour lequel il avoit toujours eu tant de répugnance ? Les autres ſacrifices furent plus amers encore pour Henri II. Il fallut qu'il permît à tous ſes vaſſaux de prêter ſerment à Richard. D'autres rois, tant en France qu'en Angleterre, avoient eux-mêmes exigé ce ſerment pour leurs fils; mais ces fils n'étoient pas des rebelles, & n'avoient pas forcé leurs peres à les couronner. On exigea encore que Henri payât vingt mille marcs d'argent à la France pour les frais de la guerre. Philippe, de ſon côté, promit de rendre tout ce qu'il avoit pris dans le Berry, mais ſeulement lorſque Henri auroit exécuté tous les autres articles; & juſques-là Philippe (outre les places du Vexin qu'il avoit repriſes) devoit garder les villes du Mans & de Tours,

& quelques châteaux tombés entre ſes mains pendant la guerre.

Ce traité s'appella *la paix d'Aſay*, du nom du lieu où il avoit été conclu. Henri le ſigna, comme il eût ſigné ſon arrêt de mort, & alla mourir à Chinon, en maudiſſant ſa naiſſance, en dévouant ſes fils à la colere du Dieu qui venge les peres outragés, malédiction juſte & terrible, qu'il ne voulut jamais révoquer. Il expira dans les convulſions du déſeſpoir, dans le tourment de haïr ce qu'il avoit tant aimé.

Il lui reſtoit un fils encore fidele; mais c'étoit un fils de Roſemonde : car Eléonöre ne lui en avoit donné aucun qui ne l'eût trahi. Ce fils, c'étoit Geoffroy, qu'il avoit fait archevêque d'Yorck & chancelier d'Angleterre. Il rendit ſeul les derniers devoirs à Henri; ſeul il accompagna ſon corps depuis Chinon juſqu'à Fontevrault, où ce corps fut expoſé à découvert dans l'égliſe. Richard ſe rendit à cette abbaye, ſoit pour bra-

ver ſon pere mort, ſoit pour lui rendre les apparences d'un dernier hommage, il ſe haſarda d'entrer dans l'égliſe. Il y fut ſaiſi d'effroi, & tous les aſſiſtans furent frappés d'horreur, en voyant le ſang, ſuite de l'apoplexie qui avoit terminé les jours du roi, ſortir avec violence de la bouche & du nez du cadavre, comme s'il ſe fût élancé d'indignation à l'aſpect du parricide. Richard ne put retenir ce cri du remords: *Ah ! c'eſt moi qui ai tué mon pere.* Il embraſſa en frémiſſant ce cadavre, qui ſembloit le condamner encore. Il fondit en larmes pendant toute la cérémonie de l'enterrement, & ces larmes lui concilierent les eſprits de la multitude, que la vue de ce ſang & la ſingularité de ce phénomene avoient animée contre lui d'une ſuperſtition vertueuſe. M. Paris.

L'Angleterre comptera toujours Henri II. parmi ſes plus grands rois. Prince admirable dans ſes vertus, excuſable dans ſes défauts, inté-

reſſant dans ſes malheurs, ſenſible, premiere qualité des hommes, juſte, premiere qualité des rois, aimable, qualité rare & néceſſaire. Sa vie eſt un tiſſu de contrariétés inexplicables, & un des plus ſinguliers exemples de ce qu'on appelle la fatalité. Au dehors, le plus brillant des rois, au dedans le plus affligé des hommes. Né pour la tendreſſe & pour l'indulgence, il fut forcé d'être ingrat envers ſa femme, & ſévere envers des enfans qu'il idolâtroit, qui l'aſſaſſinerent & le firent mourir de douleur. Généreux & clément, il parut implacable & fourbe envers Becket; Prince religieux, il parut le bourreau d'un martyr; ami de la paix, il fit toujours la guerre; juſte & humain, il fut conquérant. Il eſt vrai que cet amour de la paix, dont il eſt loué par les auteurs Anglois, étoit preſque toujours ſubordonné au principe d'exercer ſes droits dans toute leur étendue, principe auſſi funeſte que l'eſprit ambitieux. S'il

parut s'en écarter par le refus généreux qu'il fit, dit-on, du trône de Jérusalem, ce sacrifice, s'il est réel, fut l'ouvrage de la politique plus que de la modération. Les François l'accusent d'une ambition excessive, & lui attribuent ce mot, qui paroît répété d'après Alexandre : *que le monde est trop petit pour le cœur d'un roi.* Mais faisons attention à ce témoignage que l'histoire lui rend : *qu'il ne vit jamais sans émotion couler le sang d'un soldat.* Songeons qu'il donnoit aux pauvres le dixieme du revenu destiné à l'entretien de sa maison. Publions que pendant une famine qui désola l'Anjou & le Maine, il nourrit à ses dépens dix mille citoyens indigens. On a dit de lui qu'il avoit toujours pardonné ses injures personnelles, jamais celles de l'état. Il aimoit les lettres & il les connoissoit; il protégeoit les talens; il n'est point de grand roi qui n'ait mérité cette louange. Plein d'esprit & d'agrément dans la vie privée, comme d'élo-

quence & de lumieres dans le conseil ; on vante sa prodigieuse mémoire. On dit qu'il n'a jamais oublié ni un fait ni un homme. Il est plus important de vanter sa justice, de dire que toutes ses loix eurent pour objet le bien public, & qu'il sut les faire exécuter sans distinction de riche ni de pauvre, de puissant ni de foible. Il plaignoit & punissoit les coupables, quels qu'ils fussent. Il eut les défauts qui tiennent à la sensibilité : l'impatience, la colere, l'amour des femmes, & toutes ses fautes partirent de ce principe ; mais toujours tempérant, toujours occupé, il s'étudioit à retrancher aux passions l'aliment & l'activité. La frugalité de sa table condamnoit hautement la somptuosité de celle du chancelier Becket ; elle eût pu servir de modele, même à des religieux. On raconte que des moines de Winchester vihrent un jour se plaindre à lui de ce que leur abbé ne leur donnoit que dix plats, au lieu de treize qu'on

avoit coutume de leur ſervir. *On ne m'en ſert que trois*, leur répondit froidement Henri.

Ce prince enfin eut, avec les vertus d'un particulier, la valeur d'un ſoldat, les talens d'un général, l'autorité d'un maître, l'habileté d'un politique, les vues d'un légiſlateur, la magnanimité d'un héros. C'eût été un grand ſpectacle dans l'hiſtoire, que Henri en ſon midi oppoſé à Philippe Auguſte dans le ſien, & le plus beau titre de gloire de celui-ci, eſt d'avoir preſque pour ſon coup d'eſſai vaincu Henri & abaiſſé cette grande puiſſance.

Henri, outre les cinq fils dont nous avons parlé, avoit eu d'Eléonore d'Aquitaine trois filles, dont l'établiſſement répondit à la puiſſance de leur pere. Mathilde fut mariée à Henri, dit le Lion, duc de Saxe & & de Baviere; Eléonore épouſa le roi de Caſtille, Alphonſe VIII; Jeanne épouſa Guillaume II. roi de Sicile, de la race des braves Normands,

fondateurs de ce royaume. Henri eut aussi de Rosemonde, outre Geoffroy, archevêque d'Yorck, dont nous avons parlé, Guillaume, (1) connu, comme le fils de Rollon, par le surnom de *Longue Epée*, & que Henri fit comte de Salisburi. On prétend qu'il eut d'autres maîtresses & d'autres enfans.

Henri II. avoit eu le projet de séparer la Normandie de la France, par de profondes tranchées, croyant terminer par-là toute contestation sur les limites.

---

(1) M. Hume l'appelle Richard.

CHAPITRE VIII.

Richard en Angleterre.
Et encore Philippe Auguste en France.

Depuis l'an 1189 jusqu'à l'an 1199.

DÈS que Philippe avoit régné par lui-même, il avoit repris le systême de Louis le Gros, celui d'abaisser les grands vassaux, & d'affoiblir la puissance Angloise. Ce ne fut plus la politique flottante de Louis le Jeune. Philippe marchoit directement vers son but, & déployoit avec sagesse, mais avec force, l'autorité royale. Il prit de Henri II. l'usage des troupes réglées, qui, ôtant au systême féodal tout son ressort, étoit le plus propre à contenir les vassaux, en diminuant leur puissance, & à combattre les ennemis étrangers, en leur opposant des for-

ces toujours ſubſiſtantes. Mézerai obſerve avec raiſon que ces troupes réglées ſont propres à faire des conquêtes, mais que les mauvais princes les emploient à opprimer les ſujets, & à renverſer les loix de l'état. Les mauvais princes ſans doute abuſent de tout; mais les ſujets n'étoient pas moins opprimés ſous le gouvernement féodal qu'ils euſſent pu l'être ſous un gouvernement militaire, & ce qu'on appelloit alors les loix de l'état, n'étoit gueres que de vieux abus. Il eſt pourtant certain que le nombre exceſſif des troupes réglées a détruit dans la ſuite toute liberté. On peut voir ce qu'en diſoient en 1484 les états de Tours.

Abr. chronol.

Une autre précaution fort importante fut celle que prit encore Philippe Auguſte, de fermer de murs & d'entourer de foſſés toutes les villes & les terres de ſon domaine. Il paroît que juſques-là on avoit beaucoup négligé même les fortifications groſſieres qu'on connoiſſoit

alors. Il fallut rétablir les unes, créer les autres, & oppoſer par-tout des barrieres à l'inſolence des vaſſaux plus encore qu'aux entrepriſes des ennemis. Paris même fut entouré de murailles flanquées de tours. L'art militaire faiſoit des progrès; il éprouvoit du moins des variations, & ces inventions nouvelles, quels qu'en fuſſent les avantages & les inconvéniens, étoient dûes pour la plûpart aux Anglois. Henri II. avoit introduit en Europe les troupes réglées. Richard fit un changement dans les armes. Il mit l'arbalête en uſage. Juſques-là on ne s'étoit ſervi que de la lance & de l'épée. « Nos aïeux, dit » Mézerai, abhorroient ces armes » traîtreſſes, avec quoi un coquin, » ſe tenant à couvert, peut tuer un » vaillant homme de loin & par un » trou ». Cependant ces armes traîtreſſes furent inventées par un homme qu'une valeur preſque incroyable fit ſurnommer *Cœur de Lion*. Violent par caractere, juſte par

Mézer. Abr. chrono[l].

caprice, avide & cruel, Richard, en montant sur le trône de son pere, fait mettre aux fers le sénéchal, qui avoit la garde du trésor, jusqu'à ce qu'il lui eût remis, non-seulement tout l'argent de Henri II. mais encore le sien propre, supposant sans doute qu'on ne gardoit point le trésor royal sans le piller; en même tems se souvenant que ce sénéchal avoit bien servi son pere, il continua de l'employer. Encore tout plein de la scene de Fontevrault, toutes ses démarches réfléchies tendirent à honorer la mémoire de Henri II. Il donna une grande leçon aux traîtres, en chassant avec mépris tous ceux qui l'avoient servi contre son pere, & en s'attachant tous ceux qui étoient restés fideles au roi. L'Angleterre vit avec respect ce trait de politique noble & juste. Mais quels sont donc ces hommes qui font les traîtres & qui les punissent? Richard lui-même consentit d'être traité en coupable; car avant d'être couronné

roi d'Angleterre, & de recevoir l'investiture des provinces Françoises, il reçut publiquement l'absolution des archevêques de Cantorberi & de Rouen, non pas précisément pour avoir porté les armes contre son pere. Ce crime cédoit dans l'esprit du tems au crime d'avoir combattu un croisé, & Henri II. avoit pris la croix.

La politique faisoit plus de progrès encore que l'art militaire. Les intérêts s'enchaînoient de plus en plus. Les vassaux révoltés s'unissoient plus que jamais entre eux & avec les puissances étrangeres. Les divers états avoient plus d'influence respective. L'Europe devenoit une famille, bien moins par l'union de ses princes & par les alliances, que par l'association des querelles. Les croisades contribuerent beaucoup à cette extension & à cette communication des intérêts. Les nations se connurent davantage ; elles virent mieux ce qu'elles avoient à craindre

& à eſpérer les unes des autres. Les paſſions des princes éclaterent de plus près, & formerent ou des liaiſons ou des haines. Philippe & Richard s'aimoient; tous deux jeunes, vaillans, aimoient la guerre & la gloire. L'expédition de la Terre-Sainte étoit devenue pour la chevalerie un objet plus auguſte & plus ſacré depuis les malheurs des Chrétiens. Jéruſalem étoit priſe; Guy de Luſignan, qui avoit raſſemblé les débris de cette royauté détruite, étoit dans les fers. Ces revers avoient fait mourir de douleur le pape Urbain III. Les légats portoient leur zele & leurs cris douloureux dans toutes les cours; ils cherchoient à tranſporter encore en Aſie toutes les forces de l'Europe; mais leur principale eſpérance ſe fondoit ſur la généroſité de Philippe & ſur les intérêts de Richard. Ces deux princes en effet tournerent toutes leurs vues vers le rétabliſſement de la Cité ſainte.

Godefroy de Bouillon, premier

roi de Jérusalem, élu par les Croisés après la prise de cette place en 1099, avoit eu pour successeur Baudouin son frere, & celui-ci Baudouin du Bourg ou Baudouin II. leur cousin. Baudouin II. ne laissa que deux filles. L'aînée, nommée Melisende, fut seule héritiere du royaume de Jérusalem. Elle épousa Foulques, comte d'Anjou, déja pere de Geoffroy Plantagenet & de plusieurs autres enfans. Foulques transmit ce royaume à la branche cadette de sa maison, issue de Melisende. Cette branche finit aussi dans deux femmes, Sibylle & Isabelle. Sibylle (l'aînée) avoit épousé Guy de Lusignan, qui fut détrôné par Saladin. Isabelle avoit épousé Conrad, Marquis de Montferrat. Sibylle étant morte sans enfans, les droits au trône de Jérusalem passoient à Isabelle & au marquis de Montferrat son mari. Guy de Lusignan avoit le titre & vouloit le conserver, soutenant que le caractere royal étoit ineffaçable; s'il

Guill. de Tyr.

ne vouloit que le titre, il étoit dur de le lui ôter; s'il prétendoit en transmettre les droits à sa maison au préjudice d'Isabelle, sa prétention étoit insoutenable, & Richard, roi d'Angleterre, auroit été aussi en droit de réclamer cette couronne de Jérusalem, comme arriere-petit-fils de Foulques, qui l'avoit portée, & qui la tenoit aussi de sa femme. Richard eût pu d'ailleurs tirer quelque parti de l'offre faite de cette couronne à Henri II. son pere, s'il est vrai que cette offre ait été faite; mais quelles que fussent ou que pussent être ses prétentions, il parut les oublier; il ne vit d'abord, comme Philippe, que l'intérêt de la Chrétienté, & qu'une occasion de gloire; tous deux ne songerent qu'à rétablir Guy de Lusignan sur le trône, dont il avoit été renversé par Saladin. Ils commencerent par régler en amis & en alliés leurs affaires d'Europe. Philippe remit généreusement à Richard les villes du Vexin & les autres pla-

ces dont le traité d'Afay le laiffoit en poffeffion; il fit feulement d'un fi beau préfent la dot d'Alix fa fœur. Richard promettoit toujours d'époufer cette princeffe, mais feulement après l'expédition de la Terre-Sainte, que fon zele lui faifoit regarder comme l'affaire la plus preffée. On voit pourtant qu'elle n'auroit pas dû retarder ce mariage, pour peu qu'il eût été agréable à Richard.

Il falloit de l'argent aux deux princes pour la croifade, & cette expédition, qui ne pouvoit manquer d'être fi funefte à leurs états par leur éloignement, le fut d'abord par les préparatifs. Tous deux accablerent leurs peuples d'impôts. En France, on pilla les Juifs, après les avoir laiffé piller les François. Le roi d'Angleterre vendit les châteaux, les fiefs, les charges, les droits, les titres de la couronne; il eût vendu, difoit-il, jufqu'à la ville de Londres, s'il eût trouvé des acheteurs (application un peu détournée, du mot de

Jugurtha au ſujet de Rome). Le grand juſticiaire s'étant inutilement oppoſé à ces aliénations, ſe démit de ſa place, qui fut auſſi-tôt vendue. Richard remit auſſi l'hommage de l'Ecoſſe au roi Guillaume pour une ſomme d'argent; il lui céda quelques places qui furent bien payées encore. Chaque ville, chaque abbaye, chaque terre ſeigneuriale relevante de la couronne, fut obligée de fournir un cheval de bataille & un cheval de ſomme. Toutes ces extorſions, toutes ces ventes, jointes à neuf cens mille livres, tant en argent qu'en pierreries, trouvées dans le tréſor de Henri II. à Wincheſter, ne ſuffiſoient pas encore. Richard eut recours à un petit artifice, bien indigne de lui & de la cauſe qu'il alloit défendre. Il feignit d'avoir perdu le grand ſceau, il en fit faire un nouveau, & ſous prétexte des ſurpriſes auxquelles la perte de l'ancien ſceau pourroit donner lieu, il déclara nuls tous les actes ſcellés de cet

Salluſte, Jugurtha.

ancien ſceau, & les ſoumit tous à la néceſſité de recevoir la ſanction du nouveau, moyennant de nouveaux droits de ſceau : ce qui produiſit des ſommes conſidérables au roi, en le deshonorant.

Les deux monarques ſe virent à Nonancourt, où ils firent, le 30 Décembre 1189, un traité pour la confirmation de la paix, & pour la défenſe mutuelle de leurs états. Ils ſe jurerent *bonne foi* & *bon amour*. Philippe jure *à ſon ami & à ſon fidele ;* Richard *à ſon ami & à ſon ſeigneur* (1) : différence qui tient évidemment au ſyſtême féodal. Ils conviennent de partager en freres les conquêtes qu'ils vont faire dans la Paleſtine, & ſi l'un des deux vient à mourir

---

(1) *Et uterque noſtrûm alteri bonam fidem & bonum amorem ſe ſervaturum promiſit : ego Philippus, rex Francorum, Richardo regi Anglorum, tanquam amico & fideli meo : & ego Richardus rex Anglorum, Philippo regi Francorum, tanquam domino meo & amico.* (*Rymer, page* 20.)

dans cette expédition, le commandement des troupes, tant Angloises que Françoises, doit appartenir à l'autre, & la caisse militaire lui sera remise pour le bien de la cause commune. Le rendez-vous des troupes est indiqué à Vezelay en Bourgogne. Les deux rois s'y trouvent, & vont ensemble jusqu'à Lyon, à la tête de cent mille hommes. Là, ils se séparent pour la facilité de la route, Philippe prend le chemin de Gênes, Richard celui de Marseille; ils devoient se rejoindre à Messine. Philippe y arriva le premier, après avoir essuyé une tempête, qui l'avoit forcé de jetter dans la mer une partie de ses chevaux & de son équipage. Philippe se logea dans la ville, Richard dans les fauxbourgs. Messine n'étoit pour eux qu'un lieu de rafraîchissement; mais bientôt il survint des incidens qui les y arrêterent, & qui penserent leur faire perdre de vue l'objet principal.

Hoveden.

1190.

La politique avoit formé des liaisons

ſons entre les Normands, qui régnoient alors en Sicile, & les autres ſouverains de l'Europe; & de ces liaiſons naiſſoient des intérêts & des droits. C'étoient peut-être de tels intérêts qui avoient engagé Richard à s'arrêter en Sicile, & c'étoit peut-être par complaiſance pour lui que Philippe avoit pris ce rendez-vous. Voici les raiſons qui pouvoient attirer Richard en Sicile.

Roger, roi de Sicile, avoit été marié trois fois. Il ne lui étoit reſté d'enfans que du premier & du troiſieme mariage: un fils du premier, une fille du troiſieme. Le fils fut Guillaume le Mauvais, qui eut un fils, nommé Guillaume le Bon: celui-ci avoit épouſé Jeanne d'Angleterre, ſœur de Richard, dont il n'avoit point eu d'enfans. La couronne ſembloit donc devoir appartenir à Conſtance, fille du troiſieme lit du roi Roger. Elle avoit porté les droits des princes Normands dans la maiſon de Suabe, en épouſant le prince

Henri, fils de Frédéric Barberousse, & qui fut depuis l'empereur Henri VI; mais Tancrede, bâtard de Roger, s'étoit emparé du royaume de Sicile, & c'étoit lui qui régnoit, lorsque Philippe & Richard aborderent à Messine. Il pouvoit être indifférent à Richard que ce fût cet usurpateur ou l'empereur Henri VI. qui régnât en Sicile. Mais quel que fût ce roi, Richard avoit à régler avec lui les actions dotales de Jeanne sa sœur, & Tancrede s'étoit emparé de tout. Un autre que Richard eût d'abord négocié; mais il falloit que Richard agît en maître. Il commença par fermer le phare de Messine, en s'emparant de deux châteaux qui le dominoient. Il donna l'un de ces châteaux à sa sœur pour sa sûreté; il fit de l'autre un magasin. Ces manieres hautaines révolterent les Messinois, qui prirent querelle avec les Anglois, & les traiterent en ennemis. Philippe essaya d'appaiser ces troubles, mais sans succès; & les choses furent

Bened. Abb. p. 608 & suiv. Hoveden, p. 674 & suiv.

pouſſées ſi loin, que Richard, ſans conſidérer que Philippe ſon ſeigneur étoit en perſonne dans Meſſine, ſe rendit maître de la ville en pourſuivant un corps de Meſſinois qui en étoient ſortis, & planta ſon étendart ſur les murs. Non-ſeulement par cette action téméraire il avoit inſulté Philippe, mais encore il en avoit triomphé; car Philippe n'avoit pas cru qu'il lui convînt d'être dans une place attaquée, ſans en prendre la défenſe; tout étranger qu'il étoit au fond de la querelle, il avoit combattu les Anglois, & avoit renverſé trois ſoldats à coups d'arbalête. Philippe voulut faire enlever l'étendard d'Angleterre de deſſus les murs de Meſſine. Richard lui fit dire qu'il étoit prêt à l'ôter lui-même, mais qu'il ne ſouffriroit pas qu'on l'ôtât; & Philippe qui pouvoit s'offenſer encore de cette ſoumiſſion menaçante, voulut bien s'en contenter. Richard uſa de toute la rigueur des droits de la guerre; il livra la ville

au pillage (1), en obſervant ſeulement de reſpecter les quartiers de Philippe. Ce pillage donna lieu, dit-on, à l'évaſion de cent mille eſclaves, qui ſe retirerent dans les montagnes, d'où ils porterent le ravage dans tout le pays ; ainſi Richard, en paroiſſant dans cette île, y avoit mis tout en combuſtion. Cependant par la médiation de Philippe & des prélats, qui voyoient avec peine ces débats retarder l'expédition de la Terre-Sainte, il ſe fit un traité par lequel Tancrede, que Richard reconnoiſſoit pour roi de Sicile, convenoit de donner une de ſes filles en mariage au jeune Arthur ou Artus, comte de Bretagne, neveu de Richard, & que Richard nommoit ſon ſucceſſeur, s'il venoit à mourir ſans enfans. En faveur de ce mariage,

Rymer, T. 1. p. 21.

(1) Les Anglois nient ce pillage; & ſur tous ces faits, les Anglois & les François ſont abſolument contraires les uns aux autres.

Tancréde donnoit à sa fille vingt mille onces d'or. Au moyen de ce traité, l'amitié, la confiance s'établirent entre Tancrede & Richard, & celui-ci n'eut plus de haine que pour Philippe. L'affaire de Messine avoit rendu Philippe & Richard ennemis; l'un jugeoit que son vassal lui avoit manqué de respect, l'autre que son ami l'avoit trahi. C'étoit le sort de Richard de haïr tous ceux qui l'avoient servi contre son pere. D'ailleurs il étoit presque impossible qu'un roi de France & un roi d'Angleterre fussent long-tems unis; trop d'intérêts les divisoient, & la rivalité nationale s'irrita bientôt par la rivalité personnelle. La haine qui va présider à toutes leurs démarches, préside aussi aux récits de leurs historiens, & de ce moment ce n'est plus que par un examen scrupuleux & une comparaison impartiale de ces récits, qu'on peut parvenir à la vérité, à-travers les contradictions des François & des Anglois.

Voici d'abord un fait assez important, sur lequel ils ne sont point d'accord. Tancrede, soit qu'il fût naturellement brouillon, soit qu'il crût avoir quelque intérêt à entretenir la division entre les deux rois, fit voir à Richard une lettre, par laquelle Philippe avertissoit Tancrede que Richard vouloit s'emparer du trône de Sicile. Philippe proposoit à Tancrede de prévenir Richard, & de fondre sur les Anglois, qu'il promettoit aussi d'attaquer avec toutes ses forces. La lettre étoit signée de Philippe. Tancrede soutenoit & offroit de prouver par témoins qu'il l'avoit reçue de la main du duc de Bourgogne, prince de la maison de France, & chef des troupes Françoises sous Philippe. Richard montra d'abord quelque doute. « Le roi » de France, dit-il à Tancrede, ne » peut vous avoir fait une pareille » proposition ; il est mon seigneur, » & un serment solemnel nous lie » à l'expédition de la Terre-Sainte ; »

mais il brûloit de le croire. Il voulut avoir cette lettre; Tancrede la lui remit, & Richard l'envoya sur le champ à Philippe, en lui déclarant que toute alliance étoit rompue entre eux, qu'il n'épouseroit point Alix, & qu'il alloit fiancer Berengelle ou Berengere, fille de Sanchez, roi de Navarre (1). Les auteurs Anglois disent qu'à la vue de la lettre, le roi de France fut couvert de confusion. Les François au contraire rapportent que, sans s'émouvoir, Philippe répondit: « le roi d'Angle-» terre est bien le maître de ne pas » épouser ma sœur; il n'avoit pas » besoin de recourir à un prétexte si » honteux; mais qu'il me rende donc » le Vexin & les autres places que » je lui ai données pour la dot d'A-» lix ».

---

(1) Mézerai nomme Garcias le pere de Berengelle: c'est une faute. Garcias ou Garcie-Ramir étoit le pere de Sanchez ou Sanche VI. pere de Berengelle.

L'histoire de cette lettre est au nombre des problêmes historiques. Le caractere franc & ouvert de Philippe n'empêcheroit pas peut-être de croire que dans le moment de mécontentement qui suivit la prise de Messine, il eût été disposé à s'unir avec Tancrede contre la violence de Richard; mais sa conduite précédente à l'égard de ce prince, la franchise généreuse avec laquelle il lui avoit remis tant de places, sans même le presser sur le mariage d'Alix, dont ces places formoient la dot, la fraternité de croisade qui les unissoit alors, & qui étoit un frein sacré pour les haines les plus vives, le peu de fruit qu'il devoit se promettre d'une pareille perfidie dans un pays où il n'étoit pas le maître, & où la défaite de son rival n'eût rien changé à leurs intérêts politiques, le soin qu'il venoit de prendre de réconcilier Richard avec Tancrede; toutes ces considérations jointes aux dénégations de Philippe, au caractere artificieux &

injuste de Tancrede, doivent faire penser que la lettre n'étoit point de Philippe. D'un autre côté, comment penser, ou que Richard eût supposé une pareille lettre, si elle ne lui eût point été remise; ou que Tancrede eût osé la remettre, si elle eût été fausse?

Quoi qu'il en soit, Richard ne voulut point douter de la perfidie de Philippe, pour avoir le droit de s'en indigner, & Philippe s'indigna plus justement peut-être de l'atteinte qu'on portoit à son honneur. Il fit observer que Richard, en rompant avec Alix, avoit une autre femme toute prête : ce qui annonçant des mesures prises de longue main & des projets conduits avec un grand secret, expliquoit le mystere de tant de délais apportés au mariage d'Alix, & rejettoit sur Richard tous les soupçons de fausseté dans cette affaire.

Cependant l'intérêt de la croisade assoupit ces querelles naissantes; on

fit un traité. Richard fut déclaré libre de tout engagement avec Alix, qui épousa depuis le comte de Ponthieu. Le roi de France voulut bien laisser au roi d'Angleterre Gisors & le Vexin pour lui & pour sa descendance mâle, sous une double clause de réversion, l'une en faveur de la France, dans le cas de l'extinction de la race masculine de Richard : l'autre en faveur de l'Angleterre, si Philippe mouroit sans enfans, auquel cas le Vexin seroit réuni à la Normandie. Depuis le tems de Guillaume le Conquérant, les armes & les traités ne cessoient de donner, d'ôter, de rendre le Vexin, tantôt à la France, tantôt à l'Angleterre. Tous ces arrangemens ne faisoient que pallier le mal réel de cette incertitude de propriété ; mais un mal plus grand, & qu'une grande révolution pouvoit seule extirper, c'étoit qu'une puissance étrangere possédât tant de provinces en France, & sur-tout des provinces si voisines de la capi-

tale du royaume. On tranſigea encore dans ce même traité ſur d'autres objets. Richard abandonna une partie du Berry & de l'Auvergne à Philippe, qui lui céda ce qu'il poſſédoit du Quercy, à l'exception des deux abbayes royales de Figeac & de Souillac, ſur leſquelles il ſe réſerva tous les droits d'un fondateur.

De petits traits peignent quelquefois le fond de l'ame. Richard développoit en toute occaſion ſon caractere altier, téméraire & violent. Etant en Calabre, il entend crier un oiſeau de proie; il veut le prendre; il ſe détache de ſon eſcorte avec un ſeul cavalier, comme s'il eût été dans ſes états, entouré de ſujets reſpectueux & ſoumis; des payſans le prennent pour un voleur & l'entourent, armés de bâtons; ſon épée ſe briſe ſur le premier qu'il veut frapper; il penſa être aſſommé. Bened. Abb.

A Meſſine il venoit de s'exercer hors de la ville à des jeux militaires avec des officiers tant Anglois que

François; il rencontre un payſan qui menoit un âne chargé de cannes de joncs; chacun en prit une. Le roi attaque un officier François, nommé Guillaume Desbarres, réputé le plus brave, le plus fort & le plus adroit à tous les exercices du cavalier. Ils briſent leurs cannes l'un contre l'autre au lieu de lances. Le coup porté par Desbarres déchira l'habit du roi, & peut-être le bleſſa; le roi s'irrite & pouſſe ſon cheval contre Desbarres pour le deſarçonner. Desbarres s'affermit ſur l'étrier. Le roi redouble; ſa ſelle tourne; il ſaute ſur un autre cheval, & pouſſe à Desbarres avec plus d'ardeur encore, & toujours ſans ſuccès. Le comte de Leiceſter veut aider le roi. « Qu'on me laiſſe faire, dit Richard, » & que perſonne ne ſe mêle de ce » combat ». Il ſe fait un point d'honneur de renverſer Desbarres, qui s'en fait un de ne point céder, & qui demeure inébranlable. Le roi enfin ne pouvant plus contenir ſa

colere, & craignant de s'emporter à quelque violence; « retirez-vous, » dit-il à Desbarres, & ne paroissez » jamais devant moi ». Desbarres avoit résisté au chevalier, il obéit au roi, & courut conter son aventure à Philippe Auguste, qui voulut le réconcilier avec Richard, & qui ne put y réussir, que quand le tems eut fermé cette plaie.

Mézeray dit que dans un combat entre les François & les Anglois, livré du tems de Henri II. combat où Richard, contre sa coutume, étoit uni avec son pere, il avoit fait Desbarres prisonnier, & que, charmé de sa valeur, il l'avoit renvoyé sans rançon. Richard étoit très-capable de ces procédés. Mézeray, grand. hist.

Mézeray dit aussi que Desbarres, qu'il appelle l'Achille de ce tems-là, avoit repoussé vigoureusement Henri & Richard de devant Mantes. Richard étoit très-capable d'en avoir gardé du ressentiment. Id. Abr. chronol.

Tous les traits de son caractere

éclatent dans l'hiſtoire de ſon combat avec Desbarres; témérité dans l'aggreſſion, & peut-être, comme nous l'avons inſinué, reſſentiment de l'échec de Mantes, violence dans l'acharnement avec lequel le combat continue, juſtice & générosité dans le refus que fait Richard du ſecours du comte de Leiceſter, orgueil jaloux dans la maniere dont il termine le combat, long reſſentiment enfin de cette aventure.

Philippe partit pour la Terre-Sainte. Richard le conduiſit l'eſpace de quelques milles avec ſes galeres; ils paroiſſoient amis. Richard reſta encore quelque tems à Meſſine; l'aventure de la lettre l'avoit étroitement lié avec Tancrede, dont il eût dû peut-être ſe défier davantage depuis cette tracaſſerie, puiſqu'en tout événement, & en ſuppoſant même la lettre réelle, Tancrede étoit au moins coupable d'une infidélité. Richard ne voulut voir dans le procédé de Tancrede que le pur mouve-

ment d'une ame indignée d'une perfidie qu'on lui propoſoit. Il combla Tancrede de bienfaits ; il ne prolongea ſon ſéjour à Meſſine que pour affermir ce bâtard ſur ſon trône uſurpé ; il en prit la défenſe contre tous ſes ennemis, nommément contre l'empereur Henri VI. dont il ſe fit lui-même un ennemi irréconciliable. Il part enfin de Meſſine. Une tempête diſperſe ſa flotte ; deux de ſes plus gros vaiſſeaux échouent ſur les côtes de Chypre ; ſon vice-chancelier & pluſieurs gentilshommes de ſa ſuite ſont ſubmergés ; ceux qui purent gagner le rivage, furent à l'inſtant mis aux fers par l'ordre d'un petit tyran Grec, nommé Iſaac Comnene (1), qui ſe qualifioit empereur de Chypre. Cet Iſaac refuſoit l'entrée du port de Limerol ou Limiſſo à un troiſieme vaiſſeau de Richard, qui

(1) Il n'étoit de la maiſon impériale des Comnenes que par ſa mere.

portoit, avec Berengelle de Navarre, la reine de Sicile, femme de Tancrede & fille de l'empereur de Constantinople. Richard apprend l'embarras de ces femmes; il vole à leur secours. Il demande avec hauteur au tyran l'entrée du port & la liberté de ses Anglois. Sur le refus d'Isaac, il débarque, livre deux batailles aux troupes du pays, les défait, est reçu dans toutes les places de l'île, moitié en conquérant, moitié en libérateur, oblige Isaac lui-même de se rendre à discrétion; voilà un royaume ajouté en passant à tant d'autres états. Isaac demanda, pour toute grace, de n'être pas mis aux fers. « Vous ne serez point mis » aux fers, répondit Richard, avec » une ironie sanglante, je sais trop » ce qu'on doit à un empereur; on » vous fera des chaînes d'argent »; ce qui, dit-on, fut exécuté ponctuellement à la grande satisfaction d'Isaac, qui en témoigna sa reconnoissance au vainqueur. Richard

épouſe Bérengelle dans ce même port de Limerol dont on avoit voulu l'écarter.

Il arrive enfin dans la Paleſtine. Philippe & les Chrétiens faiſoient alors le ſiege d'Acre, autrefois Ptolémaïs. Ici les auteurs Anglois ne voient plus dans Philippe qu'un rival jaloux de la gloire de Richard. Les François n'y montrent qu'un rival généreux, qui, malgré l'impatience des Chrétiens, avoit fait retarder l'aſſaut de la ville d'Acre juſqu'à l'arrivée du roi d'Angleterre, en diſant qu'il étoit juſte de réſerver à ce héros cette part de la gloire commune. Il s'éleva entre eux quelques conteſtations ſur le partage de la conquête & du butin que Richard venoit de faire. Richard prétendit que le partage devoit avoir lieu ſeulement pour les conquêtes de la Paleſtine, & non pour celles de la route. Philippe, après avoir un peu conteſté, ſe rendit. Les deux princes renouvellerent leur traité de parta-

Bened. Abb. Trivet. Hemingf. Viniſauf.

ge pour les conquêtes qu'ils alloient faire, & prirent les Templiers & les Hospitaliers pour arbitres de ce partage. Ces débats avoient fait perdre le moment favorable pour l'assaut. Rigord en accuse Richard, qui, selon lui, poussa la mauvaise volonté jusqu'à défendre à ses troupes de combattre, exemple qui fut suivi par d'autres corps de l'armée Chrétienne. Le siege dura cinq mois, & consuma une grande partie des forces des Chrétiens. Le roi de France y perdit deux de ses oncles, freres d'Adélaïde de Champagne sa mere, & son maréchal Albéric Clément, seigneur de Mez en Gâtinois ou en Beauce; Rotrou, comte du Perche, & plusieurs autres seigneurs qualifiés. La ville enfin se rendit à composition. Les Croisés exigerent que Saladin rendît les prisonniers qu'il avoit faits sur eux, & sur-tout la vraie croix qu'il avoit prise dans un combat. Les assiégés resterent entre les mains des vainqueurs pour servir d'ôtages de cette

convention. Saladin voulut contester sur la délivrance des prisonniers, & la vraie croix ne se trouvoit point. Saladin qui n'y attachoit pas le même prix que les Chrétiens, ne savoit ce qu'elle étoit devenue. Richard, sur cette réponse, fit égorger plus de cinq mille de ces assiégés, qui s'étoient rendus à lui; il n'en réserva qu'un petit nombre des principaux dont il espéroit une forte rançon. Il eût été plus chrétien de consentir à se passer de la vraie croix. Philippe & toute l'armée des Croisés détesterent cette barbarie, qui en attira, selon l'usage, une pareille aux Chrétiens de la part de Saladin.

Les maladies, plus redoutables que les Infideles, porterent le ravage dans l'armée victorieuse. Le comte de Flandre en mourut. Philippe pensa en mourir; ses ongles, ses cheveux tomberent; tout son corps fut pelé; il se crut empoisonné. Aux premiers rayons de la convalescence, il sentit le besoin de

respirer l'air natal, & l'abus d'aller chercher si loin la gloire & l'envie; il annonça comme prochain son retour en Europe. Les Croisés se plaignirent de ce qu'il les abandonnoit au fort de leurs opérations, & Richard publia que c'étoit un prétexte pour s'emparer, pendant son absence, des provinces qu'il possédoit en France. Cette idée de prétexte est même adoptée par la plûpart des historiens Anglois, & les François n'y opposent que les maux soufferts par Philippe, que la nature de sa maladie, qui sembloit exiger son retour; il vaudroit mieux qu'ils pussent alléguer une inaction constante de Philippe pendant l'absence de son rival. Il la lui promit en quittant la Terre-Sainte; il jura publiquement sur l'évangile de ne point attaquer les états de Richard, & de les défendre même contre quiconque les attaqueroit pendant l'absence de ce prince; mais les Anglois disent qu'en passant à Rome, il pria le

pape d'annuller ce ferment; demande à laquelle le pape répondit par des menaces d'excommunication, s'il osoit dépouiller un prince qui accomplissoit seul dans la Palestine le vœu dont Philippe se dispensoit.

Il est certain qu'une même terre ne pouvoit plus contenir ces deux princes, devenus insupportables l'un à l'autre. Leur présence ne faisoit que diviser la croisade en deux factions ennemies, selon que la modération de Philippe touchoit plus les uns, & que l'impétuosité brillante de Richard entraînoit les autres, ou que les intérêts & les passions agissoient sur les ames. Les Génois, beaucoup d'Allemands, les Templiers & le marquis de Montferrat, qui disputoit à Guy de Lusignan la couronne de Jérusalem, étoient dans le parti de la France; les Pisans, beaucoup de Flamands, les chevaliers Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, & Guy de Lusignan formoient le parti de l'Angleterre. On

peut croire que la caufe commune fouffroit de ces divifions.

Le roi de France avoit été fidele aux conventions qui concernoient la croifade. Il avoit, en partant, laiffé à Richard les troupes Françoifes & la caiffe militaire; mais ces troupes Françoifes reftoient fous la conduite du duc de Bourgogne, qui avoit, dit-on, des ordres fecrets du roi de France pour traverfer toutes les opérations du roi d'Angleterre. Celui-ci fembla redoubler de valeur, quand il fe vit feul chargé de la caufe commune. Il battit deux fois Saladin: l'une auprès de Céfarée, l'autre dans les plaines de Rama. Il prit Céfarée, Joppé, Afçalon; il enleva un convoi de fept mille chameaux, qui portoient à Jérufalem des vivres & des marchandifes; & Philippe, tranquille à Paris, put en effet alors envier tant d'exploits. Richard avoit furpris Emaüs; il vouloit courir à Jérufalem; la confternation y étoit fi grande, que les portes, dit-on,

Bened. Abb. G. de Neubr.

se fussent ouvertes à la premiere sommation ; mais le duc de Bourgogne refusa obstinément de le suivre. On accusa ce duc de jalousie, on l'accusa de corruption ; mais les Anglois, qui en vouloient à Philippe, n'accuserent que lui ; peut-être après tout, le parti que prit le duc de Bourgogne de ramener les troupes du côté d'Acre, n'étoit-il pas si déraisonnable ; on en pourroit juger par la facilité qu'il eut à se faire suivre de l'armée & du roi d'Angleterre lui-même, qui devoit avoir plus d'autorité que lui. On dit pourtant que ce roi pleura de dépit de ce qu'on laissoit Jérusalem au pouvoir des Infideles, & que quelqu'un ayant voulu la lui montrer du haut d'une montagne, il s'étoit couvert le visage d'un pan de sa cotte d'armes, en s'écriant : *on est indigne de voir la Cité Sainte, quand on est hors d'état de la délivrer.*

Les Infideles, enhardis par l'inaction des Chrétiens, allerent mettre

le siege devant Joppé. Le roi d'Angleterre fit les plus vives instances au duc de Bourgogne pour l'engager à venir avec lui secourir cette place ; il ne put rien obtenir. Le duc voulut absolument se retirer à Tyr, où il mourut quelque tems après, dévoré de remords, dit-on, & l'esprit égaré. D'après son refus, Richard voyant qu'il ne falloit compter que sur lui-même, étoit parti avec sept hommes d'armes & quatre cens arbalêtriers ; il avoit percé une armée de soixante mille hommes, s'étoit jetté dans Joppé, & en avoit fait lever le siege. L'histoire avoue que de tels faits tiennent de la fable ; mais telle étoit la valeur de Richard : elle eût embelli les tems héroïques ; & si la conduite y eût toujours répondu, il faudroit mettre Richard au rang des généraux les plus illustres. Son grand défaut, très-estimé alors, étoit de trop s'exposer. Il pensa être enlevé à la chasse par un parti de Sarrasins. Il fut sauvé par

la présence d'esprit & la générosité d'un gentilhomme Provençal de la maison des Pourcelets, ou, selon d'autres, d'un gentilhomme Normand, nommé Guillaume de Préau, qui cria : *je suis le roi*, comme s'il eût voulu s'attirer un traitement plus favorable. A ce mot on l'entoure, il est pris, le roi échappe. Les Sarrasins conduisent leur prisonnier vers Saladin, qui, déja prévenu de la prise que ses soldats avoient faite, attendoit Richard, & fut fort surpris de ne le pas reconnoître dans le prisonnier qui s'offrit à sa vue. Ce prisonnier se vanta de son stratagême; & Saladin, qui n'avoit rien de barbare, lui accorda son estime. Richard renvoya dix émirs sans rançon pour racheter son libérateur.

Les idées de Richard paroissoient alors s'étendre; on le voyoit s'affermir de jour en jour dans la résolution de fonder en Asie un grand royaume, dont Jérusalem eût été la capitale. Pour réunir tous les

droits il acheta de Guy de Lusignan le titre de roi de Jérusalem, & lui donna en échange le royaume de Chypre qu'il avoit conquis, & qui est resté dans la maison de Lusignan jusqu'en 1473. Mais bientôt mille obstacles imprévus, sans compter ceux qu'il étoit aisé de prévoir, le forcerent d'abandonner cette entreprise; la peste se mit dans son armée, les troupes Françoises, après la mort du duc de Bourgogne, voulurent absolument retourner en France; l'argent & les hommes commençoient à manquer également au roi d'Angleterre, & la facilité que Philippe avoit de lui nuire en Europe, le tenoit dans des défiances continuelles. Il entreprenoit avec hardiesse, & exécutoit avec vigueur; mais la patience lui manquoit, & les obstacles le rebutoient aisément; il abandonna tout, fit une treve de trois ans avec Saladin, & montra autant d'empressement de revoir ses états, qu'il en avoit eu de les quit-

ter. Ses ennemis, tâchant d'oublier ses exploits, en prirent occasion de l'accuser d'intelligence avec Saladin. Des François attribuent même à Richard le refus d'assiéger Jérusalem, & disent que ce fut le duc de Bourgogne avec ses François, & le duc d'Autriche avec ses Allemands, qui insisterent pour qu'on fit ce siege.

Quant au projet de se faire roi de Jérusalem, tout opposé qu'il est aux prétendues intelligences avec Saladin, il n'est pourtant attribué à Richard que par les auteurs François; les Anglois donnent un motif bien plus généreux à la cession que fit ce prince du royaume de Chypre à Guy de Lusignan. Ils disent qu'il la fit pour terminer les contestations qui s'étoient élevées entre Guy de Lusignan & le marquis de Montferrat, au sujet de la couronne de Jérusalem, que ni l'un ni l'autre ne portoit. Ils font entendre qu'au moyen de cette cession Lusignan

cédoit à son tour au marquis de Montferrat, le royaume de Jérusalem, lorsqu'on l'auroit conquis, & que Richard faisoit seul les frais de cet accommodement, dont il ne tiroit aucun avantage; mais il paroît que leur zele pour Richard les entraîne trop loin. Rigord dit expressément que Richard avoit d'abord vendu l'île de Chypre aux Templiers, il spécifie même la somme, c'est vingt-cinq mille marcs d'argent; & il ajoute qu'il la revendit depuis à Lusignan. D'après son récit, quelques historiens François, (entre autres l'abbé Velly) ont supposé que Richard avoit pris de l'argent des deux côtés; & ils n'ont vu qu'un stellionat, où les auteurs Anglois avoient vu un don généreux: les François ont été trop loin aussi. Rigord ne dit point que Richard eût touché l'argent des Templiers; mais on voit que sa cession tant vantée de l'île de Chypre à Lusignan, fut une véritable vente, & vraisembla-

Rigord, vie de Phil. Aug.

blement on fit entrer dans le prix de cette vente les droits de Lusignan au trône de Jérusalem, droits qui par conséquent passoient à Richard.

D'après ce traité avec Lusignan, le roi d'Angleterre devoit être plus que jamais ennemi du marquis de Montferrat. Au milieu de tous ces mouvemens, Conrad (c'est le nom de ce Marquis) fut poignardé dans les rues de Tyr par deux assassins qui s'étoient mis à son service dans cette intention; ils avouerent & leur crime & leurs motifs, ils en firent gloire; ils subirent la torture & le supplice, non-seulement avec courage, mais avec joie. On reconnoît à ce fanatisme les disciples du vieux (1)

(1) On donnoit toujours au chef ou prince des assassins ce titre de *vieux* ou *seinieur* de la Montagne, *vetus de monte*, *vetulus de montanis*, *vetulus de montibus*, *senex de montanis*, *sexmontius* ou *senex montis*, *senior montis*. C'est de ce mot de *seinieur* qu'on a fait celui de *seigneur*. Quant au mot *assassins*, qui désigne aujourd'hui des meur-

de la Montagne, ce ſouverain dont l'hiſtoire reſſemble tant à la fable,

---

triers, c'étoit le nom de ce peuple qui habitoit les montagnes de la Phénicie, & ce nom d'aſſaſſins vient d'*haſſiſin*, mot Perſan, qui ſignifie *poignard*, arme ordinaire de ces montagnards; ou du mot Arabe *haſſa*, qui ſignifie tuer. Quant au *vieux* ou *ſenieur* de la montagne, on ſait que jamais deſpote héréditaire n'eut ſur ſes eſclaves l'empire qu'avoit ſur ſes compagnons ce chef électif. C'eſt que ſon empire étoit fondé ſur le fanatiſme. L'idée ſeule que s'ils mouroient en exécutant les ordres de leur maitre, ils alloient prendre les premieres places dans un paradis délicieux, les faiſoit courir à la mort. On raconte qu'un ſoudan de Damas ayant voulu forcer le ſenieur de la montagne de lui payer tribut, le ſenieur, ſans répondre à l'envoyé du ſoudan, ordonna en ſa préſence à un de ſes ſujets de ſe précipiter du haut d'une tour, à un autre de s'enfoncer un poignard dans le cœur. Tous deux obéirent avec joie; l'envoyé frémiſſoit. « *Va dire à* » *ton maitre*, lui dit le ſenieur, *qu'un prince* » *qui a ſoixante mille hommes auſſi ſoumis à* » *ſes ordres, que les deux que tu viens de voir,* » *ne paye tribut à perſonne* ».

& qui, trop foible pour combattre les rois, prenoit le parti de les assassiner. L'ivresse de la superstition & celle de la volupté, lui fournissoient des bourreaux assurés & contens d'être victimes à leur tour. Ce chef singulier d'un peuple très-singulier, faisoit trembler les rois, qui n'avoient pourtant rien à craindre de lui, s'ils étoient justes ; mais il ne leur pardonnoit rien, & à la premiere violence qui leur échappoit ils se voyoient entourés de poignards. Un de ses sujets, jetté par la tempête dans le port de Tyr, avoit été tué & dépouillé par les ordres du marquis de Montferrat ; le vieillard avoit demandé une réparation, & avoit reçu de nouveaux outrages. Il se vengea, &, selon son usage, il instruisit l'Asie de ses raisons par un manifeste. Les auteurs Anglois disent que, malgré la notoriété de ce fait, Philippe accusa publiquement Richard de l'assassinat de Conrad, qu'il feignit d'en craindre

autant pour lui-même, & qu'il établit à cette occasion les sergens d'armes, monument de ses calomnies contre Richard. C'étoit une compagnie de gardes armés de masses d'airain. Parmi les auteurs François, les uns jugent qu'en effet l'établissement des sergens d'armes fut une précaution que prit Philippe Auguste contre les attentats de Richard, & que cette précaution étoit nécessaire; les autres ne voient point de liaison entre cet établissement & l'assassinat du marquis de Montferrat : ils ne conviennent pas que Philippe soit descendu jusqu'à l'indignité de la calomnie. Ce qu'il y a de certain, repliquent les Anglois les plus modérés, c'est que Richard étoit innocent du meurtre de Conrad, & qu'il en fut accusé. L'un & l'autre fait est prouvé par le manifeste du vieux de la Montagne, adressé à Léopold, duc d'Autriche. « Plusieurs rois & princes, » dit-il, ont injustement accusé de la » mort de Conrad, Richard, roi d'An-

» gleterre (1). C'est moi qui ai fait » tuer Conrad publiquement dans les » rues de Tyr, en présence de tout » le peuple ». Il dit ses raisons, nous venons de les dire; puis il ajoute un mot remarquable, qui peint toute la politique de ce chef des assassins: « Sachez que nous ne faisons mourir » personne qui ne nous ait offensés.

Mais des critiques François ont trouvé dans cette lettre des caracteres de supposition qui auroient dû,

(1) *Cùm plurimi reges & principes ultrà mare Ricardum regem Angliæ & dominum de Morte Marchisi (de Monteferrato) inculpant .... benè dicimus vobis in veritate, quòd dominus Ricardus, rex Angliæ, in hâc Marchisi Morte nullam culpam habuit: & qui, propter hoc, domino regi Angliæ malum fecerunt, injustè fecerunt & sine causâ .... Nos Marchisum desideravimus occidere .... Duos fratres misimus ad Tyrum, qui eum apertè & ferè coram omni populo Tyri occiderunt .... Sciatis pro certo quòd nullum hominem hujus mundi pro mercede aliquâ vel pecuniâ occidimus, nisi priùs malum nobis fecerit.* Rymer, T. 1. p. 71.

ſelon eux, la faire rejetter. 1°. Eſt-il vraiſemblable que le chef des aſſaſſins ſe fût avoué publiquement le meurtrier de Conrad, dans un pays où Conrad laiſſoit tant de vengeurs? ſe ſeroit-il adreſſé, pour ſe vanter de ce meurtre, à Léopold, duc d'Autriche, parent & ami de Conrad? Quel intérêt ce deſpote Mahométan avoit-il à juſtifier un roi chrétien tel que Richard? ne devoit-il pas plutôt laiſſer le ſoupçon & la haine diviſer tous ces princes Européens qui s'étoient ligués pour attaquer l'Aſie?

Ne pourroit-on pas répondre qu'il appartenoit à la politique ſinguliere du vieux de la Montagne de ſe vanter de ſes aſſaſſinats pour ſe rendre plus redoutable? Or, ce principe ſuffiſoit, même ſans les motifs de probité, pour l'engager à juſtifier ceux qu'on ſoupçonnoit injuſtement de ces crimes.

Mais on obſerve 2°. que la lettre eſt datée du mois de Septembre, mois inconnu aux Orientaux. Qu'elle

est d'ailleurs écrite en Latin, & que la langue du vieux de la Montagne étoit l'Arabe.

Ne pourroit-on pas répondre encore, qu'au moyen des Croisades les Orientaux avoient eu assez de commerce avec les Européens pour connoître leur maniere de dater, & que le vieux de la Montagne aura cru devoir s'y conformer en écrivant à un prince Européen ?

Quant à la langue, Trivet ou Treveth, qui rapporte cette lettre, peut l'avoir traduite ou fait traduire.

Dans Treveth au moins la lettre est datée de l'an 1505 d'Alexandre, c'est-à-dire, de l'ere des Séleucides : cet an 1505 répond à l'an 1193 de notre ere, la date est juste. Mais dans Rymer cette lettre est datée de la cinquieme année du pontificat d'Alexandre : *Anno ab Alexandro papâ quinto*. Un Mahométan pouvoit absolument dater du mois de Septembre, date indifférente ; mais pouvoit-il dater par les années des

papes ? d'ailleurs, c'étoit Céleſtin III. qui ſiégoit alors, Alexandre III. étoit mort douze ans auparavant.

De toutes ces difficultés, quelques critiques ont conclu que la lettre avoit été fabriquée par les Anglois : leur conjecture eſt appuyée ſur diverſes circonſtances dont nous aurons bientôt occaſion de parler.

Obſervons ici qu'un ancien hiſtorien-poëte nommé Guiart, rapporte une particularité qui ne ſe trouve dans aucun autre auteur : il prétend que Richard, à l'exemple du vieux de la Montagne, avoit inſtitué une eſpece d'école meurtriere, où il formoit des fanatiques qui devoient un jour aſſaſſiner Philippe Auguſte, & que pour s'en garantir, Philippe inſtitua les ſergens d'armes.

Que le roi Richard d'Angleterre
Faiſoit enfans endoctriner
Pour lui ocire & afiner (1) ....

(1) Mettre à fin, tuer.

Par ceux avoit Richard béance (1)
De mettre à mort le roi de France....
Puis que le roi dire l'oï,
Ne fu il qu'il ne se feist
Eschangaitier (2) *en toutes places,*
Nuit & jour des sergens à maces.

Remarquons que Guiart ne parle point de l'assassinat du marquis de Montferrat. Remarquons de plus que cette autorité unique ne prouve pas plus contre Richard que contre Philippe Auguste. Si le fait rapporté par Guiart est vrai dans toutes ces circonstances, Richard aura voulu assassiner Philippe Auguste ; ajoutons même, si l'on veut, qu'il peut avoir fait assassiner Conrad ; mais si le fait est faux, le passage de Guiart prouve que les François ont calomnié le roi d'Angleterre. La chronique d'Albéric des trois Fontaines, auteur François presque contempo-

(1) Esperance.
(2) Veiller, garder.

rain, accuſe expreſſément Richard du meurtre de Conrad. M. Falconet (ſecond Mémoire ſur les aſſaſſins) dit que la meilleure juſtification de Richard ſe tire de la générosité de ſon caractere ; & nous penſons à cet égard comme M. Falconet.

C'eſt ſur Humfroi, ou Onfroi du Thoron, qu'il fait tomber le ſoupçon de l'aſſaſſinat de Conrad. Onfroi avoit été le premier mari d'Iſabelle, héritiere du royaume de Jéruſalem ; ce mariage ayant été caſſé, Iſabelle avoit épouſé Conrad, entre les mains duquel Onfroi voyoit avec regret ſa femme & ſa couronne.

Par cette conjecture très-naturelle, M. Falconet d'un côté juſtifie Richard, de l'autre rejette comme ſuppoſée, la lettre du vieux de la Montagne à Léopold, duc d'Autriche (1).

(1) Voir le ſeizieme tome des Mém. de l'Acad. des Inſcriptions & Belles-Lettres,

M. Falconet présume qu'Onfroi, pour l'assassinat de Conrad, put se servir du ministere des assassins; en effet, divers traits de leur histoire prouvent qu'ils ne se bornoient pas toujours à exercer les vengeances particulieres de leur chef, & qu'ils se vendoient quelquefois au ressentiment des autres princes.

Si les historiens François justifient le leur sur la calomnie à l'égard du roi d'Angleterre, ils ne peuvent s'empêcher de convenir qu'il fut infidele à la promesse si solemnellement faite à Richard, de ne point lui nuire pendant son absence, & de ne point attaquer ses terres que tout au-moins quarante jours après qu'il le sauroit de retour dans ses Etats. Philippe supposa que l'inaction qu'il avoit promise, n'ayant d'autre cause que les opérations de

---

pag. 155 & suivantes de l'histoire; & les deux mémoires de M. Falconet sur les assassins, Tome XVII.

Richard dans la Terre-Sainte, pouvoit finir avec ces opérations ; & dès qu'il le fut parti pour revenir en Europe, il commença les hostilités. Ce n'étoit-là ni la lettre ni l'esprit des conventions, & certainement Richard ne se seroit point engagé dans la croisade, sous la condition de pouvoir être attaqué avant son retour.

Il s'étoit élevé en Angleterre & dans les autres états de Richard, quelques troubles que Philippe avoit sinon excités, du-moins nourris, & dont il alloit profiter. Richard, en partant pour la Terre-Sainte, avoit confié l'administration de son royaume à deux évêques, Guillaume Lonchamp, évêque d'Ely, Normand sans naissance & sans mérite, & l'évêque de Durham. L'évêque d'Ely, pour régner seul, fit emprisonner l'évêque de Durham & l'archevêque d'York, frere naturel du roi. Après ces traits de violence, on peut juger qu'il s'en permit quelques autres. Il chassoit à main armée les

Hoveden. Knyghton. M. Paris. Brompton. Bened. Abb.

prélats de leurs siéges, les seigneurs de leurs terres, qu'il prenoit pour lui, ou qu'il donnoit à ses créatures. Le soulevement général apprit à Richard la conduite de son ministre; il voulut lui ôter l'administration, l'évêque d'Ely ne voulut point la quitter : il étoit légat, & cette autorité l'aidoit à garder l'autre. Becket s'étoit borné à défendre les immunités de l'église, celui-ci employoit les armes spirituelles à conserver les dignités temporelles malgré le roi & l'état ; aux vertus inflexibles de Becket il substituoit l'insolence & le crime; il réunissoit tous les emplois que Becket avoit jugé incompatibles ; il étoit évêque, légat, régent & chancelier. Ce faste que Becket avoit étalé lorsqu'il étoit chancelier, & qu'il avoit déposé aux pieds de la croix en acceptant la primatie, l'évêque d'Ely ne cessoit de le prodiguer aux yeux du clergé indigné, il en faisoit une source de vexations; il traînoit par-tout à sa

ſuite, même au milieu des fonctions épiſcopales, & dans la viſite des monaſteres, quinze cens hommes de cavalerie, & une ſuite ſi nombreuſe de chevaliers, de prêtres, de valets, de muſiciens, de chaſſeurs, de chiens & de chevaux, que les plus riches couvents où il logeoit, avoient peine à réparer en trois ans d'économie, le ravage d'une ſeule nuit. Sa marche reſſembloit à une expédition militaire, & en étoit ſouvent une. Le prince Jean avoit été honorablement écarté de l'adminiſtration par le roi ſon frere, qui l'avoit comblé de bienfaits, lui avoit donné le comté de Mortagne & pluſieurs autres domaines, mais qui n'avoit pas même voulu d'abord qu'il mît le pied dans l'Angleterre pendant ſon abſence : depuis, ayant peut-être penſé que ce prince intriguant & ambitieux ſeroit plus à craindre pour lui en France & dans le voiſinage de Philippe, qu'en Angleterre, où ſa conduite ſeroit plus éclairée par

la régence, il avoit trouvé bon que Jean revînt dans ce royaume. L'évêque d'Ely, sous prétexte des ordres que le roi lui avoit donnés de mettre un frein à l'ambition & à la puissance de ce prince, le bravoit & l'outrageoit tous les jours dans les choses les plus indifférentes.

L'indignation du prince étoit au comble, tous les ordres de l'état la partageoient & la secondoient. Heureusement la mort du pape fit cesser dans la personne de l'évêque d'Ely l'autorité légatoriale. Sa personne, en devenant moins sacrée, devint moins à craindre; tout éclata contre lui, on le déposa, on l'excommunia, on l'emprisonna; il se déguisa en femme pour s'échapper & passer dans le continent: il fut découvert, livré aux insultes de la populace, & resserré plus étroitement. L'archevêque de Rouen Walter, prélat vertueux & humain, avoit été fait chancelier à sa place; avant son élévation il avoit eu sa part des outrages qu

l'évêque d'Ely prodiguoit également aux bons & aux méchans : il fut pourtant touché de son sort, & le mit en liberté, en lui enjoignant de sortir du royaume. C'étoit lâcher un tigre qu'il eût fallu laisser mourir dans sa chaîne. Les méchans se connoissent ; l'évêque d'Ely avoit apperçu dans le cœur du prince Jean la même perversité qui le distinguoit lui-même : il gagna sa confiance en lui proposant la révolte & l'infidélité ; il eut soin en même tems de faire renouveller sa légation par le nouveau pape Célestin III. & reparut insolemment à Douvres, d'où il envoya signifier ses nouveaux pouvoirs au conseil de régence. On prit le parti d'appeller de cette légation au pape, qui la révoqua en connoissance de cause. On ordonna encore au turbulent évêque de sortir du royaume, & il eut la confusion de n'avoir plus d'autre moyen de nuire que de mettre son diocese d'Ely en interdit. Il passa en France, où, de

concert avec le prince Jean, il engagea Philippe à la guerre.

Philippe n'y étoit déja que trop porté. Les historiens Anglois veulent absolument trouver dans sa conduite un systême lié de perfidie. Après avoir insinué que sa maladie dans la Palestine n'avoit été qu'un prétexte à son impatience de revenir en France usurper un triomphe facile sur Richard absent, ils disent qu'aussi-tôt après son retour il avoit cherché à tromper les prélats & la noblesse de Normandie, en leur persuadant que par le traité fait à Messine, Richard lui avoit cédé les places du Vexin & quelques autres domaines qu'il redemandoit. On lui avoit répondu que Richard n'ayant donné aucun ordre à ce sujet, on ne pouvoit prendre aucun parti sans l'avoir consulté. Sur cette réponse Philippe voulut, dit-on, entrer en Normandie; mais sa noblesse rougissant pour lui d'un si lâche parjure, avoit refusé d'en être l'instrument.

Philippe alors ſe tourna du côté du prince Jean, des mécontentemens duquel il eſpéra une révolution qu'il ne pouvoit opérer par les armes.

Il faut avouer que ſi ce récit a des lueurs de vraiſemblance, il eſt un peu deſtitué de preuves. Nous ne pouvons adopter un ſyſtême qui répugne ſi fort à la franchiſe, à la valeur, à la probité de Philippe Auguſte. Ceux qui connoiſſent la foibleſſe des princes, lorſqu'attaqués par les intérêts politiques, ils ne ſont défendus que par l'honneur, comprendront ſans peine qu'après avoir réſiſté aux tentations prévues, on ſuccombe aux tentations inattendues & à une certaine fatalité de conjonctures. Nous croyons donc que la maladie de Philippe dans la Paleſtine, fut réelle, que ſon retour en France n'eut point pour motif le vil projet de nuire à ſon rival abſent; que ſon ferment de reſpecter l'abſence de Richard, & de ne l'attaquer que quand Richard ſeroit en état de ſe défen-

dre, fut ſincere; qu'en conſéquence Philippe reſta long-tems dans l'inaction, & qu'il eût continué d'y reſter ſans les intrigues de l'évêque d'Ely & celles du prince Jean, & ſans les événemens nouveaux qui arriverent à Richard.

Ce prince, qui, par ſon impétuoſité ſe faiſoit par-tout des ennemis, s'en étoit fait deux irréconciliables; l'un pendant ſon ſéjour à Meſſine, l'autre pendant ſon expédition dans la Paleſtine. Le premier étoit l'empereur Henri VI. au préjudice duquel il avoit affermi Tancrede ſur le trône de Sicile; le ſecond étoit Léopold, duc d'Autriche, auquel il avoit fait un affront ſanglant, en renverſant ſon étendart du haut d'un ouvrage que Léopold avoit emporté. Richard en revenant de la Terre-Sainte, prit ſa route par l'Allemagne dans l'intention peut-être de voir en paſſant le duc de Saxe, l'un de ſes beaux-freres, & dans l'intention ſurtout d'éviter la France. Il voyageoit

inconnu, de nuit ſeulement, & par des chemins détournés, de peur de quelque rencontre funeſte; il en fit une; il fut, dit-on, reconnu en tournant la broche dans la cuiſine d'une auberge; on le conduiſit au duc d'Autriche, qui juſtifia bien par l'indignité de ſon procédé, l'outrage que Richard lui avoit fait. Ce traître avoit fait épier Richard ſur ſa route, il le fit charger de fers, garder à vue, & à chaque mouvement ſuſpect ſes gardes lui portoient ſur le cœur la pointe de leurs épées. Quand Léopold eut aſſouvi ſa lâche vengeance ſur ſon priſonnier, il le vendit, lié & garoté, à la vengeance de l'empereur: il en reçut ſoixante mille marcs d'argent; & l'empereur, après avoir ſans le moindre prétexte retenu Richard quatorze mois en priſon, lui vendit ſa liberté cent (1) cinquante mille marcs d'argent, regagnant

Hoveden. M. Paris. Brompton.

(1) Les hiſtoriens varient ſur la ſomme, mais non ſur l'action.

ainſi

ainsi près du double sur l'infame marché de Léopold. Voilà de ces atrocités que la politique extérieure, devenue plus active & plus étendue, a fait disparoître. Dans des tems postérieurs l'Europe entiere eût demandé compte à l'empereur de sa conduite envers Richard. On trouve dans le recueil de Rymer un indigne rescript (1) par lequel Henri VI. annonce à Philippe Auguste, avec une joie criminelle, la détention du roi d'Angleterre; il se complaît dans l'énumération des pieges qu'il a fait tendre à Richard sur sa route, de concert avec le duc d'Autriche. Il appelle Richard *l'ennemi de l'Empire & le perturbateur du repos de la France* (2). Richard n'avoit encore été ni l'un ni l'autre, & Philippe Auguste méritoit mieux

T. 1. p. 70.

(1) Du 28 Décembre 1192.

(2) *Inimicus imperii nostri & turbator regni tui.*

alors ce dernier titre à l'égard de l'Angleterre.

Cependant des commiſſaires Anglois que la régence avoit envoyés pour prendre les ordres de Richard, & l'inſtruire de l'état des affaires de l'Angleterre, couroient par toute l'Allemagne ſans pouvoir apprendre de ſes nouvelles, lorſqu'en arrivant dans un village ils le virent paſſer entouré de gardes & lié comme un criminel : c'étoit au moment où le duc d'Autriche l'envoyoit à l'empereur. Saiſis de douleur à ce ſpectacle, ils tombent à ſes pieds, fondans en larmes & ſans pouvoir parler. Richard parut conſolé en les voyant, la ſérénité ſe rétablit ſur ſon viſage; il demanda des nouvelles de ſes ſujets, & du roi d'Ecoſſe, qu'il regardoit comme ſon meilleur ami. On lui apprit que Philippe menaçoit la Normandie : « *Je n'en ſuis pas ſur-* » *pris*, dit-il, *mais il faut ſe défen-* » *dre* ». On lui dit que Jean ſon frere paroiſſoit vouloir remuer en Angle-

terre. « *Oh ! pour celui-là*, dit-il, *je* » *dois le connoître, il n'est pas homme* » *à conquérir un royaume, pour peu* » *qu'on lui résiste* ». Après cette conférence, qui avoit fait du bien à son ame, & qui en fit à ses affaires par les ordres qu'il donna, il poursuivit sa route vers l'empereur.

Ce fut pendant la détention de Richard chez Léopold, qu'on publia la prétendue lettre du vieux de la Montagne, adressée à ce duc d'Autriche, au sujet du meurtre du marquis de Montferrat. En même tems on en publia une autre du même chef des assassins, adressée à Philippe Auguste, & qui est rapportée par Guillaume de Neubridge. L'objet des deux lettres est le même ; celui de justifier Richard, & d'imputer au vieux de la Montagne l'assassinat de Conrad. M. Falconet attribue les deux lettres aux Anglois, qui avoient un intérêt visible de les fabriquer ; l'une pour appaiser Léopold, qui tenoit entre ses mains la vie de Ri-

chard ; l'autre pour désarmer Philippe Auguste, qu'ils voyoient prêt à se jetter sur les terres de Richard pendant son absence. Répétons cependant que M. Falconet ne croit point Richard coupable du meurtre de Conrad; il présume seulement que les Anglois opposerent une justification fausse à une accusation calomnieuse.

Philippe regarda sans doute la détention de Richard, d'abord chez Léopold, ensuite chez Henri VI. comme un nouvel ordre de choses qui rendoit nuls les engagemens précédens, & le faisoit rentrer dans l'ordre commun de la politique malfaisante : il crut apparemment qu'ayant promis l'inaction jusqu'à un terme à-peu-près fixe, (celui du retour de Richard après la croisade) l'événement qui retardoit ce retour, & qui le rendoit même incertain, le délioit d'un serment qu'il eût pu ne pas faire s'il eût prévu ces délais & cette incertitude ; son serment d'ail-

leurs, tenoit au respect qu'inspiroit la croisade; mais la haine de Léopold & de Henri VI. pour Richard, étoit étrangere à la croisade. Si Philippe raisonna ainsi, il raisonna trop subtilement & trop peu généreusement sans doute; aussi ne s'agit-il point de le justifier, mais de détruire l'idée d'un systême de perfidie combiné dès son séjour dans la Terre-Sainte. La croisade étoit finie; Richard étoit absent & dans les fers, Richard étoit essentiellement ennemi de Philippe; le Prince Jean, furieux de ce que Richard dans son traité avec Tancréde, & depuis encore dans ses lettres à l'évêque d'Ely, avoit désigné le prince Arthur son neveu, pour son successeur, pressoit Philippe de se déclarer, & lui offroit de le servir; l'Evêque d'Ely lui offroit aussi le secours de ses intrigues. Un prince qui refuse de pareilles offres n'est que juste, & passe pour généreux; celui qui les accepte passe pour habile. Philippe fut donc ha-

bile ; si sa conduite révolte les cœurs droits ; c'est moins à lui qu'il faut s'en prendre, qu'aux principes reçus dans la politique.

Observons d'ailleurs que Richard, quoique marié avec Berengélle, retenoit toujours Alix, peut-être comme ôtage de la parole de Philippe ; mais quel droit avoit-il de la retenir, Philippe n'ayant pas consenti à la lui laisser ?

Rymer, vol. 1. p. 85.

Philippe conclut donc avec le prince Jean un traité, en vertu duquel il se jetta sur la Normandie, reprit les places du Vexin, s'empara des comtés d'Eu & d'Aumale, & alla faire le siege de Rouen, qu'il fut obligé de lever après plusieurs assauts, tandis que le prince Jean s'efforçoit de soumettre & de tromper l'Angleterre, en publiant la mort de Richard, & en demandant sa couronne (c'étoit pendant le tems que les commissaires de la régence cherchoient le roi en Allemagne). On ne voulut ni croire le roi mort sur la parole de ce prince sans foi, ni peut-être lui

donner la couronne, en supposant là mort du roi. D'un autre côté, le pape vint au secours de ce roi absent & prisonnier qu'on dépouilloit; il menaça de mettre la France en interdit, si Philippe ne retiroit ses troupes. Jean qui s'étant enfin démasqué, avoit hazardé quelques hostilités, fut trop heureux que la régence voulût bien lui accorder une treve; & Philippe fut obligé d'en accorder une, ou, si l'on veut, il la vendit moyennant vingt mille marcs d'argent, dont il étoit aisé de prévoir que le payement ne se feroit point, puisqu'il ne devoit se faire que quand Richard seroit en liberté.

Ce prince languissoit toujours dans la tour de Wormes (1), où il étoit

(1) J'ignore jusqu'à quel point ces faits rapportés par tous les historiens peuvent se concilier avec une anecdote qui se trouve dans un livre nouveau. L'empereur, suivant cette anecdote, tenoit Richard enfermé dans une prison *inconnue à tout l'univers*.

plus étroitement reſſerré, plus indignement traité qu'il ne l'avoit été chez le duc d'Autriche. L'empereur venoit inſulter à ſa diſgrace, & jouir de ſes douleurs. On dit que ce barbare pouſſoit la férocité juſqu'à me-

Richard étoit poëte & muſicien, avoit la voix très-belle, & chantoit ſouvent des chanſons dont il avoit fait les airs & les paroles. Bl[illegible], maître de ſa chapelle, étoit allé le chercher dans la Terre-Sainte, déguiſé en pélerin; ne l'y ayant pas trouvé, il traverſoit l'Allemagne en le cherchant. Il arrive au village *de Loſenſten* où l'empereur avoit un château; il apprend qu'on y gardoit un priſonnier. Diverſes circonſtances firent juger à Blondel que ce pouvoit être Richard. Pour s'en éclaircir, ſans donner aucun ſoupçon, il ſe mit à chanter au pied d'une tour grillée de la priſon, les premiers couplets d'une chanſon de Richard. Du fond de la tour, une voix que Blondel reconnut aiſément pour être celle de Richard, chanta les couplets ſuivans. Blondel aſſuré par-là de ſa découverte, paſſe en Angleterre, où, ſur ſon rapport, on entama bientôt avec l'empereur les négociations qui rendirent [illegible]ard à ſon royaume.

nacer ce grand roi de la torture. Il falloit que les états de l'Europe fussent encore bien peu liés par les rapports mutuels, puisqu'on laissoit un monstre se jouer ainsi des droits du trône & de ceux de l'humanité. Le généreux Richard, non moins inébranlable dans la tour de Wormes, que vaillant dans les plaines de la Judée, craignit que les maux n'abattissent son courage ; & voulant prévenir les effets de sa propre foiblesse, il écrivit à l'archevêque de Rouen qu'il défendoit à la régence d'avoir égard aux ordres qui pourroient lui échapper, pour peu qu'elle les jugeât contraires à l'honneur de la couronne & au bien de l'état. Cela est fort différent de ce que dit un annaliste Anglois cité par le P. d'Orléans ; savoir, que Richard se soumit à recevoir de l'empereur l'investiture de l'Angleterre, moyennant un tribut annuel de cinq mille livres sterling.

Eléonore, mere de Richard, s'in-

dignoit de l'indifférence avec laquelle toute l'Europe & le pape lui-même, laissoient opprimer le héros de la Chrétienté qui venoit de la servir avec tant de gloire, & qui avoit été pris la croix sur l'épaule (1) au retour d'une croisade. Elle joignit à l'amertume des plaintes la hauteur des reproches & la violence des injures (2) sans pouvoir rien obtenir.

---

(1) Les Croisés portoient une croix rouge sur l'épaule droite.

(2) Elle écrivoit au pape : « *Si Ecclesia » Romana complosis manibus ad tantas inju- » rias Christi silet, & exurgat Deus, & judi- » cet causam nostram, respiciat in faciem » Christi sui. Ubi est zelus Eliæ in Achab? » zelus Joannis in Herodem? zelus Ambrosii » in Valentem? zelus Alexandri tertii, qui, » sicut audivimus & vidimus, patrem istius » principis Fredericum auctoritate apostolicæ » sedis solemniter & terribiliter à fidelium » communione præcidit?* ...

Dans une seconde lettre, voyant que ses prieres n'ont rien obtenu, elle s'écrie avec toute la douleur d'une mere : « *Bone » Jesu! quis mihi tribuat ut in inferno prote-*

Le Pape, qui avoit plus à craindre de l'empereur que de tous les autres Souverains, refusoit de se commet-

---

» *gas me, donec pertranseat furor tuus....*
» *Mors in voto mihi est & vita in tædio, &....*
» *vivere compellor invita, ut vita mihi sit pa-*
» *bulum mortis & materia cruciatûs. O*
» *felices, qui inexperti ludibria vitæ hujus &*
» *inopinatos eventus conditionis incertæ beato*
» *prævenerunt aborsu! Quid facio? cur sub-*
» *sisto? quare moror misera & non vado ut vi-*
» *deam quem diligit anima mea, vinctum in*
» *mendicitate & ferro? Ut quid enim tanto*
» *tempore mater potuit oblivisci filii uteri sui?*
» *Tigres ergà fœtus suos, & lamias etiam sæ-*
» *viores emollit affectio.*

On ne peut s'empêcher de reconnoître ici les mouvemens de la nature. Eléonore se plaint des troubles que Jean, son autre fils, excitoit dans le royaume :

« *Filii mei pugnant inter se; si tamen pugna*
» *est, ubi unus vinculis arctatus affligitur,*
» *alius addens dolorem super dolorem ipsius,*
» *crudeli tyrannide sibi regnum exulis usur-*
» *pare molitur.... avulsa sunt à me viscera*
» *mea, generatio mea ablata est & convoluta*
» *est à me. Rex junior & comes Britanniæ in*
» *pulvere dormiunt.... Duo filii mei supere-*

tre avec Henri VI. le fléau du Saint Siége, & aucun cardinal ne vouloit se charger de cette périlleuse légation.

Enfin les princes de l'Empire, qui admiroient la valeur de Richard, dont plusieurs d'entre eux avoient été les témoins, forcerent l'empereur à le relâcher. Ce fut alors que Henri VI. conclut cet infame marché dont nous avons parlé. Eléonore eut

---

» *rant ad solatium, qui hodie mihi, miseræ &* » *damnatæ, supersunt ad supplicium. Rex Richardus tenetur in vinculis : Joannes frater* » *ipsius regnum captivi depopulatur ferro &* » *vastat incendiis* ».

Dans une troisieme lettre, elle ajoute : « *Tu autem domine Deus Sabaoth, qui judicas* » *justè, vide quia vim patior, judica causam* » *meam, & quia in terris judicem non invenio,* » *ego misera & nulli miserabilis terrenum judicem ad tuum terribile tribunal appello* ».

On voit par ces traits que l'éloquence de la douleur est de tous les tems; elle éclate par-tout ici à-travers quelques jeux de mots & à-travers l'application continuelle de passages de l'Ecriture.

bien de la peine à trouver de quoi fournir au premier payement de la rançon du roi son fils, parmi les troubles que Jean excitoit en Angleterre, ainsi que Philippe en Normandie. Cependant l'état & l'Eglise servirent bien Richard en cette occasion, & les loix féodales lui furent favorables par l'obligation qu'elles imposoient aux vassaux de contribuer à la rançon de leur seigneur prisonnier. Le droit qu'elles exigeoient dans ce cas, fut levé à la rigueur. Villes, bourgs & terres, tout fut taxé; mais les contributions volontaires allerent encore au-delà. Tous les décimateurs donnerent le dixième de leurs dixmes; les évêques, les abbés, la noblesse sacrifierent le quart de leurs revenus; les moines de Cîteaux céderent toutes leurs laines d'une année; les paroisses firent fondre leurs calices; les cathédrales, les monasteres livrerent leurs trésors.

Cependant Philippe ne cessoit de

négocier avec l'empereur, pour obtenir, ou qu'il lui remît Richard entre les mains, ou qu'il éternisât sa captivité. Enfin dans une entrevue qu'il eut avec Henri VI. à Vaucouleurs, parmi d'autres propositions avantageuses, il lui offrit la même somme qu'il avoit demandée pour la rançon de Richard, s'il vouloit le retenir encore une année en prison, puisque les princes de l'Empire ne permettoient pas qu'on l'y retînt à perpétuité. Cette offre tenta fort la cupidité de l'empereur, qui par ce moyen eût touché deux fois la même somme; mais les princes de l'Empire devinrent pressans; il fallut céder, & Richard fut libre, en faisant le premier payement, & en donnant des ôtages pour le reste. A peine étoit-il parti, que l'empereur, plus tenté par les offres de Philippe, fit courir après Richard, qui, pour échapper à ce brigand, fut obligé de précipiter son embarquement, malgré les vents contraires. Ses vaisseaux l'at-

tendoient à l'embouchure de l'Escaut, & le porterent à Sandwick, où il fut reçu de ses peuples avec les acclamations dûes à ses exploits & à ses malheurs. L'empereur se vengea sur les ôtages, qu'il emprisonna & maltraita, comme si c'eût été Richard qui eût manqué au traité.

Quand le roi de France sut que Richard étoit en liberté, il écrivit à son allié Jean sans terre : « *Prenez » garde à vous, le diable a brisé sa » chaîne* ». Jean imagina un étrange moyen de faire sa paix avec son frere.

Philippe avoit pris la ville d'Evreux, & l'avoit donnée au prince Jean; mais toujours forcé à quelque défiance dans ses liaisons avec un prince qui avoit contribué à faire mourir son pere de douleur, & qui faisoit son frere mort pour le dépouiller, il avoit gardé le château. C'étoit un assez grand malheur de la situation de Philippe d'avoir toujours pour alliés des fils & des freres dé-

naturés, qu'il aidoit à outrager ſa nature ; mais ces alliés n'étoient pas de ſon choix, ils étoient donnés par les conjonctures. Jean ſans terre invite à dîner tous les François qui étoient dans Evreux ; ils viennent ſans défiance & ſans armes chez l'allié de leur maître. Au milieu du dîner, les Anglois du prince Jean entrent bien armés dans la ſalle du feſtin ; ils maſſacrent les convives au nombre de plus de trois cens, & expoſent leurs têtes ſanglantes ſur les murailles de la ville. Cette aventure eſt exactement la même que celle de Hangeſt, ce conquérant Saxon dont nous avons parlé dans le premier chapitre de l'Introduction ; & on la retrouve encore dans d'autres momens de l'hiſtoire. Il ſeroit ſingulier qu'un fait de cette nature fût arrivé ſi ſouvent, & toujours avec les mêmes circonſtances. Ce ſont quelquefois les mauvais hiſtoriens qui multiplient les faits célebres en les répétant ſous différens

noms ; mais le doute ne peut tomber sur la perfidie de Jean : elle est trop attestée, même par les historiens Anglois : elle l'est sur-tout par la vengeance que le roi de France en tira. Il assiégeoit Verneuil, quand il apprit cette nouvelle. Il leva le siege ; & renonçant avec joie à toute alliance avec cet homme pervers, il accourut à Evreux pour sauver le château. Il prit la ville d'emblée & la mit en cendres, espérant y brûler le prince Jean lui-même ; mais cet assassin s'étoit enfui aussi-tôt après son crime. Richard reçut son frere comme un lâche qui avoit expié la révolte par l'infamie, & comme un méchant dont il falloit se défier, mais qu'il ne falloit pas pousser à bout. « *Je lui pardonne*, dit-il à Eléonore » sa mere, qui le lui présentoit, *&* » *j'espere oublier aussi aisément ses* » *torts, qu'il oubliera ses devoirs & ma* » *clémence* ».

Philippe chercha d'autres alliés. Il étoit resté veuf à vingt-six ans. Ses

ſujets le preſſoient de ſe remarier ; il voulut former des nœuds politiques. Il ſe reſſouvint dès droits que le Dannemarck pouvoit prétendre à la couronne d'Angleterre, & dont le Dannemarck ne ſe ſouvenoit plus. Il eſt pourtant vrai que, ſi la conquête peut donner des droits légitimes, celle des Danois étoit antérieure à celle des Normands. Philippe demanda en mariage Iſemburge ou Ingeburge, ſœur de Canut IV. à condition que le Dannemarck céderoit à la France ſes droits ſur l'Angleterre, & que pour aider la France à faire valoir ces droits, il équip-
1193. petoit une puiſſante flotte, & feroit une irruption dans cette île. La marine aſſez cultivée en Dannemarck & en Angleterre, étoit toujours trop négligée en France ; & vraiſemblablement ſans les guerres continuelles contre les Anglois, elle l'auroit encore été long-tems. Canut, en faveur d'une alliance ſi honorable, conſentit à tout. Le mariage ſe

fit à Amiens, au mois d'Août 1193. Ifemburge étoit belle & vertueuſe; mais Philippe s'en dégoûta dès la premiere nuit; il fit même caſſer ſon mariage, ſur la dépoſition de quelques ſeigneurs, qui aſſurerent qu'il y avoit de la parenté entre elle & le roi, ou entre elle & la premiere femme du roi. Cet affront refroidit pour le moins les Danois ſur les intérêts de la France, & l'expédition d'Angleterre n'eut point lieu. Ces grandes entrepriſes devenoient d'ailleurs plus difficiles par la délivrance de Richard. Ce prince, dont la vigilance égaloit la valeur, mit d'abord l'Angleterre en ſûreté; il paſſa enſuite dans le Continent, & bientôt les deux rivaux furent en préſence. La haine & le deſir de la vengeance avoient fait diſparoître toutes les petites conſidérations féodales. La guerre ſe fit avec fureur dans la Normandie, dans l'Anjou, dans la Touraine, dans la Guyenne. Ce ne fut qu'une longue ſuite de maſſacres &

d'incéndies. Il n'y eut d'un peu décisif que le fameux combat de Fretteval, du côté de Blois. Philippe, dont les forces n'étoient point alors rassemblées, vouloit éviter une affaire. Son rival le coupa & le surprit. Les Anglois s'étant mis en embuscade dans des bois & le long de haies très-épaisses, tomberent tout-à-coup sur les François, qu'ils mirent aisément en désordre. Philippe, dans cette bataille, courut risque de la vie. Les ennemis prirent tout le bagage, dans lequel, suivant un usage qui s'est conservé chez les Turcs, mais qui n'en paroît pas meilleur, le roi de France faisoit porter les titres de sa couronne. Ils furent dissipés pour la plûpart, ou portés à Londres. Philippe en fit recueillir des copies partout où il put s'en trouver, & rétablit insensiblement le trésor de ses chartes, qu'on n'exposa plus dans la suite à ces inutiles dangers. Les Anglois trouverent aussi parmi ces titres les originaux des traités par lesquels

les barons rebelles, ſoit d'Angleterre, ſoit des provinces Angloiſes en France, s'engageoient à ſervir Philippe Auguſte & le prince Jean contre Richard.

Dans une guerre ſi animée, il falloit que la chevalerie jouât un rôle; il falloit que le duel fût au moins propoſé. L'humanité ſeroit trop heureuſe, ſi les combats ſinguliers, ſi ces jeux d'adreſſe ou de haſard pouvoient décider du ſort des empires, ſi toutes les querelles publiques pouvoient ſe terminer comme celle d'Albe & de Rome. Philippe voulut terminer ainſi la ſienne avec Richard. « Epargnons, lui dit-» il, le ſang des hommes & la terre » qui les nourrit; que cinq cheva-» liers choiſis de part & d'autre dé-» cident par leur combat de toutes » nos prétentions ». Mais quelles étoient ces prétentions, & comment pouvoit-on les réduire à un objet fixe? D'après nos ſyſtêmes de guerre & de politique malfaiſante, il ne pouvoit y avoir de paix ſo-

lide entre la France & l'Angleterre, tant que celle-ci auroit des possessions en France. Etoient-ce donc toutes les provinces du continent que l'Angleterre consentoit à mettre ainsi en compromis ? Mais quel équivalent la France consentoit-elle à mettre dans la balance ; & en supposant même que cet équivalent se fût trouvé, croit-on que la nation dont les chevaliers auroient été vaincus, eût consenti à un tel sacrifice, tandis qu'il lui restoit toutes les ressources de la guerre & de la politique ? Ce sont ces difficultés insolubles qui ont toujours fait manquer tous ces duels si souvent projettés, propres tout au plus à satisfaire & à irriter la haine de deux rivaux, mais incapables de régler aucun point litigieux. Richard répondit qu'il acceptoit avec plaisir le duel proposé ; qu'il y mettoit seulement une condition, sous-entendue sans doute par Philippe, c'est que les deux parties principales seroient à la tête des combattans, Philippe y con-

ſentit, mais la France n'y conſentit pas; elle vit toute l'inutilité d'un pareil combat, & ne voulut pas expoſer un roi qu'elle aimoit à ces hazards ſtériles. Les idées féodales ſe joignirent auſſi aux motifs de la nation; on jugea trop contraire au ſyſtême féodal qu'un ſeigneur ſe commît avec ſon vaſſal dans un combat ſingulier. Cette différence, que la poſſeſſion de telle ou telle terre mettoit pour ainſi dire dans la nature des perſonnes, paroît d'abord une idée un peu biſarre; elle avoit pourtant quelque choſe de décent & de vertueux, elle rappelloit la reconnoiſſance que toute la poſtérité du vaſſal devoit à toute la poſtérité du ſeigneur, qui avoit été le bienfaiteur du premier vaſſal. Ainſi les deux princes eurent l'honneur, l'un d'avoir propoſé, l'autre d'avoir accepté le défi; mais le combat n'eut point lieu. *Ainſi une ſi belle partie fut rompue*, dit avec regret Mézeray, grand ami des combats, tant généraux que particuliers.

La guerre a beau être animée, il faut toujours que l'épuisement ramene la paix. Les conférences s'ouvrirent en divers lieux, & les deux rois y assisterent; une de ces conférences manqua par un mal entendu. Les deux rois, avant de conférer ensemble, consultoient chacun séparément leur conseil. Philippe avoit donné rendez-vous à Richard pour une heure fixe, Richard arriva une heure plutôt; on lui dit que Philippe étoit au conseil, & ne pouvoit lui parler. Richard retourna chez lui, & fit attendre à son tour. Philippe s'en offensa, & lui envoya dire que, puisqu'il manquoit au rendez-vous, il ne vouloit point la paix; sur cela on courut aux hostilités. Dans une autre conférence il y eut un mal entendu encore plus singulier. Les deux rois conféroient à la tête de leurs armées, ils s'éloignerent un peu pour se mettre sous un arbre; il en sortit un serpent qui parut vouloir s'élancer sur eux; les deux rois mirent

mirent l'épée à la main pour le tuer. Les armées qui apperçurent ce mouvement, crurent qu'ils avoient pris querelle, & qu'ils se battoient; elles s'ébranlerent pour aller de part & d'autre à leur secours. Il fallut que chacun des deux rois courût à son armée pour la contenir & la désabuser. Une autre de ces conférences se tenoit en Normandie dans un tems où Philippe faisoit démanteler quelques places qu'il avoit prises dans cette province, on entendit tout d'un coup tomber avec un grand fracas les fortifications du Vaudreüil : le fougueux Richard prit cette démolition pour une insulte ou pour une fourberie de la part de Philippe. Les armées n'étoient pas éloignées, il courut se mettre à la tête de la sienne, & attaqua brusquement Philippe, qui fut obligé de se retirer, même avec quelque précipitation. Richard le poursuivit jusque sur ses frontieres, qu'il ravagea; cependant malgré cette irruption & malgré la dé-

faite de Philippe à Fretteval, il falloit que l'avantage général de la guerre eût été plutôt pour lui que pour Richard, puisque par la paix qui fut enfin conclue entre Issoudun & Charost en Berry, & ratifiée à Louviers en Normandie, les places du Vexin resterent à Philippe, qui ne fut obligé de rendre que les comtés d'Eu & d'Aumale avec quelques châteaux de peu de conséquence, tandis que Richard renonçoit encore en sa faveur à toute prétention sur l'Auvergne. La France crut gagner beaucoup en se trouvant moins resserrée du côté de la Normandie, où les limites respectives furent marquées par une ligne tirée de la riviere d'Eure à la Seine.

Les jeux militaires & tout ce qui retrace l'image des combats paroissoient si nécessaires dans ce siecle guerrier, que Richard se crut obligé de rétablir l'usage des tournois qui avoit été aboli à l'occasion du comte de Bretagne Geoffroy, frere de Ri-

chard, mort à Paris des suites d'un tournoi. Ces exercices, outre le danger naturel des accidens, avoient encore l'inconvénient de fournir aux animosités particulieres une occasion de s'assouvir impunément par les combats à outrance, pour lesquels il ne pouvoit être infligé aucune peine, la loi attribuant toujours la mort des combattans aux accidens ordinaires des tournois. On vit encore périr dans ces jeux une victime bien coupable, ce Léopold, duc d'Autriche, qui recevoit des affronts en lâche, & qui s'en vengeoit en traître : il eut celui d'être desarçonné dans un tournoi ; il resta engagé dans l'étrier & eut le pied cassé. La cangrene s'y mit ; il fallut le lui couper ; mais ce fut sans pouvoir lui sauver la vie. La mort qu'il vit s'avancer lentement à-travers des douleurs cruelles, lui rappella combien il avoit été injuste & barbare envers le roi d'Angleterre. Il sentit ce repentir tardif qui trouble la mort des

méchans ; il ordonna, en mourant, à son fils de rendre l'indigne prix qu'il avoit reçu de la vente qu'il avoit faite de Richard à l'empereur. Le fils refusa d'obéir, & le clergé refusa d'enterrer le duc, jusqu'à ce que le fils eût juré d'exécuter ses dernieres dispositions. Le corps du duc resta une semaine entiere sans sépulture ; enfin pour faire cesser cette horrible scene, le nouveau duc prit tous les engagemens qu'on voulut, & les remplit comme il voulut. Ce refus d'enterrer les morts jusqu'à ce que l'héritier eût juré l'exécution de leurs dernieres volontés, tenoit sans doute aux usages du tems ; car nous voyons que le comte d'Anjou Geoffroy Plantagenet fit promettre aux évêques de ne point l'enterrer jusqu'à ce que Henri II. son fils eût juré d'exécuter son testament (1).

---

(1) M. Hume rejette ce dernier fait, rapporté par Guillaume de Newbridge, p. 383, & après lui par beaucoup d'autres historiens,

La paix n'étoit pas un état qui pût convenir à Philippe & à Richard. La haine plus vive, plus personnelle entre eux qu'elle ne l'avoit été entre tous leurs prédécesseurs, les rappelloit toujours aux armes. La guerre ne tarda pas plus de deux mois à renaître par les précautions même que Richard crut devoir prendre pour empêcher les irruptions des François. Il faisoit, dans cette vue, construire un fort à Andely sur la Seine. Philippe le trouva mauvais ; mais Richard éprouva encore bien plus de contradictions à ce sujet de la part d'un nouvel archevêque de Rouen, nommé Gautier de Coutances, parce que les terres sur lesquelles on bâtissoit ce fort nécessaire à la défense de la Normandie, appartenoient à son siege. Richard lui offroit un échange avantageux ; l'archevêque ne vouloit rien entendre. L'exemple de Becket égaroit ces prélats, qui tous l'imitoient bien plus aisément dans son inflexibilité

que dans ses vertus. Gautier mit la Normandie entiere en interdit; plus de service divin, plus de sépulture. Il est vraisemblable que les intrigues de la France irritoient & soutenoient l'opiniâtreté du prélat. L'affaire fut portée à Rome; le pape obligea l'archevêque d'accepter l'échange que Richard lui offroit. Ce fort d'Andely & celui de Château-Gaillard construit dans le même tems, servirent de boulevard à la Normandie, du côté où elle s'étoit vue le plus souvent entamée par les François.

A ce sujet de guerre, qui n'auroit pas dû en être un, à moins qu'Andely ne fût sur les terres de France, il s'en joignit un autre, qui intéressoit la justice souveraine du roi de France. Le roi d'Angleterre avoit condamné dans sa cour subalterne le seigneur de Vierzon en Berry sur des objets dont la connoissance appartenoit en dernier ressort au roi de France, suzerain de tous les deux; & pendant que le seigneur de Vier-

zon étoit à Paris à suivre son appel; Richard s'étoit jetté sur ses terres, avoit pris & démoli son château. Philippe embrassa la défense de son vassal.

Dans cette nouvelle guerre on voit les intérêts s'étendre. Nous avons dit que Philippe avoit épousé en premieres nôces, suivant les intentions de son pere, Isabelle, fille de Baudouin, comte de Haynault, niece du comte de Flandre. Le comte de Flandre, qui n'avoit point d'autres héritiers que la comtesse de Haynault, sa sœur, mere d'Isabelle, avoit promis, en faveur de ce mariage, d'assurer au roi de France le comté d'Artois. Isabelle à la vérité étoit morte avant le comte de Flandre; mais les nœuds n'étoient pas rompus entre la maison de France & celle de Flandre; car du mariage d'Isabelle avec Philippe étoit né un fils (Louis VIII.) que nous verrons succéder à son pere. Philippe, à la mort du comte de Flandre, demanda

donc à Baudouin de Haynault, nouveau comte de Flandre, le comté d'Artois & quelques autres portions de la succeſſion du comte de Flandre mort, ſucceſſion qui, ſelon la rigueur des loix féodales, pouvoit même être toute entiere dans le cas de la réunion. C'étoit ſur les terres du comte de Flandre, & les armes à la main, que Philippe formoit cette demande; c'étoit d'ailleurs pendant l'abſence du roi d'Angleterre, qui eût pu prêter ſon ſecours à Baudouin. Il fallut tout accorder. Philippe eut le comté d'Artois; Baudouin lui céda de plus l'hommage de Boulogne, de Guines & de Saint-Pol, ſacrifice forcé, qui fut le principe de haines mortelles & de guerres ſanglantes entre les François & les Flamands, ſous ce regne & ſous les ſuivans. Auſſi-tôt que la guerre ſe ralluma entre la France & l'Angleterre, Baudouin ne manqua pas de ſe liguer avec Richard, & pluſieurs ſeigneurs François très-puiſſans ſuivirent ſon exemple.

Cette guerre embrassa encore dans la suite de plus vastes intérêts. Le gendre de Henri II, le beau-frere de Richard, Henri, dit le *Lion*, duc de Saxe, de Baviere, de Westphalie, de Brunswick, ce prince dont les états s'étendoient depuis le golphe Adriatique jusqu'à la mer Baltique, en avoit été dépouillé par l'empereur Frédéric Barberousse ; & de toutes ses possessions, il ne lui étoit resté que le duché de Brunswick. Henri VI. fils de Frédéric & son successeur dans la dignité impériale, mourut en 1198, laissant une mémoire odieuse à l'Europe, & surtout au Saint Siege, qui s'efforça d'ôter l'Empire à cette maison de Suabe. Philippe de Suabe, frere de Henri VI. fut pourtant élu ; mais cette élection fut traversée & réprouvée par Innocent III. L'Empire avoit souvent élevé des schismes dans l'Eglise ; l'Eglise à son tour en éleva un dans l'Empire. Par les intrigues d'Innocent, il se fit une autre

élection en faveur d'Othon, fils de Henri, duc de Saxe, ennemi naturel de la maison de Suabe. Othon fut couronné à Aix-la-Chapelle. L'Europe se partagea; Richard prit le parti de son neveu: le roi de France par conséquent se déclara pour l'empereur Philippe.

Nous avons dit que le roi de France, en vertu du droit féodal, avoit réclamé la tutelle du fils & de la fille du comte de Bretagne Geoffroy, frere de Richard; mais la Bretagne ne relevoit plus de la France qu'en arriere-fief, depuis la cession qui avoit été faite au premier duc de Normandie Rollon de l'hommage de la Bretagne. C'étoit donc Richard qui en étoit le seigneur immédiat, & à ce titre il réclamoit cette même tutelle. Constance, mere du jeune prince & de sa sœur, en vouloit garder la tutelle en son propre nom; elle prenoit soin d'entretenir la division entre les deux rois, & se mettoit tour-à-tour sous la protection

de l'un & de l'autre. Comme c'étoit Richard qui l'incommodoit le plus, & de qui elle avoit le plus à craindre, ce fut le parti de Philippe qu'elle embrassa dans cette guerre, mais foiblement, & sans aucun avantage pour lui.

On se remit donc à brûler & à tuer comme auparavant. Tous les arrangemens nouveaux que la politique voulut faire, aboutirent à des pertes réciproques. On augmenta de part & d'autre les troupes réglées ; on augmenta aussi les impôts & les vexations. Richard redoubla de tyrannie. Philippe devint avare ; il amassa des trésors ; il rappella les Juifs, « *qui sont*, dit Mézeray, *les originaux* » *de l'usure & de la maltôte ;* mais au » moins, ajoute le même auteur, il » usa d'une grande épargne, & se » retrancha tout autant qu'il put, » sachant qu'un roi qui a de grands » desseins, ne doit point consumer » la substance de ses sujets en de » vaines & fastueuses dépenses ».

Ce fut dans cette guerre qu'on
1197. vit paroître un prêtre guerrier dont l'aventure est restée célebre ; c'étoit Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, petit-fils de Louis le Gros & cousin-germain de Philippe Auguste. Cet évêque ayant été pris les armes à la main par les troupes de Richard, fut enfermé à Rouen. Il s'adressa au pape Célestin III. qui siégeoit alors, & le pria d'intercéder pour lui auprès du roi d'Angleterre, du ton dont les papes étoient depuis long-tems accoutumés à intercéder. « J'é-» cris pour vous au roi d'Angleterre, lui répondit le modéré Célestin, » & j'intercede en effet de tout mon » pouvoir ; mais dans une telle aven-» ture, les termes de commande-» ment & d'autorité seroient peu de » saison. Je supplie, c'est tout ce que » je puis & tout ce que je dois faire » (1) ».

(1) *Regi Anglorum pro te litteras dirigimus supplicatorias. In tali casu non possumus, nec*

Ce pape, dans sa lettre à Richard, appelloit l'évêque de Beauvais, *son très-cher fils.* Le roi d'Angleterre lui envoya pour toute réponse la cuirasse de l'évêque, avec ces mots des enfans de Jacob : *Reconnoissez-vous la robe de votre fils?* Le pape n'insista point, il condamna l'évêque. « Ainsi, » dit-il, doit être traité tout prélat » qui abandonne la milice de Jesus-» Christ pour celle du siecle ». Quelques historiens Anglois disent que Richard vengeoit sur l'évêque de Beauvais ses injures personnelles, & qu'il répondit à ceux qui lui parloient pour l'évêque : « *c'est par ses » conseils que l'empereur m'a chargé » de plus de fers qu'un cheval n'eût pu » en porter; il ne sortira pas des miens » qu'il n'ait payé sa rançon* ». L'on

---

debemus imperare, sed tantùm supplicare. Innocent III. qui succéda l'année suivante à Célestin, & qui débuta par introduire le schisme dans l'Empire, ne connut jamais ce ton modéré.

conçoit que l'évêque de Beauvais pouvoit avoir offensé le roi d'Angleterre dans la Palestine; mais il est difficile de comprendre qu'il gouvernât l'empereur en Allemagne.

Le sort des armes fut peu favorable à Philippe dans cette guerre; obligé de faire face à la fois au roi d'Angleterre & au comte de Flandre, sans compter la foule des ennemis subalternes, il essuya quelques échecs. Le comte de Flandre avoit repris Arras: Philippe en fit le siege; le comte vint au secours. Les armées étant en présence, le comte se retira, même avec quelque apparence de désordre. Philippe le poursuivit & s'engagea dans des chemins étroits & couverts entre des marécages, situation désespérée, où il ne pouvoit ni avancer, ni reculer, ni combattre; il avoit négligé de s'assurer des ponts pour la retraite, & l'ennemi les avoit fait rompre. Philippe eut besoin alors de tous ces égards que la féodalité inspiroit toujours au

vassal pour son seigneur. Le comte de Flandre, qui pouvoit l'écraser, l'épargna moyennant l'engagement que prit le roi, de rendre l'Artois & toutes les places dont il s'étoit emparé, soit dans les états du comte de Flandre, soit dans ceux du roi d'Angleterre; mais quand il fut à Paris, dit Mézerai, il ne trouva que trop de gens qui l'assurerent qu'une promesse faite par force, n'engageoit à rien, & qu'un seigneur ne pouvoit s'obliger valablement envers un vassal rebelle.

Richard, de son côté, avoit essuyé devant Aumale un petit échec. Un seigneur Breton, nommé Allain de Dinant, l'avoit renversé de cheval, & avoit pensé le prendre. Richard avoit aussi été blessé au genou d'un coup de fleche, en allant reconnoître Gaillon. Mais il y eut près de Courcelles & de Gisors un combat très-vif entre les deux rois, où Philippe fut mis en fuite. Le pont de Gisors fondit sous lui; il tomba tout

armé dans l'Epte. Une foule de chevaliers qui l'entouroient, se jetta aussi-tôt dans la riviere, & eut bien de la peine à le sauver. *Il a bu dans la riviere*, écrivoit Richard à un évêque d'Angleterre, en lui marquant les particularités de ce combat, où Matthieu de Montmorenci, Matthieu de Mailly, & près de cent seigneurs de cette importance furent faits prisonniers, mais où Philippe avoit signalé sa valeur.

Peu de tems auparavant, Philippe avoit encore été battu par le même Richard, entre Gamaches & Vernon. Ces échecs, de la plûpart desquels il prit sa revanche en différentes occasions, étoient bien moins flétrissans, que la cruauté avec laquelle, à l'expiration d'une trêve, il fit créver les yeux à tous les prisonniers qui se trouvoient entre ses mains, exemple qu'il prit de Richard, ou qu'il lui donna. Les Anglois disent qu'il le donna, & que Richard ne fit qu'user de représail-

les. Les François disent qu'on reconnoît bien mieux Richard que Philippe à cette violence. Les juges humains & sages disent qu'un tel exemple est horrible & à donner & à suivre.

Quant à la maniere de faire la guerre, il paroît que cet art, presque le seul cultivé alors, étoit toujours dans son enfance. Philippe & Richard furent sans doute les deux plus grands généraux de leur siecle. Ils introduisirent quelques changemens & dans les troupes & dans les armes; mais les progrès de l'art, s'il y en eut, furent peu sensibles. On voit des hostilités, point d'opérations, nul plan de campagne, rien de préparé, rien de suivi, rien de prévu, rien de prévenu; tout naît de la circonstance; tout aboutit à des ravages; les ruses les plus usées, les plus grossieres, trompent toujours; la leçon du malheur & celle de l'expérience sont perdues; la victoire est sans fruit, non par les

ressources du vaincu, mais par la mal-adresse du vainqueur. C'est une affaire d'honneur, un vain triomphe de chevalerie, non un avantage politique.

Si les succès de Richard & de ses alliés étoient infructueux, ils étoient fréquens, ils étoient soutenus; Philippe s'en allarma: il crut voir dans Richard un moment d'ascendant marqué; il ne voulut point lutter contre la mauvaise fortune; il desira une trêve, & même la paix. Le pape Innocent III. s'en rendit médiateur. Elle fut faite à des conditions qui n'annoncent pas que les succès de Richard eussent paru bien décisifs. On convint d'un mariage entre Louis, fils de Philippe Auguste, & la fameuse Blanche de Castille, niece de Richard, dont les places du Vexin & vingt mille marcs d'argent formeroient la dot. Philippe céda au roi d'Angleterre le petit droit honorifique de nommer à l'archevêché de Tours, droit dont ce possesseur de

la Touraine ne jouissoit pas; & en faveur de ce mariage qui alloit unir les deux maisons rivales, Philippe Auguste promit d'abandonner l'empereur Philippe de Suabe, & d'embrasser contre lui les intérêts d'Othon.

Quelques écrivains Anglois nous représentent le roi de France comme forcé à cette paix & indigné de la faire, troublant à tout moment les négociations par quelques tentatives malheureuses, par quelque intrigue perfide, irritant la franchise altiere de Richard par des fourberies & l'appaisant par des bassesses, ne cédant enfin qu'à la nécessité, & signant des conventions qu'il se promettoit de violer. Les allégations les plus graves, les conjectures les plus téméraires ne leur coûtent rien. Nous leur accordons que Richard fut un héros, suivant la signification commune de ce mot; qu'ils nous accordent que Philippe mérita son surnom d'*Auguste*. Ils le peignent com-

me il faudroit peindre Louis XI. & Richard comme Charles le Téméraire. Richard eut beaucoup de ressemblance avec ce dernier; mais les François ne trouveront jamais d'autre trait de conformité entre Philippe Auguste & Louis XI. que la prudence, qui se renfermoit chez Philippe Auguste dans ses bornes légitimes, & qui, chez Louis XI. dégénéroit trop souvent en fourberie.

Ces mêmes Anglois veulent que Philippe Auguste ait fait dans cette occasion à l'égard du prince Jean sans terre, ce que Tancrede avoit fait à Messine à l'égard de Philippe Auguste lui-même. Ils veulent que Philippe ait communiqué à Richard des lettres par lesquelles le prince Jean lui offroit de mettre le trouble dans les états de son frere. Le fait fût-il vrai, Philippe qui avoit éprouvé dans l'affaire d'Evreux la scélératesse monstrueuse de Jean, avoit raison peut-être d'avertir Richard, son nouvel allié, de se défier d'un tel frere;

mais Tancrede n'avoit eu que des obligations à Philippe, lorſqu'il le calomnia, ſuivant toutes les apparences, par l'imputation d'une lettre aſſez généralement réputée fauſſe. Les mêmes Anglois inſinuent à la vérité, que pour brouiller les deux freres, Philippe annonçoit ces lettres comme récentes & poſtérieures au pardon qu'il avoit obtenu. Ils ajoutent que Richard qui s'enflammoit ſans examen, fit ſaiſir, ſur cette accuſation, les terres de Jean, qui prouva aiſément que ces lettres étoient du tems de la révolte pardonnée, & qui d'ailleurs flatta la haine de Richard, en affectant de braver Philippe. En effet le prince Jean fit partir pour la cour de France deux chevaliers chargés d'offrir le combat pour ſoutenir ſon innocence contre ſes accuſateurs, quels qu'ils fuſſent. Philippe ne répondit rien à cette bravade; mais elle produiſit ſon effet ſur Richard; ſon frere lui étoit encore ſuſpect: il lui devint

cher : il obtint sa confiance & ses bienfaits. Un roi qui laisse éclater une passion dominante, est à la merci du fourbe, même le moins adroit.

Richard mourut, comme mourut depuis Charles le Téméraire, & comme devroient mourir tous ces héros funestes, d'une mort violente & conforme à son caractere. Ce fut son avidité qui le perdit. Un paysan Limosin, en creusant la terre, avoit trouvé un trésor; on le sut, le vicomte de Limoges, sur les terres duquel étoit ce trésor, s'en empara, & le fit garder dans le château de Chalus. Richard prétendit y avoir part, ou avoir le tout en qualité de seigneur suzerain. Il courut assiéger Chalus. Dès qu'il parut, la garnison voulut se rendre ; mais ce guerrier forcené, cet homme de sang répondit : que puisqu'il avoit pris la peine de venir jusques-là, il vouloit avoir le plaisir de prendre la place d'assaut, & de faire pendre toute la garnison sur la brêche. Il fallut se défen-

dre contre l'ennemi de l'humanité. Le quatrieme jour du siege le roi d'Angleterre faisant le tour de la place avec Marquadé, chef de ses troupes mercénaires, pour reconnoître un endroit où il vouloit donner l'assaut, un coup de flêche, tiré des murs du château par un arbalêtrier, nommé Bertrand de Gourdon, l'atteignit à l'épaule. Un chirurgien mal-adroit rendit mortelle cette blessure d'abord légere. Le sang naturellement enflammé de ce monarque furieux, s'aigrit, se corrompit, la cangrene s'y mit; le roi vit qu'il alloit mourir. Cependant Marquadé avoit pris le château & le trésor, & avoit fait pendre la garnison, selon les menaces du roi d'Angleterre; il ne restoit que Gourdon, réservé à un plus cruel supplice. Le roi voulut le voir, « Malheureux, lui dit-il, » que t'avois-je fait pour attenter à » ma vie? Les rois, répondit froidement Gourdon, comptent pour » rien le sang versé, les fortunes dé-

» truites, le genre humain foulé aux
» pieds; ils ravagent la terre, & ils
» demandent ce qu'ils ont fait. Ty-
» ran! mon pere, mon frere, mes
» compagnons ont péri par tes
» coups; tu me menaçois moi-mê-
» me d'un supplice honteux, & tu
» demandes ce que tu m'as fait! mais
» tu meurs, je suis content; les sup-
» plices m'attendent, je les brave-
» rai: j'ai délivré la terre de son plus
» cruel fléau ».

Richard avoit de la grandeur, il estimoit la franchise, il sentit la vérité, il pardonna sur le champ à Gourdon, & lui fit donner cent schellings; mais Richard mourut; « & le barbare Marquadé, dit un historien moderne, fit écorcher vif » Gourdon pour avoir fait son de» voir ». Un François sage & estimable a cru voir dans cette phrase, une leçon de régicide; son zele s'est échauffé, comme il le devoit d'après cette idée, & il faut lui savoir gré de ce zele; mais il nous semble qu'il

ne s'agit nullement ici de l'infame doctrine du régicide. Les meurtres de la guerre ne sont point sur le compte des soldats qui les commettent; le hasard les dirige, & ceux qui les ordonnent, sont seuls coupables. Si les rois veulent empêcher les traits de la guerre d'arriver jusqu'à eux, il faut qu'ils renoncent à la faire, du moins en personne. Quant aux motifs de la guerre, ce n'est point aux sujets à en juger. Il est difficile de décider si les loix féodales donnoient le trésor en question au roi d'Angleterre ou au vicomte de Limoges; mais vraisemblablement elles obligeoient Gourdon à défendre le vicomte de Limoges son seigneur, dont on assiégeoit le château; en un mot, nous trouvons Marquadé bien plus coupable d'avoir désobéi au roi pour le venger ainsi, que Gourdon de l'avoir tué selon les loix de la guerre, auxquelles Richard se soumettoit dans ce moment. Observons qu'il est incer-

tain que Gourdon eût reconnu Richard; la bravade même de Gourdon laisse la question indécise. S'il dédaigna d'alléguer cette excuse, c'est peut-être qu'il crut qu'une défaite si facile à trouver, ne le sauveroit pas. On ne manqua pas de remarquer que Richard avoit péri par une arme qu'il avoit lui-même introduite à la guerre.

Ce prince conserva dans ses derniers momens une gaieté peut-être affectée. L'archevêque de Rouen, ou, selon d'autres, Foulques, curé de Neuilly, le plus grand apôtre des croisades depuis S. Bernard, l'aidoit à faire son examen de conscience, & lui disoit : « *Vous avez trois filles* » *favorites, auxquelles il faut sur-* » *tout renoncer : la superbe, l'avarice* » *& l'impudicité. Eh bien*, dit le roi, » *s'il faut que j'y renonce, je veux du* » *moins en disposer. Je laisse la superbe* » *aux Templiers, l'avarice aux moi-* » *nes de Cîteaux, l'impudicité aux* » *prélats* ».

Des dispositions plus sérieuses annoncerent sa parfaite réconciliation avec son frere. Il lui laissa par son testament le royaume d'Angleterre & tous ses états du Continent, au préjudice du jeune Arthur son neveu, que les droits de représentation & de primogéniture appelloient seul à sa succession, puisqu'il étoit fils de Geoffroy, frere aîné de Jean. On soupçonna la reine Eléonore d'avoir influé sur cette disposition. Elle avoit conservé beaucoup d'ascendant sur Richard & une grande part au gouvernement pendant les longues & fréquentes absences de ce prince. La continuation de son pouvoir lui paroissoit plus assurée sous Jean son fils que sous Arthur son petit-fils. Ce dernier avoit pour mere Constance, non moins ambitieuse qu'Eléonore, non moins accoutumée qu'elle à commander sous le nom de son fils, & qui vraisemblablement n'eût pas moins régné en Angleterre qu'en

Bretagne, si Arthur eût succédé à Richard. Le roi d'Angleterre laissa encore à Jean les trois quarts de son trésor; il partagea l'autre quart entre ses domestiques & les pauvres; il légua ses joyaux à l'empereur Othon, son neveu.

Il disposa aussi de ses restes: il voulut que son corps fût enterré dans l'abbaye de Fontevrauld, à côté de son pere qui l'avoit fondée; que son cerveau & ses entrailles fussent déposés dans l'abbaye de saint Sauveur de Charroux en Poitou, & son cœur dans la cathédrale de Rouen. Ce cœur, dit-on, fut trouvé d'une grosseur prodigieuse.

Il laissa un fils naturel, nommé Philippe, auquel il donna le château de Cognac en Angoûmois, & qui vengea sa mort en tuant de sa main le vicomte de Limoges, vengeance plus digne de Richard que celle de Marquadé.

La valeur de Richard eut plus d'éclat que celle d'aucun prince de

la race Normande ou Angevine, ſans en excepter même Henri II. ſon pere, & parmi tous les héros du tems, Philippe Auguſte, ſupérieur à Richard par beaucoup d'autres qualités, doit peut-être lui céder le prix de la valeur. Cette qualité dont un bon roi pourroit ſe paſſer, & que tant de mauvais princes ont eue en partage, éblouit toujours le vulgaire; elle charma le cœur des Anglois, qui comptent encore Richard parmi leurs plus grands rois. On remarqua pourtant que dans un regne de dix ans, à peine paſſa-t-il quatre mois en Angleterre; ce ſeul mot le raye de la liſte des rois, & le relegue dans la claſſe des guerriers & des aventuriers illuſtres. C'eſt-là que ſes talens, ſes exploits, ſes deſſeins le font briller de toute ſa gloire. Si nous le conſidérons ſur le trône, qu'a-t-il fait? quelles loix bienfaiſantes & humaines, quels établiſſemens utiles le recommandent à la poſtérité? quels

abus a-t-il réformés ? quel citoyen a été heureux par ſon adminiſtration ? Il régla cependant les poids & les meſures dans toute l'étendue de ſon royaume : ce fut une inſtitution utile, ce fut la ſeule ſous ſon regne. D'ailleurs qu'importoit à ſes ſujets Européens que Saladin, vaincu deux fois par lui dans les plaines de la Paleſtine, Saladin, bon juge ſans doute du courage & des talens militaires, avouât la ſupériorité de Richard, & fuyant devant ce vainqueur, lui témoignât encore ſon eſtime par des préſens ? Que leur importoit que Richard fût la terreur des Saraſins, & que les meres effrayaſſent leurs enfans, en prononçant ſeulement ſon nom ? Richard, pour tout bienfait, donna aux hommes un nouveau moyen de ſe détruire. L'humanité admire & deſavoue cet homme qui ne ſut que combattre. Que la Paleſtine publie ſes triomphes, la Paleſtine où ſon cœur héroïque le rappelloit ſans ceſſe. Il avoit eſpéré d'y

retourner avant l'expiration de la trêve qu'il avoit faite avec Saladin; retenu plus long-tems en Europe par un ennemi tel que Philippe Auguste, il conservoit toujours le desir de fonder, d'étendre & de remplir le trône de Jérusalem. L'Angleterre & ses provinces du continent François ne lui paroissoient bonnes qu'à s'épuiser pour cette vaste entreprise; il les sacrifioit sans pitié à ses chimeres d'Asie. Il eut du lion, dont le nom lui fut donné, le courage, la fierté, la colere, la cruauté, la fievre ardente, la soif du sang, & cette espece de magnanimité capricieuse & farouche qu'on attribue au lion. Tout ce qui étoit grand, sublime, un peu gigantesque, plaisoit à son ame altiere. Gourdon n'obtint de lui sa grace qu'en l'étonnant. Terrible dans sa vie privée, comme dans sa vie publique, il fut & il devoit être le tyran de sa femme qu'il aimoit & qu'il avoit choisie; on vantoit la pénétration de son esprit, la vigueur

de ſon éloquence, l'agrément de ſa converſation, la vivacité de ſes réparties, petits avantages, en comparaiſon de la ſageſſe qui lui manqua. Il avoit des traits de ſenſibilité : il eut pour ſa mere une tendreſſe qui mérita d'être remarquée; mais comment oublier que la violence de Richard concourut avec la perfidie de Jean à faire mourir de douleur un pere tendre qui les avoit tous comblés de biens ? Comment oublier ces cinq mille priſonniers égorgés de ſang froid devant la ville d'Acre, & ces autres priſonniers privés de la vue en France ? Comment oublier tant d'outrages faits à la nature ? Comment oublier enfin qu'il dut la mort à la fureur qu'il avoit eue de forcer une place qui ouvroit ſes portes, & d'exterminer des malheureux qui ſe rendoient, barbarie atroce, qui tourna contre lui tous les droits de l'humanité, comme toutes les loix de la guerre ? Nous avouerons que Richard fut redou-

table, mais après les idées ſaines que la philoſophie nous a données de la grandeur, nous ne ſaurions avouer qu'il fut grand.

CHAPITRE IX.

Jean ſans terre en Angleterre. Et encore Philippe Auguſte en France.

Depuis l'an 1199 juſqu'à l'an 1216.

NOUS ne regarderons point Jean ſans terre comme le rival de Philippe Auguſte : ce ſeroit trop rabaiſſer un des plus grands rois de la France. Jean ſans terre fut un vil aſſaſſin ; Philippe Auguſte fut ſon juge, & ſut faire exécuter ſon jugement. Voilà tout le rapport que nous pouvons trouver entre eux.

Jean auroit dû être exclu du trône par ſon neveu Arthur, fils de Geoffroy, frere aîné de Jean ; ainſi ce roi Jean eſt encore un exemple d'irrégularité dans l'ordre ſucceſſif des rois d'Angleterre, & il eſt à remar-

quer que, dans toute la race tant Normande qu'Angevine, il n'y avoit eu que Richard qui n'eût pas été un usurpateur, à moins qu'on ne veuille le regarder comme tel, parce qu'il avoit abrégé les jours de son pere par ses révoltes. Des historiens ont prétendu qu'en France, à la mort de Charles VIII. on avoit agité cette importante question : *si l'héritier présomptif du trône ne perdoit pas ses droits à la succession, en portant les armes contre le roi & l'état.* Une pareille loi établie en France nous eût épargné Louis XI ; mais elle nous eût coûté Louis XII. & Henri IV. La même loi, établie en Angleterre, eût écarté du trône tous les fils de Henri II. Heureusement elle n'est établie nulle part, & il est à présumer que les exemples de rebellion de la part des héritiers du trône, sur-tout de la part des fils contre leurs peres, ne seront jamais assez fréquens pour rendre une telle loi nécessaire. Machiavel.

Richard étoit l'aîné des fils que Henri II. laissa en mourant; mais Henri II. lui-même ne pouvoit pas être regardé comme un héritier légitime; car il ne succédoit point à Mathilde sa mere, mais au roi Etienne, dont il n'étoit pas l'héritier naturel, & qui ne l'étoit pas de Henri I. auquel il avoit succédé. Henri I. ne l'étoit pas non plus de Guillaume le Roux son frere, ni celui-ci de Guillaume le Conquérant son pere, puisque Robert, fils aîné de Guillaume le Conquérant, vivoit à la mort & de Guillaume son pere & de Guillaume son frere, & qu'il laissa un fils (Criton) qui eût dû lui succéder. Jean n'avoit d'autre droit à la couronne d'Angleterre que le testament de Richard son frere; & comment le testament d'un collatéral sur-tout, peut-il renverser l'ordre naturel & légitime? C'est qu'en effet l'ordre successif n'étoit point réglé en Angleterre; c'est qu'à cet égard l'Angleterre étoit encore bar-

bare. Le nom de Richard en impoſoit trop à ſes ſujets pour qu'ils n'obéiſſent pas à ſes dernieres diſpoſitions; la préſence de Jean fit le reſte, il parut, & il fut reconnu. Il ne reſta au jeune Arthur, quoique Richard l'eût précédemment déſigné pour ſon ſucceſſeur dans tous ſes états, que la Bretagne, qu'il ne tenoit point de Richard, mais de Conſtance ſa mere.

Jean étoit conduit par ſa mere, Arthur l'étoit par la ſienne; deux femmes telles qu'Eléonore & Conſtance, préparoient un ſpectacle aux politiques & des troubles à l'Europe.

Le premier ſoin de tous les uſurpateurs qui avoient régné en Angleterre, avoit été de s'emparer du tréſor de leurs prédéceſſeurs, & de le diſſiper pour ſe faire des créatures. Ce fut par-là que Jean crut devoir commencer. Mais les tréſors s'épuiſent, & l'avidité eſt inſatiable. Ceux qui n'avoient point aſſez profité, à

leur gré, des profusions de Jean, se tournerent du côté de Constance & d'Arthur, & tout parut tendre à un partage, qui auroit donné l'Angleterre à Jean, & les provinces Françoises au jeune Arthur. Ce n'est pas qu'Eléonore & Jean eussent la modération de consentir à ce partage; mais il eût pu être l'effet des intrigues de Constance, & de l'intérêt qu'inspiroit son fils. La France n'auroit rien négligé pour procurer ce partage, qui lui eût donné un vassal privé des prérogatives & des ressources d'une couronne étrangere. Philippe sentoit bien qu'il n'avoit pas d'autre parti à prendre que d'embrasser la cause d'Arthur; cette cause étoit juste, & il étoit utile de la défendre. Seulement la politique ordinaire n'eût pas voulu suivre la justice jusqu'où elle devoit aller. Arthur n'avoit pas moins de droit à l'Angleterre qu'aux provinces Françoises, & la justice seule eût pu vouloir lui procurer la succession

entiere de Richard ; mais l'intérêt politique de la France demandoit que cette succession fût partagée entre les deux princes, & c'est à quoi Philippe se seroit attaché, si les affaires personnelles qui l'occupoient alors, le lui eussent permis.

Celle du divorce d'Isemburge étoit devenue importante. Le roi de Dannemarck avoit demandé justice au Saint Siege, qui avoit nommé des légats pour examiner les raisons des parties. Isemburge avoit de fortes plaintes à porter à ce tribunal. Philippe, parce qu'il s'étoit dégoûté d'elle, la tenoit enfermée dans un couvent à Soissons, rigueur qui tenoit aux mœurs encore dures de ce tems-là, plus qu'au caractere de Philippe Auguste. Ce ne fut pas ainsi qu'en usa Henri IV. avec Marguerite de Valois, en se séparant d'elle; mais Marguerite consentoit à la séparation, & Isemburge, qui n'avoit aucun reproche à se faire, défendoit ses droits. Philippe, pour lui ôter

Mézerai ; Abr. chronol.

toute espérance, avoit épousé Agnès de Méranie, fille de Bertol, duc de Dalmatie, de laquelle il eut des enfans. Les légats assemblerent un concile à Paris pour juger cette affaire. Les prélats qui composoient ce concile, dépendoient de Philippe, prince absolu, comme l'est tout grand prince ; les uns étoient intimidés, les autres corrompus. Ils n'oserent rien prononcer ; les légats même furent soupçonnés d'avoir favorisé la cause d'Agnès. Le Saint Siege croyoit avoir plus de besoin du roi de France que du roi de Dannemarck. Cependant le roi de Dannemarck menaça, & le Saint Siege fit attention à ses demandes. Il y eut d'autres légats & un autre concile assemblés à Dijon (1). Philippe, ayant sondé leurs dispositions, prit

(1) M. Smollett dit à Vienne en Dauphiné, ce qui est peu vraisemblable, puisqu'alors le Dauphiné n'appartenoit point à la couronne.

le parti, pour gagner du tems, d'appeller au pape de tout ce qu'ils pourroient décider. Il étoit naturel que les papes préféraſſent leur autorité perſonnelle à l'autorité générale de l'Egliſe, & que par conſéquent ils autoriſaſſent ces ſortes d'appels, favorables, il eſt vrai, à la partie qui avoit tort, mais favorables auſſi à la négociation & aux accommodemens, favorables même à l'autorité de l'Egliſe, qui a ſouvent intérêt de ſuſpendre ſes coups. Elle ne les ſuſpendit pas cette fois. Les légats ne voyant dans cet appel qu'un deſſein d'échapper à la juſtice, mirent le royaume en interdit, & s'enfuirent après ce coup téméraire. La ſentence qu'ils avoient rendue, ne fut publiée qu'après leur départ. Elle ne fut que trop bien exécutée, ſur-tout par les évêques de Sens, de Paris, d'Orléans & de Soiſſons. De tous les ſecours ſpirituels, l'Egliſe n'accordoit plus que le baptême aux enfans & l'abſolution aux mourans;

les Croisés seuls recevoient la sépulture. Mézeray dit que cette affaire pouvoit aller jusqu'à ôter la couronne au roi, & il a raison, vu les erreurs du tems. Ce désordre dura sept mois. Les violences que le roi exerçoit par représailles sur le clergé, aigrissoient encore les esprits. Le pape les appaisa en levant l'interdit par provision, mais sous la condition expresse que le roi commenceroit par reprendre Isemburge, & que dans six mois, six semaines, six jours & six heures, il feroit juger de nouveau cette grande cause par les mêmes légats, joints aux prélats du royaume. Le pape exigea encore que pour procéder & avec plus d'ordre & avec plus d'éclat, au jugement d'une telle affaire, tous les parens d'Isemburge fussent invités à la défendre. Le roi ne reprit point alors Isemburge; mais l'affaire s'entama. L'assemblée se tint à Soissons, sous les yeux d'Isemburge & par son choix. Le roi Canut y envoya les

Abr. chronol.

plus habiles canoniſtes de ſon royaume, pour plaider la cauſe de ſa ſœur. Philippe ſuivoit de l'œil ces conteſtations ; & voyant qu'elles s'animoient de plus en plus, & que les diſpoſitions des juges ne paroiſſoient pas lui être favorables, il alla un jour prendre Iſemburge chez elle, l'emmena en croupe ſur ſon cheval, & fit dire aux légats qu'ils ne ſe donnaſſent point la peine de juger l'affaire du divorce, qu'Iſemburge étoit ſa femme, & qu'il la reconnoiſſoit pour telle. Tout cela ne ſe paſſa point ſans de violentes agitations. D'un côté, Iſemburge ne fut gueres mieux traitée ; de l'autre, Agnès de Méranie mourut de douleur. Philippe reſta malheureux & ennuyé. Le pape Innocent III. pour le conſoler, voulut bien légitimer un fils & une fille que Philippe avoit eus d'Agnès. Rigord ; p. 37 & ſuiv.

Philippe eut encore une autre querelle avec le Saint Siege. Les haines entre les François & les Fla-

mands devenoient plus vives de jour en jour. Le traité forcé que Philippe avoit fait avec le comte de Flandre, lors de l'embuſcade d'Arras; étoit reſté ſans exécution ; l'Artois étoit toujours entre les mains du roi, & les Flamands continuoient la guerre pour le reprendre. Ils ſoumirent Aire & Saint-Omer; mais Philippe, comte de Namur, frere du comte de Flandre, tomba entre les mains des François, ainſi que Pierre de Corbeil, nommé à l'évêché de Cambray. Ce prélat, qui avoit été précepteur du pape Innocent III. fut pris en allant prendre poſſeſſion de ſon ſiege; il n'avoit commis aucune hoſtilité. Le pape redemanda l'évêque, avec cette hauteur qu'il aimoit à déployer en traitant avec les rois, & qui eſt un ſûr moyen d'avoir tort lorſqu'on a raiſon. Philippe réſiſta. Un légat mit encore ſon royaume en interdit. Philippe fut obligé de céder : il relâcha l'évêque au bout de trois mois; mais il fit avec le

comte de Flandre un traité par lequel l'Artois fut réuni à la France. Philippe Auguste l'érigea en comté; son fils aîné en eut le titre.

Toutes ces affaires avoient empêché Philippe de fournir des secours efficaces au jeune Arthur; il lui accorda du moins sa protection, & cette protection ne fut point infructueuse. Arthur se vit un moment possesseur de l'Anjou, du Maine & de la Touraine. Jean ou plutôt Eléonore les lui enleva promptement. Il y eut entre les rois de France & d'Angleterre plusieurs conférences où il ne fut rien conclu, parce que Jean exigeoit que Philippe abandonnât Arthur, clause que Philippe rejettoit comme honteuse. Il avoit eu de l'avantage sur Jean: il lui avoit pris quelques places: il avoit soulevé quelques-uns de ses barons. Les légats, qui étoient toujours en mouvement pour exciter des troubles ou pour en appaiser, ménagerent une paix entre les deux rois;

elle fut conclue entre Gaillon & Andely, & fut entierement à l'avantage de la France. Le Vexin lui resta, Evreux lui fut donné, la Normandie perdit quelques barrieres. On confirma & l'on étendit le dernier traité conclu entre Philippe & Richard. Le mariage de Louis, fils de Philippe, avec Blanche de Castille, niece de Richard & de Jean, avoit été la base de ce traité; il le fut encore de celui-ci. Projetté seulement sous Richard, il fut exécuté sous Jean. Il étoit devenu alors plus avantageux à la France. Blanche portoit en dot à Louis quelques places du Berry (1), telles qu'Issoudun, Grassay, Château-Roux. Arthur fut compris dans le traité. Philippe reçut l'hommage de Jean pour toutes les provinces Angloises du Continent; Jean reçut celui d'Arthur pour la Bretagne. Philippe fut censé aban-

Actes de Rymer. Hoveden, p. 814.

(1) C'est-à-dire que le roi d'Angleterre son oncle lui donna ces places en dot.

donner Arthur, s'il arrivoit que ce prince voulût dans la suite exciter de nouveaux troubles; & pour donner un contrepoids à cette clause tacite, on convint que Jean ne pourroit donner de secours à l'empereur Othon son neveu contre Philippe de Suabe, que du consentement de Philippe Auguste, qui ne prenoit aucun intérêt véritable à ce schisme de l'Empire.

Peu de tems après, Othon demanda le legs que Richard lui avoit fait. L'usurpateur, en s'emparant des trésors de Richard, n'en avoit pas distrait la portion léguée à Othon, pour la lui remettre; il voulut éluder la restitution. Il allégua son traité avec la France, & la défense qui lui étoit faite par ce traité de fournir aucun secours à l'empereur; mais ce n'étoit pas des secours qu'Othon lui demandoit, & aucun traité ne pouvoit défendre au roi d'Angleterre de restituer le bien d'autrui. Quelques historiens An-

glois, forcés de condamner un tel ſubterfuge, ont oſé l'attribuer à Philippe Auguſte, qui l'avoit, diſent-ils, ſuggéré au roi Jean. C'eſt la moins vraiſemblable de toutes les imputations. Philippe eût plutôt ſuggéré à Othon l'idée de demander ſon legs. Quiconque faiſoit au roi Jean une demande embarraſſante, pouvoit être ſoupçonné d'intelligence avec Philippe, & devoit en général compter ſur ſon appui, ſauf les cas particuliers.

Cependant l'union des deux rois paroiſſoit ſincere. Jean vint à Paris, où Philippe ſe piqua de le recevoir avec cette magnificence que les rois de France affectoient ſur-tout, lorſqu'ils recevoient chez eux les rois d'Angleterre leurs rivaux. Ce fut alors principalement que le malheureux Arthur parut abandonné. Ses droits ſur l'Anjou, diſcutés pour la forme à la cour des pairs, y furent proſcrits, & l'Anjou adjugé au roi Jean. Il eſt clair que cet arrêt fut dicté

dicté par la politique du moment; on ne conçoit pas de quel prétexte la justice put le colorer. Si l'on consultoit les droits héréditaires, tels qu'ils paroissent réglés entre souverains par un consentement universel, ils étoient en faveur du fils de l'aîné; si l'on considéroit les dispositions particulieres de la coutume d'Anjou, il n'en est point de plus favorable à la représentation, puisqu'elle l'admet à l'infini, en ligne collatérale aussi-bien qu'en ligne directe. Or, quoique les coutumes ne fussent point encore rédigées, leur esprit existoit & servoit de loi (1).

Aux avantages passagers que Philippe avoit su tirer de la guerre & de la politique par sa bonne conduite, la fatalité des conjonctures en ajouta encore de nouveaux. C'étoit dans

(1) Nous verrons dans la suite un comte d'Artois exclu de la succession de son aïeul, selon l'esprit de la coutume d'Artois, dans un tems antérieur à la rédaction des coutumes.

l'intention de former une nouvelle croisade, & de procurer des secours à la Terre-Sainte, que les papes & les légats s'étoient montrés si ardens à réconcilier les deux rois. Cette intention fut remplie : la croisade eut lieu, mais tout autrement & pour un tout autre objet qu'ils n'avoient prétendu. Les deux rois envoyerent des secours, & virent avec joie leurs turbulens vassaux courir à cette expédition; mais ils ne jugerent pas à propos d'y aller eux-mêmes. Jean étoit instruit par l'exemple de Richard son frere; Philippe l'étoit par le sien propre. Les Croisés partirent; mais la plûpart n'allerent pas jusqu'à la Terre-Sainte. Ils s'arrêterent d'abord à faire rentrer des villes de l'Esclavonie sous la puissance des Vénitiens (qui sans cela ne vouloient point fournir de vaisseaux pour la Terre-Sainte), ensuite à bouleverser l'empire de Constantinople, & à fonder cet empire des Latins, qui, au bout de

cinquante-huit ans, fut détruit par de nouvelles révolutions. Le premier de ces empereurs Latins, élu par les Croisés, fut ce Baudouin, comte de Flandre de la maison de Haynault, l'allié naturel des Anglois, & après eux le plus redoutable ennemi de la France. Les devoirs de sa nouvelle dignité lui firent entierement perdre de vue les intérêts de ses états patrimoniaux. Il s'engagea dans des guerres contre Joannitzæ ou Calo-Jean, roi des Bulgares, qui l'attirant dans le piege où Baudouin lui-même avoit surpris Philippe Auguste, c'est-à-dire le faisant tomber dans une embuscade, le fit prisonnier. Depuis ce moment, on ignore la destinée du comte de Flandre. Les uns disent que son barbare vainqueur lui fit couper les bras & les jambes, & le fit jetter en cet état dans un précipice, où il mourut après trois jours de langueur; les autres croient qu'il se sauva de sa prison, réservé à une plus étrange catastrophe dont

nous rendrons compte dans la suite. Il laissa deux filles : Jeanne, qui épousa Ferrand, prince de Portugal : Marguerite, qui épousa d'abord Bouchard d'Avesnes, ensuite Guillaume de Dampierre, & par qui le comté de Flandre passa dans la maison de Dampierre (1), après que sa sœur fut morte sans enfans ; mais tous ces changemens ne se firent pas sans donner à Philippe Auguste une grande influence sur les affaires de la Flandre.

Ce prince conservoit quelque ressentiment contre le clergé, qui lui avoit été si contraire dans l'affaire d'Isemburge & dans celle de Pierre de Corbeil. Les affaires de la Chrétienté, les croisades l'avoient accoutumé à taxer ce corps un peu arbitrairement. Il lui demanda de l'argent pour quelques besoins de l'état, ou de la cour, qui a toujours plus

(1) C'étoit une branche de la maison de Bourbon l'Archambaud.

de besoins que l'état. Le clergé offrit des prieres : Philippe ne repliqua rien, & parut avoir abandonné son entreprise ; mais les seigneurs de Coucy, de Rhétel, de Rosoy & plusieurs autres se mirent à piller les terres du clergé, qui demanda du secours au roi. Le roi, à son tour, offrit ses bons offices auprès de ces seigneurs, qui se mirent à piller un peu plus fortement. Le clergé redoubla ses instances auprès du roi, & lui rappella que son devoir étoit de défendre l'Eglise. « C'est mon » devoir, il est vrai, dit Philippe ; » mais pour le remplir, il faut de » l'argent ». Le clergé en donna ; les pillages cesserent. Voilà les seuls artifices dont Philippe Auguste étoit capable. Ceux qui ont voulu lui en attribuer de plus noirs, soit à l'égard de ses ennemis, soit à l'égard de ses sujets, l'ont calomnié ; mais il eût été plus grand de ne s'en permettre aucun, & de n'en avoir pas besoin. Jean se permettoit bien d'autres

injustices & d'autres désordres ; il se rendoit odieux par son avidité, méprisable par sa mollesse. Aussi imprudent que vicieux, il répudioit sans raison Havoise sa femme, héritiere de Glocestre, & enlevoit Isabelle d'Angoulême au comte de la Marche Hugues de Lusignan, qui l'aimoit éperduement & qui l'avoit fiancée. On a voulu insinuer que c'étoit Philippe Auguste qui avoit conseillé au roi Jean cette injustice ; mais, outre qu'on ne reconnoît point Philippe à un pareil conseil, par où ces deux princes avoient-ils mérité la confiance l'un de l'autre, pour que l'un des deux gouvernât l'autre jusques dans ses passions ? « S'il est vrai, dit Mé-
» zeray, que Philippe inspira ce
» mariage au roi Jean, ce fut un
» grand coup de politique, ou au
» moins de bonheur, d'avoir, sous
» couleur d'amitié, donné à son en-
» nemi l'instrument de sa ruine ».

Mézeray, grande hist.

Voilà les jugemens Machiavellistes que l'histoire a trop souvent por-

tés. Si Philippe eût réellement formé le dessein de rendre Jean coupable pour le rendre malheureux, ce seroit une horreur. Mais Jean, pour être injuste, ne consultoit que lui-même. Au reste ce mariage n'entraîna point sa ruine, & n'eut sur ses malheurs qu'une influence éloignée & foible; des crimes plus récens & plus forts le perdirent.

Son incapacité accroissoit le désordre que causoient ses violences. Haï de ses sujets, & près d'en être abandonné, il négligeoit la ressource des troupes mercenaires, qui avoient été si utiles à son pere & à son frere. Cependant la Guyenne attaquée dans ses privileges, se détachoit de lui; le comte de la Marche fomentoit cette révolte. Un frere de ce furieux ennemi possédoit le comté d'Eu, & cherchoit à exciter les mêmes troubles dans la Normandie. Le roi d'Angleterre voulut faire passer les Anglois dans le Continent pour combattre les rebelles; les Anglois

refuserent leurs services. Les barons de Guyenne, maltraités par les officiers de Jean, demanderent justice à Philippe, comme à leur suzerain. Philippe exhorta Jean à les satisfaire. Jean promit tout, ne tint parole sur rien, opprima ses sujets desarmés; s'enfuit devant ceux qui avoient pris les armes. Philippe, sur de nouvelles plaintes, lui fit de nouvelles remontrances, & Jean fit de nouvelles promesses, puis il envoya en Guyenne des especes de gladiateurs à gages, offrir le duel aux seigneurs mécontens. Ceux-ci se plaignirent encore à Philippe de ce nouvel outrage. Philippe alors menaça, & Jean trembla. Cependant de nouveaux parjures le tirerent d'embarras pour un moment.

Constance, mere d'Arthur, mou-
1202. rut dans le tems où elle alloit prendre avantage de ces conjonctures pour faire valoir les droits de son fils. Arthur, privé d'un tel appui, se remit plus que jamais sous la pro-

tection du roi de France. On proposa de nouveau le partage, sinon de la succession entiere de Richard, au moins des provinces Françoises, dont on vouloit donner à-peu-près la moitié à l'un & la moitié à l'autre. Mais Jean crut pouvoir détacher Philippe des grands intérêts par de petits. Il offrit de lui remettre deux nouvelles barrieres de la Normandie, les châteaux de Tillieres & de Boutavant. Philippe accepta l'offre; quand il voulut prendre possession de ces deux places, les gouverneurs fermerent les portes, & déclarerent qu'ils n'avoient point d'ordres de les lui remettre. Philippe indigné cita Jean à la cour des pairs, & voulut, ou qu'il cédât une partie des provinces Françoises à son neveu Arthur, ou qu'il se soumît au jugement qui seroit prononcé. Jean prétendit alors prendre le langage d'un roi; mais il n'en eut point la conduite. Son indolence livra ses états en proie à l'activité de Philippe, qui

prit les châteaux de Tillieres, de Boutavant & plusieurs autres places, inonda Gournay sur Epte, en rompant les levées d'un grand étang plus haut que la ville, fit d'autorité le partage auquel Jean n'avoit point voulu consentir, investit le prince Arthur des provinces de Bretagne, d'Anjou, de Guyenne, & lui promit sa fille Marie, l'un des enfans qu'il avoit eus d'Agnès de Méranie. Arthur, impatient de faire valoir sa nouvelle investiture, & d'employer les secours que le roi lui avoit donnés, courut attaquer la Guyenne. En traversant le Poitou, il apprend que son aïeule Eléonore, toujours son ennemie, étoit dans le château de Mirebeau, il l'assiege & l'emporte d'assaut; mais Eléonore eut le tems de se réfugier dans une tour, d'où elle trouva le moyen de faire savoir son danger au roi Jean, qui étoit alors à Rouen. Ce prince sortit un moment de son sommeil, & cet effet qu'il fit de d'activité, fut heureux.

Arthur tomba entre ses mains, Arthur qui brûloit de suivre les traces de Henri II. & de Richard, surpris par Jean son oncle, de qui l'on n'attendoit rien de semblable, s'imagina qu'entouré de l'élite de la noblesse Françoise, il n'avoit rien à craindre. Il ne considéra ni le nombre, ni la discipline des troupes mercenaires que Jean avoit rassemblées. Assiégé par des forces trop supérieures dans le même château où il avoit pensé prendre Eléonore, il fit des sorties; il fut enveloppé. Son courage ne put le sauver; il fut pris avec la plûpart des seigneurs François qui l'accompagnoient. A cette nouvelle, Philippe, qui poursuivant ses conquêtes en Normandie, faisoit alors le siege d'Arques, le leva, & courut vers les bords de la Loire, soit pour recueillir les foibles restes du parti dissipé d'Arthur, soit pour arracher ce prince des mains de Jean, si celui-ci osoit l'attendre; mais Jean s'enfuit avec sa proie à Rouen, où il se re-

Guill. le Bret. Rigord. Matt. Paris.

plongea dans toute sa mollesse, tandis que Philippe prenoit & brûloit Tours & en démanteloit le château. Le prince Arthur fut d'abord conduit à Falaise ; il fut depuis ramené à Rouen. Le reste de sa destinée est ignoré ; on sait seulement qu'il disparut deux ou trois jours après la mort d'Eléonore, qui n'avoit pas cessé d'être son ennemie, mais qui n'eût jamais souffert que son fils eût été le bourreau de son petit-fils.

22 Novembre 1202.

On raconte un peu au hasard les circonstances de cet horrible événement. Voici celles qui ont paru les plus certaines.

Les seigneurs Bretons demandoient avec instance la liberté de leur comte. Le roi de France pressoit & menaçoit. Jean étoit inébranlable, & paroissoit rouler dans son esprit quelque grand & sinistre projet. La défiance & la crainte étoient dans toutes les ames. Jean redoutoit les droits, la vengeance & la gloire naissante de ce jeune Arthur ; les

amis d'Arthur trembloient en voyant dans quelles mains la fortune avoit livré leur prince. Jean avoit fait ses preuves; l'Europe attendoit un crime. Jean n'osa pas d'abord faire périr son neveu; il se contenta de vouloir lui ôter, avec la vue, le pouvoir de se reproduire, & il crut être modéré, parce qu'il ne faisoit pas tout le mal qu'il auroit desiré de faire. Il donna ses ordres pour cette cruelle exécution à Hubert de Burgh ou du Bourg, gouverneur du château de Falaise. Celui-ci, pour se dispenser de les accomplir, proposa au roi de prendre un autre parti, celui de sonder la disposition des esprits, en répandant un faux bruit de la mort d'Arthur. Jean approuva cet expédient. Le son funebre des cloches annonça dans toute la Normandie la mort du prince. La fureur des Bretons à cette nouvelle, leurs sermens de venger leur comte, le soulevement ou le murmure de toutes les provinces du Continent, ap-

prirent au tyran combien il étoit haï, combien Arthur étoit aimé, combien c'étoit risquer que d'attenter à sa vie. Hubert de Burgh, pour prévenir les effets de cette fermentation générale, fut obligé de montrer Arthur au peuple ; mais cet homme qui servoit à la fois le roi & le prince, devint suspect ou odieux à Jean, qui frémissoit de rage de n'oser consommer son crime. Plus ce crime étoit dangereux, plus il le jugeoit nécessaire. Il fit transporter le prince à Rouen, & chercha par-tout des assassins : il n'en trouva point ; on le connoissoit capable d'immoler le bourreau après la victime, pour désarmer la haine publique ; l'honneur inspiroit les uns, la crainte arrêtoit les autres. Guillaume de Bray, auquel Jean proposa d'assassiner Arthur, répondit qu'un chevalier n'entendoit rien à un pareil métier ; d'autres en dirent autant. Le [illegible] vit qu'il ne pouvoit compter que sur lui-même. Il se rendit par eau

pendant la nuit au pied de la tour de Rouen, il fit amener le prince dans sa barque; & avant de le jetter dans la riviere une grosse pierre au cou, il lui passa plusieurs fois son épée au-travers du corps, dans la crainte qu'on ne le repêchât vivant. On ajoute qu'en effet le corps d'Arthur fut tiré sur le rivage par les filets d'un pêcheur, & enterré à l'insçu de Jean dans le prieuré de Notre-Dame du Pré.

Dans le tems qu'Arthur étoit encore gardé au château de Falaise, Jean s'y étoit rendu pour conférer avec lui, & soit qu'il n'eût point encore pris de résolution funeste, soit qu'il voulût seulement s'instruire dans cette conférence de diverses choses qu'il pouvoit lui importer de savoir, il essaya de détacher Arthur des intérêts de la France, en lui offrant à ce prix la vie & la liberté. Arthur, dit-on, répondit qu'il n'abandonneroit point son bienfaiteur pour son tyran, & redemanda son

trône d'Angleterre & ſes provinces de France que Jean lui retenoit injuſtement. Ce fut, ajoute-t-on, cette hauteur inflexible qui acheva de déterminer Jean à le perdre.

La fuite étoit toujours la reſſource de Jean, quand il avoit commis un grand crime; après celui-ci, il s'enfuit en Angleterre, & s'y fit couronner de nouveau, démarche dont l'objet étoit ſans doute de s'aſſurer par de nouveaux ſermens des cœurs qui lui échappoient: mais par cette même démarche il paroiſſoit reconnoître qu'il ne tenoit ſes droits que de la mort d'Arthur; or s'il les tenoit de la mort d'Arthur, il les tenoit du crime, & quels droits le crime peut-il donner?

C'eſt à Philippe Auguſte que le crime de Jean donnoit des droits. Les loix générales de la féodalité rendoient Philippe juge du meurtre d'un de ſes vaſſaux, commis ſur ſes terres de France par un autre de ſes vaſſaux, & les loix particulieres de

la pairie l'autorisoient à citer Jean au tribunal des pairs; mais les loix des fiefs & de la pairie ne donnant par elles-mêmes aucune force, comme nous avons eu plus d'une fois occasion de le remarquer, l'exercice de ces droits n'eût été que dangereux ou ridicule sans la disposition des esprits, aliénés par les crimes de Jean. A la faveur de cette disposition, Philippe Auguste citant le roi Jean à la cour des pairs, l'y condamnant par contumace, confisquant les provinces du Continent par une sentence, & les soumettant par les armes, parut bien moins un conquérant qui profitât de l'embarras d'un roi voisin, qu'un juge qui punissoit un coupable, qu'un héros qui vengeoit la querelle des rois & de l'humanité. Jamais l'intérêt politique ne put se couvrir d'un plus beau prétexte. Le moment étoit venu de chasser de la France cette puissance étrangere qui la troubloit depuis tant de siecles, & qui, depuis la

conquête de l'Angleterre & le mariage de Henri II. étoit même en état de faire la loi. Toutes les imprudences passées pouvoient être réparées ; le crime de l'ennemi les avoit toutes effacées ; il avoit fait revivre tous les anciens droits. Le massacre de la S. Brice, ce crime public du lâche Ethelred (1), avoit mis l'Angleterre sous le joug des Danois ; le crime de Jean devoit faire perdre à cette couronne au moins ce qu'elle possédoit en France, & c'est l'honneur d'avoir exécuté une partie de ce grand ouvrage qui a valu à Philippe le titre d'*Auguste*. Il faut recueillir avec soin dans l'histoire ces traits de moralité, ces leçons dont elle est trop avare, & dont on profite trop mal, lorsqu'elle daigne les donner. On voudroit toujours y voir le crime puni : on peut s'assurer du moins qu'il est toujours haï.

(1) Voir tome I, chap. 2 de l'Introduction.

Ceux qui croient pouvoir tout, doivent savoir qu'il ne faut pas tout oser ; & qu'il est toujours dangereux d'être coupable. L'arrêt de Jean peut les instruire. Le voici.

« Jean, duc de Normandie, ayant » violé son serment envers le roi » Philippe son seigneur, tué le fils » de son frere aîné, vassal de la cou» ronne de France, cousin du roi, » & commis ce crime dans l'étendue » de la seigneurie de France, il est » déclaré coupable de félonie & de » trahison ; toutes les terres qu'il » tient à hommage seront confis» quées ».

Philippe déploya dans cette affaire la franchise d'un chevalier, l'autorité d'un souverain, l'intégrité d'un juge. Il n'examina point si son rival étoit puissant, il suffisoit qu'il fût coupable. Philippe ne voulut jamais entrer en composition avec lui. Jean, cité par des sergens-d'armes à la cour des pairs, envoie demander un sauf-conduit. « *Qu'il vienne*, ré-

» pond Philippe, *ma parole suffit.* —
» *Mais y aura-t-il sûreté pour le re-*
» *tour? — Oui, si le jugement des*
» *pairs le permet* ». Il ne voulut rien promettre de plus. Jean s'avoua criminel, en ne comparoissant point.

Arthur laissoit une sœur aînée, nommée Eléonore, comme son aïeule, & surnommée *la Brette* ou *la Demoiselle de Bretagne*, parce que, par la mort de son frere, elle étoit devenue héritiere de Bretagne. Jean qui redoutoit ses droits, & qui avoit tout à craindre, l'avoit emmenée avec lui en Angleterre, & la faisoit garder à vue dans Bristol, de peur que, par un mariage ou public ou clandestin, elle ne lui suscitât quelque puissant ennemi.

Trivet, p. 145.

Les Bretons s'étoient soulevés les premiers contre le meurtrier de leur comte & le tyran de leur princesse, c'étoient eux qui l'avoient accusé à la cour des pairs. L'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, suivirent l'exemple de la Bretagne. Nul baron,

nul chevalier ne voulut plus servir sous un maître infame ; tous se mirent sous la protection du roi de France, qui joignant aux motifs politiques un desir ardent de venger un prince qu'il avoit aimé, parcourut toutes ces provinces en pere, en souverain, & les réduisit toutes sous son obéissance. Le lâche Jean ne savoit plus qu'égorger. Avant de commettre son crime, il en avoit prévu les suites; & pour les prévenir, il s'étoit fait donner par ses provinces du Continent des ôtages de leur fidélité. Quand il se vit abandonné, il se donna le plaisir de massacrer ces ôtages, sans considérer qu'il devenoit plus vil, plus odieux, & qu'il ne devenoit pas plus redoutable. Philippe avançoit; une foible résistance arrêtoit à peine sa course. Il attaque la Normandie; Jean veut se ranimer : il passe dans le Continent à la tête d'une nombreuse armée de Mercenaires. Il se trouve en présence de Philippe avec des forces

1204. égales; il tremble & il fuit, comme un criminel à l'aspect du juge. Philippe force presque à sa vue Château-Gaillard & les autres barrieres de la Normandie; il prend Rouen, soumet toute cette province, & la réunit à la couronne en 1204. Epoque mémorable qui changea la destinée de la France, en lui restituant sa plus riche province. Rouen se fit confirmer ses privileges par des lettres en bonne forme, *précaution*, dit en passant Mézeray, *aussi foible contre la puissance absolue que le papier l'est contre le fer.*

Mézeray, Abr. chronol. an. 1204.

Il faut que la guerre entraîne des horreurs. La résistance de Château-Gaillard avoit été bien funeste à ses habitans. On avoit fait sortir de la place tous ceux qu'un mépris trop ordinaire de l'humanité comprend sous le nom de *bouches inutiles*. Ces malheureux resterent long-tems enfermés entre la place & le camp des assiégeans, sans aucune ressource. Enfin le roi, touché de compassion,

les reçut dans son camp, & leur fournit des vivres; mais ils avoient trop long-tems souffert la faim : ils moururent presque tous, après avoir mangé.

Avant qu'ils fussent reçus dans le camp, une femme étoit accouchée parmi eux. Ces forcenés s'étoient jettés sur l'enfant, & l'avoient dévoré.

La garnison n'ayant plus ni munitions ni vivres, sortit l'épée à la main, tous résolus de vendre cher leur vie. Philippe s'empressa de sauver ces braves gens de leur propre fureur. Des procédés humains & généreux leur firent aimer la vie & les François, connoître les bornes du devoir, & abjurer cet abus de la valeur.

Pendant que Philippe forçoit Château-Gaillard, & prenoit Rouen, Jean donnoit des bals à Caen; & lorsqu'on lui parloit des progrès de Philippe, « laissez-le faire, disoit-il, » j'en reprendrai plus en un jour qu'il

» n'en aura pris en un an ». Des députés de Rouen, venus pour lui demander du ſecours pendant le ſiege, le trouverent jouant aux échecs; il prit leur requête d'un air diſtrait: « *nous verrons*, dit-il, *quand j'aurai* » *fini ma partie* ». Sa réponſe, qu'il fit beaucoup attendre, fut qu'ils ſe défendiſſent comme ils pourroient. *Voilà pour qui nous mourons!* diſoient les députés en s'en allant. Rouen ſe rendit. Lorſque Jean vit approcher le péril, il s'enfuit en Angleterre.

Matt. Paris, p. 146.

La Normandie avoit eu douze ducs de la race tant Normande qu'Angevine, pendant l'eſpace de deux cens quatre-vingt-douze ans (non de trois cens ſeize, comme le dit Mézeray, & comme le répete l'abbé Velly), depuis le traité de S. Clair ſur Epte en 912. On ne compte parmi ces ducs, ni Etienne, ni quelques autres princes, qui avoient reçu l'inveſtiture de la Normandie, mais ſeulement ceux qui régnerent

en

en effet sur cette province. « Rollon, dit Mézeray, pour s'être de bar- » bare fait chrétien & vertueux, fut » le premier de ces ducs, & Jean, » pour être de chrétien devenu plus » méchant que les Payens & les » Barbares, fut le dernier ». Mézeray, gr. hist.

On souhaiteroit du moins que de tels effets ne pussent être attribués qu'à de telles causes, & que Rollon n'eût pas été le premier de ces ducs pour avoir été le plus fort, & Jean, le dernier, pour avoir été le plus foible; mais cette moralité n'est pas entierement perdue; il en reste au moins que Jean fut dépouillé pour avoir été un scélérat & un lâche.

Le grand objet de la politique Françoise devoit être l'expulsion entiere des Anglois. L'ouvrage étoit assez avancé pour qu'on s'attachât à le consommer. Il ne restoit plus à réduire que la Guyenne & quelques provinces adjacentes. Le mécontentement général des barons de ces provinces y promettoit des conquê-

tes faciles. Les seigneurs François exhortoient le roi à délivrer pour jamais son pays du joug étranger; ils lui promettoient de ne l'abandonner jamais, quand même le pape se déclareroit contre cette entreprise; c'étoit peut-être promettre plus qu'ils ne pouvoient tenir. Philippe en jugea ainsi; & malgré toute leur bonne volonté, qu'il ne vouloit pas mettre à cette épreuve, il crut ne pas pouvoir refuser à la médiation du pape quelques trêves, qui interrompirent mal-à-propos ses succès, & laisserent aux Anglois une porte toujours ouverte en France pour y ramener le trouble. Il est difficile de dire jusqu'à quel point on doit le blâmer de cette faute, qui eût été inexcusable dans un siecle plus éclairé, mais à laquelle la nécessité de plaire au pape pouvoit alors servir d'excuse. Ce pape étoit Innocent III, un des plus fiers pontifes Romains, & l'instituteur de l'Inquisition. C'est lui qui fit de l'abus des croisades un

abus nouveau, en les transſportant des Infideles aux hérétiques, & de la Paleſtine au ſein de la Chrétienté. La fameuſe héréſie des Albigeois infectoit alors les états du comte de Toulouſe. C'étoit une erreur mêlée de mille erreurs, comme l'atteſte la multitude des noms (1) donnés aux Albigeois, & qui paroiſſent avoir deſigné des ſubdiviſions de ſectes. Le fondement commun de ces ſectes étoit le Manichéiſme, & leur lien commun une haine violente pour le pape & pour l'Egliſe. Innocent III. qui ne connoiſſoit point l'uſage des moyens doux, imagina d'abord d'exterminer ces ſectaires par la voie de l'Inquiſition. Pierre de Châteauneuf, moine de Cîteaux, qu'il chargea le premier de cette légation ſanguinaire, fut aſſaſſiné. On s'en prit au comte de Toulouſe Raimond VI.

Rigord, p. 49.

Pierre, moine du Val de Cernay, hiſt. des Albigeois.

Catel, hiſt. des comtes de Toulouſe.

(1) Petro-Bruſiens, Henriciens, Toulouſains, Bulgares, Cathares, Popelicains, Pathariens, &c.

Le pape l'excommunia, & publia une croisade contre lui & contre les Albigeois. La frayeur saisit le comte de Toulouse, qui se crut déja au rang des Infideles. Il demanda, en tremblant, qu'on séparât sa cause de celle des Albigeois; il brigua l'honneur de les combattre lui-même, c'est-à-dire de brûler ses états de sa propre main, & il ne put l'obtenir qu'en se faisant battre de verges par les moines de Cîteaux, à la porte d'une église, & qu'en se faisant traîner la corde au col sur le tombeau de Pierre de Château-neuf. Il fut admis ensuite parmi les chefs des Croisés; il prit ses villes, & elles ne lui resterent pas: en travaillant pour la cause commune, il n'avoit fait que se dépouiller. Simon de Montfort fut l'exécuteur général de cette horrible commission; c'étoit un héros, c'étoit un barbare. Ces Croisés ressemblerent en tout à ceux de l'Orient; ils exercerent les mêmes cruautés, se souillerent des mêmes

crimes, mêlerent, comme eux, la fureur & la diſſolution à la piété. Il n'y eut d'autre différence entre ces divers Croiſés, ſinon que ceux de la Terre-Sainte portoient la croix ſur l'épaule, & ceux du comté de Touloufe ſur la poitrine.

Quand le comte de Toulouſe vit qu'il ne gagnoit rien à ſe nuire, il rentra dans ſes vrais intérêts, voulut défendre ſes états, & n'en fut que mieux dépouillé. La guerre s'étendit; le roi d'Arragon prit la défenſe des ſeigneurs du comté de Toulouſe, accablés par les Croiſés. Il lui en coûta la vie au combat de Caſtelnaudari, où cent mille hommes qu'il traînoit à ſa ſuite, furent, dit-on, exterminés par mille hommes ſeulement, que commandoit Simon de Montfort. Quand ce deſtructeur heureux eut aſſez brûlé & tué, il fut tué lui-même au ſiege de Toulouſe. La guerre tourna en longueur, ſe rallentit, ſe ranima, changea de forme & d'objet, comme preſque toutes

les guerres qui durent long-tems. Les opérations qu'elle entraîna, sont étrangeres à notre sujet; mais cette croisade eut une très-grande influence sur les affaires de la France & de l'Angleterre. Les Albigeois s'avouoient des Anglois, & les Croisés étoient presque tous François. C'étoit la France seule qui leur fournissoit des vivres & des secours de toute espece, & le roi, pour sa part, entretenoit quinze mille hommes dans l'armée des Croisés. Il fit plus, il y envoya Louis son propre fils, qui en prit deux fois le commandement, l'une du vivant même de Simon de Montfort, dont la gloire & la puissance commençoient à faire ombrage à Philippe & à Louis, l'autre, après la mort de ce même Montfort : toutes les deux fois avec une valeur signalée, mais avec des succès médiocres.

Un des grands inconvéniens de cette guerre, qui n'avoit d'ailleurs ni utilité ni justice, fut de détourner

Philippe Auguste de l'unique soin qui auroit dû l'occuper, de l'arrêter au milieu des conquêtes par lesquelles il affranchissoit la France, & de lui susciter mal-à-propos de nouveaux ennemis dans la personne du comte de Toulouse & de ses alliés, tandis que l'éternel ennemi de la nation Françoise, l'Anglois, restoit en possession de la Rochelle & d'une des plus belles provinces maritimes, la Guyenne. Il paroît qu'un prince encore plus éclairé que Philippe Auguste se seroit attaché à augmenter cette lueur de raison, qui avoit paru vouloir percer en France, lorsque ses sujets lui avoient offert de braver l'excommunication & l'interdit pour le mettre en possession de la Guyenne & de tout ce qui restoit aux Anglois en France. C'étoient ces principes de l'indépendance des couronnes, de l'inviolabilité des devoirs de sujets, ces principes d'union entre le monarque & les peuples, qu'il falloit que la politique intérieure tra-

vaillât à fortifier & à développer dans la nation. Il falloit que le roi de France, au lieu de laiſſer opprimer le comte de Toulouſe, ſon vaſſal, pour des opinions que ce comte n'avoit pas, prît en main ſa défenſe, en le condamnant, s'il étoit vrai qu'il eût employé la voie odieuſe de l'aſſaſſinat contre le premier qui avoit exercé l'Inquiſition, au lieu de le punir légitimement comme un perturbateur du repos public; il falloit que le roi s'opposât de tout ſon pouvoir à ces innovations odieuſes d'inquiſition & de croiſades. Ce nouveau plan de croiſades publiées au milieu de la Chrétienté contre des Chrétiens mêmes, étoit évidemment de la plus dangereuſe conſéquence. Qui ne voyoit que tout prince, ennemi des papes, ſeroit deſormais l'objet d'une pareille expédition? Falloit-il donc tant de lumieres pour appercevoir un pareil danger, & ne ſuffiſoit-il pas de celles qu'un intérêt preſſant ne manque ja-

mais de ſuggérer aux eſprits les plus groſſiers? Mais enfin, ſi ce joug pontifical dans les affaires temporelles, deſquelles ſeulement il s'agit ici, étoit plus difficile à ſecouer que le joug de l'Angleterre ; il falloit du moins faire ſervir le premier à délivrer la France du ſecond; il falloit, en ſervant les violences d'Innocent III, en ſacrifiant le comte de Toulouſe, en le combattant, obtenir du pape pour prix de ces ſervices, qu'il facilitât la conquête qu'on avoit à faire de la Guyenne ſur le roi Jean, qui auſſi bien étoit fauteur des Albigeois, & ennemi du pape; il falloit profiter de la croiſade même pour réduire la Guyenne, ſi voiſine des états du comte de Toulouſe où ſe faiſoit la guerre; il falloit enfin que Philippe Auguſte n'abandonnât pas tout-à-la-fois, & l'intérêt commun des rois en favoriſant cette croiſade, & l'intérêt particulier d'un roi de France, en négligeant l'expédition de Guyenne.

Cette conduite de Philippe Auguſte & cette croiſade contre les Albigeois donnerent le tems au roi Jean de ſe reconnoître, d'exciter quelques mouvemens dans l'Anjou, dans la Bretagne, dans preſque toutes les provinces qu'il avoit perdues ; mais la haine de ſes peuples, & l'interdit que le pape avoit jetté ſur l'Angleterre, rendirent ces mouvemens infructueux, & creuſerent de nouveaux abîmes ſous ſes pas.

Un lecteur peu inſtruit des mœurs & des idées du treizieme ſiecle, pourroit croire que le pape avoit mis l'Angleterre en interdit pour les crimes de ſon roi, pour ſes uſurpations, pour l'aſſaſſinat du jeune Arthur. Non : c'étoit parce que Jean vouloit un de ſes ſujets pour archevêque de Cantorberi, & que le pape en vouloit un autre. L'excommunication reſpectoit les crimes des princes, & n'attaquoit que leurs prétentions. Le crime toujours le plus puni étoit de conteſter quelque prérogative au Saint Siége.

Matt. Paris, p. 148.

Les droits ont tant de peine à s'établir d'une maniere qui les rende inconteſtables, que depuis le tems qu'il y avoit des archevêques de Cantorberi, on ne ſavoit pas encore ſi c'étoit aux moines de l'égliſe de Chriſt, ou aux évêques ſuffragans, ou aux uns & aux autres qu'appartenoit le droit d'élire ces archevêques. Les moines ayant fait une élection aſſez précipitée d'un d'entre eux, le pape refuſa de la confirmer; mais en prononçant ſur le droit d'élection, il l'adjugea aux moines excluſivement. Le roi leur recommanda Jean Gray, évêque de Norwick; ils l'élurent. Les ſuffragans ſe plaignirent de ce que cette élection avoit été faite ſans qu'ils y euſſent été appellés; & ſur ce fondement, le même pape qui venoit d'exclure du droit d'élection les ſuffragans, prononça la nullité de cette ſeconde nomination, comme de la premiere. Il ordonna aux moines, ſous peine d'excommunication, d'élire le car-

dinal Etienne Langton, d'origine Angloiſe, mais qui, élevé à Paris, étoit dans les intérêts de Philippe Auguſte & du pape. Les moines obéirent ; & par une troiſieme élection, faite à Rome ſous les yeux du pape, ils nommerent le cardinal, & le pape voulut le ſacrer lui-même ſur le champ. En même tems pour adoucir au roi d'Angleterre l'amertume d'un pareil procédé, Innocent lui envoya des pierreries, qu'il ſavoit que le roi aimoit fort. « Le » quarré qui les contient, diſoit-il, » marque les quatre vertus cardina» les, la juſtice, la force, la pru» dence, la tempérance. L'or où » elles ſont enchâſſées, eſt la ſageſſe; » l'émeraude eſt la foi ; le ſaphir » l'eſpérance ; le grenat la charité ; » la topaſe les bonnes œuvres ». Le P. d'Orléans trouve cette lettre *très-ſpirituelle & toute pleine d'agrément ;* il s'étonne preſque qu'elle n'ait pas ſéduit le roi d'Angleterre. Jean répondit à ce galimathias myſtique par

D'Orl. Révolut. d'Anglet.

Matt. Paris, p. 155.

une lettre sage & ferme, à laquelle le pape répliqua par des menaces d'excommunication. Rymer, vol 1. p. 139 & suiv.

Si le pape Innocent étoit fier, Jean étoit violent. Il chassa tous les moines de Cantorberi, les menaça de les faire pendre, s'ils ne sortoient au plutôt du royaume, & déclara au pape qu'il ne souffriroit plus aucun appel à Rome. Le pape lui ordonna, sous peine d'interdit, de recevoir l'archevêque Langton, & de rappeller les moines de l'église de Christ. Jean dont la conduite n'étoit qu'une alternative perpétuelle de violence & de foiblesse, offrit d'obéir, mais avec cette clause : *sauf les droits & prérogatives de la couronne.* Innocent ne voulut pas plus admettre cette restriction, que Henri II. n'avoit admis celle de Becket, *sauf l'honneur de Dieu & de l'Eglise.* Il ordonna plus impérieusement à Jean de se soumettre, & sans condition. Cette inflexibilité rendit à Jean quelque vigueur ; il osa désobéir. Matthieu Trivet, p. 151.

Paris dit que le roi jura *par les dents de Dieu*, formule digne du tems, que si l'on mettoit son royaume en interdit, il renverroit au pape tous les ecclésiastiques, qu'il confisqueroit leurs biens, qu'il feroit arracher le nez & couper les oreilles à tous les sujets du pape qui se trouveroient en Angleterre ou dans ses autres états. L'interdit fut prononcé. Jean, dans sa fureur & dans sa foiblesse, ordonna aux ecclésiastiques de sortir de son royaume, & révoqua l'ordre aussi-tôt après. Sa conduite, ou téméraire, ou timide, fut toujours incertaine & inconséquente. Il avoit besoin d'amis pour dissiper l'orage qui alloit fondre sur lui; il sembla prendre plaisir à révolter tous les cœurs. Sa ressource ordinaire, pour s'assurer de ses sujets, toujours prêts à l'abandonner, étoit de prendre leurs enfans pour ôtages; & s'il arrivoit la moindre sédition, ces ôtages étoient égorgés sans pitié. Il commit plusieurs fois cette barbare

Matt. Paris, p. 157.

injuſtice. Une dame de Braouſe à laquelle il faiſoit demander ſes fils pour ôtages, répondit : *une mere peut-elle confier ſes enfans à un homme qui a tué ſon propre neveu ?* Elle fut arrêtée avec ſon fils, & on les laiſſa mourir de faim en priſon.

Ce lâche Jean étoit baſſement jaloux de ce brave Courcy, qui avoit ſeul réparé en Irlande toutes les fautes de Jean, lorſque celui-ci, par ſa mauvaiſe conduite, avoit forcé Henri II. ſon pere de le rappeller. La comparaiſon du mépris que ce prince s'étoit attiré dans cette île, avec la gloire que Courcy avoit ſu y acquérir, étoit inſupportable au premier, & Courcy, qui ne voyoit en lui qu'un uſurpateur & qu'un aſſaſſin, refuſoit de lui rendre hommage de quelques provinces qu'il venoit encore de ſoumettre dans l'Irlande. Le tyran fit marcher contre lui des troupes qui furent battues; mais il paya des traîtres qui le lui livrerent. Une priſon fut le prix

de tant de services que Courcy avoit rendus à la couronne d'Angleterre.

Jean ne faisoit plus de démarche qui ne tendît à le faire détrôner. Il se mit à taxer arbitrairement & à piller indistinctement les moines, les chanoines, les Templiers, les Hospitaliers, les Juifs. Il enleva aux ecclésiastiques séculiers jusqu'à leurs chambrieres (*focariæ*), & ce ne fut pas leur privation la moins douloureuse; aussi presque tous les racheterent, & c'étoit ce que Jean avoit espéré. Il exigea jusqu'à dix mille marcs d'un Juif qu'il jugeoit riche, & lui fit arracher une dent chaque jour jusqu'à ce qu'il les eût fournis; ce malheureux ne donna son argent qu'à la huitieme. Les moines de Cîteaux, auxquels il demandoit des sommes exorbitantes, voulurent alléguer des privileges, ils furent presque entierement dépouillés. Jean n'épargna que l'abbaye de Beaulieu dans le comté de Hamps, parce qu'il l'avoit fondée en expia-

tion du meurtre d'Arthur; car, on ne peut trop le remarquer, telle étoit l'erreur de ce tems. Des scélérats dévots croyoient pouvoir commettre tous les crimes utiles, pourvû qu'ils fissent une fondation pieuse, & le roi Jean, qui réunissoit les extrêmes, croyoit qu'en épargnant une abbaye qu'il avoit fondée, il pouvoit voler tous les autres moines. Bien plus, comme il les voloit autant dans l'intention de leur nuire, que dans le dessein de s'enrichir, il ne vouloit pas qu'ils pussent être soulagés par les autres couvens de leur ordre; il leur ôta toute correspondance avec leurs maisons du Continent: il mit un *embargo* sur les vaisseaux dans tous les ports de l'Angleterre, pour empêcher toute communication, ensorte que personne ne pouvoit sortir de l'île sans une permission particuliere: ce qui devenoit fort incommode à tous les Anglois qui avoient des possessions en France. Il défendoit, sous

des peines corporelles, tout exercice de l'autorité pontificale en Angleterre, & il pouſſoit les ſupplications auprès du pape juſqu'à la baſſeſſe. Il bravoit & il trembloit; ſa tyrannie augmentoit avec ſes frayeurs. Un eccléſiaſtique, officier de ſon échiquier, ayant témoigné quelque ſcrupule de ſervir un prince excommunié, Jean le fit mettre en priſon, & l'y fit couvrir d'une chappe de plomb, juſqu'à ce qu'il expirât ſous le poids. Jean ajouta encore à la barbarie des loix foreſtieres, & de peur que ſes ſujets ne puſſent vivre, il fit abattre toutes les levées, combler tous les foſſés dont les forêts étoient fermées, afin que les bêtes fauves puſſent aller au loin manger les bleds & les légumes. Ce ſpectacle de dévaſtation plaiſoit à tous les tyrans de l'Angleterre; c'eſt un des plus inſolens abus que la liberté renaiſſante ait eus à réformer dans ce pays.

Matth. Paris.

L'adminiſtration même de la juſtice n'étoit pour Jean qu'une occaſion

de violence & de tyrannie. Une femme fut tuée par accident à Oxford; Jean, à cette occasion, fit pendre, sans aucune forme de procès, trois clercs reconnus pour innocens du meurtre de cette femme : ce qui répandit la terreur dans l'université d'Oxford, & fit déserter trois mille étudians. La noblesse étoit encore moins épargnée que les autres ordres de l'état ; comme elle approchoit plus du roi, elle étoit plus exposée à ses caprices & à ses outrages. Les plus grands seigneurs étoient les plus cruellement insultés; leurs biens étoient en proie à l'avidité de Jean, l'honneur de leurs femmes à son incontinence. On assure qu'il poussa l'indignité jusqu'à empoisonner la fille d'un seigneur, nommé Robert Fitz-Walter, parce qu'elle l'avoit refusé.

Un tel roi pouvoit-il rester paisible sur le trône ? Le pape avoit réaggravé les censures, & délié les Anglois du serment de fidélité; les en-

nemis de Jean s'élevoient contre lui de toutes parts; les intrigues de Rome & de la France pénétroient jusqu'au nord de l'Angleterre; l'Irlande remuoit; le roi d'Ecosse armoit; les Gallois faisoient des courses; les Anglois conspiroient; Jean s'agitoit, égorgeoit des ôtages, couroit aux armes & fuyoit. Chacune de ses démarches grossissoit l'orage. Le pape enfin publia une croisade contre cet ennemi de l'Eglise & de l'humanité; il offrit la couronne d'Angleterre au prince Louis, fils de Philippe Auguste, & Philippe l'accepta pour son fils. Cette concession de la part du pape, & cette acceptation de la part du roi de France, avoient un prétexte. Jean n'étoit qu'un usurpateur, puisqu'il ne tenoit ses droits que d'un assassinat. Louis en avoit du chef de Blanche de Castille sa femme, petite-fille de Henri II. par Eléonore sa seconde fille. Il est vrai que Jean avoit des fils, légitimes héritiers du trône, & qui ne devoient pas être punis du

crime de leur pere; on ſuppoſa qu'ils ne devoient pas non plus en profiter. Il eſt vrai encore qu'au défaut de Jean & de ſes fils, ou plutôt préférablement à eux, c'étoit à Eléonore la Brette, ſœur d'Arthur, que la couronne appartenoit légitimement; mais elle étoit toujours en priſon à Briſtol, & elle y mourut (en 1241). Il eſt pourtant vrai encore qu'au défaut de tous les héritiers précédens, la couronne d'Angleterre eût dû appartenir à l'empereur Othon, fils de Mathilde, fille aînée de Henri II. plutôt qu'au prince Louis, petit-fils de la ſeconde fille de Henri; mais Othon avoit bien d'autres affaires. Il eſt vrai encore, qu'en ſuppoſant les droits au trône d'Angleterre échus à la maiſon de Caſtille, les rois de Caſtille, en qualité de mâles, devoient exclure Blanche; mais les rois de Caſtille ne ſe préſentoient pas, & enfin ce fut de Louis qu'il plut à Innocent de faire choix. La France diſpoſa tout pour cette grande

Matth. Paris.

entreprise, il eût mieux valu soumettre la Guyenne.

C'étoit la premiere expédition navale qu'alloient tenter les rois Capétiens, & c'est ici que la marine Françoise prend naissance.

Les premiers rois de la troisieme race n'en avoient point eu, parce qu'ils n'avoient presque point de ports, les grandes provinces maritimes étant pour la plûpart sous la domination des grands vassaux. Le plus grand de ces vassaux étoit le roi d'Angleterre, qui possédant en France toute la côte maritime du couchant depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à l'Espagne, étoit obligé d'entretenir des flottes pour la communication de ses provinces Françoises, soit entre elles, soit avec l'Angleterre. Les avantages que la marine lui procuroit, avertirent Philippe Auguste d'en avoir une. La réunion de quelques provinces maritimes à la couronne étoit une conjoncture heureuse, & la Bretagne,

quoiqu'elle n'y fût pas réunie, servit la France en province Françoise. Nous avons dit que la Bretagne avoit passé dans la maison d'Angleterre par le mariage de Constance avec Geoffroy, fils de Henri II. mariage qui avoit étendu & confirmé des droits que Henri II. prétendoit avoir de son chef sur la Bretagne, comme héritier d'un autre Geoffroy son frere, qu'une partie des Bretons avoit élu pour souverain. Constance avoit eu de ce mariage deux enfans bien malheureux: Arthur, qui mourut assassiné, Eléonore *la Brette*, qui mourut en prison. Constance avoit épousé en secondes nôces Ralph Blundeville, comte de Chester, qui la soupçonna (on ne sait sur quel fondement) d'une intrigue amoureuse avec le roi Jean, le plus cruel ennemi de cette princesse; il demanda & obtint le divorce. Constance, devenue libre, épousa Guy, frere du vicomte de Thouars. Attachée à la France par beaucoup de

liens, elle travailla toujours à fixer dans le ſervice de cette couronne cette inconſtante maiſon de Thouars, qui ne ceſſa de flotter entre les deux puiſſances rivales. Conſtance eut de ce mariage une fille nommée Alix. Les Bretons, après avoir fait au roi Jean d'inutiles inſtances pour la liberté d'Eléonore *la Brette*, ſœur aînée d'Alix, ſe déterminerent à reconnoître Alix pour leur ſouveraine. L'influence de la France ſur les affaires de la Bretagne pendant le regne de Philippe Auguſte, donna lieu au mariage de cette princeſſe avec Pierre de Dreux, couſin du roi. Par cette alliance Philippe eut en ſa diſpoſition toutes les forces navales de cette province. Un pirate, nommé Euſtache, moine qu'un goût dominant pour la guerre & pour la mer, avoit attaché, malgré ſes vœux, à ce métier de corſaire, & qui avoit été d'abord au ſervice de Jean, ſe mit au ſervice de Philippe,

lippe, & lui donna quelques gros vaisseaux. Philippe employa une année entiere à faire son armement. Il parvint à équipper une flotte de dix-sept cens navires; mais quels navires! tous bâtimens légers à rames & à voiles, dont aucun ne peut être comparé à nos vaisseaux de guerre, ni même à nos vaisseaux marchands. Depuis que les vaisseaux ont de la force & de la grandeur, les flottes sont devenues moins nombreuses; mais dans l'enfance de la marine, on croyoit réparer les défauts & la foiblesse des navires par leur multitude. De simples vaisseaux marchands, assez foiblement armés, faisoient nombre dans une flotte, & s'appelloient des vaisseaux de guerre; une quantité de petits navires, qui servoient seulement pour la charge, & non pour le combat, achevoient de grossir la flotte, sans la rendre plus redoutable. C'étoient des barques, des batteaux plats, qui portoient les vivres, les munitions, les ma-

Dan. hist. de la Mil. Franç.

chines, les bagages. C'est ainsi que se forma cette flotte, destinée à la conquête de l'Angleterre.

Une telle entreprise ne permettoit de rien négliger ; le roi, pour s'assurer de ses vassaux, tint à Soissons un parlement, où il prit avec eux les mesures nécessaires. Tous lui offrirent leurs biens & leurs vies ; il n'y eut que le comte de Flandre qui lui déclara hautement qu'il ne voyoit rien de juste dans cette expédition. Le roi le chassa de sa cour, & crut que c'étoit contre cet ennemi qu'il falloit diriger les premieres hostilités.

Ce comte de Flandre étoit Ferrand, fils de Sanche I. roi de Portugal. Ferrand possédoit la Flandre du chef de Jeanne sa femme, l'aînée des deux filles qu'avoit laissées Baudouin, dernier comte de Flandre, empereur de Constantinople, de la maison de Haynault. Tout comte de Flandre étoit essentiellement ennemi des François, depuis que ceux-ci

s'étoient emparés de l'Artois. Cette querelle venoit toujours s'unir à celle de l'Angleterre ; & lorsque Ferrand refusoit avec tant de hauteur ses secours à Philippe, il comptoit sur ceux de Jean.

Philippe crut que pour ramener le comte à son devoir, la flotte Françoise n'avoit qu'à paroître à la vue des côtes de Flandre ; il la fit avancer à Gravelines, puis jusqu'à Dam ou Damme, pendant que du côté de la terre, il soumettoit Cassel, Ypres, & tout le pays jusqu'à Bruges. Mais bientôt on vit arriver une flotte Angloise de cinq cens voiles, qui se joignant aux vaisseaux Flamands, fondit sur celle de Philippe, en prit trois cens navires, en brûla ou submergea cent autres, & bloquant le reste dans le port de Dam, obligea enfin Philippe Auguste à les brûler lui-même, de peur qu'ils ne tombassent au pouvoir de l'ennemi. Son dédommagement fut de brûler aussi la ville de Dam, afin que l'ennemi

partageât ſes pertes. Tel fut le ſort de la premiere flotte qu'un roi de France eût miſe en mer depuis Charlemagne.

La guerre continua toujours en Flandre, & s'étendit quelquefois en Artois avec ſes viciſſitudes & ſes ravages ordinaires. Cette diverſion retarda l'expédition d'Angleterre, il eût fallu équipper une autre flotte, & bientôt il ſurvint d'autres diverſions encore par le mêlange & la combinaiſon des intérêts de l'Europe.

La chaîne de tous ces intérêts étoit, pour ainſi dire, dans la main des papes. Philippe avoit éprouvé dans l'affaire de ſon divorce & dans celle de Pierre de Corbeil, combien il importoit de leur plaire; il ſacrifioit, comme on l'a vu, tout autre intérêt à celui-là; il vouloit avoir les mêmes amis & les mêmes ennemis que le Saint Siége. Le ſchiſme de l'Empire duroit toujours. Le pape & le roi de France avoient d'abord été diviſés ſur le choix de l'empereur,

Le pape, alors uni avec l'Angleterre contre la France, s'étoit déclaré pour Othon contre Philippe de Suabe; le roi de France, sans prendre beaucoup d'intérêt à Philippe de Suabe, rejettoit Othon, parce qu'il étoit neveu du roi Jean. Othon & Philippe de Suabe avoient enfin terminé leurs différends par un traité, au moyen duquel l'Empire restoit à Philippe de Suabe, qui donnoit sa fille en mariage à Othon, & qui, à défaut d'enfans mâles, le reconnoissoit pour son successeur. Peu de tems après, Philippe de Suabe mourut assassiné. Othon fut sans concurrens: le pape le couronna: le roi de France cessa de lui être contraire; mais quelques entreprises qu'il fit sur les terres de l'Eglise, l'ayant rendu odieux à Innocent III. il fut excommunié. L'Allemagne divisée par les intrigues de Rome, lui donna un nouveau concurrent plus redoutable dans la personne du jeune Frédéric II. fils de l'empereur Henri VI. & neveu de

Philippe de Suabe. Il étoit roi de Sicile par Conſtance ſa mere, dernier rejetton de la race des Normands, fondateurs de ce royaume. Il avoit été, du vivant de ſon pere, élu roi des Romains; mais la foibleſſe de ſon âge, & la haine que le pape Innocent III. portoit à la maiſon de Suabe, l'avoient fait exclure de l'Empire. C'étoit par le même motif qu'Innocent avoit voulu écarter Philippe de Suabe; mais une haine plus forte & plus récente pour Othon ayant étouffé cette vieille haine pour la maiſon de Suabe, Innocent venoit de faire élire Frédéric II. âgé alors de dix-ſept ans, dont il ne fut pas plus content par la ſuite, mais qui pendant quelque tems lui fut attaché par la reconnoiſſance & par l'intérêt.

Louis, fils de Philippe Auguſte, & le nouvel empereur ſe virent à Vaucouleurs pour conférer de leurs affaires, & la guerre de l'Angleterre & de la France devint une guerre

de l'Europe. On vit deux ligues ennemies essayer leurs forces, & développer leurs ressources : d'un côté, le roi d'Angleterre, le comte de Flandre & l'empereur Othon ; de l'autre, le roi de France, le pape & l'empereur Frédéric II. sans compter la foule des petits souverains & des grands seigneurs de chaque nation, qui entrerent à leur gré dans l'une ou l'autre alliance.

Parmi ceux de ces seigneurs qui combattoient contre leur patrie, on distingue Renaud, comte de Dammartin & de Boulogne, qui avoit épousé l'héritiere de Boulogne, petite-fille du roi d'Angleterre Etienne. Il avoit déja servi les Anglois contre Philippe Auguste, mais depuis, il étoit rentré en grace auprès de ce prince, & avoit promis sa fille en mariage au prince Philippe, l'un des enfans que Philippe Auguste avoit eus d'Agnès de Méranie. Les deux parties étoient encore dans l'enfance, & ce mariage, par lequel le jeune

Rigord.

Philippe devint comte de Boulogne, ne put s'accomplir que long-tems après ; mais le seul projet sembloit former des nœuds intimes entre le roi de France & le comte de Boulogne : celui-ci recevoit tous les jours des marques signalées de la bonté du roi ; cependant il redevint assez suspect d'intelligence avec les Anglois, pour que le roi se crût dans l'obligation d'exiger de lui des places de sûreté ; il les refusa : le roi les prit : Renaud s'enfuit en Angleterre, & se dévoua entiérement à la querelle du roi Jean, du comte de Flandre & de l'empereur Othon. C'étoit Renaud, qui, avec le comte de Salisbury, frere naturel du roi Jean, commandoit la flotte Angloise, qui avoit détruit celle de Philippe Auguste à Dam. Renaud continua la guerre en Flandre, où bientôt l'empereur Othon vint se joindre à lui & au comte de Flandre. Le roi Jean fournissoit l'orage de ce côté-là pour l'éloigner de l'Angleterre ; car il re-

gardoit comme le moment de sa perte celui où les François débarqueroient dans son île. C'étoit lui qui fournissoit à Othon & au comte de Flandre l'argent qu'il avoit pris à ses sujets. Othon avec cet argent avoit levé une armée formidable, qu'il destinoit à la conquête de l'Italie, & que les intrigues de Jean lui firent employer à la défense de la Flandre. Jean lui-même fit une incursion en France; il descendit à la Rochelle, traversa le Poitou, pénétra en Anjou, passa la Loire. Le prince Louis accourut pour le combattre; lorsqu'il n'étoit plus qu'à une journée, la peur saisit le roi Jean: c'étoit sa maladie ordinaire; il repassa la Loire avec tant de précipitation & de désordre, qu'il laissa de l'autre côté du fleuve ses tentes, son bagage, ses machines de guerre, une partie même de ses troupes, qui furent taillées en pieces ou noyées. Cette affaire est connue sous le nom de combat de la Roche-au-Maine. Mat-

thieu Paris, dans l'impoſſibilité de donner de l'honneur au roi Jean, voudroit du moins rendre la honte égale entre ce roi & le prince Louis. Il prétend que les deux armées étant en préſence, furent ſaiſies en même tems d'une terreur panique, qui leur fit prendre la fuite chacune de leur côté. Ce conte n'eſt adopté par aucun hiſtorien ſenſé. Les Anglois conviennent que la lâcheté du roi Jean lui fit abandonner la partie, & qu'avec des forces ſupérieures n'oſant paroître devant Louis, il ne fit que traverſer, en fuyant, l'Anjou & le Poitou.

Rigord.

Philippe Auguſte marcha en Flandre avec cinquante mille hommes contre l'empereur Othon & ſes alliés, qui en avoient cent quarante ou cent cinquante mille. Alors ſe livra entre Lille & Tournay cette bataille de Bovines, le plus mémorable fait d'armes du regne de Philippe Auguſte. Les ennemis ſe tenoient ſi aſſurés de la victoire, qu'ils avoient

27 Juillet 1214.

fait entr'eux le partage du royaume. Le comte de Flandre devoit avoir l'Isle de France; le comte de Boulogne, le Vermandois; l'empereur, la Bourgogne & la Champagne; on réservoit au roi d'Angleterre les provinces d'au-delà de la Loire. On dit que l'empereur, le comte de Flandre & le comte de Boulogne s'étoient fait serment de chercher partout le roi de France dans le combat pour l'immoler. Ce prince, avant la bataille, déposa sa couronne sur un autel, en disant à haute voix : *« S'il est quelqu'un qu'on juge plus » digne que moi de la porter, je la lui » cede, pourvu qu'il m'aide à la dé- » fendre ».* Le nombre de ses troupes étoit suppléé par le choix ; la fleur de sa noblesse & de sa chevalerie l'acccompagnoit : elle avoit à sa tête quatre princes du sang : Eudes, duc de Bourgogne, Robert de Courtenay, Robert comte de Dreux, & son frere Philippe, évêque de Beauvais, le même qui, dans

les guerres précédentes, avoit été pris par le roi Richard, & dont ce roi avoit envoyé la cotte d'armes au pape. L'évêque croyoit s'être

Rigord.

bien corrigé des inclinations sanguinaires qui lui avoient été reprochées par Céleſtin; il ne ſe ſervoit plus de l'épée, il ſe contentoit d'aſſommer les ennemis avec une maſſue, & il appelloit cela *reſpecter le ſang des Chrétiens.* Ainſi armé, il renverſa le comte de Salisbury, frere naturel du roi d'Angleterre. Guérin, nommé à l'évêché de Senlis, rangea l'armée en bataille; ce qui paroîtra peut-être moins ſurprenant, ſi l'on ſonge que juſques-là il avoit été chevalier Hoſpitalier, par conſéquent conſacré aux armes. D'ailleurs il ne fit rien qu'un évêque ne pût faire, puiſque, comme le dit un ancien auteur, *il étoit-là, non mie pour combattre, mais pour admoneſter les barons & les autres chevaliers à l'honneur de Dieu, du roi & du r... me, & à la défenſe de le... prop...*

...re ... ieur

Les Montmorency, les des Barres, les de Bar, les de Roye, les d'Estaing, les Saint-Pol, les Melun furent ceux qui eurent le plus de part au péril & à la gloire. On sait que dans cette affaire Philippe Auguste courut les plus grands dangers, que renversé par Renaud de Boulogne, foulé aux pieds des chevaux, blessé à la gorge, il alloit périr, sans les efforts surnaturels que firent, pour le dégager, ses chevaliers & ses sergens d'armes; on sait qu'il fut principalement sauvé par un seigneur de la maison d'Estaing, & que cet événement valut à cette illustre maison l'honneur de porter les armes de France; on sait aussi que Galon de Montigny, qui portoit la banniere royale, la haussoit & la baissoit sans cesse pour avertir toute l'armée du danger du roi, tandis que de l'autre main il écartoit à grands coups de sabre la foule des ennemis dont le roi étoit pressé. Ce fut dans cette extrémité du péril, ou dans la joie

Mézeray.

de s'en voir délivré, que Philippe fit vœu de bâtir une abbaye en l'honneur de Dieu & de la Vierge, vœu qu'acquitta dans la suite Louis VIII. son fils, en fondant l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire près de Senlis. Une médaille porte que cette abbaye fut fondée en mémoire de deux victoires remportées le même jour : ce qui a fait penser que la victoire du roi sur l'empereur, & celle de Louis sur le roi d'Angleterre avoient ainsi concouru. On a même cru que l'abbaye avoit été bâtie dans le lieu où s'étoient rencontrés les couriers des deux princes, portant chacun la nouvelle d'une victoire ; mais Rigord, qui étoit à Bovines, met un mois de distance entre ces deux affaires, de sorte que le sens de la médaille paroît être que ces deux victoires furent remportées par les François le même jour des deux mois consécutifs. Ce fut aussi en mémoire de ce grand événement que les sergens d'armes, cette nou-

velle inſtitution de Philippe, firent un autre vœu, que S. Louis exécuta en faiſant bâtir à Paris l'égliſe de Sainte Catherine du Val des Ecoliers.

La victoire de Philippe eut tout l'éclat dont elle étoit ſuſceptible. Othon fut mis en fuite; le grand étendart impérial lui fut enlevé; il penſa être pris lui-même. Mauvoiſin ſaiſit la bride de ſon cheval; Guillaume des Barres mit deux fois la main ſur l'empereur, qui parvint à lui échapper. Le comte de Flandre & le comte de Boulogne furent pris, ainſi que le comte de Salisbury & une foule de ſeigneurs des plus qualifiés. Des devins avoient, dit-on, prédit que le roi ſeroit abattu, qu'on lui paſſeroit ſur le ventre, que le comte de Flandre Ferrand entreroit en triomphe à Paris; il y fut en effet mené en triomphe, chargé de fers. On n'a pas beſoin d'avertir que ces prédictions qui s'accompliſſent ou par équivoque ou à la lettre, ſont

toujours imaginées après l'événement. Il faut pourtant les remarquer, soit pour faire connoître le goût général des hommes pour le merveilleux dans tous les tems, soit pour faire distinguer les excès & les degrés particuliers de cet amour du merveilleux dans certains siecles. Le chariot où étoit attaché le comte de Flandre, étoit traîné par des chevaux *ferrants*, c'est-à-dire à-peu-près de couleur de fer; c'étoit déja une assez mauvaise allusion au nom de ce malheureux prince. Le peuple chantoit dans les rues à la suite du chariot : *quatre ferrants bien ferrés traînent Ferrand bien enferré.* Cette turlupinade, ce triomphe Romain dans des mœurs qui n'étoient pas Romaines, cet abus de la victoire annonçoient encore bien de la barbarie. Ferrand fut ensuite enfermé dans la tour du Louvre, alors située hors de l'enceinte de Paris; le comte de Boulogne fut mis dans la tour neuve de Péronne, où il resta les

fers aux pieds, & attaché à un pilier par une chaîne. Tout cela étoit encore assez barbare. Cette rigueur tenoit aux principes féodaux; c'étoit la félonie de ces vassaux qu'on vouloit punir; les prisonniers Anglois ou Allemands n'étoient pas traités ainsi.

La facilité avec laquelle le roi Jean avoit traversé le Poitou & l'Anjou, soit dans son incursion, soit dans sa fuite, annonçoit des intelligences dans le pays; en effet, ces provinces, qui n'étoient encore ni tout-à-fait Françoises, ni tout-à-fait Angloises, balançoient entre leurs anciens maîtres & leur nouveau conquérant; la victoire de Bovines les décida en faveur de Philippe Auguste, & le roi Jean qui étoit alors à Parthenay en Poitou, couroit risque d'être livré au vainqueur par les Poitevins eux-mêmes, s'il n'étoit venu à bout d'obtenir une trêve. Rigord.

Une trêve accordée par un vainqueur dans de pareilles conjonctu-

res, eſt une de ces fautes dont la politique la plus ſimple eſt bleſſée; mais ce qui eſt plus étonnant encore, c'eſt qu'elle fut ſollicitée au nom du pape & par ſon légat. Le pape avoit changé de ſentimens à l'égard de Jean, & c'étoit ce qui avoit enhardi ce foible roi à faire une irruption dans les provinces qu'il avoit poſſédées en France. Il étoit arrivé en Angleterre des révolutions qui avoient deſarmé l'orgueil d'Innocent III. Le moine Matthieu Paris dit que ce pontife inflexible devenoit *de cire pour le crime à la vue de l'or* (1). Jean avoit dépoſé ſa couronne aux pieds du Saint Siege. Ce coupable, toujours dévoré par le remords & par la crainte, redoutant tous ſes ſujets, parce qu'il les avoit tous outragés; comptant peu ſur la garde terrible qui l'environnoit, & ſur les retraites où il ſe cachoit, tant que le

(1) *Ad omnia ſcelera pro præmiis datis cereus.*

glaive invisible & spirituel étoit suspendu sur sa tête ; recevant à tout moment quelque billet anonyme, qui l'avertissoit d'une conjuration réelle, ou qui le menaçoit d'une conjuration chimérique ; & pour comble de malheur, troublé par les prophéties superstitieuses de l'hermite Pontefract, qui croyoit voir dans des révélations la déposition prochaine de Jean ; ce coupable crut enfin ne pouvoir conserver le sceptre & la vie, qu'en tenant l'un & l'autre du Saint Siége. Il s'avoua vaincu, & pria le pape de lui prescrire les conditions de son pardon. Le pape lui ordonna de reconnoître Langton, nouveau Becket, bien moins estimable que l'autre, pour archevêque de Cantorbery, & de réparer, autant qu'il seroit possible, le tort qu'il avoit fait aux partisans de ce cardinal, & en général au clergé : c'étoit la moindre chose ; mais il exigea que Jean lui remît sa couronne, & qu'il consentît de la recevoir ensuite en

qualité de vassal du Saint Siége. Tel étoit le parti que Rome savoit tirer du crime & du malheur. Jean dévora ce dernier avilissement du trône qu'il avoit tant souillé. Il rendit hommage à Innocent, qui ne lui épargna aucun trait d'ignominie, aucun degré d'opprobre. Le pape voulut que la cérémonie eût tout l'éclat qui pouvoit en rendre le souvenir éternel; il voulut goûter à longs traits le plaisir d'humilier un roi. Ce fut dans la maison des Templiers à Douvres que se passa cette indigne scene, le jour de l'Ascension 1213. Jean remit à genoux sa couronne au légat Pandolfe, qui la lui redonna au nom du Saint Siége. Le roi jura fidélité & fit l'hommage ordinaire de vassal, les mains dans celles du légat. Il promit de payer, indépendamment du denier de S. Pierre (1), un tribut

Rymer, vol. 1. p. 176.

(1) On trouve dans le recueil de Rymer, *tome I. p. 35*, dans Rivet, *vol. I. p. 162*, & parmi les lettres de Pierre de Blois, *Bibliot.*

annuel de mille marcs, pour tenir lieu de la preſtation du ſervice perſonnel. Il entra en payement au milieu de la cérémonie même; il offrit humblement une ſomme d'argent au légat, qui la foula aux pieds pour la forme, & la garda pour le profit. Chaque circonſtance de la cérémonie étoit une inſulte marquée que le pape faiſoit au roi. Les ſpectateurs frémiſſoient de colere; l'archevêque de Dublin ne put retenir un cri d'indignation. Pandolfe, pour ſigne de ſuzeraineté, garda le ſceptre & la couronne pendant cinq jours, au

M. Paris, p. 165. Trivet, p. 158.

des Peres, tome XXIV. p. 1048, une lettre par laquelle Henri II. roi d'Angleterre, demande au pape Alexandre III. des cenſures contre ſes fils rebelles & contre leurs fauteurs. Il ſembleroit, par les termes de cette lettre, que l'Angleterre relevât dès-lors du Saint Siége. *Veſtræ juriſdictionis eſt regnum Angliæ, & quantùm ad feudatarii juris obligationem, vobis duntaxat obnoxius teneor.* Ces termes n'ont rapport apparemment qu'au denier de S. Pierre, établi alors & depuis long-tems en Angleterre.

bout desquels il permit à Jean de les reprendre.

On n'imagineroit pas quel fut le dédommagement de ce prince rassasié d'outrages, ce fut de faire pendre l'hermite qui lui avoit prédit sa déposition, & de triompher de ce qu'une couronne, conservée à ce prix, lui restoit, malgré ces prédictions.

S'il est vrai que le légat, en pressant par les plus vives instances l'armement de Philippe contre l'Angleterre, se soit servi de ce même armement pour intimider Jean, & l'amener à se rendre vassal du Saint Siége, on sent assez quel nom mérite une semblable politique, & par quels honteux moyens le fier Innocent III. permettoit qu'on osât le servir.

L'interdit ne fut pas encore levé tout-d'un-coup; on fit faire à Jean quelques expiations; on voulut s'assurer de sa fidélité; après tous les noviciats & toutes les épreuves

qu'on jugea nécessaires, il reçut l'absolution, toujours avec les solemnités & les cérémonies les plus humiliantes; mais enfin le pape devint son protecteur & son ami, & tâcha de persuader à Philippe que les droits de son fils à la couronne d'Angleterre ne pouvoient plus rien valoir contre un vassal du *Saint Siége.* Mais le pape avoit ses intérêts, & la nation Angloise avoit les siens: elle ne vouloit plus d'un roi déshonoré: elle prétendoit du moins faire ses conditions, si elle le laissoit ramper sur le trône: elle prétendoit être libre, & faire revivre & sur-tout faire exécuter les loix d'Edouard & la charte donnée autrefois par Henri I, mais qui étoit restée sans exécution sous Henri I. lui-même. Le cardinal de Langton, archevêque de Cantorbery, qui avoit été à la tête de l'Eglise contre Jean, se mit encore contre lui à la tête de la noblesse. Le pape le desavoua & prit le parti de Jean, même contre le clergé d'Angleterre.

Cependant les prélats & les seigneurs de la confédération, après avoir juré aux autels de ne point abandonner la cause de la liberté, vinrent à Londres; ils prirent d'abord un ton de supplians, & firent au roi Jean leurs propositions, qui furent rejettées avec hauteur. « Vous » voulez, leur dit le roi, que je vous » accorde une charte de liberté; » moi j'exige que vous renonciez à » jamais demander une pareille » charte.

» Nous nous sommes, répliquerent-ils, engagés par serment à ne » jamais cesser de la demander jusqu'à ce que nous l'eussions obtenue.

» Eh bien, dit le roi, j'exige que » vous fassiez le serment contraire.

» Mais, ajouterent-ils un peu plus clairement, nous avons juré d'employer la vie même à l'exécution » de ce projet.

Le roi les entendit, & il eut peur. « Cette affaire, dit-il, demande de

» l'attention

» l'attention & du tems ». Il promit de rendre réponse dans un terme qu'il indiqua, & cependant il écrivit au pape pour se plaindre de ce qu'on traitoit ainsi un vassal du Saint Siége. Les barons écrivirent, de leur côté, au pape, pour lui exposer leurs griefs contre Jean; ils alléguerent les loix dont ils ne faisoient que demander le rétablissement; ils alléguerent les sermens du sacre; ils vanterent sur-tout au pape le zele avec lequel ils avoient désobéi au roi Jean, lorsque Rome l'avoit excommunié; ils prierent enfin Innocent d'être favorable à l'association. Innocent cassa l'association, leur ordonna de vivre en paix, d'adresser leurs plaintes à Jean lui-même avec toute la soumission convenable à des sujets, & de respecter un roi à qui Rome avoit pardonné, un roi devenu son vassal & son pupille.

Matt. Paris, p. 176. & suiv. Rymer, vol. 1. p. 200.

Jean flottoit, à son ordinaire, entre la fureur & la foiblesse, entre l'insolence & la crainte; il exigeoit

un nouveau serment de fidélité ; précaution qui ne ramene point des cœurs aliénés ; il essayoit d'appaiser les peuples & le clergé par des concessions & des privileges, par des actes même de justice & de bienfaisance, à chaque instant démentis ; il prenoit la croix contre les Infideles pour jouir des avantages des Croisés, & rendre sa personne plus sacrée ; mais il étoit haï & méprisé sans retour. La nation avoit pris son parti : elle fut inébranlable. Les barons élurent pour leur général ce même Robert Fitz-Walter, dont le roi Jean avoit, dit-on, empoisonné la fille, n'ayant pu la deshonorer ; ils donnerent à ce Fitz-Walter le titre de *maréchal de l'armée de Dieu & de la sainte Eglise.* Sous la conduite de ce chef, ils s'emparerent de Londres. Jean se voyant près de sa chûte, offrit la moitié de ce qu'on lui demandoit ; il proposa de réformer, de l'avis de son conseil, les abus qui avoient pu s'introduire

sous le regne de Richard & sous le sien ; on ne voulut pas l'écouter. Jean manda l'archevêque de Cantorbery, Langton, qui se rendit à ses ordres, mais pour le trahir. Le roi le pria d'excommunier, non pas des sujets révoltés contre leur roi, mais des impies qui attaquoient un prince engagé dans une croisade. Jean avoit une armée de mercenaires qui pouvoient encore arrêter les progrès des barons confédérés ; c'étoient des Allemands & des Flamands, comme presque toutes ces troupes réglées que les rois de France & d'Angleterre prenoient à leur solde depuis que Henri II. en avoit donné l'exemple. Langton répondit qu'il étoit prêt à excommunier les barons rebelles, mais qu'il vaudroit mieux sans doute les ramener ; qu'il en imaginoit un moyen ; qu'il avoit remarqué que ce qui les irritoit le plus, étoit l'affront que le roi leur faisoit, en confiant sa défense à des mercenaires ; que c'étoit en effet accuser,

à la face de l'Europe, le zele & la fidélité de ses sujets; que si le roi vouloit renvoyer ces étrangers, il verroit tous les bons citoyens se rendre en foule autour de lui, & que l'excommunication seroit alors le juste partage de quiconque balanceroit seulement à le suivre. Le roi crut son ennemi, & après tout ce qui s'étoit passé, cette crédulité est plus étrange encore que tout le reste. Il congédia ses troupes mercenaires, il resta sans défense à la merci des barons, que Langton se garda bien d'excommunier.

Le roi se voyant trompé, offrit de s'en rapporter à l'avis de quatre barons choisis dans chacun des deux partis, *le tout sous la médiation du pape*. Ce mot gâta tout; on répondit que le pape s'étoit trop déclaré pour pouvoir être médiateur. Il fallut que le roi se soumît à discrétion, & accordât tout. On nomma de part & d'autre des commissaires. Langton fit l'office de médiateur.

Et le médiateur & les agens du roi étoient dans les intérêts des barons. Les conférences se tinrent près de Vindsor; elles ne durerent pas long-tems; on ne contesta sur rien; on rédigea, sous la dictée des commissaires de la nation, les deux fameuses chartes, nommées, l'une *charta magna*, l'autre, *charta de forestâ*, fondemens de la liberté Angloise & de la constitution actuelle de ce gouvernement. Ces deux actes si importans méritent que nous nous arrêtions à les considérer, que nous jettions un coup d'œil sur les événemens qui leur ont donné naissance, & sur la forme toute différente que prenoit le gouvernement en France. M. Paris. Rymer.

Chez les Anglo-Saxons, Ethelbert & Ina; parmi les rois de l'heptarchie, Alfred, Edouard l'ancien, Adelstan, Edmond, Edgar, Ethelred, Edouard le Confesseur s'étoient distingués par la législation. Alfred sur-tout avoit formé un corps de loix, aujourd'hui perdu,

mais qui a servi long-tems de base à la jurisprudence Angloise, & qu'on regarde généralement comme la source de ce qu'on appelle en Angleterre *le droit commun*. On peut juger du respect de ce grand prince pour la liberté par ce mot de son testament : *tout Anglois devroit être libre comme sa pensée*. Edouard le Confesseur fit faire dans la suite une compilation plus étendue des loix de ses prédécesseurs ; ces loix n'étoient pas l'ouvrage des rois seuls, elles étoient concertées avec les états du royaume, avec ce conseil national, connu sous le nom de *Wittenagemot* ou assemblée des sages ; il étoit composé des évêques & abbés, des aldermans ou gouverneurs des provinces & des *wites* ou sages. Quels étoient ces *wites* ou sages ? c'est ce qui a été diversement interprété par cet esprit de faction, qui a dû embrouiller en Angleterre toutes les questions politiques ; les uns ont cru que ces sages étoient les

juges ou les gens de loi ; les autres ont voulu y voir les repréſentans des bourgs, & ce qu'on appelle aujourd'hui les *communes ;* mais les dénominations que donnent tous les hiſtoriens aux membres du Vittenagemot, ſemblent ſuppoſer une ariſtocratie, & rejetter cette idée de *communes.* Quoi qu'il en ſoit, l'eſprit de ces loix eſt très-favorable à la liberté ; il ſe reſſent beaucoup de l'influence que la nation a eue ſur la légiſlation. Il eſt vrai que la nation y paroît un peu trop réſider dans les grands & la nobleſſe, & que les claſſes inférieures participent bien moins à l'avantage de la liberté ; mais l'autorité royale eſt très-bornée, choſe encore plus favorable à l'autorité des grands qu'à la liberté du peuple. Quelques tribunaux de juſtice ſemblent pourtant avoir pour objet le maintien de la liberté générale. Les loix pénales avoient conſervé l'eſprit des anciennes loix barbares ; elles ſe réduiſoient, même

pour le meurtre, à des amendes pécuniaires. Toutes les têtes étoient à prix, & celle du roi en avoit un, qui n'étoit pas le quadruple du prix de la tête d'un évêque ou d'un alderman. Dans le royaume de Kent la tête d'un archevêque étoit à plus haut prix que celle du roi, monument un peu ſingulier de l'ancien reſpect pour les eccléſiaſtiques. La dignité royale n'étoit pas, comme parmi nous, *incommenſurable* avec les dignités ſubalternes, & celles-ci ne paroiſſoient pas de ſimples émanations de la dignité royale. Les grands avoient une puiſſance fondée ſur l'indépendance ; la nobleſſe étoit libre ; le peuple avoit des branches de liberté. La conquête de l'Angleterre par les Normands fit diſparoître tous ces avantages, & changea la conſtitution, qui avoit déja été bien ébranlée par la conquête & le gouvernement des rois Danois. La liberté diſparut à la fois pour tous les ordres de la nation. Les rois de

la race Normande & Angevine, à la réserve de Henri II. furent des tyrans d'autant plus terribles, qu'ils étoient illustres. Leur grandeur personnelle servit leur violence. On trembla, & on obéit; mais le souvenir des loix Saxonnes vivoit au fond des cœurs; & s'il naissoit quelque occasion de composer avec l'autorité, si quelque usurpateur mendioit les suffrages de la nation pour acquérir le droit de l'opprimer, si la tyrannie avoit quelques momens de langueur ou de foiblesse, la liberté s'éveilloit; elle redemandoit les loix d'Edouard: c'étoit le cri de la nation. Lorsque Henri I. avoit voulu exclure Robert son frere aîné, & Guillaume Criton, fils de Robert; lorsqu'Etienne, à la mort de Henri I. avoit voulu régner au lieu de Mathilde & de son mari, la nation avoit redemandé ces loix d'Edouard; elle avoit obtenu de Henri I. & d'Etienne, des chartes de liberté, mais qui étoient restées sans exécution. Le

moment étoit venu de les faire exécuter, de les étendre même, & de redonner à la liberté publique des fondemens solides. C'étoit l'objet des deux chartes arrachées à la foiblesse du roi Jean.

La *grande charte*, ou la charte des libertés, accordoit ou rendoit d'importans privileges à tous les ordres du royaume, au clergé, à la noblesse & même au peuple ; chose remarquable, & qui a dû rendre à jamais respectable à l'Angleterre la mémoire des barons qui dicterent cette charte. Leur modération au milieu de leurs triomphes, & leur zele pour le bien public furent tels, que placés entre le roi, dont ils vouloient borner le pouvoir, & le peuple, dont les grands sacrifient toujours les intérêts, ils laisserent à l'autorité des droits qu'ils auroient pu lui ôter, & firent accorder au peuple des privileges auxquels ce peuple n'osoit gueres prétendre. Ils rechercherent la gloire d'une res-

tauration durable. Ils ſentirent qu'elle ne pouvoit être l'ouvrage que de la juſtice ; que les vues étroites, les petits intérêts de parti, les avantages du moment ſont emportés par le moment qui ſuit ; que les grandes vues d'ordre public, de bien général de la ſociété, ont par elles-mêmes un poids qui les rend durables. Ils ſentirent d'ailleurs qu'ils ſeroient bientôt abandonnés s'ils ne travailloient que pour eux, & que s'ils vouloient attacher le peuple à leurs intérêts, il falloit étendre juſqu'à lui le bienfait de la liberté.

Le clergé eut pour ſon partage le droit des élections; on ménagea d'ailleurs les biens eccléſiaſtiques : on décida que les amendes auxquelles le clergé pourroit être condamné dans la ſuite, ſeroient proportionnées aux biens de patrimoine, & non aux revenus des bénéfices. La liberté indéfinie de ſortir du royaume, accordée à tout citoyen, & néceſſaire à des ſujets qui poſſédoient

tant de biens dans le continent, parut encore au clergé une faveur ; mais par une raison qui aujourd'hui n'entraîneroit pas tout le monde, c'est que les appels à Rome en devenoient plus libres.

Le principal objet de la noblesse, dans les privileges qu'elle se fit accorder, fut d'adoucir les rigueurs de la loi féodale, introduite, ou du-moins très-étendue en Angleterre par les conquérans Normands, les rois l'avoient entiérement tournée à leur avantage, & l'exerçoient d'une maniere arbitraire : on fixa tout, & le service & les redevances dans tous les cas. On laissa au roi la garde-noble des mineurs, lorsqu'ils étoient vassaux immédiats de la couronne, mais on ne lui permit plus de vendre ce droït, & on l'obligea aux réparations des biens de ces mineurs. Le soin de les marier n'étoit plus abandonné au roi seul, le roi étoit obligé d'avertir les parens. Une veuve fut libre de rester veuve, & fut affranchie

de toute redevance pour ſon douaire : on voit par cet article juſqu'à quel point avoit été pouſſée la ſervitude perſonnelle. Le droit de *ſcutage*, ſorte de taxe arbitraire, odieuſe dès ſon origine, & devenue inſupportable par l'excès de l'abus, fut fixé quant à la quotité, & réduit quant à la perception, aux trois cas ſpécifiés par la loi féodale ; celui de la captivité du roi, celui du mariage de ſa fille aînée, & celui où il armoit chevalier ſon fils aîné.

Mais l'article le plus important, l'article dans lequel réſide principalement la liberté Britannique, & que toutes les monarchies doivent envier à l'Angleterre ; c'eſt cet avantage ineſtimable, autrefois commun à tous les états de l'Europe, de ne pouvoir être aſſujettis à aucun impôt ſans le conſentement du grand-conſeil de la nation. Ce grand-conſeil, à la vérité, ne comprenoit alors que les prélats & les barons. Mais les mêmes immunités que les barons ſe

faisoient accorder contre le roi, ils les accordoient contre eux-mêmes aux vassaux inférieurs; ils renonçoient aussi à lever sur eux aucun subside, excepté dans les trois cas féodaux. On établit irrévocablement le même poids & la même mesure dans tout le royaume; réforme commencée sous le roi Richard, mais qui ne fut achevée qu'alors. Tout homme libre disposa de tous ses biens à son gré; ce qui n'avoit pas toujours été. Les cours de justice furent rendues sédentaires, & l'administration de la justice fut gratuite. Aucun homme libre ne put être arrêté, emprisonné, dépossédé, proscrit, banni, lézé enfin en aucune maniere, soit dans sa personne, soit dans ses biens, qu'en vertu de la loi, & que par un jugement légal de ses pairs. Toute amende devoit être proportionnée à la faute & à la fortune, de maniere à n'entraîner jamais la ruine de la personne amendée. On ne pouvoit, à plus forte raison, pour le paiement

d'une amende, saisir les charrettes d'un laboureur, ni sa charrue, ni aucun instrument du labourage.

La *charte des forêts* régloit les cours, bornoit la jurisdiction, & réprimoit les concussions des forestiers, changeoit en une légere amende la peine de mort ou de mutilation, pour avoir tué une bête fauve; ordonnoit d'abattre les bois plantés hors du domaine de la couronne depuis le regne de Henri I. & par-là rendoit à la culture de vastes campagnes; autorisoit les possesseurs de francs-fiefs à cultiver & améliorer leurs terres situées dans l'étendue des forêts.

Cet article des forêts étoit de tous les traits d'oppression, si communs sous les premiers rois Normands & Angevins, celui qui avoit toujours été le plus odieux à la nation : c'est en effet celui qui annonce le plus de mepris pour l'espece humaine, qu'on sacrifie même aux animaux.

On ne peut nier que ces deux chartes ne continssent des réglemens

respectables, & ne donnassent d'utiles leçons à la France si elle en avoit eu besoin. Quelques-uns de ces réglemens, tels que l'uniformité des poids & des mesures, la gratuité de l'administration de la justice, la réforme des abus inhumains des capitaineries & des chasses des Seigneurs, &c. sont encore désirés des François; mais la France n'avoit pas le même besoin que l'Angleterre de changer sa constitution. En effet, le gouvernement François sous les rois Capétiens, & le gouvernement Anglois sous les rois Normands & Angevins, avoient marché absolument en sens contraire. Les rois d'Angleterre avoient traité les Anglois en peuple conquis, ils les avoient foulés aux pieds; & bientôt la tyrannie, qui ne sait point s'arrêter, s'étoit étendue jusques sur les Normands; les vainqueurs & les vaincus, n'étant plus qu'un même peuple, furent également opprimés. La noblesse & le peuple n'avoient qu'un seul inté-

rêt; celui de redevenir libres l'un par l'autre. La féodalité étoit devenue dans la main du prince un sceptre de fer dont il accabloit tous les ordres de l'état. En France, au contraire, c'étoit entre les mains des grands que la féodalité avoit remis la tyrannie. Fléaux du roi & du peuple, ils s'étoient placés entre l'un & l'autre, non pour les rapprocher, mais pour les éloigner l'un de l'autre; tous les fondemens de la monarchie étoient renversés; tous les liens du maître aux sujets, du pere aux enfans, étoient brisés: mille souverainetés s'étoient élevées sur les ruines de la seule souveraineté légitime. Celle-ci avoit à rentrer dans tous ses droits; le peuple écrasé par les grands, étoit dans ses intérêts; & le plan constamment suivi par nos rois, d'employer contre les grands, en faveur du peuple, les armes, la justice & les loix; l'établissement des communes qui tira le peuple de la servitude des grands, tous les autres moyens mis

en œuvre par l'autorité, étant toujours favorables au peuple & à la liberté, le gouvernement n'avoit qu'à marcher toujours sur cette ligne, & se perfectionner sur le même plan. En un mot, en Angleterre c'étoit le roi qui étoit tyran; les grands devoient s'unir contre lui avec le peuple : en France, c'étoient les grands qui avoient été tyrans, & qui l'étoient trop encore; le peuple devoit s'unir contre eux avec le roi.

Mais la France avoit à cet égard un grand avantage sur l'Angleterre. En Angleterre, l'union des grands avec le peuple contre le roi, étoit un mouvement convulsif, puisque cet état, même sous les Saxons, avoit toujours été une monarchie, quoique mitigée. En France, au contraire, c'étoit l'anarchie Carlovingienne qui avoit été la convulsion. L'union du roi avec son peuple contre les grands, rentroit dans l'ordre naturel, & la monarchie se rétablissoit.

Les loix que les Anglois venoient

de dicter à leur roi, auroient fait le bonheur de la nation, si elles eussent été obtenues; mais elles avoient été arrachées; elles étoient sages & modérées, un roi juste les eût accordées volontairement; mais l'injuste Jean avoit été forcé d'y souscrire. Il avoit fallu sortir des bornes de la modération pour les avoir; il fallut sortir encore des mêmes bornes pour assurer l'exécution de ces loix, il fallut détruire à quelques égards l'autorité royale pour la contenir. Les barons exigerent que Londres restât entre leurs mains, & que la tour fût confiée au primat, jusqu'à ce que les affaires eussent pris un cours conforme au nouveau plan. Ce ne fut pas tout, il fallut pourvoir à l'avenir; on nomma des conservateurs de la liberté publique, & l'on ne mit aucune borne à la durée ni à l'étendue de leur pouvoir. Ces conservateurs, au nombre de vingt-cinq, choisis parmi les barons, devoient veiller sans cesse à l'exécution des

Matth. Paris.

deux chartes, empêcher qu'on n'y portât la moindre atteinte; & en cas d'infraction d'un seul article, ils étoient autorisés à se joindre au grand-conseil national contre le roi; à lui faire la guerre, à employer toutes les ressources de la force contre ses villes, ses châteaux, & contre tous ses défenseurs, excepté contre sa personne, celle de la reine son épouse, & celles de ses enfans. Tous les habitans du royaume furent obligés, sous peine de confiscation, de prêter serment d'obéissance aux vingt-cinq barons conservateurs, & pour éclairer ces vingt-cinq barons sur les atteintes secrettes qui pourroient être portées aux chartes, chaque province choisit douze chevaliers chargés de faire leur rapport aux vingt-cinq, de tous les abus qui auroient besoin d'être corrigés, conformément à ces deux chartes. Au moyen de ces conventions, les vingt-cinq, comme l'observe M. Hume, furent réellement revêtus de la sou-

M. Hume. Plantag.

veraineté, & rendus ſupérieurs au roi dans l'exercice de la puiſſance exécutrice ; car il n'y avoit point d'affaires, qui, directement ou indirectement ne fuſſent relatives à l'obſervation des deux chartes, puiſqu'on y avoit compris tous les objets du gouvernement.

Jean accordoit tout avec une complaiſance ſuſpecte, & gardoit un ſilence effrayant. *Il devint*, dit un hiſtorien moderne, *l'objet de ſon propre mépris.* Ce mépris, ce dernier abandon de ſoi-même, eſt le déſeſpoir du lâche : il devoit être celui de Jean. Un tigre enchaîné, qui frémit de rage & d'impuiſſance, étoit l'image de ce roi avili ; chaque effort qu'il faiſoit pour nuire, reſſerroit ſa chaîne, & lui faiſoit ſentir plus durement ſon eſclavage. Les ſeigneurs abuſoient de ſon abbaiſſement pour lui prodiguer des outrages qu'ils auroient pu épargner à ſon malheur ; c'étoit aſſez de l'avoir affoibli, ſans l'inſulter inutilement. Jean s'adreſſa

M. Smollett.

au protecteur & au maître qu'il s'étoit donné ; il lui exposa sa misere, les succès des seigneurs, les trahisons de Langton. Le pape vint au secours de Jean avec ses armes spirituelles, souvent si redoutables, quelquefois si impuissantes; il suspendit Langton; il excommunia les seigneurs; il cassa la grande charte & la charte des forêts; il tonna contre l'insolence qui les avoit, disoit-il, extorquées ; il enjoignit à tous les sujets de Jean de s'armer pour la défense de leur maître ; mais ils avoient prévu cet orage, & s'étoient exercés à le braver. Cependant le roi Jean trouva le moyen de se relever par un autre secours que celui du pape. Il se retira dans l'île de Wight; là, il parut s'être abandonné entierement : il ne voyoit que des pêcheurs & des matelots. Les plaisans de Londres tournoient en ridicule cette belle retraite, qu'ils comparoient à celle de Tibere dans l'ile de Caprée. Pendant qu'ils le bravoient, les émissaires de

Rymer, vol 1 p. 203 & suiv. Matt. Paris, p. 184 & suiv.

Jean parcouroient la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, & y levoient une armée de mercenaires plus forte que celle qui avoit été licentiée par les conseils artificieux de Langton. Quoiqu'une flotte chargée de quarante mille soldats, eût été engloutie dans la Manche par une tempête, ce roi méprisé reparut tout-à-coup dans un grand appareil de terreur & de vengeance. Ce coup de vigueur qu'on n'attendoit pas de lui, déconcerta le parti de la nation. Honteux d'avoir pris le change, effrayés de l'état de foiblesse où ils se trouvoient alors, foudroyés par une seconde excommunication que le pape lança sur eux dans ce moment, les seigneurs commencerent à se détacher de la ligue. Jean les pressoit avec une impétuosité inattendue; il prit Rochester, & vouloit passer toute la garnison au fil de l'épée, quoique le gouverneur, Guillaume d'Albinet, eût empêché un de ses arbalêtriers de le tuer. Heureusement au-

près de ce roi insensé il se trouva un sage (Savari de Mauléon), qui lui fit sentir que cette cruauté en feroit commettre d'autres par ses ennemis; mais Savari ne put l'empêcher de brûler tout sur son passage. Cet homme lâche dans ses vengeances, comme dans ses disgraces, mettoit de sa propre main le feu à toutes les maisons où il logeoit dans le cours de cette expédition. Ce n'étoit point un maître qui châtioit des sujets rebelles, c'étoit un ennemi public qui livroit son pays en proie aux étrangers. Les seigneurs se voyant hors d'état de résister, & ayant été mal défendus par le roi d'Ecosse, qui voulut prendre part à ces troubles pour en profiter, mais qui ne fit qu'y perdre des villes & des châteaux réduits en cendres par Jean, les seigneurs, s'adresserent à Philippe Auguste, & offrirent la couronne à son fils. Philippe l'accepta de leur main, comme il l'avoit acceptée de la main du pape. Le péril pressoit, il

il se hâta de leur envoyer un secours de sept mille hommes, qui arriva heureusement à Londres, après avoir dissipé une troupe de pirates aux gages du roi Jean, qui fermoient l'embouchure de la Tamise. Il fit ses préparatifs pour le départ de son fils avec beaucoup de diligence. Aussitôt que le pape en fut instruit, il lui adressa les défenses les plus expresses de troubler un vassal du Saint Siége dans une possession dont Rome même étoit garante. Philippe ne brava point le pape; mais il ne lui obéit point; il continua ses préparatifs, & fit partir son fils avec une flotte de sept cent voiles. Ce prince reprit Rochester, arrêta les progrès & les fureurs de Jean, se rendit à Londres, qui étoit toujours resté au pouvoir des seigneurs, y reçut leurs sermens & leurs hommages, & celui même du jeune Alexandre, roi d'Ecosse. Si l'on vit dans la suite la maison d'Angleterre régner sur la France, on vit alors la maison de France

Matth. Paris. Guill. le Breton.

régner ſur l'Angleterre. Il faut avouer que de part & d'autre c'étoit une uſurpation; mais celle de Louis fut moins violente que celle de Henri V. Il avoit été appellé par le ſuffrage libre des principaux citoyens. Il ne fut pas couronné, qu'importe une cérémonie quand on a la réalité du pouvoir? Il donna des terres, il conféra des honneurs, il fit des graces, il publia des chartes: il fut donc un vrai roi. A la vérité, il fut excommunié pour l'avoir été; le pape qui lui avoit donné cette couronne, & qui la lui avoit ôtée, trouva mauvais que la nation prétendît la donner à ſon tour. Il excommunia tant qu'il voulut, les eſprits commençoient à ne plus s'effrayer de ce bruit; Simon de Langton, frere de l'archevêque de Cantorbery, les avoit même enhardis à dire & à entendre la meſſe dans des égliſes interdites. Louis pourſuivit
16 Juillet 1213. donc impunément ſes conquêtes. Le pape vint à mourir vers ce tems, &

cet événement fut favorable à Louis; mais le zele que la nation lui avoit témoigné, ne tarda pas à se refroidir. On lui reprocha trop peu d'égards pour les Anglois, & une déférence trop aveugle pour les François qui l'avoient suivi, sur-tout pour le comte de Nevers, qui le trahissoit. Ce seigneur opprimoit les peuples, & c'étoit déja trahir le roi; mais de plus, il se vendoit aux ennemis, & leva, dit-on, pour de l'argent le siege du château de Windsor, au moment où ce château ne pouvoit plus résister. On prétend aussi que le vicomte de Melun, qui avoit eu la plus grande part à la confiance du prince, & qui l'avoit peu méritée, se voyant près de sa fin, assembla les principaux chefs de la nation, & leur révéla le projet que le prince avoit, disoit-il, formé de punir comme traîtres les barons qui l'avoient appellé au trône, & sur la fidélité desquels il ne croyoit pas pouvoir compter, après leur révolte contre

* Matth. Paris.

leur légitime ſouverain. Matthieu Paris rapporte ce fait, ſans paroître en douter, parce qu'il le juge flétriſſant pour la France. Rapin Thoiras, qui n'eſt gueres plus favorable à la France, quoique François, le rapporte auſſi, mais ſans y ajouter foi; les autres hiſtoriens ſe partagent. Il ſe pourroit faire que ce conte eût pour tout fondement une terreur panique, ou excitée par les ennemis de Louis VIII. ou cauſée par le ſouvenir de la maniere dont Canut le Grand & Richard (1) en avoient uſé à l'égard de ceux qui les avoient ſervis au préjudice des loix & du devoir. Mais de ces murmures & de ces bruits ſourds il pouvoit ſe former quelque tempête dont le malheureux Jean eût profité contre Louis, lorſque le prince Anglois ayant paſſé ſans précaution avec ſon

(1) Voyez, pour le fait de Canut, le chapitre 2 de l'Introduction, & pour celui de Richard, le chapitre 8 de l'Hiſtoire.

armée dans des lieux marécageux, ordinairement ſubmergés au tems de la haute mer, la marée l'y ſurprit, engloutit ſes bagages, ſes tréſors, un amas de riches bagatelles, qu'on avoit alors l'imprudence d'expoſer à tous les haſards, & de plus une grande partie de ſon armée ; il eut lui-même beaucoup de peine à ſauver ſa vie, & il ne la ſauva pas pour long-tems. Ce coup du ſort, ou plutôt ce juſte châtiment d'une négligence exceſſive, aggravant ſes autres malheurs, dont le plus grand étoit de les avoir tous mérités, lui donna une fievre violente qui le mit au tombeau. On le tranſporta en litiere dans divers lieux, où l'on eſpéroit lui procurer du ſoulagement. Il s'arrêta enfin à Newark, où il mourut le 19 Octobre, dans la cinquante-unieme année de ſon âge, & la dix-huitieme de ſon regne. On a dit qu'il avoit été empoiſonné par un moine : accuſation toujours bien légérement haſardée.

Matth. Paris. Guill. le Breton.

Jean fut le ſeul roi vil parmi tant de grands & mauvais rois que la race Normande & Angevine avoit donnés à l'Angleterre, & de tous les indignes fils du généreux Henri II. ce fut le plus indigne & le ſeul infame. Ces qualifications ſont dures; mais la vérité n'en a point d'autres à lui donner. C'eſt lui qui a introduit dans l'Irlande les loix qu'il violoit en Angleterre.

On l'a taxé d'impiété pour avoir dit avec humeur que, depuis qu'il s'étoit réconcilié avec Dieu & avec le pape, il n'avoit eu que des diſgraces; & pour avoir dit en riant qu'un cerf, dont il faiſoit la curée, étoit gras comme un moine, ſans avoir jamais ni dit ni entendu la meſſe. Ses actions le condamnent bien plus hautement que ces paroles indécentes & légeres.

On a prétendu qu'il avoit envoyé une ambaſſade au Miramolin de Maroc pour lui offrir de ſe rendre ſon vaſſal & de ſe faire Mahométan. Cet

Africain, dit-on, méprisa ses offres & sa personne. Matthieu Paris rapporte ce fait que beaucoup d'autres historiens Anglois ont omis sans le rejetter formellement. « Il est in» croyable en lui-même, dit un ex- M. Hume.
cellent écrivain Anglois, mais la fo» lie de Jean rend tout croyable ». Des François impartiaux ont regardé ce fait comme une invention des moines, adoptée par Matthieu Paris.

Jean laissa deux fils légitimes: Henri III. qui lui succéda, Richard, comte de Cornouaille; & trois filles: Jeanne, femme d'Alexandre, roi d'Ecosse; Eléonore, mariée d'abord à Guillaume Maréchal, comte de Pembrock, & en secondes nôces à Simon de Montfort, comte de Leicester, fils du trop fameux chef de la croisade contre les Albigeois; Isabelle, qui épousa l'empereur Frédéric II. Le nombre des bâtards de Jean annonce en lui un penchant qui fut son seul trait de conformité avec son pere.

CHAPITRE X.

Henri III. en Angleterre. Et encore Philippe Auguste en France.

Depuis l'an 1216 jusqu'à l'an 1223.

IL n'y eut point de rivalité personnelle entre Philippe Auguste & Henri III. La disproportion étoit trop forte ; l'un étoit un grand roi, l'autre un enfant ; mais cet enfant étoit conduit par un régent (le comte de Pembrock, pere de son beau-frere), ministre qu'il faut compter parmi les grands rois, puisqu'il les égala ou les surpassa dans l'art de gouverner, & qu'en respectant la liberté de la nation, il sut faire respecter les droits du trône.

Quant à la rivalité politique & nationale, elle étoit dans sa plus grande activité. L'expédition du

prince Louis en Angleterre nourrissoit & irritoit les haines réciproques. La mort du pape Innocent III, celle du roi Jean, la minorité de son fils aîné, qui n'avoit que dix ans, sembloient être des conjonctures heureuses pour Philippe Auguste & pour Louis; mais la mort d'Innocent III. ne changea rien à l'état des affaires. Honorius III. son successeur, suivit ses traces; il renouvella les excommunications lancées contre Louis & les seigneurs de son parti. La mort de Jean fut plus contraire que favorable à Louis; elle éteignit les ressentimens que la conduite de Jean avoit allumés. L'exécration publique, en s'attachant à sa mémoire, respecta sa postérité. L'âge tendre de Henri III. fut un titre d'admission plutôt que d'exclusion; il inspiroit de l'intérêt, & il promettoit de la docilité. Ce n'étoit pas un roi absolu qu'on desiroit; les rois précédens n'avoient eu que trop d'autorité. On espéroit bien plus l'exécution des

deux chartes ſous un roi jeune & foible, que ſous un monarque puiſſant & expérimenté, ſur-tout que ſous un étranger tel que Louis, formé par Philippe Auguſte. La nation commença donc à s'éloigner de Louis, & bientôt elle l'abandonna. Les François en accuſent la légéreté des Anglois; les Anglois la conduite de Louis. Ce prince à qui on reprochoit une préférence trop marquée pour ſes compatriotes, & un mépris trop peu caché pour les Anglois, eut l'imprudence de deſobliger ſenſiblement Fitz-Walter, le chef de la confédération Angloiſe, en lui refuſant un gouvernement de place qu'il demandoit, & auquel il prétendoit avoir des droits. Peut-être cette imprudence n'étoit-elle qu'un malheur de la condition du prince. Tout conquérant eſt forcé de partager ſes faveurs. Ses ſoldats lui demandent le prix de leurs travaux; ſes nouveaux ſujets ſe vendent toujours plus qu'ils ne ſe donnent; il faut gagner ceux-ci

ſans perdre les autres. Le prince a beau tenir la balance égale, il eſt toujours accuſé d'injuſtice ; il eſt ſervi par deux ordres oppoſés & jaloux, dont chacun réclame tout pour lui ſeul. Le comte de Pembrock profita des conjonctures en faveur de Henri III. Il convoqua les barons à Gloceſtre ; il leur préſenta cet enfant : *voilà votre roi*, leur dit-il, *par quel délire voudriez-vous vous livrer à l'ennemi de votre nation ?* Toute l'aſſemblée s'écria : *que Henri ſoit notre roi !* Il fut couronné dans la cathédrale de Gloceſtre par les évêques de Bath & de Wincheſter, en l'abſence de l'archevêque de Cantorberi Langton, toujours ſuſpens & ſollicitant à Rome ſon rétabliſſement. La couronne royale avoit été perdue dans cette marche imprudente & malheureuſe, qui avoit coûté la vie au roi Jean; on ſe ſervit d'un ſimple fil d'or pour couronner Henri III. Le comte de Pembrock fut nommé régent du royaume ; il notifia par

Matth. Paris.

des lettres circulaires le couronnement du prince à tous les barons, à tous les corps; il fit publier une amnistie pour tous les rebelles. Ce trait de clémence acheva de ramener les cœurs, & donna une force jusqu'alors inconnue à l'excommunication que le légat publioit tous les dimanches contre Louis & ses partisans. Dans la chaleur des passions on parvenoit quelquefois à la braver pour un moment; mais l'esprit du siecle attachoit toujours à cette réprobation une horreur invincible. Les barons que l'honneur plus que le zele retenoit encore dans le parti du prince Louis, voyant d'un côté ce fléau toujours redoutable de l'excommunication, joint aux dispositions équivoques & aux promesses incertaines de Louis; de l'autre, l'amnistie offerte avec la restitution de leurs terres, de leurs dignités, & l'exécution des chartes assurée, venoient en foule se ranger auprès du jeune prince; il n'y avoit plus gue-

Rymer, vol. 1. p. 215.

res qu'un ſeul article qui leur fît de la peine. Lorſque le roi Henri avoit prêté le ſerment ordinaire du ſacre, le légat, attentif aux intérêts du Saint Siége, n'avoit pas manqué d'exiger l'hommage de la couronne en faveur de Rome; il mettoit à ce prix les ſervices qu'il pouvoit rendre à la cauſe du prince, en réaggravant les cenſures contre ſes ennemis. On ne ſavoit pas encore alors ſi Henri avoit un parti; on jugea qu'on avoit intérêt de ménager le pape, que la honte d'une telle démarche étoit aſſez excuſée par les conjonctures, que d'ailleurs elle appartenoit toute entiere au prince qui, ayant le premier ſubi ce joug, l'avoit tranſmis à ſes ſucceſſeurs, & on ſouffrit que Henri commençât ſon regne par cet acte d'humiliation. Or c'étoit y ſouſcrire que de reconnoître pour roi ce vaſſal du pontife Romain. On délibéroit donc encore ſur cet obſtacle. Le comte de Pembrock ſe met en campagne, & par des victoires détermi-

ne les esprits; il gagna le 14 Juin 1217, la bataille de Lincoln, qu'on appella *la foire de Lincoln*, à cause du butin que firent les vainqueurs, & sur le champ de bataille, & dans la ville; en même tems l'exécution fidelle des deux chartes annullées par le pape, fait voir que si Henri étoit vassal du Saint Siége, il ne l'étoit que de nom; mais il l'étoit enfin; & si Louis eût voulu subir le même joug, il eût trouvé la même faveur auprès du Saint Siége. Une telle bassesse étoit trop loin de son ame; le pape le savoit bien, & c'étoit par estime pour lui qu'il l'excommunioit, dit un auteur moderne.

Essais histor. sur Paris, tome 2.

Les deux partis avoient besoin de respirer. Le comte de Pembrock demanda une trêve dont il savoit l'usage qu'il devoit faire, soit pour renforcer ses troupes, soit pour acquérir à Henri de nouveaux partisans. Louis y consentit, dans l'intention de passer en France pour consulter son pere, & prendre des mesures

avec lui. Philippe étoit évidemment de concert avec Louis ; sans cela où Louis auroit-il pris de l'argent & des troupes ? Cependant pour ne pas attirer l'excommunication sur sa personne, & l'interdit sur son royaume, il affectoit en public de ne prendre aucune part à l'expédition d'Angleterre. Quand Rome menaçoit, Philippe promettoit de rappeller son fils ; il le rappelloit : Louis désobéissoit, & Philippe offroit de confisquer ses terres. Ils avoient paru avoir en public des démêlés assez vifs sur cette expédition. « *Monsieur*, disoit Louis à Philippe, *je suis votre » homme-lige pour les fiefs que vous » m'avez donnés en France ; mais il ne » vous appartient pas de décider tou» chant le trône d'Angleterre, & je me » pourvoirai devant les pairs* ». Il est singulier de voir le fils d'un roi prétendre que son pere n'a pas le droit de l'empêcher d'entreprendre une conquête injuste. Il est vrai que les titres de Louis venoient de sa femme.

Matth. Paris.

Cependant Louis revint en France, & repartit pour l'Angleterre, les Anglois, malgré la trêve, voulurent s'oppoſer à ſon retour : ce qui le mit dans une telle colere, qu'il brûla Sandwick. Mais bientôt il ſe vit aſſiégé dans Londres, & hors d'état de réſiſter ; il fit ſavoir à ſon pere l'extrémité où il étoit réduit. Philippe un peu ému, demande à l'envoyé de ſon fils ſi le comte de Pembrock vivoit toujours ; l'envoyé répondit qu'il vivoit. *Mon fils eſt donc en ſûreté*, s'écria Philippe en reſpirant : mot indiſcret, par lequel, en voulant louer la modération de Pembrock, il eût pu faire ſoupçonner ſa fidélité. Blanche de Caſtille demanda publiquement de prompts & puiſſans ſecours à ſon beau-pere, qui lui répondit : *Madame, c'eſt pour vos droits & pour vos intérêts qu'il s'eſt embarqué, contre mes avis, dans cette affaire ; c'eſt à vous à l'en tirer.* Ce fut pourtant Philippe qui l'en tira ; car après ce diſcours fait pour ceux qui devoient

l'entendre, il fournit à sa bru de l'argent, afin qu'elle équippât à la hâte, & en son propre nom, une flotte, soit pour secourir son mari, soit pour le ramener. Cette flotte fut battue dans la Manche par les Anglois, qui, ayant le vent favorable, aveugloient les François par de la chaux vive qu'ils leur jettoient dans les yeux. Louis fut obligé de traiter; il descendit du trône en roi. L'auteur des Essais sur Paris a remarqué que dans ce traité Louis paroît donner la loi & non la recevoir; mais quelquefois cet avantage de parler en maître tient lieu de quelque article qu'on n'obtient pas. Louis obtint celui dont il étoit le plus jaloux. Tous les Anglois, qui, dédaignant l'amnistie offerte, étoient restés attachés à sa fortune, furent rétablis dans leurs possessions, & relevés de l'excommunication; les privileges de la ville de Londres furent conservés; le roi d'Ecosse & le prince de Galles, qui avoient épousé la querelle de Louis

Rymer, vol. I. p. 221.
M. Paris, p. 207.

& des barons, rentrerent dans les places qu'ils avoient perdues, & rendirent aussi celles qu'ils avoient prises, comme Louis remit à son jeune rival l'Angleterre & les îles adjacentes. Matthieu Paris & ses copistes prétendent qu'indépendamment de ces articles publics, il y eut un article secret par lequel Louis promettoit d'engager son pere à restituer les provinces Françoises confisquées sur le roi Jean, ou, en cas qu'il ne pût y déterminer son pere, de faire lui-même cette restitution à son avénement. Quand il seroit vrai que cette promesse verbale auroit été faite, il est aisé de voir combien peu on avoit compté sur son exécution, & combien elle étoit éventuelle. Certainement on n'avoit rien espéré de Philippe Auguste; Louis pouvoit ne jamais monter sur le trône; il pouvoit, en y montant, violer une promesse dont il n'existoit aucune trace. Mais s'il eût fait réellement une telle promesse, ces raisons

ne le justifieroient pas de l'avoir violée; aussi c'est l'invraisemblance absolue de cette promesse qui le justifie. Louis, toujours religieux observateur de sa parole, n'en eût point donné une qu'il n'eût pas voulu remplir, ou il l'eût remplie, s'il l'eût donnée. Les sacrifices qu'il faisoit par le traité étoient proportionnés à sa situation, & la proportion auroit été détruite, s'il eût encore promis & effectué la restitution des provinces confisquées; à peine auroit-il pu faire une promesse de cette importance, quand il auroit été prisonnier; & s'il l'eût faite, elle auroit été rédigée par écrit. Quelque désavantageuse que fût sa situation dans Londres assiégé, Henri avoit autant d'intérêt de faire la paix avec lui, que Louis en avoit de faire la paix avec Henri, au prix où il la faisoit, c'est-à-dire en abandonnant l'Angleterre. Les Anglois craignoient presque autant de le prendre qu'il pouvoit craindre d'être pris. Ils sen-

toient que c'eût été attirer chez eux toutes les forces de Philippe Auguste, qui d'ailleurs avoit des ôtages entre les mains; ajoutons que, dans toutes les contestations que nous verrons s'élever entre Henri III. & Louis VIII. après l'avénement de celui-ci au trône, dans toutes les plaintes qui furent portées par Henri III. au pape, garant de l'exécution du traité des deux rois, il ne fut jamais question de la prétendue promesse de restituer les provinces Françoises; cette derniere raison paroît absolument sans réplique.

Après le traité, Louis reçut l'absolution, ainsi que le roi d'Ecosse & le prince de Galles, qui avoient aussi été excommuniés pour lui avoir rendu hommage; mais l'autorité civile accorde plus aisément des amnisties que l'autorité ecclésiastique. Le légat fit une recherche rigoureuse des prêtres qui avoient dit la messe au mépris de l'interdit; ils furent tous suspens, & privés de leurs bénéfices,

que la plûpart racheterent par des amendes. Le régent ſentit bien qu'il étoit contraire à l'eſprit du traité de les abandonner ainſi à la vengeance du Saint Siége, puiſqu'aux termes de ce traité, aucun des partiſans de Louis ne devoit être puni de l'avoir ſervi; mais le régent conſidéra auſſi combien la protection du Saint Siége avoit été utile à Henri, combien elle pouvoit l'être encore, & il ne voulut point, en faveur des ennemis de Henri, ſe brouiller avec le pape. Il y eut auſſi quelques difficultés pour le rétabliſſement des partiſans de Louis dans leurs poſſeſſions, parce que ces poſſeſſions avoient été données pour récompenſe aux ſeigneurs qui étoient reſtés fideles à Jean ſans terre & à Henri; mais le traité étoit trop formel ſur cet article : Pembrock voulut qu'il fût exécuté à la lettre. Il voulut ſur-tout que Henri III. devenu poſſeſſeur paiſible de l'Angleterre, fit exécuter plus que jamais les deux chartes; procédé du

meilleur exemple, & qui fit bénir le prince & le ministre.

Math. Paris. Pembrock mourut, & le conseil de la nation s'étant plaint au roi de quelque atteinte portée aux deux chartes, un courtisan répondit: « *ne » parlons point de ces chartes, c'est » l'ouvrage de la violence. — C'est le » salut de l'état*, répliqua l'archevêque de Cantorbery, *& si vous aimez » le roi, vous ne chercherez point à » ramener les troubles qui n'ont pu être » appaisés que par ces deux chartes* ». Cet archevêque de Cantorbery étoit le célebre Langton, qui n'ayant point méprisé les censures ecclésiastiques, avoit aisément été relevé de sa suspense. Le roi parut frappé de ses raisons, & se détermina pour le moment à l'exécution des chartes.

Tandis que l'Angleterre ayant perdu un sage ministre dans la personne du comte de Pembrock, commençoit à voir renaître le germe des troubles, la France perdoit un grand roi dans Philippe Auguste. Pour le

juger, il suffit de voir dans quel état il a reçu la France, & dans quel état il l'a laissée. C'est de tous les rois de la troisieme race celui qui a le plus acquis de domaines à la couronne, & le plus laissé de puissance à ses successeurs. Les grands réprimés dès le commencement de son regne, apprirent à se soumettre; les Anglois presque chassés du royaume, perdirent leur ascendant. Les conquêtes de Philippe lui firent donner le surnom d'*Auguste*, mot que Rigord dérive du verbe *augeo*, *j'augmente*, & qu'il applique à tous les princes qui ont augmenté la république. Philippe eut l'avantage inestimable d'être conquérant sans injustice. Si l'on considere la loi des fiefs & la loi de la pairie, Jean avoit été jugé par ses pairs, & il l'avoit été justement; il avoit encouru la commise: ses fiefs devoient être réunis. Si l'on considere les loix de la politique commune, elles demandoient que les Anglois fussent chassés de la France.

Si l'on considere enfin une loi plus respectable que la politique, plus sainte que toutes les institutions humaines, la loi de la justice; elle exigeoit que Jean fût puni du meurtre de son neveu, & ce seroit une question trop élevée pour ces tems-là, que d'examiner si la justice, considérée en elle-même, & indépendamment des institutions féodales, pouvoit, en exigeant la punition de Jean, admettre la confiscation, qui punit le coupable dans sa postérité innocente.

Quoi qu'il en soit, Philippe ayant trouvé des conjonctures favorables pour exécuter les desseins de Louis le Gros, réparer les fautes de Louis le Jeune, & délivrer la France de son plus terrible ennemi, eût dû achever cet ouvrage, & sa plus grande faute est de l'avoir laissé imparfait. Certainement c'étoit quitter la proie pour l'ombre, que d'entreprendre l'expédition d'Angleterre, tandis que les Anglois restoient en

en possession de la Guyenne & de quelques autres provinces en France. Quant à la guerre contre les Albigeois, elle étoit injuste, parce que toute guerre de religion l'est essentiellement; elle fut d'ailleurs entreprise mal-à-propos, puisqu'elle empêcha l'expulsion totale des Anglois; mais on dit, que sous un autre point de vûe, il étoit avantageux à la France d'abaisser la grande puissance du Comte de Toulouse, & que par-là, Philippe ôta entiérement le contrepoids qui balançoit l'autorité royale; il faut de plus sçavoir gré à Philippe de la modération qu'il eut de refuser pour Louis son fils, la cession qu'Amaury de Montfort, fils de Simon, voulut lui faire de toutes ses conquêtes du Languedoc (1), à la charge de les défendre contre les Albigeois & le comte de Toulouse.

Indépendamment des provinces

(1) Ce nom de *Languedoc* ne fut gueres en usage que sous le regne de S. Louis.

arrachées aux Anglois, Philippe Auguſte avoit réuni à la couronne par divers moyens Montargis, Gien, l'Auvergne, l'Artois. Quant à l'Artois, nous avons dit comment il en avoit fait la conquête ſur les comtes de Flandre, alliés de l'Angleterre. L'Auvergne fut le prix de ſon zele pour la défenſe du clergé; ce zele n'avoit pas toujours été le même, mais Philippe s'inſtruiſoit par les évenemens, & la leçon de l'expérience n'étoit pas ſtérile pour lui. Ses démêlés avec le clergé avoient troublé ſon regne; l'Angleterre en avoit profité. Philippe devint le défenſeur des eccléſiaſtiques, ſur-tout lorſqu'il vit le roi Jean devenir leur oppreſſeur. Guy, comte d'Auvergne, de concert avec les Anglois, ravageoit les terres de l'égliſe, & avoit empriſonné l'évêque de Clermont; Philippe le dépouilla de ſon comté, qu'il réunit à la couronne.

L'homme public chez Philippe Auguſte eſt beaucoup plus connu que

l'homme privé. Comme il fit beaucoup la guerre, & qu'il y rapporta tout, la plûpart des grands offices de la couronne devinrent militaires; c'est sous son regne que le connétable & les maréchaux de France commencerent à commander les armées; ce fut lui qui établit les sergens-d'armes, la premiere garde de nos rois, toute composée de gentilshommes, dont les offices étoient à vie, au lieu que les autres finissoient par la mort du roi.

Quant au caractere personnel de Philippe Auguste, on dit qu'il avoit du penchant à la colere & à la sévérité ; il chargea ses peuples d'impôts; mais il en employa le produit utilement & avec économie ; il aimoit la justice, & prenoit pitié des pauvres. Cet esprit paroît avoir présidé à ses dernieres dispositions ; il craignit d'avoir commis des injustices, & il laissa une somme de cinquante mille livres (ou vingt-cinq mille marcs d'argent à quarante

sols le marc) uniquement consacrée à les réparer; il crut aussi devoir à la reine Isemburge quelque dédommagement des maux qu'il lui avoit fait souffrir, & il lui légua dix mille francs: il pourvut par le même testament à la défense du royaume, & chargea son fils d'employer à cet usage une somme qu'il spécifia. Les templiers, les hospitaliers, les orphelins, les pauvres veuves, les lépreux eurent part aussi à ses libéralités. Le roi de Jérusalem, Jean de Brienne (1), eut cent mille livres pour l'aider à reconquérir son royaume, & Amaury de Montfort vingt mille, pour retirer sa femme & ses enfans des mains des Albigeois.

Philippe n'a trouvé parmi tous les

---

(1) Jean de Brienne étoit roi de Jérusalem du chef de Marie sa femme, fille d'Isabelle, héritiere de Jérusalem, & de ce Conrad, marquis de Montferrat & prince de Tyr, assassiné, comme nous l'avons vu, en 1192.

princes de son tems, que Richard qui ait pu lui disputer le prix de la valeur & des talens militaires; mais il l'emporta de beaucoup sur Richard pour la sagesse & la politique. Jean fut trop indigne de lui être comparé; Philippe ne daigna point se commettre avec l'enfance de Henri III.

CHAPITRE XI.

Louis, dit le Lion, en France. Et encore Henri III. en Angleterre.

Depuis l'an 1223 jusqu'à l'an 1226.

LOUIS avoit trente-six ans, Henri en avoit environ dix-sept; ils auroient pû devenir rivaux, si Louis eût régné plus long-temps, mais il ne vit que la minorité de Henri. On peut croire qu'il la troubla, c'est presque un devoir dans la politique commune. L'Evêque de Winchester avoit été nommé régent du royaume d'Angleterre à la mort du comte de Pembrock; mais la faveur & le pouvoir étoient entre les mains de Hubert de Burgh ou de Bourg, grand-justicier, qui les avoit mérités par son zele, & qui s'en rendoit indigne par son orgueil. Pen-

dant le cours de la guerre, terminée par le traité de Londres, Louis, pour le forcer à lui rendre Douvres, l'avoit menacé de faire trancher la tête à Thomas de Burgh ſon frere, qu'il tenoit priſonnier; Hubert préféra ſon devoir à ſon frere : Louis épargna Thomas & eſtima Hubert; mais celui-ci s'oublia dans la grandeur; une adminiſtration injuſte & hautaine ſouleva contre lui un grand nombre de barons, & l'évêque de Wincheſter lui-même. Pour ſe ſouſtraire à l'autorité de ce régent, de Burgh voulut avancer la majorité du roi; il obtint du pape une bulle qui déclaroit Henri majeur; mais il ne plut pas à la nation d'obéir à une pareille bulle, dont on ſentit toutes les conſéquences; & on s'en tint pour lors aux loix du royaume, qui fixoient la majorité à vingt-un ans. De Burgh imagina un autre moyen de régner, ſous prétexte de faire régner ſon maître; ce fut d'engager par ſon exemple les conſervateurs

des libertés Britanniques, à remettre les places de sûreté qu'ils s'étoient fait donner pour l'exécution des chartes. Le roi, de concert avec de Burgh, redemanda la tour de Londres & le château de Douvres; de Burgh, entre les mains duquel étoient alors ces forteresses, les lui remit; plusieurs barons, gagnés par les séductions ordinaires de la cour, en firent autant; mais de Burgh rentra le lendemain dans ses places, & les autres barons ne rentrerent point dans les leurs. On peut juger de leur mécontentement. Ceux d'entre eux, qui, plus prudens, n'avoient point remis leurs places, offrirent aux autres leur appui, tout fermenta; les restes du parti François se ranimerent. Un riche bourgeois, nommé Constantin Fitz-Arnulph, pour venger une injure faite aux habitans de Londres, par le steward ou intendant de l'abbé de Westminster, se mit à piller quelques maisons de l'abbaïe, en criant: *Montjoie-Saint-Denis.* Ce

Matt. Paris, p. 217 & suiv.

cri de guerre parut plus coupable que son action, & rappella le zele qu'il avoit autrefois montré pour la cause de Louis & des barons; Hubert de Burgh le fit pendre le lendemain sans forme de procès : c'étoit violer l'article le plus important de la charte des libertés. Hubert devint odieux au peuple comme à la noblesse, & Louis VIII résolut de mettre à profit ces orages.

Instruit par l'exemple de Philippe Auguste & par sa propre expérience, ce fut en France qu'il voulut recueillir le fruit des troubles semés dans l'Angleterre. Il renonça au brillant & chimérique projet de régner sur cette isle ; mais reprenant le systême de la confiscation, il se contenta d'occuper les Anglois chez eux, pour les chasser plus sûrement de chez lui. De part & d'autre on vouloit la guerre, tous les prétextes furent bons. Louis VIII se plaignit que Henri III eût négligé d'assister à son sacre, comme il le devoit, soit

en qualité de duc d'Aquitaine, pair de France, ſoit en qualité de grand ſénéchal héréditaire, comme aîné de la maiſon d'Anjou ; il ſe plaignoit encore du ſupplice de Conſtantin Fitz-Arnulph, comme d'une violation de l'amniſtie accordée à tous les partiſans de la France. Cette derniere plainte étoit évidemment injuſte, puiſque le crime de Fitz-Arnulph étoit poſtérieur au traité de Londres ; mais Louis VIII ſavoit qu'elle ſeroit agréable à la nation Angloiſe, à qui elle rappelleroit la charte des libertés ſi viſiblement violée dans l'affaire de Fitz-Arnulph. Henri III pour toute réponſe, redemanda la Normandie & les autres provinces Françoiſes, confiſquées ſur ſon pere. On ſe battit.

Rymer, vol. 1. p. 269. Trivet, p. 179.

Louis conquit facilement le Limoſin, le Périgord, quelques places qui reſtoient encore aux Anglois dans le Poitou & aux environs, telles que Niort & Saint-Jean-d'Angely; mais le ſage & fidele Savari de Mau-

léon défendoit une place plus considérable, la Rochelle, qui étoit aussi restée aux Anglois ; il y soutint un assez long siege, demandant toujours du secours & n'en obtenant point ; il demanda au moins de l'argent pour payer sa garnison mercenaire, qui refusoit de servir. Les ministres de Henri, par une dérision absurde, lui envoyerent un coffre plein de ferraille ; Savary rendit la Rochelle. Nos rois connurent l'importance d'une telle ville, & pour se l'attacher, ils l'honorerent des plus beaux privileges.

Il ne restoit plus enfin aux Anglois que la Guyenne : les armes de Louis l'entamerent ; ses succès furent rapides & soutenus, tous les entours de Bordeaux étoient soumis ; il fallut que l'Angleterre, au milieu des troubles qui l'agitoient, fit un effort pour conserver cette derniere province. Hubert de Burgh convoqua au nom du roi l'assemblée du conseil national ; il y exposa les

Gesta Ludovici VIII. Duchesne; T. 5.

besoins du moment, & fit des demandes qu'on promit d'accorder, pourvu que l'exécution des chartes fût assurée; le roi consentit à tout pour avoir de l'argent, & parvint à faire partir pour Bordeaux Richard son frere, comte de Cornouailles, avec une flotte de trois cens voiles, qui arriva sans obstacle. Richard reprit beaucoup de places aux environs de Bordeaux; le château de la Réole l'arrêta : l'armée Françoise, commandée par le comte de la Marche, Hugues de Lusignan, s'avança pour secourir cette place. Quelques Anglois ont voulu insinuer que le comte de Cornouailles avoit battu le Comte de la Marche & pris la Réole; mais les historiens d'Angleterre qui aiment la vérité, conviennent que se jugeant trop foible pour risquer une bataille, il leva le siege, & se rembarqua peu de tems après.

Si l'on s'agitoit beaucoup en Angleterre, on faisoit bien des fautes en France, & ce qui étoit inexcusa-

ble, on répétoit des fautes déja faites & condamnées. Louis VIII n'avoit qu'à persévérer, l'expulsion des Anglois étoit consommée, & le nom de Louis étoit au-dessus de celui de Philippe. La même ardeur de croisade, qui avoit égaré son pere, vint le saisir; il accepta cette cession des droits d'Amaury de Montfort, que Philippe Auguste avoit eu la sagesse de refuser; il prit la croix contre les Albigeois, & alla gagner, en combattant contre eux, la dyssenterie, dont il mourut au château de Montpensier en Auvergne, le 8 Novembre 1226, âgé de trente-neuf à quarante ans, après un regne de trois années & quelques mois.

Pendant ce regne il étoit arrivé un évenement qui auroit pu produire des révolutions dans l'Europe, & qui ne produisit rien. Ferrand de Portugal, comte de Flandre par Jeanne sa femme, étoit toujours prisonnier dans la tour du Louvre

Rymer, T. 1. p. 953

(1). Sa femme avoit pris goût au gouvernement, & on l'accusoit de ne pas faire des démarches bien pressantes pour lui procurer la liberté. Le nom de Baudouin, pere de Jeanne, étoit cher aux Flamands, toujours ennemis des François dans le cœur; ils aimoient en lui le vainqueur de Philippe Auguste (2), & ils étoient flattés de la gloire que ce prince avoit eue d'être nommé empereur de Constantinople (3). On le croyoit mort depuis vingt ans, lorsqu'on vit courir avec quelque mystere dans plusieurs villes de Flandre, un homme qui lui ressembloit, & qui se faisoit passer pour lui; cet homme racontoit comment il s'étoit échappé des fers de Calo-Jean; il se fit suivre par le peuple, & l'on commençoit à le mettre en possession de

(1) Voyez le chapitre 9 de l'Hist.
(2) Voyez le chapitre 8.
(3) Voyez le chap. 9.

quelques villes du comté. Jeanne s'adressa au roi Louis VIII, à qui, dit-on, elle fit plus d'instances pour être délivrée de cet imposteur, que pour obtenir la liberté de son mari. Louis VIII manda au prétendu Baudouin de le venir trouver à Péronne; il y vint: Louis l'interrogea; cet homme, dit-on, se coupa sur plusieurs articles ou parut ignorer des choses que Baudouin devoit savoir, mais qu'il pouvoit cependant avoir oubliées. Louis le crut un imposteur, & le renvoya comme tel avec mépris, en lui donnant pourtant un sauf-conduit. Cet homme erra en divers lieux, abandonné de tout le monde depuis le jugement que Louis VIII en avoit porté. On le trouva déguisé dans la Bourgogne, il fut pris & mené à la comtesse de Flandre, qui lui fit donner la question, & le fit pendre après lui avoir arraché l'aveu de son imposture. Mais tant d'empressement à se défaire de cet homme, eut au moins fort mauvaise

grace. Si ce n'étoit pas un fourbe, c'étoit son pere, l'alternative étoit terrible. Le peuple qui, naturellement vertueux, aime pourtant à croire aux grands crimes, ou à se persuader qu'il y croit, sentiment qui tient chez lui à l'amour du merveilleux, affecta de penser que Jeanne avoit fait pendre son pere pour se dispenser de lui rendre ses états, l'aveu de l'imposture parut extorqué. Il eût mieux valu, ce semble, tenir cet homme enfermé sous une sûre garde, & mettre de son vivant sous les yeux du public les preuves de son imposture. Ce qui pourroit faire penser que ce n'étoit pas un imposteur, c'est que le moment étoit mal pris, & qu'un fourbe habile eût choisi pour paroître sur la scène, le tems d'une guerre entre les François & les Flamands, sûr de trouver un appui dans l'un des deux partis.

Le peuple ne voulut pas non plus croire que Louis VIII fût mort d'une maniere naturelle. On remarqua

que le comte de Champagne Thibaud, qui avoit ſuivi le roi à la croiſade contre les Albigeois, l'avoit quitté ſans congé après ſes quarante jours, terme fixé par la loi féodale pour le ſervice d'un vaſſal ; mais dans les guerres ordinaires, l'honneur & la chevalerie prévaloient ſouvent ſur cette loi, & dans une croiſade les motifs religieux avoient plus de force encore. Ces motifs réunis ne purent tenir, dit-on, contre l'amour qui rappelloit le comte auprès de la reine Blanche : il demanda un congé, n'ayant pû l'obtenir, il le prit. Le roi, ſoit qu'il ſût, ou qu'il ſoupçonnât le principe de cette déſobéiſſance, ſoit que l'action ſeule ſuffît pour l'irriter, avoit laiſſé échapper quelques menaces qui déterminerent le comte de Champagne à ſe défaire d'un rival, & à prévenir un maître outragé. Tel eſt à-peu-près le fondement ſur lequel Matthieu Paris appuie la conjecture que Louis VIII fut empoiſonné par Thibaud.

Matth. Paris, an. 1226.

D'autres moines ont donné une autre cause à la mort de Louis ; ils l'ont attribuée à l'absence de la reine Blanche, qui n'avoit pas suivi le roi à la croisade. Le roi, disent-ils, incommodé d'une trop longue continence, aima mieux mourir que d'user d'un remede criminel. Ce conte édifiant n'est fondé sans doute que sur la grande fécondité du mariage de Louis VIII & de Blanche. Il en étoit né neuf fils & deux filles. Des neuf fils cinq seulement vivoient à la mort de leur pere. Louis IX, qui régna ; Robert, qui fit la branche d'Artois ; Alphonse, qui mourut sans postérité ; Charles, qui fit la premiere branche d'Anjou ; & Jean, qui mourut à quatorze ans sans appanage & sans postérité. L'aînée des filles ne vécut que quatre ou cinq ans ; la seconde, nommée Isabelle, fonda le monastere des filles de Sainte-Claire à Lonchamps, où elle acquit la même réputation de sainteté que son frere sut acquérir sur le trône.

Guill. de Puy-Laurent, hist. des Albig.

Louis VIII, aſſez peu connu pour qu'on ne voye pas trop dans ſon hiſtoire les raiſons qui l'ont fait ſurnommer *le Lion*, eſt trop éclipſé par ſon pere, dont il n'a fait que ſuivre les grands exemples, ou que répéter les fautes. Sa valeur même, qui doit avoir été la cauſe de ſon ſurnom, ne ſe fait point remarquer par ces coups de vigueur, par ces traits d'éclat qui diſtinguent Richard & Philippe Auguſte. Le caractere de ſes talens & de ſes vertus, ſemble le rapprocher davantage de Louis le Jeune, auquel il étoit vraiſemblablement ſupérieur. Il a mieux imité Philippe Auguſte, que Louis le Jeune n'avoit imité Louis le Gros; il a du moins avancé l'ouvrage de l'expulſion des Anglois.

CHAPITRE XII.

Louis IX. en France. Et encore Henri III. en Angleterre.

Depuis l'an 1226 jusqu'à l'an 1273.

ICI tout semble d'abord devenir égal entre la France & l'Angleterre. Minorité, par conséquent troubles de part & d'autre. Les intrigues de Hubert de Burgh étoient parvenues à faire avancer de quelque tems la majorité de Henri III. Mais qu'importe une majorité, ou légale ou conventionnelle, quand on est mineur par la nature? Ce n'est qu'une facilité de plus accordée aux courtisans pour troubler l'état sous le nom du roi. Cependant Henri avoit vingt ans, il touchoit à la majorité féodale, fixée à vingt & un ans en Angleterre comme en

France ; peut-être celle des particuliers même auroit-elle pû être fixée à cet âge, ou à vingt ans, comme elle l'est encore en Normandie. On a peine à comprendre qu'il faille moins de maturité pour gouverner un grand royaume, que pour régir une fortune particuliere (1). Louis IX n'avoit pas douze ans, & cette disproportion eût été à l'avantage de l'Angleterre, si Henri eût su gouverner par lui-même, ou s'il eût été mieux gouverné. Ce fut une femme, & une femme étrangere, qu'on vit pour la premiere fois sous la troisieme race de notre monarchie, oser s'emparer de la régence ; mais cette femme étoit la petite-fille de Henri II & d'Eléonore d'Aquitaine : cette

Tréf. des chart. Layette des régences.

(1) Charles V. qui, par la fameuse ordonnance de 1374, fixa la majorité des rois à quatorze ans, ou commencés, ou révolus, s'y détermina cependant par des motifs très-sages, dont nous aurons occasion de rendre compte dans la suite de cette Histoire.

femme étoit Blanche de Castille.

Elle fit plus, elle donna toute sa confiance à un autre étranger, le cardinal Romain Bonaventure, légat en France, & l'associa, pour ainsi dire, au gouvernement. Blessés de ces nouveautés, & se jugeant avilis par l'empire d'une femme & d'un prêtre, les grands que Louis le Gros & Philippe Auguste avoient abbaissés, crurent avoir trouvé l'occasion de reprendre leur puissance & leur tyrannie ; ils s'assemblerent & prirent les armes. Les princes du sang même, ou *les seigneurs du sang*, comme on disoit alors, mécontens d'être exclus de la régence, se joignirent à eux. Pierre de Dreux, comte de Bretagne, qui avoit si bien servi Philippe Auguste contre les Anglois, se déclara contre la régente. Philippe, fils de Philippe Auguste & d'Agnès de Méranie, oncle paternel du roi, avoit épousé la fille de Renaud de Boulogne. Son beau-pere étoit toujours prisonnier dans la tour de Pé-

Matt. Paris, p. 474 & suiv.

ronne. Le desir de le délivrer, joint au desir plus pressant d'obtenir la régence, le jetta aussi dans le parti des rebelles ; il entoura de murailles & fortifia Calais, place devenue depuis si importante, & qui alors n'étoit qu'un bourg sans défense. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, avoit épousé, depuis la mort du roi Jean, Isabelle d'Angoulême (1), que le roi Jean lui avoit enlevée autrefois. Cette femme qu'il avoit toujours aimée avec fureur, étoit mere de Henri III, & cherchoit à mettre la France en feu pour servir son fils; elle entraîna son mari dans la révolte : Jeanne, comtesse de Flandre, fut obligée, au-moins par honneur, d'entrer dans la ligue, & de demander à main armée la liberté de Ferrand de Portugal son mari ; le brave Enguerrand de Coucy & quelques autres seigneurs des plus puissans, grossirent le parti. Le roi d'An-

(1) Voir le chap. 9.

gleterre s'en déclara le protecteur; & espéra de rentrer dans ses provinces Françoises à la faveur de l'orage qui alloit éclater. Les conjurés comptoient beaucoup sur Thibaud VI, comte de Champagne, celui-là même qu'on accusoit d'avoir empoisonné Louis VIII; le comte de Bretagne devoit lui donner sa fille. L'air de disgrace qu'avoit jetté sur Thibaud sa querelle avec Louis VIII, fondoit apparemment leur confiance; mais si cette querelle avoit pour fondement l'amour du comte de Champagne pour la reine Blanche, leur confiance étoit imprudente, elle fut trahie. On dit que cette reine habile, faisant servir à ses desseins la passion du jeune Thibaud qu'elle dédaignoit à quarante ans, lui ordonna d'entrer dans cette ligue pour lui en révéler tous les secrets, & fit de son chevalier un espion. Quoi qu'il en soit, la diligence de Blanche prévint tous les mouvemens de cette grande cabale; elle mene son fils à Reims

Gesta Ludovici IX. apud Duchesne, T. 5.

Reims & le fait ſacrer ; elle apprend que les rebelles s'aſſemblent en Bretagne : elle marche en Bretagne, ils n'avoient pas fait leurs préparatifs ; ils ſe diſſiperent & traiterent ſéparément. La régente leur accorda la liberté du comte de Flandre Ferrand & du comte de Boulogne Renaud, pour empêcher qu'ils ne s'aigriſſent davantage, & pour ſemer entre eux la diviſion par la multitude & l'importance des chefs. Elle fit toujours éclairer leur conduite par le comte de Champagne ; elle ſut qu'ils s'étoient aſſemblés à Corbeil, & qu'ils y avoient réſolu d'enlever le roi, un jour qu'elle devoit le mener de Châtres à Paris. Sur cet avis elle ſe jetta dans Montlehery avec ſon fils ; les bourgeois de Paris vinrent les y chercher, & les menerent en triomphe dans la capitale aux yeux des rebelles conſternés. Ceux-ci dans leur déſeſpoir, firent de nouvelles inſtances au roi d'Angleterre, pour qu'il tentât quel-

que entreprise du côté de la Guyenne ; mais en France la régente amusa par des négociations les seigneurs rebelles, & en Agleterre elle avoit, dit-on, gagné Hubert de Burgh, qui gouvernoit Henri III, & qui trop occupé lui-même de ses propres intrigues, détermina son maître à l'inaction. Tout resta donc paisible pour le moment. Le comte de Bretagne, l'ame de l'association, se soumit, & convint de donner Jeanne sa fille au prince Jean, le plus jeune des freres de Louis IX ; mariage par lequel la Bretagne pouvoit être réunie à la France, ou du moins devenir plus Françoise. Cette province acquéroit une grande influence sur la querelle des deux nations rivales, depuis que n'étant plus sous la domination Angloise, elle ne tenoit encore à la France que par l'hommage, & croyoit conserver une sorte de droit de flotter entre les deux partis. Il étoit d'une très-saine politique de resserrer les nœuds qui devoient at-

Trés. des chartes, Layette, *Bretagne.*

tacher cette province à la France ; la mort de Jean fit avorter ce projet.

La régente en forma un autre, non moins utile, pour la réunion des états du comte de Toulouſe à la France. Depuis la ceſſion faite à Louis VIII. par Amauri de Montfort, c'étoit le roi de France qui étoit le véritable chef de la croiſade contre les Albigeois, & qui avoit le plus d'intérêt à cette croiſade. Le comte de Toulouſe, en prenant contre lui la défenſe de ſes états, paſſa pour Albigeois relaps. Il ſuccomba ſous les cenſures de l'Egliſe & ſous les armes de la France ; il ſe ſoumit enfin au pape & au roi. Les conditions de ſon abſolution ne furent pas douces. Il fallut qu'il l'allât recevoir des mains du légat dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris, pieds nuds & en chemiſe ; & qu'après cette humiliante cérémonie où l'on reconnoiſſoit l'eſprit de Rome, le deſir d'abaiſſer les ſouverains, il reſtât priſonnier dans la tour du Lou-

vre, jusqu'à ce qu'il eût fourni des ôtages de l'exécution du traité qu'il fit avec la France. Par ce traité il fut obligé de donner sa fille au prince Alphonse, l'un des freres de Louis IX. & l'on stipula qu'à défaut d'enfans issus de ce mariage, le comté de Toulouse seroit réuni à la couronne, ce qui arriva. Cependant on envoya le comte de Toulouse faire la guerre aux Sarrasins en expiation de sa rechûte, & l'on établit l'inquisition dans ses états.

Le parti des seigneurs subsistoit toujours. L'adresse de la régente avoit bien été jusqu'à l'enchaîner, non jusqu'à l'étouffer. Les seigneurs confédérés s'étoient apperçus des trahisons du comte de Champagne, & avoient tourné contre lui leur colere; ils avoient pris la protection d'Alix, reine de Chypre, qui redemandoit à Thibaud la Brie & la Champagne (1). Les soupçons qui

(1) Henri I. comte de Champagne & de

s'étoient répandus sur la mort de Louis VIII. devinrent alors un cri public répété par tous les partisans de la ligue. On n'appelloit plus Thibaud que le *traître* & l'*empoisonneur*. Philippe, comte de Boulogne, offrit de le convaincre, & de venger son frere par le duel. En attendant, on se jetta sur les terres de Thibaud, il implora le secours *de sa dame*, pour laquelle il s'estimoit heureux d'éprouver tant de haine. La régente fit marcher le roi en personne au secours de Thibaud, & fit dire aux rebelles que s'ils avoient quelque plainte ou quelque demande à faire, ils les portassent aux pieds du trône. Les seigneurs alors poussant la rébellion jusqu'aux derniers excès, ne

Matth. Paris. Joinville.

Brie, avoit eu deux fils: Henri II. & Thibaud V. Henri II. ne laissa que des filles, dont Alix étoit l'aînée. Thibaud V. succéda donc à son frere; il fut pere de Thibaud VI. Alix, sa cousine germaine, prétendoit qu'étant fille de l'aînée, elle avoit dû exclure Thibaud VI. son oncle.

voulurent plus reconnoître ni la régente ni le roi. L'exemple des irrégularités de l'Angleterre les entraîna, comme il avoit entraîné quelques seigneurs François au commencement du regne de Louis le Gros ; ils crurent, après deux siecles & demi, pouvoir renverser la constitution de l'état. « Nos aïeux, dirent-ils, ont » bien élu pour leur roi Hugues Ca- » pet ; ne pouvons-nous élire quel- » qu'un d'entre nous ? » Le parti général se subdivisoit apparemment en factions particulieres. Une de ces factions élut dans une assemblée secrette Enguerrand de Coucy. L'archevêque de Reims étoit engagé dans la révolte ; il étoit à craindre qu'il ne sacrât le nouveau roi, & que cette cérémonie ne fît d'autant plus d'impression sur le peuple, que Louis IX. n'avoit été sacré à Reims que par l'évêque de Soissons (Jacques de Basoche), pendant la vacance du siége de Reims. La régente ne laissa pas aux rebelles le tems d'a-

gir; elle se hâta de faire savoir cette élection à Philippe, comte de Boulogne, de qui on s'étoit caché pour la faire. Ce prince étoit de tous les seigneurs révoltés celui qui par sa naissance avoit le plus de droit & à la régence & à la couronne; c'étoit en lui promettant l'une ou l'autre, que les rebelles l'avoient attiré à eux. Quand il vit qu'on le jouoit ainsi, qu'on ne se bornoit pas à rejetter la régente & son fils comme ennemis, & que c'étoit sa maison toute entiere qu'on proscrivoit, il abandonna ces brouillons, & fit sa paix avec la régente. Les rebelles se diviserent, & n'oserent soutenir leur prétendu roi. Tel est du moins en substance le récit de deux chroniques assez anciennes, récit répété avec diverses circonstances par une foule d'historiens, réfuté par le P. Daniel, mais adopté par le P. d'Orléans, malgré cette réfutation & malgré l'invraisemblance du fait

(1). Coucy fut un des premiers à rentrer dans le devoir.

Joinville. Matth. Paris.

La régente ayant dissipé les rebelles, devint seule arbitre de la contestation entre Thibaud & Alix, au sujet de la succession de Champagne. Toujours attentive à profiter des foiblesses de Thibaud, elle lui adjugea cette succession, moyennant quarante mille marcs, qu'il payeroit à sa cousine Alix. Elle savoit que Thibaud n'avoit point d'argent : le roi lui fournit cette somme ; mais il la lui vendit cher : il fallut que Thibaud lui remît les comtés de Blois, de Chartres, de Châteaudun & de San-

(1) Il faut consulter sur ce fait l'excellent mémoire de M. de Belloy sur la maison de Coucy, où il se déclare contre la prétendue royauté d'Enguerrand par des raisons très fortes, mais auxquelles il n'est peut-être pas impossible d'en opposer d'assez plausibles. En général ce fait de la royauté d'Enguerrand de Coucy paroît être resté au rang des problèmes historiques.

cerre. C'étoit l'ouvrage de Blanche : Thibaud adora la main qui le dépouilloit en le protégeant.

Blanche ne passoit rien à son amant ; une petite révolte d'un instant dans laquelle il eut le malheur de tomber, lui coûta encore ses villes de Montereau-Faut-Yonne, de Bray & de Nogent-sur-Seine. Toujours châtié, toujours malheureux, Thibaud se consola en chantant ses amours & les rigueurs de sa maîtresse ; il grava ses chansons sur les vitres & sur les murs de son château de Provins, jusqu'à ce qu'ayant hérité du royaume de Navarre, il s'occupa de soins plus importans, & transporta dans ce royaume de bons laboureurs de Brie & de Champagne, qui le fertiliserent & le peuplerent.

Il n'est pas étonnant que dans ces tems de chevalerie, où la galanterie étoit si romanesque, où l'imagination étoit si exaltée par la valeur & par l'amour, une reine courageuse,

habile, vertueuſe, eût fait une grande impreſſion ſur le cœur d'un poëte chevalier tel que Thibaud (1); mais ce qui eſt étonnant, & ce qui prouve bien la foibleſſe du gouvernement Anglois ſous Henri III, c'eſt la tranquillité avec laquelle il voyoit en France tant d'agitations, tant de révolutions, ſans s'oppoſer à rien, & ſans tirer aucun parti des conjonctures les plus favorables. Un roi de douze à quinze ans, une régente, choſe inouie depuis l'introduction du gouvernement féodal, & une régente étrangere, un miniſtre étranger, preſque tous les grands du royaume révoltés, les princes du ſang à leur tête; le comte de Flandre & le comte de Boulogne Renaud

(1) On ſait que M. l'Evêque de la Ravaliere a prétendu que la reine Blanche ne fut l'objet ni des amours, ni des chanſons de Thibaud, & qu'il a fondé ce paradoxe ſur des raiſons qui ne ſont pas à dédaigner. Il ſeroit trop étranger à notre ſujet de les diſcuter ici. Nous ſuivons l'opinion commune.

ayant à venger leur captivité, le comte de Toulouse ayant à défendre ses états, le comte de Bretagne dévoué à la révolte, tous appellant à grands cris les secours de l'Angleterre, & cherchant à se ménager ceux de l'Allemagne ; la Flandre, le Boulonois, la Bretagne, le Languedoc prêts à ouvrir aux Anglois tous leurs ports & sur l'Océan & sur la Méditerranée ; la Normandie même & le Poitou ébranlés ; la reine d'Angleterre, mere de Henri III. mariée en France, & sans cesse occupée à troubler cet état, à persécuter la régente & son fils ; avec une seule de ces circonstances, Henri I. & Henri II. eussent ébranlé l'empire François ; Henri III. respecta cet empire, & ce ne fut que par foiblesse. Ce prince lâche & amolli par les voluptés, n'étoit que l'esclave de Hubert de Burgh, qui, selon ses intérêts, le condamnoit à l'action ou à l'indolence. De Burgh avoit eu un rival dans la faveur du prince, c'é-

toit le comte de Salisbury, oncle de Henri III. & fils naturel de Henri II. Salisbury étoit généreux comme ſon pere ; c'étoit l'appui du peuple contre les entrepriſes de de Burgh. Celui-ci l'invite à dîner, & depuis ce repas on voit Salisbury tomber dans une langueur qui le conduit au tombeau. On peut juger ſi la haine du peuple pour le miniſtre diminua ; mais ſon empire ſur ſon maître augmenta, & c'étoit tout ce qu'il vouloit. Il le plongeoit dans la molleſſe, principe le plus ſûr de la foibleſſe des rois & du crédit des courtiſans ; il l'éloignoit de la guerre & des expéditions du Continent ; il le concentroit dans les intrigues & dans les plaiſirs de ſon île.

Matth. Paris.

Cependant le comte de Bretagne, qui ne pouvoit reſter en paix, vient lui-même en Angleterre ſolliciter le ſecours de Henri, & lui offrir l'eſpérance de rentrer dans les provinces confiſquées ſur ſon pere. Henri l'écoute, s'enflamme, veut échap-

per aux fers de son ministre, & partir pour la France. Il leve une armée, il ordonne d'équipper une flotte. De Burgh, que cet enthousiasme n'avoit point gagné, obéit froidement & lentement. Quand le roi voulut s'embarquer avec l'armée, il ne se trouva pas assez de vaisseaux de transport. On dit que le roi, à la vue de cette négligence, entra dans un tel accès de colere, qu'il tira son épée pour tuer son ministre, en l'appellant *pensionnaire de la reine Blanche*. On l'arrêta; le voyage fut remis à l'année suivante, mais il se fit; les instances du comte de Bretagne étoient trop pressantes pour qu'on pût s'y refuser, & de Burgh n'osa pas risquer de déplaire une seconde fois.

Henri descend à Saint-Malo, où il est reçu avec transport par le comte de Bretagne. Les François, qui, ayant leur jeune roi à leur tête, avoient déja pris plusieurs places dans cette province, s'arrêtent pour

conſidérer quelles ſeront les démarches du roi d'Angleterre. Il trompa tout le monde : il n'en fit aucune ; il donna des feſtins & des bals à Nantes, s'amuſa beaucoup, laiſſa les François conquérir ſous ſes yeux une grande partie de la Bretagne, écouta les plaintes du comte, les ſollicitations des Normands & des Poitevins, qui lui promettoient de faire tout pour lui, s'il vouloit faire quelque choſe pour eux. Il paſſa par le Poitou, reçut le château de Mirebeau, qui voulut bien ſe donner à lui, alla en Guyenne recevoir les hommages de ſes barons, & revint s'amuſer à Nantes, juſqu'à ce qu'enfin voyant les François s'en approcher aſſez pour pouvoir troubler ſes plaiſirs, il jugea plus court & plus ſûr de ſe rembarquer pour l'Angleterre, où il arriva dans un état d'indigence déplorable, tant les plaiſirs de Nantes avoient été ruineux ! La nation, qui avoit eſpéré un autre emploi de l'argent qu'elle avoit

fourni en abondance pour cette expédition, & de l'argent que mille petites extorsions avoient encore procuré d'ailleurs à Henri, ne put voir son roi manquer de tout sans l'assister : elle lui fit l'aumône avec indignation & avec mépris. Cependant l'honneur Anglois se soutint par-tout où le roi n'étoit pas; en Bretagne, où il avoit laissé quelques troupes; en Irlande, où ses officiers appaiserent par une grande victoire des soulevemens dangereux; mais le comte de Bretagne, foiblement secouru par ses alliés, & vivement pressé par les François, se présenta, dit un auteur contemporain, devant le roi Louis IX. la corde au col, se jetta à ses pieds, & demanda pardon de sa félonie. « *Mauvais traître*, lui répondit le roi, *encore que tu ayes* » *mérité une mort infame, cependant* » *je te pardonne en considération de la* » *noblesse de ton sang; mais je ne lais-* » *serai la Bretagne à ton fils que pour* » *sa vie seulement, & je veux qu'après*

Matth. Paris.

» *ſa mort, les rois de France ſoient* » *maîtres de ta terre* ».

Cette menace, qui pourtant ne s'effectua point, prouve que S. Louis avoit une haute idée des droits que ſa couronne lui donnoit ſur la Bretagne.

. Depuis environ un ſiecle, il s'étoit introduit dans la féodalité une diſtinction d'hommage ſimple & d'hommage lige. Ce dernier entraînoit des devoirs plus rigoureux & plus étendus que l'autre. Le vaſſallige étoit obligé de ſervir en perſonne, ſon ſeigneur, envers & contre tous; le vaſſal ſimple pouvoit mettre un homme à ſa place, & n'étoit obligé de ſecourir ſon ſeigneur que dans certains cas. Les Bretons pretendoient ne devoir que l'hommage ſimple. Le comte de Bretagne, en cette occaſion, fut forcé de rendre l'hommage-lige; c'eſt, dit-on, ce qui lui fit donner le ſurnom de *mau-clerc*, c'eſt-à-dire *malhabile*. Mais en quoi eſt-on malhabile

pour accorder ce qu'on n'eſt pas en état de refuſer ? Le prince vraiment malhabile étoit le roi d'Angleterre, qui laiſſoit ainſi pouſſer à bout ſes alliés. La vigueur, l'activité, la fermeté de Louis faiſoient un beau contraſte avec l'aviliſſante indolence de Henri. C'étoit encore Philippe Auguſte aux priſes avec le roi Jean.

L'honneur de cette adminiſtration qui faiſoit reſpecter la France, commence à ſe partager à-peu-près également entre la reine Blanche & S. Louis. Ce prince, devenu majeur, regne en effet par lui-même, mais avec toutes les déférences qu'il devoit à une mere telle que la ſienne. De régente, elle devint premier miniſtre. Blanche aimoit le commandement ; mais elle aimoit la gloire de ſon fils. L'accord de leurs volontés fut la ſource des proſpérités de ce regne.

L'adminiſtration de Louis IX. étoit en tout la critique de celle de Henri III. Les papes obtenoient tout

ce qu'ils vouloient de la dévotion du voluptueux Henri III. qui n'avoit aucun principe de Chriſtianiſme. Tantôt Honorius III. n'avoit pas honte de demander deux prébendes dans chaque cathédrale, & deux portions de moines dans chaque couvent, demande qui fut plutôt éludée que rejettée, & dont il résulta au moins que le clergé d'Angleterre ſe remplit d'Italiens, ce qui déplut juſtement à la nation, & excita quelques ſoulevemens. Tantôt Grégoire IX. levoit le dixiême de tout le mobilier des royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Tantôt il mandoit aux évêques Anglois de réſerver pour le clergé Romain les trois cent premiers bénéfices vacans. Innocent IV. alla plus loin encore; ſous lui, l'avidité des légats ſe portoit à des excès incroyables. Tous les bénéfices étoient à l'encan; plus on en avoit, plus on pouvoit en acquérir, l'argent d'un bénéfice ſervant à en acheter un autre. Auſſi les accumuloit-on

avec l'indécence la plus ſcandaleuſe. Un chapelain du roi d'Angleterre, nommé Manſel, en poſſédoit juſqu'à ſept cents. Le bruit commun étoit que le roi partageoit avec les papes & les légats le produit de leurs exactions.

Louis IX. étoit pieux : il eſt au nombre des ſaints; jamais le pape n'en obtint rien que de juſte. Louis jetta au feu un diplôme par lequel le pape lui accordoit la diſpoſition des prélatures de ſon royaume, dans l'eſpérance de les conférer ſous le nom du roi. Il fit en 1228, & renouvella en 1268, la Pragmatique-Sanction, par laquelle il réprime les exactions de la cour de Rome. L'empereur Frédéric II. qu'Innocent III. avoit oppoſé à Othon, étoit reſté ſans concurrent à la mort d'Othon, arrivée en 1218. Quand il crut n'avoir plus beſoin des papes, il devint leur ennemi. Grégoire IX. le dépoſe, & le concile de Lyon, qui, à l'exemple de Grégoire, dépoſa auſſi cet

empereur dans la ſuite, n'en avoit pas plus le droit. Grégoire offre la couronne impériale à Robert, comte d'Artois, frere de Louis. Louis répond qu'il ſuffit à Robert de l'honneur d'être frere d'un roi de France, & que le pape ne doit point diſpoſer des couronnes.

L'excommunication avoit été ſi proſtituée, ſi ſcandaleuſement appliquée aux intérêts temporels, qu'enfin elle étoit mépriſée. Loin de la craindre, on alloit quelquefois juſqu'à la rechercher, on prenoit dans des actes le titre d'*excommunié*. Les évêques de France, pour remédier à cet abus, prierent S. Louis de faire contraindre par les juges laïcs, tous les excommuniés à ſe faire abſoudre dans l'an & jour de leur condamnation. « J'y conſens, » dit le roi, mais à condition que » les juges laïcs examineront la juſ» tice des ſentences d'excommuni» cation ». Les évêques refuſerent de ſoumettre ainſi leur juriſdiction

aux tribunaux séculiers, & l'affaire en resta là; ce sage roi n'ayant voulu, ni que la jurisdiction spirituelle pût avoir des effets civils, ni qu'elle fût sacrifiée à la jurisdiction temporelle. Juste milieu qu'on n'a pas su retrouver depuis dans ces matieres, où les bornes respectives ont été si souvent franchies.

L'université de Paris, encore nouvellement formée, attiroit ou produisoit tous les savans de l'Europe; elle fut nommée *Université*, parce qu'elle contenoit tous les savans, & qu'elle croyoit enseigner toutes les sciences. Les papes & les rois la comblerent de tant de faveurs, ses privileges devinrent si excessifs, & elle en abusa tant, que l'ordre public en fut troublé. Les écoliers exerçoient impunément mille violences; c'étoient des brigands autorisés, qui infestoient Paris, leur personne étoit sacrée. Ce titre d'écolier couvroit tous les désordres & tous les crimes. En 1229, l'inso-

Du Boulay, hist. de l'université. Matth. Paris.

lence de quelques-uns de ces écoliers ayant été vivement repoussée par les bourgeois, l'université demanda une réparation que les bourgeois auroient pu demander plus justement; sur le refus qu'on fit de la satisfaire, les écoles furent fermées, toute prédication, toute instruction cessa, les écoliers quitterent Paris, après l'avoir inondé de chansons & de libelles contre la reine Blanche & le cardinal Romain. Le roi d'Angleterre & le comte de Bretagne s'empresserent de leur offrir des asyles, & espérerent, à la faveur de ces troubles, pouvoir fixer chez eux à leur tour les sciences & l'instruction. Oxford se fût enrichi des pertes de Paris; Louis IX craignit de voir sa capitale privée d'un tel ornement, & par des tempéramens sages il calma l'agitation des esprits.

Il y eut quelque tems après dans l'université d'Oxford une émeute assez violente, pour que le légat y

courût risque de la vie, & crût devoir interdire l'université. Louis IX ne chercha point à profiter de ces troubles, il n'entroit point dans ses principes politiques de nuire à ses voisins, même lorsqu'ils avoient voulu lui nuire.

L'adresse de la reine Blanche, la modération de Louis IX, & la mollesse de Henri III, avoient jusques-là suspendu la guerre entre les deux nations rivales ; elle s'alluma pour un sujet foible en apparence, mais que les idées du tems & les conjonctures rendoient considérable. Louis IX avoit donné au prince Alphonse son frere les comtés de Poitou & d'Auvergne ; il fallut que les vassaux de ces comtés rendissent hommage au nouveau comte. Du nombre de ces vassaux étoit Hugues de Lusignan, comte de la Marche, toujours entraîné dans toutes les factions par Isabelle d'Angoulême sa femme, mere du roi d'Angleterre Henri III. Hugues avoit rendu hommage au nouveau comte de Poitou ; sa femme

Matth. Paris. Joinville.

l'obligea de révoquer cet hommage avec éclat. Elle prétendoit que le titre de reine qu'elle conservoit, devoit la dispenser de toute soumission envers un simple comte, & que la faveur de ce titre sacré devoit s'étendre jusques sur son mari. Nous avons déjà remarqué qu'une des inconséquences du système féodal, étoit de donner quelquefois aux suzérains des vassaux plus grands & plus puissans qu'eux. Louis IX alléguoit l'exemple de Philippe I, qui avoit rendu hommage au comte de Sancerre pour la vicomté de Bourges. Isabelle condamnoit l'exemple, & prétendoit ne devoir rendre hommage qu'à un roi ; cette difficulté auroit pu être levée, si elle eût été seule ; le roi auroit pû recevoir l'hommage du comte & de la comtesse de la Marche, & dédommager le nouveau comte de Poitou, auquel il faisoit d'ailleurs un assez beau présent. L'expédient de l'indemnité que Philippe le Bel imagina dans la

suite

ſuite pour diſpenſer les rois de rendre hommage à leurs ſujets, eût pu être employé dès-lors. Mais la comteſſe de la Marche, qui avoit vu dépouiller du comté de Poitou, & de tant de provinces Françoiſes, le roi Jean ſon mari, & Henri III. ſon fils, ne reconnoiſſoit pour comtes de Poitou, ni le prince Alphonſe, ni le roi Louis IX, & c'étoit à Henri III. ſon fils, qu'elle eût voulu réſerver ſon hommage. Louis marcha contre elle & contre ſon mari, & ceux-ci appellerent à leur ſecours le roi d'Angleterre, en l'invitant à reprendre le Poitou. Henri, après avoir arraché de l'argent, comme il put, de ſes ſujets opprimés & mécontens, deſcendit à Royan; la comteſſe de la Marche l'attendoit dans le port, & lui dit en l'embraſſant : »*Beau chier fils, vous êtes de bonne* »*nature, qui venez ſecourir votre mere* »*& vos freres* (1), *que les fils de* Chroniq. de France.

(1) La reine d'Angleterre, Iſabelle d'An-

» *Blanche d'Eſpagne veulent trop ma-*
» *lement défouler & tenir ſous pieds* ».
Tandis qu'elle accuſoit S. Louis de vouloir l'opprimer, elle fut convaincue d'avoir voulu l'empoiſonner. On arrêta dans les cuiſines même du roi de France, des émiſſaires de la comteſſe de la Marche, prêts à répandre ſur les viandes un poiſon dont cette furie les avoit chargés, & qu'elle avoit pris plaiſir à compoſer elle-même. Ces ſcélérats furent pendus, ou ſi l'on veut, ils ne furent que pendus, après avoir révélé toutes les circonſtances de ce crime.

La Saintonge fut le théâtre de la guerre. Ce fut alors que ſe livrerent
1242. ces fameuſes batailles de Taillebourg & de Saintes, où Louis IX. combattant deux jours de ſuite avec
Joinville. une valeur égale à celle des héros qui n'ont été célebres que par la va-

---

goulême, avoit des enfans de ſon ſecond mariage avec le comte de la Marche.

leur, & s'exposant aux mêmes dangers qu'avoit courus Philippe Auguste son aïeul à la bataille de Bovines, écrasa le roi d'Angleterre, le comte de la Marche, & tous les rébelles du Poitou. Cette fiere & violente comtesse de la Marche, qui s'indignoit de la vaine cérémonie d'un hommage, & qui se permettoit la honte de l'empoisonnement, qui osoit être jalouse de la reine Blanche, & qui n'osoit l'imiter, vint tomber avec tout son orgueil aux pieds de ce roi, qu'elle avoit entouré de meurtriers & d'empoisonneurs, & qu'elle avoit forcé d'opposer à ses poignards ou à ses poisons la précaution d'une garde, peu faite alors pour un roi si aimé; elle implora sa clémence & elle l'éprouva ainsi que son mari. Le roi qui pouvoit les punir, se contenta de les réprimer; il leur ôta les moyens de troubler la paix; il garda les places qui auroient pû les rendre redoutables, & leur laissa les terres.

Guill. de Nangis. Duch. T. 5.

Il fit plus, sa bienfaisance éclaira, étendit sa politique, & l'éleva au-dessus des erreurs accréditées. Il reconnut l'abus de nuire, il reconnut que la guerre ne produit que la guerre ; que toute politique, qui n'a point pour base la justice & la bonté, s'écroule, & manque son objet ; que le grand objet de la politique n'est pas de conquérir ni de posséder, mais de vivre en paix ; il sut que dans les guerres acharnées, produites par la rivalité des nations, les passions ont plus de force que les intérêts, & qu'il s'agit toujours moins de conquérir une province que de venger un affront, de rendre un outrage, d'assouvir sa haine ; il comprit le premier, qu'il pouvoit être utile de faire du bien à un rival, à un ennemi. Du haut de cette politique, qui paroît si sublime, parce qu'elle est si naturelle, il jetta un regard sur l'état des affaires de la France & de l'Angleterre. Il vit aisément que la France auroit un intérêt pressant d'achever l'expulsion

des Anglois, si l'on pouvoit les chasser sans injustice & sans violence; mais il jugea aussi qu'on avoit manqué le moment, & qu'il s'agissoit moins alors de les chasser, que de vivre en paix avec eux: il voulut donc tenter le pouvoir des bienfaits, pouvoir qui honore l'humanité, pouvoir qui, essayé plus souvent, feroit le bonheur du monde. Il soumit à l'examen les conquêtes que son aïeul & son pere avoient faites sur les Anglois; il sépara celles qui avoient été faites sur le roi Jean après son crime, de celles qui avoient été continuées sur un enfant innocent, tel que Henri III; il garda les premieres, & rendit les secondes. Rien ne l'y forçoit, Henri ne l'espéroit pas; l'Europe vit avec admiration que c'étoit un pur effet de justice & de générosité, peut-être crut-elle aussi que c'étoit un acte de mauvaise politique (1); mais Louis

(1) La foule des auteurs n'a vu dans ce

plus éclairé qu'elle, savoit l'avantage qu'il devoit en tirer.. Philippe

---

sacrifice fait par S. Louis qu'un acte de mauvaise politique, parce que la foule des auteurs n'est que Machiavelliste. Mais nous avons plus d'une fois insinué qu'il ne pouvoit y avoir de paix solide entre la France & l'Angleterre, tant que les Anglois ne seroient pas chassés de la France, & maintenant nous vantons la politique de S. Louis, qui retenoit en France les Anglois. N'y a-t-il pas là de contradiction? Non. Quand nous avons dit qu'il falloit que la mer séparât ces deux puissances, pour qu'on pût espérer la paix, c'étoit en considérant le systême de guerre & les principes de la politique commune, selon lesquels des puissances voisines & rivales sont toujours prêtes à s'attaquer, à se nuire, à reculer les bornes respectives. Mais dans le systême sublime d'équité, de bienfaisance, dont S. Louis est l'auteur, on vit en paix avec ses voisins, même à sa porte; ce qui vaut toujours mieux que de reculer ses frontieres. Il y a plus. De ces voisins on fait des amis, & à la longue des concitoyens. D'ailleurs, encore un coup, on avoit manqué le moment de chasser les Anglois. Ce moment c'étoit celui de l'assassinat d'Arthur

Auguſte & Louis VIII. n'avoient eu d'autres garants de leurs conquêtes, que leur force & la foibleſſe de l'ennemi. Les rois d'Angleterre refuſoient de rendre hommage, & ne reconnoiſſoient point les rois de France pour légitimes maîtres des provinces conquiſes ; les vaincus n'avoient cédé qu'à la force, & l'état de guerre ſubſiſtoit tout entier. Louis voulut introduire dans l'Europe l'état de paix, il voulut que l'Angleterre reconnût & approuvât ſa propriété ; qu'elle confirmât, par une renonciation libre & ſolemnelle, les droits acquis à la France par la confiſcation ; il lui rendit donc le Limoſin, le Périgord, le Quercy, la Saintonge & l'Agenois, à la charge de l'hommage-lige. Le roi d'Angleterre renonça, pour lui, ſes fils, ſes freres & tous ſes ſucceſſeurs, aux provinces de Norman- Rymer, T. I. Matt. Paris, p. 986.

& du crime de Jean. On ne pouvoit plus y revenir.

die, d'Anjou, Maine, Touraine & Poitou, & la reconnoiſſance fut le garant de cette renonciation; il prit rang parmi les pairs de France, en qualité de duc de Guyenne, il rendit hommage.

Si l'on veut prendre l'événement pour juge entre la politique commune, qui nuit, qui trompe, qui fait la guerre aujourd'hui, de peur de l'avoir demain, & cette politique généreuſe qui enchaîne l'ennemi par les bienfaits, on verra d'un côté des haines & des guerres perpétuelles entre la France & l'Angleterre depuis Philippe I. & Guillaume le Conquérant; on verra de l'autre côté, depuis le traité en queſtion, une paix conſtante régner entre les deux nations rivales pendant tout le reſte du regne de S. Louis, & pendant le regne de ſon fils. On pourra juger ſi cet eſſai d'une politique juſte & bienfaiſante a dû en dégoûter, & ſi c'eſt pour en avoir reconnu l'abus qu'on eſt retourné à l'art

de nuire & de tromper. On peut voir dans toute l'histoire si les guerres les plus heureuses, les traités les plus captieux, les plus finement éludés, ou les plus impudemment violés, ont jamais autant assuré le repos public, ont jamais procuré entre deux ennemis acharnés un aussi long intervalle de paix; que l'a fait ce traité de partage entre la France & l'Angleterre. Voilà peut-être ce qu'on n'a point encore assez dit, & ce qu'il pouvoit être utile de développer.

Et qu'on ne prétende pas que ce traité fut moins l'ouvrage de ces grandes vûes de politique bien-faisante, que d'une délicatesse de conscience; qu'on ne répete point ce qu'a dit très-mal-à-propos le P. Daniel d'après quelques écrivains Anglois: « que le » roi de France avoit toujours des » scrupules sur la justice de la confiscation faite par son aïeul, des domaines du pere de Henri »; car ce

ſont précisément les conquêtes faites par ſon aïeul, qu'il conſerva. Le ſcrupule ſur les conquêtes de ſon pere eût été plus naturel, parce qu'on les avoit faites ſur un enfant, en profitant de ſa foibleſſe; parce que d'ailleurs la conquête des provinces Angloiſes en France ayant été ſuſpendue ſous Philippe Auguſte, & repriſe ſous Louis VIII, on pouvoit dire que c'étoit être revenu deux fois pour un même ſujet aux voies de rigueur, choſe peu favorable! & ces conſidérations peuvent avoir déterminé Louis IX. dans le choix des provinces qu'il garda, & de celles qu'il rendit; mais aucun ſcrupule n'eut part à cet arrangement politique. Nous apprenons de Joinville que Louis s'étoit expliqué ſur ce ſujet. « *Je ſais bien*, diſoit ce prince, » *que les devanciers au roi d'Angleterre ont perdu tout par droit la conquête que je tieing; & la terre que je li donne, ne li donne-je pas pour*

Joinville. De M. Capperonnier.

» *chose que je sois tenu à li ne à ses* » *hoirs, mès pour mettre amour entre* » *mes enfans & les siens, qui sont cou-* » *sins germains, & me semble que ce* » *que je li donne emploié-je bien, pour* » *ce que il n'étoit pas mon home, si en* » *entre en mon houmage* ».

On ne sauroit trop peser ces excellentes paroles : *& me semble que ce que je li donne, emploié-je bien.*

Quant à ceux qui ont dit, car on dit tout, que Henri III. fut contraint de signer ce traité par le malheur de sa situation & par l'embarras que lui suscitoient ses barons rebelles, ils auroient dû nous expliquer quel plus grand avantage Henri auroit pu espérer dans la situation la plus heureuse, & après les plus grands succès. Rapin de Thoiras, T. 2.

Il faut donc regarder ce traité des deux rois conclu à Abbeville en 1259, dans une assemblée des états du royaume, comme le seul qui ait réglé les droits des deux nations à Rymer, T. 1. Matt. Paris, p. 895 & suiv.

la satisfaction de toutes deux, & comme une époque mémorable de suspension dans la rivalité dont nous écrivons l'histoire.

Fin du T.

00036238

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016